Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2023

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

REGION REUNION

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

L'année 2023 s'avère décisive pour La Réunion. Elle correspond à l'avancement de dossiers engageant l'avenir de notre île. Ces dossiers stratégiques concernent, tous, le développement durable de notre île :

- C'est le Schéma d'Aménagement Régional qui va dessiner l'aménagement de notre île pour les prochaines décennies et pour préparer La Réunion au million d'habitants
- C'est la révision du Schéma Régional de Développement de l'Économie, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), que nous venons de lancer pour définir la « Nouvelle Économie », qui va orienter le développement de La Réunion à l'horizon 2030
- C'est la remise en marche, par la Région, du PACTE (plan d'investissement dans les compétences) dans le domaine de la formation professionnelle
- C'est la mise en œuvre des orientations du Plan Pluriannuel de l'Énergie (PPE) pour construire l'ambition de l'autonomie énergétique de notre île
- Ce sont les États Généraux de la Mobilité qui vont être lancés prochainement pour définir les priorités de la politique de déplacements de La Réunion pour le court, moyen et long terme
- C'est le Plan Régional de Gestion et de Prévention des Déchets qui devra être approuvé avant la mise en enquête publique, vers le mois de juin 2023
- C'est le nouveau Programme Opérationnel Européen 2021-2027, qui prend le relais du POE 2014-2020 et du Réact UE. C'est également le prochain programme Interreg, pour les projets de codéveloppement régional et l'insertion de La Réunion dans son environnement

La simultanéité de la mise en œuvre de ces différents documents stratégiques constitue une opportunité unique pour assurer leur cohérence dans le cadre d'une vision globale du développement durable de La Réunion.

Nos orientations budgétaires 2023 s'inscrivent donc dans une stratégie pluriannuelle, déclinée dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et le Plan Pluriannuel de Fonctionnement (PPF), qui vous est présentée concomitamment. Il s'agit d'un document d'importance et nouveau pour notre Collectivité, indicatif et évolutif, livrant une première projection des dépenses de notre Collectivité jusqu'à 2030.

La question des moyens financiers est centrale dans un contexte compliqué avec les impacts de la guerre en Ukraine ; mais aussi, pour ce qui concerne directement notre Collectivité, avec de lourdes incertitudes, notamment les conditions du règlement des contentieux de la Nouvelle Route du Littoral qui affectent toutes nos marges de manœuvre budgétaires.

Les arbitrages budgétaires que nous aurons à faire dans les prochains budgets seront difficiles et dicteront des priorités, mais ils seront inspirés par notre volonté de réaliser notre projet de mandature traduite dans nos orientations budgétaires et dans la programmation pluriannuelle de nos dépenses.

Huguette BELLO
Présidente du Conseil Régional

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

SOMMAIRE

LE CADRE FINANCIER 4

Axe 1 : Le développement humain et solidaire

La pierre angulaire de la mandature 18
Une politique éducative ambitieuse 20
Investir dans l'enseignement supérieur et la Recherche 30
Des formations mieux adaptées aux besoins du territoire et de la population 37
Mieux aider les étudiants et stagiaires en mobilité et investir dans l'avenir 50
Pour une excellence culturelle 58
Pour une excellence sportive 73
Pour une île solidaire 79
Contribuer à la réhabilitation et à la rénovation énergétique des logements 89
Un dispositif de continuité territoriale plus juste et soutenable 93

Axe 2 : Le développement économique

Par l'ouverture de nouveaux horizons et l'innovation 97
Le développement du tissu économique et la création d'emplois 99
L'internationalisation des entreprises 110
Innover et accompagner nos secteurs d'avenir 120
La relance du tourisme 139
Une agriculture forte et durable pour tendre vers la souveraineté alimentaire 147
Soutenir l'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel 152
Favoriser l'émergence de nouveaux modèles par l'économie sociale et solidaire 156
Promouvoir le co-développement régional et ouvrir de nouveaux horizons 164

Axe 3 : Le développement durable et la transition écologique

Par une excellence environnementale 171
Doter l'île d'infrastructures modernes 173
Une politique régionale de mobilité durable ambitieuse en faveur du transport et des déplacements 181
Maintenir un réseau routier national à haut niveau de service 189
Pour un rééquilibrage harmonieux du territoire dans le respect de l'environnement 197
Pour une politique de traitement des déchets respectueuse de l'environnement, une sécurisation et une amélioration du cadre de vie du citoyen 208
Atteindre l'autonomie énergétique 217

Les missions transversales 226
Les ressources humaines 228
Les programmes européens 238
Mieux faire vivre la démocratie participative 244
Le patrimoine et l'immobilier 252
Les systèmes d'information 261
La logistique 269
Les affaires juridiques et la commande publique 277

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

LE CADRE **FINANCIER**

Les Orientations Budgétaires 2023 de la Région Réunion déclineront véritablement le plan d'action de la nouvelle mandature avec ses **3 axes prioritaires** :

- Le développement humain et solidaire
- Le développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons
- Le développement durable et la transition écologique

Pour cela, il faudra également tenir compte du contexte **international et national** afin d'appréhender l'environnement économique et législatif qui conditionnera les interventions régionales à venir.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

A - Au niveau mondial et européen

L'invasion russe en Ukraine et les confinements stricts liés au Covid en Chine ont entraîné une nette dégradation de l'environnement économique international dès le premier semestre 2022 :

- forte hausse des prix des matières premières
- rebond des tensions d'approvisionnement

Dans ce contexte, on constate un durcissement des conditions financières : la Fed, ainsi que, dans une moindre mesure, la BCE, ont nettement relevé leurs taux directeurs (hausse de 75 points de base en septembre pour la zone euro).

Ainsi, la croissance mondiale attendue en 2022 a été révisée à la baisse au cours du 1er semestre : le PIB mondial ne devrait augmenter que de +3,0% en 2022, contre une progression de 6,0% environ en 2021.

En zone euro, très exposée à la guerre en Ukraine, la croissance du PIB en 2022 devrait également être nettement inférieure à celle enregistrée en 2021 : +2,5%/2,8% en 2022, contre +5,3/5,4% en 2021 (en fonction des prévisions produites par les différents organismes et institutions internationales et nationales).

AUX ÉTATS-UNIS

sont constatées de fortes hausses des salaires et des prix à la consommation (+8,6% sur un an en mai), du fait notamment des tensions du marché du travail.

EN ZONE EURO

les prix à la consommation enregistrent également une forte hausse (+8,6% sur un an en juin), ce qui a pour conséquence de freiner le rebond économique constaté à l'issue des périodes de restrictions sanitaires, en réduisant le pouvoir d'achat des ménages.

Prévision de croissance du PIB en % **(en zone euro)**	**2021**	**2022**
FMI (avril 2022)	+5,3 %	+2,8 %
Commission européenne (mai 2022)	+5,4 %	+2,7 %
OCDE (juin 2022)	+5,3 %	+2,6 %
Banque mondiale (juin 2022)	+5,4 %	+2,5 %
BCE (juin 2022)	+5,4 %	+2,8 %

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Les prévisions de croissance et d'inflation

Les prévisions de croissance française du PIB ont été revues à la baisse par plusieurs institutions au cours de l'année 2022. Les prévisions des instituts économiques s'assombrissent pour 2023. Avec +1%, la croissance retenue par le gouvernement se situe en fourchette « haute » par rapport aux prévisions émises récemment.

	% d'évolution		PIB base 100 en 2019	
PIB en volume	**2022**	**2023**	**2022**	**2023**
PLF 2023 (sept 2022)	**+2,7 %**	**+1,0 %**	**101,2**	**102,2**
Programme de stabilité (juillet 2022)	+2,5 %	+1,4 %	101,0	102,4
INSEE (sept 2022)	+2,6 %	-	101,1	-
Banque de France central (sept 2022)	+2,6 %	+0,5 %	101,1	99,0
OCDE (sept 2022)	+2,6 %	+0,6 %	100,1	99,1
Commmission Européenne (juillet 2022)	+2,4 %	+1,4 %	100,9	99,9
OFCE (juillet 2022)	+2,4 %	+1,0 %	100,9	101,9
FMI (juillet 2022)	+2,3 %	+1,0 %	100,8	101,8

En 2022, l'inflation sera très élevée, et potentiellement proche de 6%. À l'instar de la croissance, au plus les mois passent, au plus se profile le spectre d'une inflation qui resterait élevée en 2023.

Inflation	**2022**	**2023**
PLF 2023 (sept 2022)	**+5,4 %**	**+4,3 %**
Programme de stabilité (juillet 2022)	+5,0 %	+3,2 %
INSEE (sept 2022)	+5,3 %	-
Banque de France (sept 2022)	+5,8 %	+4,7 %
OCDE (sept 2022)	+5,9 %	+5,8 %
Commmission Européenne (juillet 2022)	+5,9 %	+4,1 %
OFCE (juillet 2022)	+5,3 %	+4,1 %

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

C - Le Projet de loi de Finances 2023 & la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

1 Un projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 qui prévoit une trajectoire de redressement

Le déficit public représentait 6,4% du PIB en 2021 et il ne repasserait pas sous la barre des 3% avant 2027.

DÉFICIT PUBLIC AU SENS DE MAASTRICHT EN % PIB

Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2023-2027

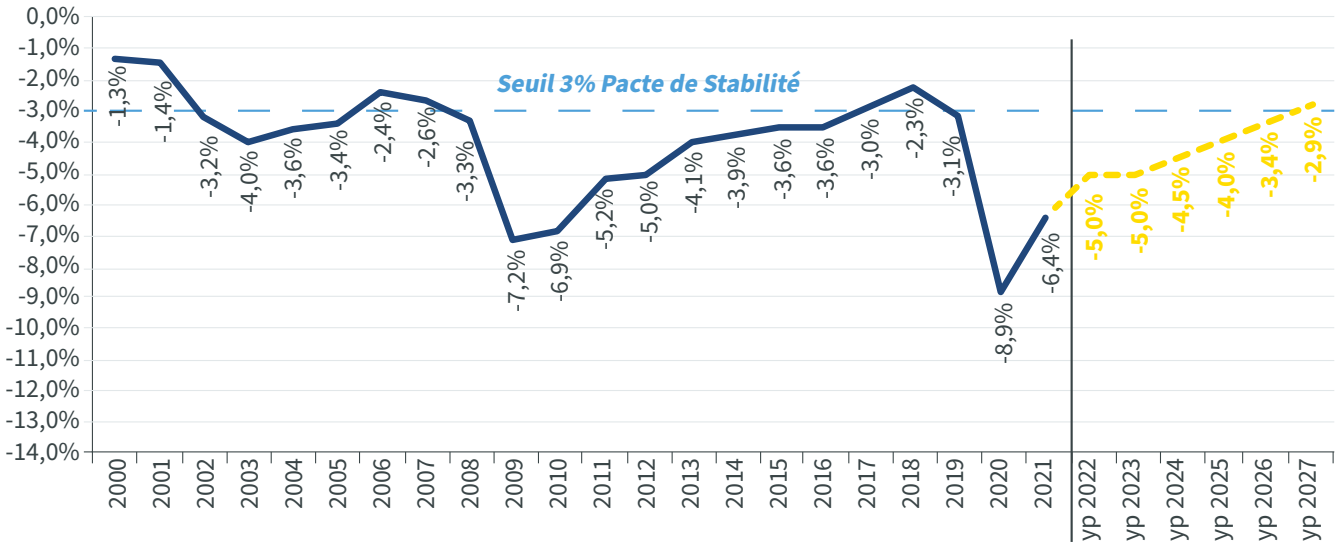

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Le déficit public provient essentiellement des comptes de l'État. En effet, le poids des APUL dans le déficit public reste anecdotique. Les comptes de la sécurité sociale se sont redressés mais restent encore déficitaires. L'essentiel du déficit se situe sur le budget de l'État.

	En % PIB		En milliard d'euros (Md€)		Variation
Solde public	**2020**	**2021**	**2020**	**2021**	**En Md€**
Adm. Publiques Centrales	-6,8 %	-5,7 %	-156,0	-143,4	-12,6
Administration Publiques Locales (APUL)	-0,1 %	0,0 %	-3,5	-0,6	+2,9
Sécurité Sociale	-2,0 %	-0,7 %	-46,0	-16,7	+29,3
Ensemble	**-8,9 %**	**-6,4 %**	**-205,5**	**-160,7**	**+44,9**

Les États membres de la zone Euro doivent s'inscrire dans le cadre de règles budgétaires communes à travers le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG) et le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC). Ces règles avaient été suspendues jusqu'à fin 2022 afin de permettre aux États membres d'adopter différentes mesures de soutien à l'économie, à la santé et à la relance de la croissance.

Le Pacte de Stabilité et de Croissance prévoit notamment pour la France un plafond de déficit à 3% du PIB et de dette publique à 60% du PIB. Le déficit public diminuerait de 6.4% à 5% du PIB en 2022 et serait réduit graduellement à compter de 2024 pour revenir sous les 3% en 2027.

La dette publique continue d'augmenter en 2021 (+164,5 Md€) pour atteindre 2 749 Md€, soit 112,5% du PIB. La dette des administrations publiques locales représente moins de 10 % du PIB.

ENDETTEMENT DES ADMINISTRATIONS EN % DU PIB

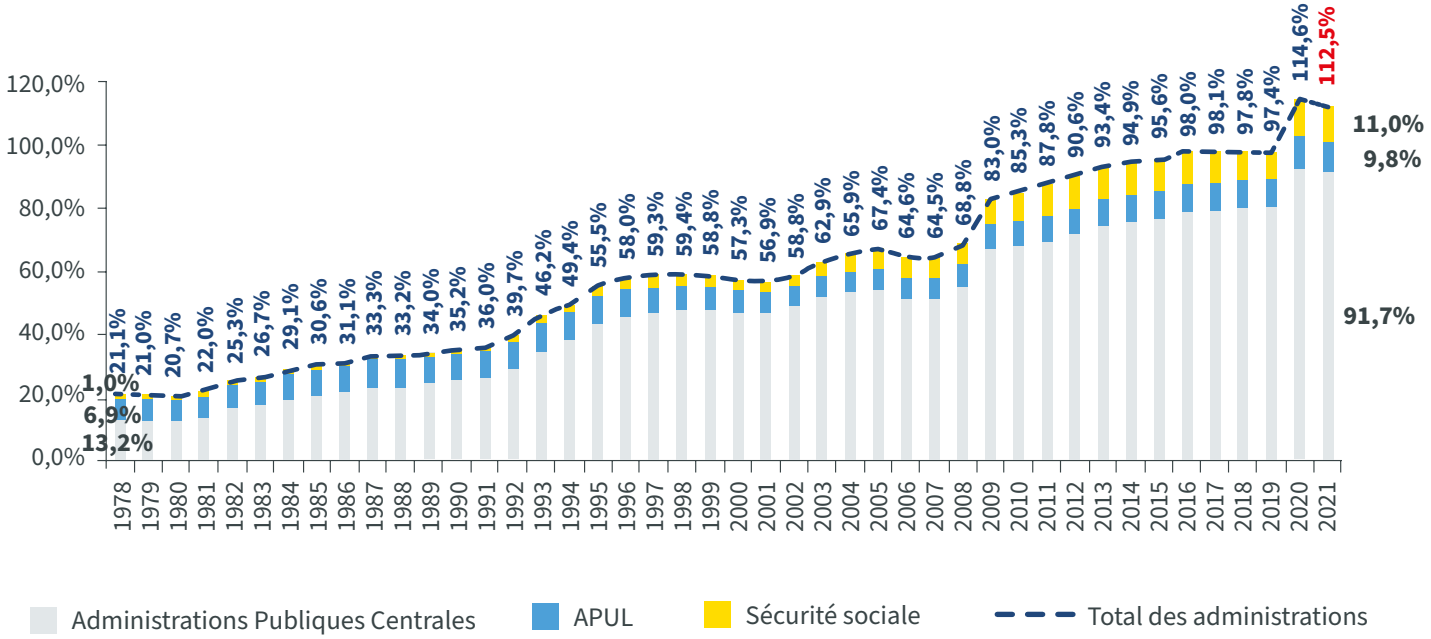

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 ne prévoit pas de retour à la situation antérieure à 2020 et encore moins un rapprochement du seuil fixé par le Pacte de Stabilité.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 La loi de programmation des finances publiques (LPFP) prévoit pour les années 2023 à 2027 d'associer les Collectivités locales à la maîtrise de la trajectoire des finances publiques avec les pactes de confiance – article 23

Afin d'associer les Collectivités territoriales à la maîtrise des finances publiques, la LPFP reconduit l'objectif qui figurait dans la LPFP pour les années 2018 à 2022 d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de l'ensemble des Collectivités.

Pour atteindre l'objectif d'évolution des dépenses locales (ODEDEL) de 0,5% en volume, le dispositif proposé par l'État repose sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement : celles-ci devront diminuer de 0,5% en volume chaque année.

(C'est un niveau plus élevé que celui fixé dans le cadre de la loi de programmation 2018-2022 : le plafond de +1,2% en valeur représentait une baisse attendue en volume de 0,3% / an)

En pratique, un taux d'évolution en valeur sera fixé en tenant compte de l'inflation hors tabac minorée de 0,5%. L'hypothèse d'inflation sera actualisée a minima tous les 6 mois (ou dans l'intervalle dans le cadre d'une LFR ou du programme de stabilité transmis à la commission européenne). **Si la révision à la hausse de l'inflation prévisionnelle ne dépasse pas 0,5%, la trajectoire initiale sera maintenue.**

Les Collectivités locales restent soumises à l'aléa de l'inflation : une révision de l'inflation prévisionnelle en cours d'année limitée à 0,5% conduirait implicitement à devoir réduire les dépenses de 1% en volume. Par ailleurs, aucun mécanisme n'est prévu pour corriger rétrospectivement l'ODEDEL de l'inflation réelle si cette dernière était supérieure à l'inflation prévisionnelle.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Il ne s'agit plus d'une contractualisation mais d'un dispositif qui s'impose aux acteurs publics suivants :

- les régions (y compris Collectivités de Corse, Martinique et Guyane) et le département de Mayotte
- les départements et la Métropole de Lyon
- les communes, EPCI et Établissements Publics Territoriaux dont le budget principal présentait un niveau de dépenses réelles de fonctionnement supérieur à 40 M€ en 2022

Les sanctions prévues en cas de non respect par les Collectivités peuvent se traduire par :

- l'exclusion du bénéfice de certaines subventions d'investissement
- l'obligation de s'inscrire dans un accord de retour à la trajectoire

L'accord de retour à la trajectoire sera conclu à l'issu d'un dialogue avec le préfet. Il définira des objectifs sur le **budget principal** de la Collectivité :

- le taux maximal d'évolution des DRF
- l'objectif d'amélioration du besoin de financement, c'est-à-dire la trajectoire d'endettement de la Collectivité
- pour les Collectivités qui dépassent le plafond national de capacité de désendettement, les contrats définiront une trajectoire d'amélioration (resté à 9 ans pour les régions)

La LPFP 2023-2027 fixe également la trajectoire des concours financiers de l'État aux Collectivités. Celle-ci sera fixée pour la période du budget quinquennal. Le périmètre des concours plafonnés comprendra les prélèvements sur recettes à l'exclusion du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), les crédits budgétaires de la mission « Relations avec les Collectivités territoriales » (RCT) ainsi que la fraction de TVA affectée aux régions en substitution de leur dotation globale de fonctionnement (DGF). Les régions bénéficient de l'intégralité de la dynamique de la fraction de TVA qui leur a été affectée.

Les régions sont concernées avec la compensation de la suppression de la CVAE – article 7 PLF 2023. En effet, les régions perçoivent depuis 2014 une quote-part de frais de gestion de la CVAE, dans le cadre de leurs compétences en matière de formation professionnelle. En compensation de la perte de ces frais de gestion, les régions percevront à partir de 2023 une dotation de l'État correspondant au montant perçu en 2022. Un montant de 91 M€ est prévu à ce titre dans l'enveloppe des concours financiers de l'État (au lieu de 107M€ en 2022). Le PLF 2023 prévoit également une baisse de 15 M€ de la DCRTP des Régions et une actualisation de la dynamique de TVA en 2022 à 9,6 %.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

D - Le financement des Collectivités locales : les taux d'intérêt augmentent sensiblement en Zone Euro

Depuis plusieurs mois, face au retour de l'inflation, les banques centrales ont augmenté leurs taux directeurs pour contrer cette hausse de l'inflation. Les marchés assistent donc à la sortie des programmes monétaires ultra expansionnistes, se traduisant par une forte remontée des taux. Les références à 10 ans (swap et OAT) sont revenues en territoire positif pour atteindre des niveaux records en Zone Euro.

L'ensemble de la courbe des taux a été affecté à la hausse. La courbe des taux de swap a ainsi commencé l'année 2022 en territoire négatif avec une référence à 10 ans à -0,25% pour dépasser le seuil des 2%. Un record historique dans la Zone Euro. Pour rappel, les taux de swap sont les références de taux de financement bancaire (hors marge).

Par conséquent, les taux de référence hors marges augmentent fortement.

ÉVOLUTION DES TAUX DE RÉFÉRENCE

sur 10 ans

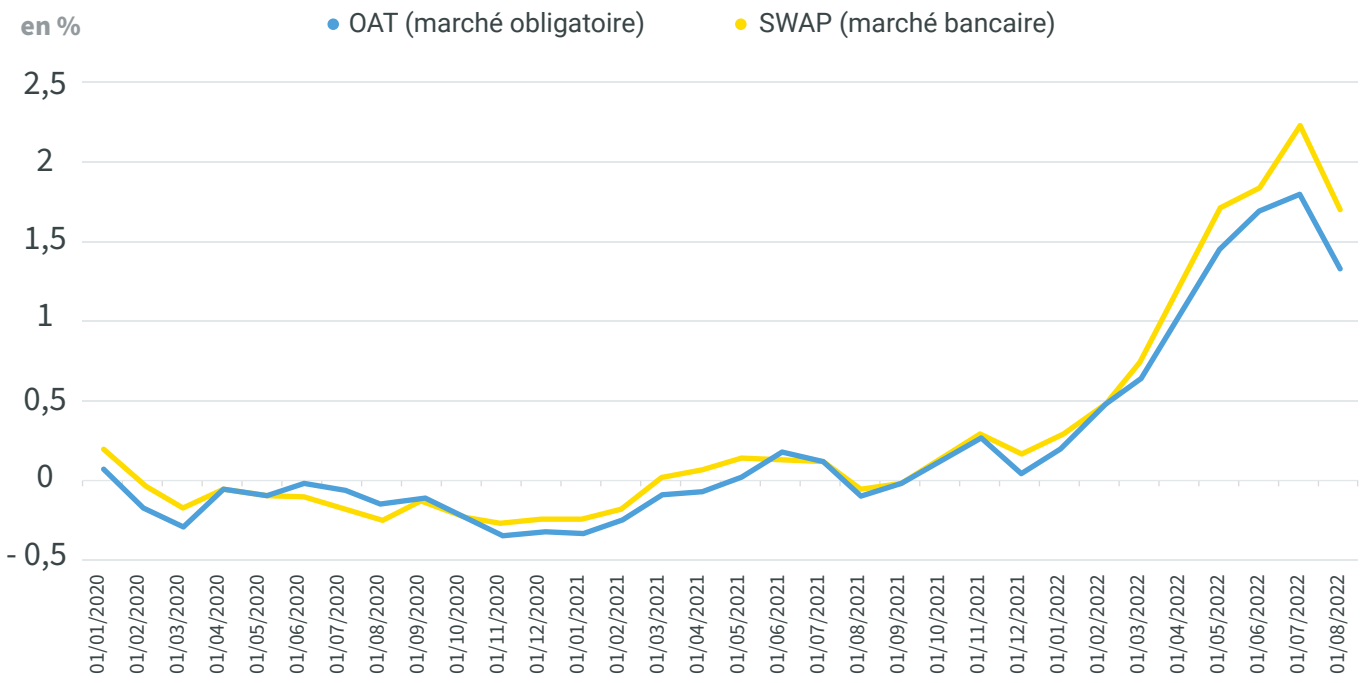

Du côté des indices monétaires (taux variables), ils passent également en territoire positif face aux discours des principales banques centrales et à l'augmentation des taux directeurs de la BCE.
Sur le premier semestre 2022, les meilleures conditions de marges bancaires offertes au secteur public local apparaissent stables relativement à la fin d'année 2021, proches de 60 pbs. La fourchette de financement se situe entre 45 et 90 pbs avec une moyenne autour de 60 pbs.

Le marché obligataire du financement des Collectivités locales reflète le coût minimum de financement pour les Collectivités.

Ces derniers mois, les marges proposées par les investisseurs ont augmenté. Le volume de transaction a diminué car les Collectivités ne souhaitent pas acter cette hausse de la marge de crédit. La marge de crédit proposée a augmenté d'environ 20 pbs sur le marché. Le marché bancaire pourrait donc s'aligner avec le marché obligataire et augmenter le niveau de ses marges.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 LE CONTEXTE DE LA RÉGION REUNION

A - L'actualisation de la prospective

La stratégie financière régionale doit pérenniser les équilibres budgétaires et financiers à court et moyen terme et les rendre compatibles avec les ratios cibles de désendettement et d'épargne.

Les principaux ratios relatifs à la situation d'endettement de la Collectivité à respecter sont les suivants :

- une capacité de désendettement qui devra retendre à 9 ans voire en deçà tel que l'exige le seuil défini dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 pour l'ensemble des Régions
- une épargne brute située entre 25 % et 30 % des recettes réelles de fonctionnement en moyenne

Le budget de la Région doit ainsi s'inscrire dans une programmation pluriannuelle budgétairement soutenable, tant en investissement qu'en fonctionnement (PPI/PPF).
Cette programmation pluriannuelle en cours d'élaboration devra être compatible avec la stratégie financière de la Collectivité à long terme dont la mise à jour est faite chaque année en fonction des éléments législatifs et réglementaires ou du contexte social et économique du territoire.

L'actualisation de la prospective fixera un nouveau cadre pour retrouver des ratios assurant les équilibres budgétaires et financiers et la confiance de nos partenaires externes, financiers et institutionnels pour les années à venir. Elle reprendra les engagements liés aux programmations en cours et les nouveaux programmes européens 2021/2027 ainsi que les priorités de la mandature.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - La Certification des comptes

Pour rappel, la Région Réunion s'est portée volontaire en tant qu'entité expérimentatrice dans les travaux de la certification des comptes.

L'opinion du Commissaire aux comptes sur les comptes 2021 a été «une impossibilité d'exprimer une opinion», ce qui a été également le cas pour d'autres Collectivités expérimentatrices (7 sur 21).

L'exercice 2022 constitue le dernier exercice à blanc et le déploiement des travaux de fiabilisation devra se poursuivre notamment sur les cyles suivants :

- les rattachements des dépenses et de produits
- les provisions
- la mise à jour de l'actif

En 2023, le Parlement devra légiférer sur l'expérimentation de la certification des comptes des Collectivités. In fine, la certification des comptes favorisera la modernisation des performances en termes d'organisation et de gestion.

C - Les Hypothèses d'évolution budgétaire

(ART. L.4312-1 DU CGCT)

En mouvements réels, les évolutions sur la période 2015 à 2023 sont les suivantes :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Pré CA 2022	BP 2023 prévisionnel
Recettes réelles de fonctionnement	560,1	509,4	607,9	590,1	615,9	536,3	558,9	590,0	641,0
Dépenses réelles d'exploitation	386,7	403,5	453,7	447,3	449,0	410,1	399,9	419,4	466,0
Épargne de gestion	**173,4**	**105,9**	**154,2**	**142,8**	**166,9**	**126,2**	**159,1**	**170,6**	**175,0**
Intérêts dette	8,5	11,3	16,5	20,7	23,2	20,4	20,8	20,5	25,0
Épargne brute	**164,9**	**94,6**	**137,7**	**122,1**	**143,7**	**105,8**	**138,3**	**150,1**	**150,0**
Remboursement dette	84,3	32,5	35,9	37,4	40,0	59,0	64,3	65,5	69,0
Épargne nette	**80,6**	**62,1**	**101,8**	**84,7**	**103,7**	**46,8**	**73,9**	**84,6**	**81,0**
Dépenses d'équipement	590,0	547,8	603,3	534,3	397,5	296,4	316,5	317,5	433,0
Recettes propres d'investissement	176,8	182,8	317,9	229,7	218,4	194,2	98,0	156,2	202,0
Recours à l'emprunt	299,0	331,1	239,0	198,5	80,0	70,9	140,0	10,0	151,0
Endettement	566	825	1 028	1 190	1 230	1 241	1 317	1 262	1 347
Dette/EB	**3,4**	**8,7**	**7,5**	**9,7**	**8,6**	**11,7**	**9,5**	**8,4**	**9,0**
Taux d'épargne brute	**29,4 %**	**18,6 %**	**22,7 %**	**20,7 %**	**23,3 %**	**19,7 %**	**24,7 %**	**25,4 %**	**23,4 %**

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Le BP 2023 devra inscrire les crédits nécessaires pour couvrir les engagements antérieurs et couvrir les obligations liées aux compétences de la Collectivité et aussi la mise en place des priorités de la Mandature. Les dépenses nouvelles ayant un cofinancement européen ou national seront prioritairement inscrites. Pour les Programmes Opérationnels Européens, la Région en tant qu'autorité de gestion proposera au BP 2023, les derniers crédits liés à REACT-UE ainsi que les contreparties régionales pour solder les POE 2014-2020 et proposera aussi les crédits nécessaires pour les nouveaux POE 2021-2027.

Dans le cadre des travaux d'amélioration des procédures, il sera demandé de poursuivre le nettoyage des engagements hors bilan. Deux nouveaux chantiers budgétaires devront être lancés :

- l'engagement de la recette dans le Système d'Information Financier
- la centralisation de la validation des engagements

Aussi, une réflexion devra être menée sur la gestion des tiers et la gestion de l'inventaire comptable devra être confortée par la Direction des Finances suite à la réorganisation des services.

D'autres actions seront à renforcer comme :

- le développement des procédures budgétaires et comptables
- l'animation et l'accompagnement des services
- l'amélioration des outils de la gestion de la trésorerie

Pour les budgets annexes (Énergie, Musées et Transport) les besoins seront reconduits et arbitrés suivant les recettes proposées au BP 2023.

D - La gestion de la dette

1 Un recours à l'emprunt limité à 10M€ en 2022

Ces dernières années, la Région s'était financée en faisant largement appel aux prêteurs publics (Banque Européenne d'Investissement - BEI, Agence Française de Développement - AFD, Caisse des Dépôts et Consignations - CDC).

En 2021, la Région a entrepris une démarche de diversification auprès des banques commerciales et s'est appuyée sur des enveloppes Arkéa, LPB/SFIL, Banque Française Commerciale OI et Crédit Agricole.
En 2022, la Collectivité a utilisé le reliquat d'une enveloppe d'emprunt de 10 M€ souscrite en 2021 auprès d'Arkéa sur 20 ans.

Par ailleurs, compte tenu de la nouvelle orientation de la Mandature de construire un viaduc pour achever le chantier de la NRL, les contrats de financement restant à mobiliser à hauteur de 172,6 M€ auprès de la CDC et 150 M€ auprès de la BEI ont fait l'objet d'une demande de prorogation de 36 mois pour l'un et d'une annulation de l'encours pour l'autre avec nouvelle définition du besoin de financement du projet viaduc.

Il est par ailleurs à souligner que le financement par la BEI est, à compter de 2022, systématiquement assorti de ratios financiers sur deux exercices consécutifs par lesquels la Région s'engage à ce que :

- sa capacité de désendettement ne dépasse pas 10 ans jusqu'en 2027 puis 9 ans au-delà
- le rapport entre épargne de gestion et annuités soit supérieur à 1,4

Ces nouvelles contraintes sont introduites, par biais d'avenant, dans les contrats existants. Même si plus strictes, elles restent en adéquation avec la nouvelle stratégie financière de la Région qui fixe les grands équilibres budgétaires avec un taux d'épargne brute cible entre 25 et 30 % et une capacité de désendettement plafonnée à 9 ans dont l'atteinte est envisagée dès 2022.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 Le volume de l'encours de dette de la Région au 1er janvier 2023

Au 1er janvier 2023, l'encours prévisionnel de dette de la Région s'établit à 1 262 M€.
L'extinction contractuelle (hors prise en compte des prochaines mobilisations d'emprunt) est présentée ci-dessous :

EXTINCTION DE L'ENCOURS DE DETTE
de la Région au 01/01/N

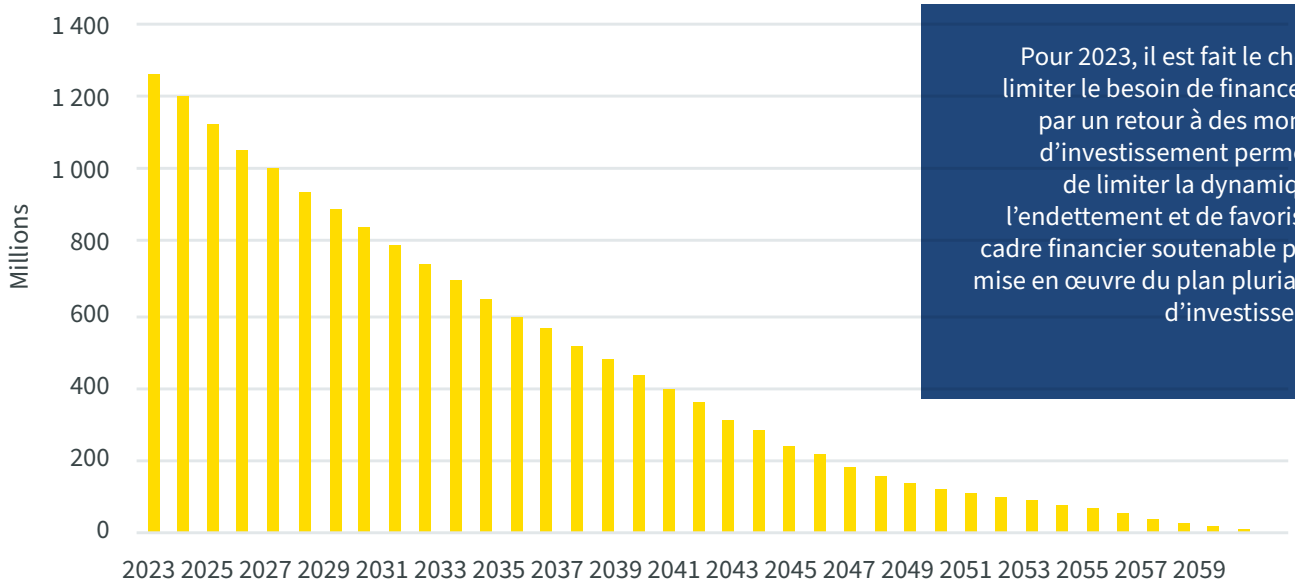

Pour 2023, il est fait le choix de limiter le besoin de financement par un retour à des montants d'investissement permettant de limiter la dynamique de l'endettement et de favoriser un cadre financier soutenable pour la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement.

3 Le coût moyen de l'encours de dette

La Région maintient un coût moyen prévisionnel de la dette à 1,55% au 01/01/2023.

En M€	En cours au 01/01/2023		Taux moyen
	(en M€)	(en %)	(en %)
Exposition Taux fixe	750	59 %	1,83 %
Exposition Taux variable	491	39 %	1,12 %
Exposition structurée	22	2 %	1,72 %
TOTAL	**1262**	**100%**	**1,55%**

L'encours de dette de la Région est diversifié afin d'apporter à la fois de la visibilité sur l'évolution de la charge financière mais également pour optimiser le coût de la dette.

Au 1er janvier 2023, la part fixe de l'encours représentera 59% de l'encours total. Cette part apportera de la visibilité sur le niveau de la charge financière de la Région.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Durant la décennie précédente, la Région a pu profiter du niveau bas des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable qui représente 39% de son encours. Cette exposition repose essentiellement sur l'index Euribor qui augmente actuellement au regard de l'inflation.

L'encours dit « structuré » représente 2% de l'encours global et est assimilable à des quasi taux fixes. Cette exposition est classée 1-B au sens de la Charte de Gissler, c'est-à-dire la catégorie la plus sécurisée après le 1-A (98% de l'encours de la Région). La Région n'a jamais recouru à des emprunts structurés toxiques ou volatils pouvant entraîner une forte dégradation des taux d'intérêt.

4 L'utilisation du programme de NEU CP de la Région

La Région Réunion a mis en place un programme de titres négociables à court terme NEU CP (anciennement billet de trésorerie) de 150 M€ en 2019 auprès de la Banque de France, pour répondre à ses besoins de financement à court terme et optimiser sa gestion financière.

Sur le principe il s'agit d'un outil financier équivalent à une ligne de trésorerie. Il n'en diffère que par son aspect désintermédié, c'est-à-dire que la Collectivité ne passe plus par un établissement bancaire pour obtenir des financements à court terme, mais recherche directement la liquidité auprès d'investisseurs sur les marchés financiers.

Pour ce faire, une actualisation de la notation financière de la dette de la Région Réunion à court et à long terme a été réalisée en juillet 2022 par l'agence Moody's. Celle-ci lui a attribué :

- pour le long terme : la note A3 avec une perspective stable
- pour le court terme : la note Prime-2

La décision de notation A3/Prime 2 de la Région Réunion est le reflet d'une performance opérationnelle confirmée par l'engagement du nouvel exécutif à maîtriser les dépenses de fonctionnement, d'un accès solide à des sources de financement externes notamment auprès de l'Union Européenne ainsi que d'une gestion prudente de la dette et de la liquidité.

Depuis 2019, la Collectivité a émis de manière régulière son programme de NEU CP. Cet instrument de financement a permis de générer des produits financiers, compte-tenu des taux courts négatifs jusqu'au début de l'année 2022 :

- 283,8 k€ en 2019
- 330,8 k€ en 2020
- 286,1 k€ en 2021
- 25,5 k€ en 2022

Le programme NEU CP de 2022 permet dorénavant une mobilisation de liquidités jusqu'à 300 M€.

Par ailleurs, même si la normalisation des taux monétaires en territoire positif ne devrait plus permettre de réaliser des produits financiers, cet instrument pourrait néanmoins rester plus compétitif sur les frais financiers comparativement aux lignes de trésorerie.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

5 Le recours temporaire à des lignes de trésorerie

Lors des travaux de renouvellement de la notation financière de la Région en 2022, le programme NEU CP ne pouvant être mobilisé, deux contrats de financement à court terme de 20 et 50 M€ ont été souscrits auprès de ARKEA et la Caisse d'Epargne pour pallier les besoins de trésorerie.
Le recours à ces contrats est donc possible jusqu'au second semestre 2023, en complément du programme NEU CP.

E - Le besoin de couverture des autorisations de programmes engagés antérieurement

Comme indiqué dans l'état normalisé sur la gestion pluriannuelle annexée au compte administratif 2021, les engagements de la Collectivité à fin 2021 sont ainsi évalués :

- **en investissement :** les mandatements qui resteraient à effectuer par rapport aux engagements comptables s'élèveraient à 1 379 M€, soit environ 4,36 années de mandatement sur la base des réalisations 2021
- **en fonctionnement :** les mandatements qui restaient à effectuer par rapport aux engagements comptables s'élèveraient à 457,4 M€, soit 2,12 années des réalisations 2021

Pour la préparation du BP 2023, il conviendra de mesurer les besoins de crédits de couverture à fin 2022. Pour chacune des sections, ces besoins constituent réglementairement des dépenses obligatoires et impacteront l'ouverture des nouvelles capacités d'engagement.

L'ensemble des éléments ci-dessus exposés constitueront le contexte financier pour l'élaboration du projet de Budget Primitif de l'année 2023.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

AXE 1

LE DÉVELOPPEMENT **HUMAIN** & **SOLIDAIRE**

LA PIERRE ANGULAIRE DE LA MANDATURE

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

PRÉAMBULE

Dans un contexte aggravé par la crise énergique et économique mondiale, la Collectivité se donne pour ambition d'accompagner au mieux les Réunionnais mais aussi chaque jeune afin qu'il réussisse son parcours de formation et atteigne son meilleur niveau de compétences, qui lui permettra d'envisager son avenir professionnel avec sérénité et de s'insérer durablement dans l'emploi.

Par ailleurs, le développement humain repose également sur la réalisation de capacités essentielles, notamment l'accès à l'éducation, aux soins, à l'alimentation ou encore à un logement de qualité.

Pour relever ces défis sociétaux transversaux et afin d'agir pour une meilleure égalité des chances et en faveur du pouvoir d'achat des familles, la nouvelle mandature poursuit son approche pluridisciplinaire et donc son investissement dans les secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, de la culture et du sport.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

UNE POLITIQUE ÉDUCATIVE AMBITIEUSE

En 2022, La Réunion présente un portrait socio-éducatif marqué par :

- Un quart des jeunes (26%) de 15 à 29 ans ne sont, ni en emploi, ni en étude, ni en formation (NEET), soit 41 000 personnes. La part de NEET est deux fois plus élevée qu'au niveau national. Elle culmine chez les 24 à 19 ans avec près d'une jeune sur deux dans cette situation
- Un enfant mineur sur deux appartient à une famille vivant en-deça du seuil de pauvreté
- À l'entrée en 6ème, l'espérance d'atteindre le niveau de baccalauréat est de 60% à La Réunion (ce taux est de 83 % à Créteil)
- Plus de 2 000 élèves quittent le système scolaire sans aucune qualification par an
- Le territoire compte plus de 115 000 illettrés

Ces indicateurs montrent non seulement les difficultés sociales auxquelles notre population est confrontée mais également l'enjeu de l'éducation, seul levier collectif pour dessiner un avenir meilleur en faveur de l'ensemble des Réunionnais, dont 30% ont moins de 20 ans.

La Collectivité axera ses actions autour des priorités suivantes :

- Favoriser la réussite en créant un environnement propice au travail et à la réussite
- Favoriser la réussite éducative en réduisant les inégalités scolaires
- Favoriser la réussite en réduisant les inégalités sociales pour une vraie cohésion sociale
- Favoriser l'égalité des chances et la réussite du plus grand nombre par le biais de la mobilité

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 FAVORISER LA RÉUSSITE DES JEUNES

EN CRÉANT UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU TRAVAIL

L'environnement dans lequel évoluent les jeunes joue un rôle indéniable dans leur réussite et contribue à leur qualité de vie au sein des établissements d'éducation et de formation.

A - Une programmation ambitieuse de réhabilitation et de construction de lycées

L'ambition régionale est de construire, rénover et entretenir les lycées, afin d'offrir un cadre de qualité, propice à la réussite et à l'épanouissement de chaque jeune réunionnais. En 2023, pour répondre à ces objectifs sur le bâti scolaire des lycées, la Collectivité mettra en œuvre les grandes actions patrimoniales suivantes :

1 Réhabiliter les lycées

La Collectivité poursuivra le plan de réhabilitation et de modernisation des lycées, qui porte sur la remise à niveau technique et réglementaire, la mise aux normes en matière d'accessibilité, la rénovation thermique et énergétique et sur l'adaptation aux évolutions pédagogiques, en particulier le numérique, et aux enjeux de développement durable.
Ce plan se déclinera en 2023 à travers une douzaine de chantiers de réhabilitation, sur les 38 initiés (23 sont déjà livrés). Par ailleurs, afin d'assurer la maintenance des bâtiments et des équipements techniques des lycées et optimiser le coût global pris en charge par la Collectivité, un plan pluriannuel de grosses réparations pour la période 2022-2028 est programmé en privilégiant les opérations de maîtrise de l'énergie.

2 Construire de nouveaux lycées

LE LYCÉE DE LA MER

La priorité régionale porte sur le futur lycée tourné vers les métiers à vocation maritime. Son implantation est prévue sur le site régional du CIRFIM au Port, mitoyen au lycée Lepervanche. Ce futur lycée, d'une capacité de 726 lycéens, s'inscrit dans un objectif de développement de nouvelles compétences en cohérence avec la « stratégie bleue » définie par la Collectivité. Le programme pédagogique de ce futur lycée a été actualisé et validé en 2022 en coordination avec le Rectorat, les autres ministères de tutelle, et les établissements existants concernés (EAM). Fin 2022, la livraison des études d'aménagement et de programmation permettra de lancer le concours de maîtrise d'œuvre. L'ouverture de cet établissement est envisagée pour la rentrée 2027 pour les premières sections.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

LE LYCÉE DES MÉTIERS DU TOURISME ET DE L'HÔTELLERIE

Ce lycée sera lancé sur la mandature. Il préparera aux métiers, de l'hôtellerie et du tourisme et viendra compléter l'offre de formation du lycée hôtelier de Plateau Caillou. Sa localisation devra prendre en compte l'évolution de l'offre hôtelière dans un objectif de répartition territoriale équilibrée.
Les réflexions sont d'ores et déjà engagées avec l'ensemble des acteurs pour déterminer la localisation et apprécier le contenu et le dimensionnement de ce projet. Ces dernières seront poursuivies en 2023.

LE LYCÉE FORESTIER ET LE LYCÉE DE CILAOS

La réflexion pour le dimensionnement de ces projets sera engagée avec l'ensemble des acteurs.
Par ailleurs, une réflexion sera engagée avec le Département pour étudier la possibilité de valoriser des classes de seconde au sein du collège.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Plan pluriannuel grosses réparations 2022-2028	Taux d'avancement de la réalisation	80 % de la tranche annuelle des grosses réparations	23 livrés sur 38 (60%)	26 livrés sur 38 (66%)
Lycée de la Mer	Taux d'avancement des études	- Livraison des études d'aménagement et de programmation - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre	50 % -	100 % 100 %
Lycée de Cilaos	Taux d'avancement de réflexion avec les acteurs académiques	Engagement de la réflexion avec les acteurs académiques et économiques pour apprécier le dimensionnement de projet	-	
Le lycée Forestier : réétudier l'implantation du lycée du tourisme		Engagement de la réflexion avec les acteurs académiques et économiques pour apprécier le dimensionnement des projets et la localisation	Lycée du tourisme : 25 % Lycée forestier	100 % 25 %

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Une dotation financière et humaine conséquente pour le bon fonctionnement des lycées

Assurer l'accès à une formation de qualité reste un objectif central de la politique régionale inscrit dans le nouveau projet de mandature. La responsabilité de la Collectivité porte sur les conditions matérielles et techniques, relatives aux équipements et aux locaux. A ce titre, elle s'attachera à maintenir ses interventions financières en faveur des lycées, afin d'offrir aux jeunes Réunionnais et aux équipes éducatives les meilleures conditions de travail et de transmission des compétences. Elle poursuivra également son partenariat avec les Établissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE) et l'Académie dans la mise en œuvre de ses politiques.

1 Accompagner financièrement les lycées

En matière de fonctionnement, le soutien de la Région se traduit annuellement par l'attribution aux lycées publics d'une dotation globalisée leur permettant d'établir un budget pour leurs dépenses récurrentes. Celle-ci peut être complétée en cours d'année par une enveloppe de dialogue de gestion, visant à répondre, le cas échéant, à des besoins spécifiques ou à faire face à des situations exceptionnelles. Dans le cadre de l'octroi de ces aides complémentaires, la Région poursuivra sa démarche d'optimisation de ses interventions régionales, au regard des fonds de roulement disponibles au budget des EPLE.

S'agissant des internats, la Collectivité souhaite les rendre attractifs et en faire des internats d'excellence ainsi que des outils au service de l'orientation des jeunes pré-bac dans le cadre des formations dites à recrutement académique. Il s'agira en 2023, d'établir un partenariat avec les lycées hébergeurs pour lancer un programme spécifique afin d'optimiser les capacités d'accueil et de répondre dans de bonnes conditions aux besoins des familles.

Contribuer à la réussite éducative passe également par la valorisation des talents et des compétences des jeunes inscrits dans les établissements de formation initiale. Aussi, la Collectivité assurera un accompagnement des projets pédagogiques des lycées selon des thématiques proposées et en y intégrant les actions rattachées à la vie au sein de l'internat et à la fréquentation de la restauration scolaire.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 Doter les lycées de moyens humains suffisants

Depuis la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la Région est compétente pour l'accueil, la restauration et l'hébergement dans les lycées dont elle a la charge. A ce titre, elle assure le recrutement et la gestion des personnels Agents techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement – ATTEE exerçant leurs missions dans les lycées.

Dans le cadre de ses compétences, la Collectivité souhaite mettre en place un environnement permettant aux lycéens d'avoir un accueil de qualité dans les établissements que ce soit à la restauration scolaire, dans les autres lieux d'études ou de récréation. Aussi, la Région s'attachera à améliorer la qualité des missions techniques assurées par les ATTEE dans les lycées par la mise en place de formations pour la professionnalisation des agents. Elle s'attachera aussi à réduire des écarts de dotation entre les lycées.

Pour faciliter la réalisation des missions techniques au sein des lycées publics, la Collectivité procédera à :

- la mise en place d'un plan de formation (notamment dans le secteur de la restauration scolaire)
- l'équipement des personnels ATTEE afin de préserver la santé de nos agents et atténuer la pénibilité de certains travaux répétitifs et lourds liés à l'entretien par exemple

Par ailleurs, la Collectivité s'appuiera sur le référentiel de gestion des emplois réalisé en 2022 afin d'optimiser les moyens et d'ajuster sur du court, moyen et long terme les effectifs au sein des établissements en tenant compte des besoins réels de chaque établissement et en accord avec la trajectoire d'équilibre du budget de la Région. Cet effort d'optimisation sera également renforcé à travers une politique de remplacement efficiente des absences de courte durée, par la mobilisation d'une ou plusieurs équipes de remplaçants pouvant y remédier dès le premier jour où celles-ci interviennent.

De plus, pour faire face au manque de spécialisation au sein des établissements, une analyse sera menée en 2023 sur un meilleur rééquilibrage des équipes mobiles (EMATT) entre les 4 micro-régions, ainsi qu'une possibilité de renforcement de ces personnels spécialisés.

3 Renforcer le parc d'équipement numérique des lycées

Afin d'améliorer la continuité pédagogique et de développer la mise en œuvre de l'hybridation de l'enseignement, la Collectivité a poursuivi ses efforts financiers à travers le déploiement des deux phases du plan exceptionnel d'équipement numérique des lycées qui bénéficie du soutien financier de l'Europe au titre de l'initiative « Réact UE » du PO FEDER 14/20. L'accompagnement de la Collectivité en matière d'équipement numérique des lycées publics conduira à la mise en place en 2023, d'une base de données et de suivi du parc d'équipement afin d'aboutir à un inventaire des biens et une projection budgétaire optimale.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Plan exceptionnel d'équipement numérique des lycées	Taux d'avancement	50 %	14 %	100 %

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 FAVORISER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

EN RÉDUISANT LES INÉGALITÉS SCOLAIRES

A - Orienter et mieux former

Favoriser la réussite, c'est permettre à chaque jeune de s'engager dans son choix d'orientation, de sélectionner les voies de formation qui correspondent à ses aspirations et à son projet professionnel. Des actions ciblées dès le collège sont notamment indispensables pour améliorer l'information des familles et l'orientation des élèves dans cette voie.

1 Accompagner les jeunes dans leur démarche d'orientation

La stratégie régionale en matière d'orientation pour les publics scolaires, étudiants, apprentis et leur famille s'est construite en 2022 sur la base des réunions partenariales avec les autorités académiques (agricole, maritime, rectorat) au sein d'un comité technique d'information à l'orientation.

En 2023, les actions de la Collectivité se poursuivront à travers :

- l'élaboration d'une documentation régionale sur les formations et les métiers en lien avec les principaux partenaires de l'orientation, ainsi que les autorités de tutelles académiques du territoire. Après le lancement d'une collection avec une entrée formation en 2022, une collection avec une entrée métiers sera lancée pour cette année. Il s'agira de présenter les filières présentes à La Réunion, ainsi que les parcours de professionnels afin d'éclairer les choix des jeunes. Un comité de lecture a également été institué pour la collection Orient'A Nou avec des partenaires dont des centres de formation et d'apprentis

- la diffusion de l'information régionale, nationale et européenne auprès des collégiens, des lycéens, des apprentis, des étudiants et de leur famille. Après le lancement du portail jeunes360.re et d'un outil régional d'information accessible aux élèves via l'Espace Numérique de Travail (ENT), l'année 2023 verra un renforcement de ces outils et un conventionnement avec les partenaires de l'orientation afin de diffuser leurs informations

- la mise en œuvre d'actions d'envergure régionale pour promouvoir les métiers et les formations, tels que le concours régional « Je filme le métier qui me plaît »

Le jeune en fonction de ses actions pourra disposer des informations qui lui permettront de réaliser un choix éclairé en matière de formations et de métiers et par la même sur son projet de vie. La Région Réunion souhaite accompagner chaque jeune pour qu'il soit acteur de son parcours et qu'il s'inscrive dans une démarche d'orientation tout au long de la vie.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 Diversifier et moderniser l'offre de formation initiale

La carte des formations professionnelles initiales sous statut scolaire (CAP, BAC PRO, BTS) doit être en cohérence avec les besoins du monde socio-économique. A cet effet, la Collectivité régionale en concertation avec le monde professionnel, a identifié 15 secteurs d'emplois prioritaires : numérique, transition écologique et énergétique, tourisme, BTP, transport-logistique, optique-lunetterie, sanitaire - médico-social et social, sport et animation, automobile, arts du spectacle et activités culturelles, immobilier, aéronautique, maritime, agriculture, et économie sociale et solidaire.

Pour 2023, la Collectivité renforcera son partenariat avec le monde économique en recueillant notamment les avis des branches professionnelles sur les formations à inscrire aux prochaines rentrées scolaires en cohérence avec les 15 secteurs d'emplois prioritaires cités ci-dessus.

En outre, la Collectivité entend maintenir l'offre de formation de niveau CAP, afin d'offrir un métier à des publics dont le niveau scolaire ne permet pas immédiatement l'accès à des formations de niveau requis pour atteindre le baccalauréat. Cette orientation est d'autant importante qu'elle permettrait, sous la modalité de l'alternance notamment, d'offrir un choix différent à des adolescents qui laissent apparaître des signes de lassitude face au cursus scolaire traditionnel. Les 100% du face-à-face pédagogique pourraient laisser leur place à une formation en alternance, où l'adolescent pourrait se motiver à rejoindre et s'acclimater à l'environnement d'une entreprise, à apprendre et prendre des postures professionnelles et, à commencer à recevoir un salaire, source d'un début d'autonomie.

3 Renforcer au sein des lycées la persévérance scolaire avec des outils diversifiés

La persévérance scolaire représente un enjeu majeur au sein des lycées professionnels et polyvalents car on y constate les taux de décrochage les plus élevés. Une des clés est la motivation de l'adolescent dans la poursuite de sa formation, qu'il aura choisie en vue d'exercer un métier ultérieurement.
Lorsque ce jeune ne trouve aucune satisfaction au sein de son parcours, les premiers signes d'abandon peuvent apparaître et le décrochage devient une probabilité forte. Interviennent alors différentes mesures d'accompagnement pour redynamiser, redonner confiance et remettre en selle le jeune en situation de décrochage potentiel.
Malgré tous les efforts déployés par les équipes éducatives, plus de 2 000 adolescents quittent le système scolaire sans diplôme ni qualification professionnalisante. Dès lors, il devient urgent qu'une nouvelle approche soit proposée afin d'aller plus loin dans l'accompagnement du jeune.
En effet, on constate que bon nombre d'adolescents inscrits en Bac professionnel quittent cette formation pour s'orienter vers un contrat d'apprentissage. Ce constat signifie que la voie professionnelle, le contact avec les entreprises et la pratique professionnelle constituent des moyens attractifs pour retenir les jeunes, qui perçoivent aussi une rémunération et une voie d'auto-valorisation, indispensable pour eux.

Ainsi, la Collectivité, se fondant sur les facilités offertes par la loi du 5 septembre 2018 s'agissant de l'ouverture des Unités de Formation par Apprentissage (UFA) dans les lycées (sans qu'il y ait de lourdes procédures d'autorisation auprès des administrations de tutelle), souhaite avec le partenariat des autorités académiques promouvoir le renforcement des sections professionnelles, combinant mixité des parcours et des publics.

Cette perspective pourrait aboutir à renforcer la vocation des EPLE à jouer un rôle de proximité pour contribuer à donner toutes les chances à des adolescents dont la trajectoire scolaire n'a pas toujours été linéaire. C'est au sein du réseau constitué de lycées professionnels et d'établissements polyvalents présents sur une micro-région que l'accueil de ces jeunes en réorientation pourra être envisagé.

De plus dans les lycées généraux, il s'agira d'encourager la persévérance scolaire avec l'augmentation du nombre de micro-lycées. En effet, ces structures ont montré leur efficacité en faveur du retour à l'école de jeunes volontaires en situation de décrochage, qui ont repris leurs études après une interruption de scolarité d'au moins 6 mois.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

4 La valorisation de la formation professionnelle

Les effectifs de la voie professionnelle s'élèvent à plus de 15 000 élèves, soit près de 4 lycéens sur 10. En conséquence et compte tenu du taux d'élèves boursiers dans cette voie d'enseignement et de l'enjeu lié à leur avenir professionnel, la Collectivité souhaite mieux accompagner ces élèves en améliorant les conditions de leur pratique professionnelle (aide à l'acquisition de petits équipements).

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Accompagner les jeunes dans une démarche d'orientation active, progressive et personnelle	Nombre d'actions, manifestations réalisées	14	6	14
	Nombre de jeunes informés	60 000	35 832	60 000
Diversifier et moderniser l'offre de formation initiale	Nombre de nouvelles places créées en lycées professionnels	121	121	207
Renforcer les mesures de persévérance scolaire dans les lycées	Nombre de CAP en alternance Nombre de micro-lycées	-	-	Concertation avec les partenaires concernés

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 FAVORISER LA RÉUSSITE

EN RÉDUISANT LES INÉGALITÉS SOCIALES POUR UNE VRAIE COHÉSION SOCIALE

A - Assurer une plus grande égalité des chances

À La Réunion, avec une population dont 38% vit sous le seuil de pauvreté et plus de 50% de lycéens boursiers, (soit le plus fort taux national), l'enjeu majeur pour la Collectivité régionale est d'assurer par l'égalité des chances, une véritable égalité des droits et de cohésion sociale territoriale. C'est la raison pour laquelle le nouveau projet régional a l'ambition d'accompagner les familles les plus modestes et d'agir en faveur des publics les plus fragiles. À ce titre, les dispositifs mis en place en 2022 seront poursuivis tout au long de la mandature et de nouveaux dispositifs seront mis en œuvre en 2023.

1 Lutter contre la précarité menstruelle

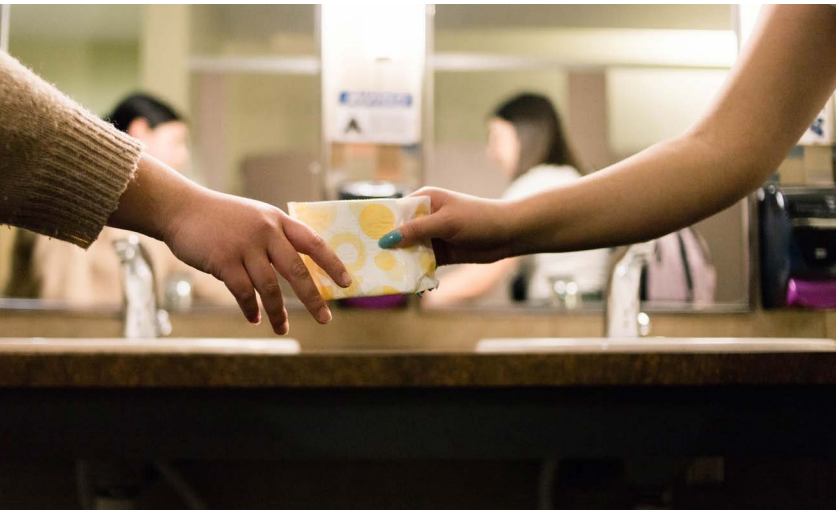

L'accès aux protections périodiques constitue en effet un enjeu de santé mais aussi de solidarité et d'égalité des chances, la précarité menstruelle impactant directement la réussite des jeunes filles qui en sont les victimes.

Afin de lutter contre cette précarité, la Collectivité a voté un budget pour la mise en place de distributeurs dans tous les lycées en 2022. Cette initiative sera poursuivie en 2023 et les retours d'expérience permettront à la Collectivité d'améliorer éventuellement les réponses aux besoins des adolescentes.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Lutter contre la précarité menstruelle	Nombre d'établissements concernées par le dispositif	15	-	55
	Nombre de protections distribuées	80 000		400 000

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 La gratuité des manuels scolaires et le cartable numérique

La gratuité des manuels scolaires est aussi une préoccupation majeure de la nouvelle mandature, l'objectif étant de garantir la gratuité des manuels et/ou des ressources pédagogiques et d'aboutir à la mise en place d'un cartable 100% numérique pour le lycéen : le Numérisak.

Après la phase transitoire de 2022, il s'agira en 2023 de procéder à l'acquisition sous-maîtrise d'ouvrage régionale des licences pour tous les lycées, en étroite collaboration avec les équipes des lycées et des services académiques. Les lycées auront toujours la possibilité de compléter leurs collections de livres disposées dans les Centres de documentation et d'information (CDI) pour les besoins pédagogiques spécifiques (au sein des dotations financières régionales).
Parallèlement, la Collectivité engagera un plan quinquennal pour la remise à niveau des infrastructures réseau afin d'accompagner la montée en charge des usages du numérique pédagogique dans les lycées publics.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Le cartable numérique et la gratuité des manuels scolaires	Nombre de licences numériques achetées	-	-	120 000

3 Un repas à 1 euro dans les restaurants des lycées

Compétente en matière de restauration scolaire dans les lycées depuis la loi du 13 août 2004, il revient à la Collectivité de définir les orientations et la gestion de cette mission tant en termes d'équipement, de fonctionnement que d'organisation, notamment la détermination des tarifs de la restauration scolaire et d'hébergement.

En 2023, la Région continuera à améliorer les conditions d'accueil des élèves et mènera une réflexion visant à fixer le tarif de la restauration scolaire pour les familles à hauteur de 1 € par repas, tout en continuant de mener des actions pour améliorer la qualité des repas en y incluant davantage de produits locaux et, éviter le gaspillage alimentaire. L'objectif est d'optimiser les coûts de production et d'accroître la fréquentation du restaurant du lycée (25% des effectifs lycéens à ce jour).

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Fixer à 1€ le prix du repas au sein des restaurants des lycées	Montant de la participation des familles à la restauration des lycées	Poursuite du gel des tarifs	-	1 € pour les élèves

B - Favoriser la démocratie participative

Afin de co-construire l'ensemble de ces actions avec les jeunes pour prendre en compte leurs besoins, leurs projets et leurs aspirations, favoriser leur engagement citoyen et leur prise de responsabilité, une Commission Régionale de Lycéennes et de Lycéens sera mise en place en 2023.

Cette instance pourra rejoindre d'autres commissions de jeunes aux profils différents (étudiants et autres) pour porter au-devant de nos élus leurs projets qui relèvent de leurs situations et perspectives propres. Le premier thème de leur travail pourrait être la réflexion des adolescents en voie professionnelle sur les facteurs à identifier et mobiliser pour accroître leur persévérance scolaire.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

INVESTIR DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR & LA RECHERCHE

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont le socle fondamental d'une société pour accroître l'agilité individuelle et collective, créer de la valeur économique et réussir les transitions sociétales d'un territoire afin de contribuer au progrès social.

En France, le service public de l'enseignement supérieur qui comprend l'ensemble des formations et la recherche relèvent de l'État.

La Région, quant à elle, est la Collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique. *Ainsi, elle a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine et le soutien aux politiques d'éducation et l'aménagement de son territoire (…).*

Dans un territoire, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation sont à considérer comme un investissement à long terme dans le développement humain et le développement économique du territoire.

En l'occurence, il est opportun que la Collectivité régionale s'engage et contribue aux côtés de l'État dans ces missions, d'autant qu'elle dispose d'une compétence de stratège territorial pour faire émerger et construire des environnements d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation correspondant à ses priorités de développement économique précisées dans son schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII – La nouvelle économie).

En termes de compétences transférées, d'une part la région ***élabore un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI)*** et précise les opérations qu'elle soutient ; d'autre part, ***la région fixe les objectifs des programmes pluriannuels d'intérêt régional en matière de recherche et détermine les investissements qui y concourent***[2] ; enfin elle élabore et conduit la Stratégie Régionale d'Innovation vers une Spécialisation Intelligente Sociale et Soutenable (S5),

La Collectivité régionale de La Réunion a pour ambition de faire de La Réunion un territoire d'excellence éducative, de recherche, d'innovations technologiques et sociales, de développement économique et de progrès humain.

Aussi, la Collectivité régionale de La Réunion a-t-elle choisi de prendre part activement dans le développement de *l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation* et de s'investir dans une stratégie régionale qui concourt à élever le niveau de la jeunesse, sa réussite, son insertion dans la vie professionnelle et son inclusion sociale.

Ainsi, cette stratégie régionale permet d'engager La Réunion vers une économie moderne de la connaissance, résiliente, écologique et ouverte aux nouveaux mondes.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

S'agissant de l'enseignement supérieur, cette stratégie dont l'objectif central est « d'élever le niveau de qualification et la réussite des jeunes Réunionnais afin d'atteindre plus de 50 % d'une classe d'âge diplômes de l'enseignement supérieur », est articulée autour de quatre actions prioritaires suivantes :

- Développer l'enseignement supérieur et en particulier renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire (précisés par le SRDEII, le SRESRI et la S3 (S5) et en cohérence avec le mémorandum relatif à l'ancrage territorial de 2017), notamment en matière scientifique et technique

- Accompagner les projets de constructions d'infrastructures des opérateurs de l'enseignement supérieur du territoire

- Favoriser l'inclusion de la jeunesse réunionnaise dans l'espace de l'enseignement supérieur pour sa réussite scolaire et sociale

- Ouvrir aux mondes la jeunesse réunionnaise et en particulier contribuer au développement d'un ESR (espace de l'enseignement supérieur et de la recherche) de l'océan Indien

Pour fixer et conduire cet investissement à long terme et la stratégie idoine associée, la Collectivité régionale de La Réunion a créé une direction de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante, qui sera opérationnelle en 2023.

Le **premier objectif** de cette nouvelle direction est d'établir une organisation adaptée et de se faire allouer les moyens humains nécessaires pour agir.

Le **second objectif** de cette direction est de se doter **d'outils de pilotage** des contrats et des projets élaborés en partenariat avec les opérateurs partenaires de la stratégie régionale en matière d'enseignement supérieur et de la vie étudiante. Pour cela, deux instruments doivent être élaborés :

- Un contrat pluriannuel d'objectif de moyens et de performance entre chaque opérateur partenaire de la stratégie régionale de l'enseignement supérieur et la Collectivité régionale

- Le **SRESRI,** qui succédera au SEFORRE (Schéma Régional de l'Enseignement des formations supérieures et de la Recherche de La Réunion), Horizon 2030

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Piloter la stratégie régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI)	Élaboration d'une stratégie	-	-	Rédaction du SESRI
Mise en place de contrats d'objectifs, de moyens et de performances	Nombre de contrats	-	-	1

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 DÉVELOPPER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

ET EN PARTICULIER RENFORCER ET DIVERSIFIER LES FILIÈRES ET DIPLÔMES ADAPTÉS AUX BESOINS DU TERRITOIRE, NOTAMMENT EN MATIÈRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

A - Renforcer et diversifier les filières & les diplômes adaptés aux besoins du territoire, notamment en matière scientifique et technique dans les lycées de l'académie

Dans l'Académie de La Réunion, l'enseignement supérieur est aussi organisé par les lycées au travers de formations telles que, **les mentions complémentaires, les BTS, les CPGE ou les CPES.**

La Collectivité est engagée dans le soutien aux formations techniques ou d'excellence permettant d'offrir aux jeunes de baccalauréats professionnels, techniques ou généraux des voies de réussite professionnelle.

B - Renforcer la prépa INP Réunion pour favoriser une inclusion sociale dans les écoles du groupe CCP

À La Réunion, la **prépa INP Réunion**, permet aux jeunes Réunionnais d'accéder à leur entrée dans une écoles d'ingénieur des Instituts Nationaux Polytechniques par la voie d'un parcours intégré évalué sur 2 ans sur la base du contrôle continu. Ce parcours original concerne aujourd'hui une quinzaine de jeunes. L'objectif est de passer à 2 groupes de 15 à l'horizon 2026. En outre la prépa INP devrait disposer de locaux plus adaptés et un accompagnement en fonctionnement et en équipement plus appropriés.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

C - Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire, notamment en matière scientifique et technique à l'Université

L'Université compte plus de 18 000 étudiants au travers de ses 5 Unités de Formation et de Recherche (UFR), de l'ESIROI (École Supérieure d'Ingénieure Océan Indien) ou encore de l'IUT.

La Collectivité poursuivra également son accompagnement en faveur des formations d'excellence (formation d'ingénieurs, masters d'ingénierie, masters ouverts à l'international...) ou des parcours adaptés pour développer les compétences, la professionnalisation et l'employabilité des jeunes en lien avec les filières stratégiques du territoire.

Dans le cursus licence, un accompagnement particulier sera apporté aux formations d'excellence dans le domaine des sciences humaines, de la technologie et de l'ingénierie. Un effort sera mené également en direction des filières technologiques et des filières professionnelles de l'IUT.

D - Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire, notamment en matière scientifique et technique des écoles supérieures régionales

La Collectivité régionale poursuivra son soutien aux formations d'enseignement supérieur, tant publiques (l'École Supérieure d'Art de La Réunion – ESAR, l'Institut de l'Image de l'océan Indien – ILOI…), que privées (l'École de Gestion et de Commerce – EGC, SupInfo…), en cohérence avec ses orientations stratégiques, et en poursuivant une logique de développement équilibré du territoire dans l'offre de formations présente.

E - Renforcer et diversifier les filières et les diplômes adaptés aux besoins du territoire, notamment en matière scientifique et technique des écoles supérieures nationales

La Collectivité régionale poursuivra son soutien à l'école d'enseignement supérieur, antenne de l'École Nationale d'Architecture de Montpellier – ENSAM, en cohérence avec notre volonté commune de transformation de cette école en **ENSAR, École Nationale d'Architecture de La Réunion.**

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Renforcer la Prépa INP	Nombre d'étudiants	-	-	15
	Stages à l'étranger	-	-	5

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 ACCOMPAGNER LES PROJETS DE CONSTRUCTIONS

D'INFRASTRUCTURES DES OPÉRATEURS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DU TERRITOIRE

Le soutien de la Collectivité apporté aux actions entreprises par les établissements d'enseignements supérieurs se déclinera également par la construction d'infrastructures, avec le concours des fonds européens FEDER, au regard des priorités de la Mandature, en concertation avec l'Académie.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Construction d'infrastructures d'enseignement supérieur	- Inscription dans le CCT 21-27 - Nombre d'infrastructures construites durant le programme opérationnel	-	-	À définir en concertation avec l'Académie et les opérateurs

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 FAVORISER L'INCLUSION DE LA JEUNESSE RÉUNIONNAISE

DANS L'ESPACE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR SA RÉUSSITE SCOLAIRE ET SOCIALE

A - Bourses et allocations de recherche

Parce que la question des ressources financières constitue une des conditions de réussite des étudiants, d'autant plus aigüe à La Réunion eu égard au taux d'étudiants boursiers et des difficultés engendrées par la crise, la Région poursuivra sa politique volontariste en faveur des étudiants par des aides regroupées au sein de l'Allocation Régionale d'Enseignement Supérieur (ARES) visant à les accompagner tout au long de leurs études et à valoriser leur progression dans leur parcours.

Afin de soutenir des travaux de recherche fondamentale et/ou appliquée portant sur des projets d'intérêt régional ou intéressant les domaines d'intérêt majeur de la spécialisation intelligente du territoire, la Région poursuivra le dispositif d'aides aux étudiants de doctorat au travers du dispositif d'**Allocations Régionales de Recherche** en direction des étudiants réunionnais (PO FEDER), mais aussi de ceux des pays de la zone océan Indien (Interreg).

B - Schéma régional de la vie étudiante

Afin d'améliorer les conditions de vie de nos étudiants, la Collectivité coordonnera en partenariat avec l'ensemble des acteurs impliqués la mise en place d'un schéma directeur de la vie étudiante qui visera à améliorer les conditions de vie des étudiants et faciliter leur connectivité numérique.

C - Connexion numérique

De plus, afin de favoriser les pratiques numériques dans les apprentissages, la Collectivité soutiendra le développement des infrastructures de réseaux numériques sans fils haut débit dans les campus et les résidences étudiantes.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Accompagner les étudiants dans leurs parcours de réussite	Nombre d'étudiants bénéficiaires d'une aide ARES	4 000	2068	4 000
	Nombre de doctorants accompagnés par l'ARR	25	-	25
Schéma directeur de la vie étudiante	Élaboration du schéma	-	-	Lancement de la démarche avec l'Académie

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

4 OUVRIR AU MONDE LA JEUNESSE RÉUNIONNAISE

La Collectivité poursuivra son accompagnement des étudiants en mobilité.

En outre, la Collectivité régionale entend promouvoir les projets interrégionaux favorisant la rencontre et le partage d'étudiants, en particulier dans le cadre de concours thématiques internationaux relatifs au changement climatique.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

DES FORMATIONS MIEUX ADAPTÉES AUX BESOINS DU TERRITOIRE & DE LA POPULATION

En tant que chef de file de la formation et de l'orientation professionnelles, la Collectivité régionale continuera en 2023 à prendre toute sa place pour accompagner le territoire vers les différentes transitions qui se présentent à lui et pour améliorer le niveau de qualification et d'employabilité des Réunionnais.

Pour faire face à ces enjeux socio-économiques immédiats mais également anticiper les défis à venir, la Région pourra mobiliser d'une part, le Pacte Réunionnais d'Investissement dans les Compétences (PRIC) renouvelé avec l'État en mars 2022 et d'autre part les politiques de planification régionale négociées avec l'Union européenne au titre du Programme Opérationnel FEDER/FSE+ /2021-2027 / Région Réunion.

Dans le cadre de sa mission réglementaire en matière de formation et d'orientation professionnelles tout au long de la vie, l'action de la Région se structure autour des axes suivants :

- Construire et proposer une offre de formation diversifiée qui répond aux besoins en main d'œuvre du territoire et favorise l'élévation du niveau de qualification pour une meilleure insertion professionnelle des personnes en recherche d'emploi

- Accompagner vers la réussite les publics concernés par des subventions aux structures de formation et des dispositifs individuels ciblés (aides, bourses, rémunération des stagiaires de la formation professionnelle continue)

- Coordonner le réseau d'acteurs du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) pour une meilleure accessibilité de l'information sur l'orientation avec pour objectif de mieux orienter pour mieux former et mieux insérer

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 CONSTRUIRE UNE OFFRE DE FORMATION DIVERSIFIÉE

CORRESPONDANT AUX BESOINS DU TERRITOIRE

Dans le cadre de ses compétences en matière de formation professionnelle, la Région définit la stratégie de formation sur le territoire. Cette stratégie repose sur plusieurs piliers à savoir la veille prospective en matière d'emplois et de compétences en lien avec l'environnement économique, le suivi de la qualité pédagogique des formations et un système d'information favorisant la lisibilité et l'accessibilité de l'offre de formation.

A - Renforcer la veille stratégique

La Collectivité régionale assure **le pilotage du diagnostic et la veille prospective sur les métiers en tension et métiers porteurs** pour garantir l'adéquation entre les besoins de formation et les emplois à pourvoir à court et moyen terme, afin d'élaborer une offre de formation adaptée.
En 2023, **les schémas stratégiques régionaux que sont le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) et le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS)** vont faire l'objet d'une réactualisation. Pour le SRFSS, la mission confiée à Réunion Prospective Compétences (RPC) au second semestre 2022 pour la réalisation d'un diagnostic du secteur sanitaire et social permettra la rédaction du nouveau Schéma au cours de l'année 2023.
Pour le CPRDFOP, les travaux de mise à jour seront également lancés en 2023 et feront l'objet d'une mise en cohérence avec les contrats de filières ciblés par le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Par ailleurs, afin d'alimenter les travaux menés par **l'Observatoire Régional des Compétences** piloté par Réunion Prospective Compétences (RPC), le **conventionnement avec les différents Opérateurs de Compétences (OPCO)** présents à La Réunion sera amplifié pour mutualiser les données sur les évolutions structurelles des secteurs d'activités et métiers.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Renforcer la veille stratégique	Actualisation des schémas régionaux : CPRDFOP et SRFSS	Choix de l'AMO Réalisation de diagnostics sectoriels et des 1ères pistes de travail	Lancement du diagnostic pour le SRFSS Diagnostic en cours du SRDEII pour intégration au CPRDFOP	Rendu définitif du SRFSS Rendu intermédiaire du CPRDFOP

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Proposer une pédagogie plus innovante et intensifier le suivi de la qualité des formations

La réflexion engagée pour la mise en œuvre d'une nouvelle ingénierie de formation sera approfondie afin d'adapter davantage l'offre régionale de formations aux besoins du territoire et de renforcer son attractivité grâce à une **modernisation de ses contenus mais également de ses modalités pédagogiques** (*«gamification»* ou apprentissage par le jeu, blended learning mixant présentiel et distanciel avec un appui sur des tiers lieux notamment dans les écarts pour une meilleure accessibilité des publics à la formation,…).

Par ailleurs, conformément à l'Art. R. 6316-6 du Code du Travail stipulant que « les organismes financeurs veillent à l'adéquation financière des prestations achetées aux besoins de formation, à l'ingénierie pédagogique déployée par le prestataire, à l'innovation des moyens mobilisés et aux tarifs pratiqués dans des conditions d'exploitation comparables pour des prestations analogues », la Collectivité renforcera ses opérations de contrôle pour évaluer la qualité des formations dispensées par les 240 organismes de formation qu'elle finance via des marchés publics, des subventions ou encore des aides individuelles. Afin de structurer cette démarche qualité, des outils seront déployés tels que la production d'une base de données et de suivi des prestataires croisant les certifications Qualiopi et la réalité des pratiques de terrain ou encore l'introduction des règles plus qualitatives dans les procédures d'achat de formation de la Collectivité.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Intensifier le suivi de la qualité des formations	Structuration d'un service dédié	Finalisation de la procédure de contrôle qualité et des indicateurs	Procédure et indicateurs en cours de finalisation	Structuration du service

C - Mettre en place un système d'information plus efficace

En termes d'outil de gestion et de suivi des actions de formation professionnelle financées par la Région, la Collectivité va poursuivre sa **démarche de structuration de son système d'information** avec la mise en œuvre de la suite logicielle Zéfir qui est une solution globale couvrant la collecte des besoins en formation jusqu'à la gestion des marchés publics.

La suite logicielle comprend également un outil de prescription «Prosper» qui vise à apporter plus de lisibilité à l'offre de formation tant pour le prescripteur, l'organisme de formation que pour la Région. Elle sera mise en service en 2023.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 PROPOSER UNE OFFRE DE FORMATION DIVERSIFIÉE

AVEC DES PARCOURS DE FORMATION FAVORISANT UNE INSERTION DURABLE

L'ambition de la Région est de former des demandeurs d'emplois, les jeunes en situation de décrochage scolaire ou encore les publics touchés par l'illettrisme afin de les faire entrer ou les faire revenir sur le marché du travail. Dans cette perspective, des actions émargeant au Plan Régional de Formation Professionnelle et au Pacte ainsi que des formations spécifiques au domaine sanitaire et social seront proposées en 2023.

A - Élever le niveau de qualification des publics fragiles grâce au Plan Régional de Formation Professionnelle

1 Les actions de remobilisation et de préqualification

L'objectif pour la Collectivité est de garantir aux demandeurs d'emploi et aux personnes en recherche d'emploi - notamment les jeunes souvent en rupture avec le système de formation - l'accès à la qualification tout en répondant aux besoins de l'économie réunionnaise.

Ainsi, **pour faciliter l'insertion des jeunes**, les dispositifs « Rebondir » et « Entreprise d'Entraînement Pédagogique (EEP) » ou encore le soutien au RSMAR et à l'École de la Deuxième Chance (E2CR) seront reconduits en 2023.

Parallèlement, la lutte contre la fracture numérique sera priorisée en 2023 avec la mise en place de formations spécifiques telles que celles donnant accès au CléA numérique (développement des compétences numériques, Prépa Avenir,…) ou à des compétences bureautiques avec certification PCIE. **Une densification de l'offre de formations numériques et bureautiques à destination des publics demandeurs d'emploi ou en recherche active d'emploi recensés dans les communes rurales, les Hauts et les écarts sera également proposée en 2023.**

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Par ailleurs, d'autres **actions de formations préparatoires plus ciblées** dans les secteurs porteurs comme les métiers de la mer et de l'océan, de l'industrie créative, du BTP gros œuvre ou second œuvre ou d'encadrement seront programmées pour améliorer l'employabilité des publics fragiles.

Au titre de l'intégration sociale et professionnelle, les **actions de formation pré-qualifiantes et qualifiantes en milieu carcéral** seront reconduites en 2023 à destination des trois de centres de détention de l'île en vue de lutter contre la récidive, de favoriser la réintégration sociale des personnes placées sous-main de justice.

Une attention particulière sera portée à la **lutte contre l'illettrisme** avec pour objectif de consolider la maîtrise d'un socle minimum de connaissances et de compétences en vue de l'apprentissage d'un métier avec le financement d'Ateliers compétences clés (ACC/CléA) et de « Compétences Clés en situation Professionnelle (CCSP/CléA) ».

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Élever le niveau de qualification des publics fragiles	Actions de remobilisation et de préqualification	2410	1556 (dont 220 au titre du pacte)	3183

2 Les programmes de formations sectoriels

Considérant les secteurs en tension et hors tension, ainsi que les mutations économiques, des **programmes de formations sectoriels** seront élaborés pour **faciliter l'accès ou le retour à l'emploi** des demandeurs d'emplois sur les postes à pourvoir sur le territoire avec une certification ou une qualification à la clef. L'objectif étant aussi de permettre de professionnaliser des secteurs en réduisant le décalage entre le niveau et les compétences requises et celles disponibles sur le marché.

En 2023, des formations seront reprogrammées dans les secteurs de l'agriculture, de l'environnement et de la transition écologique et énergétique, de l'automobile, de l'informatique et du numérique, de l'économie sociale et solidaire, du BTP, du tertiaire, du tourisme/ hôtellerie/restauration, du commerce et de la distribution. De nouvelles formations seront également proposées en concordance avec les comités de filières du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) notamment dans les domaines de l'agro-alimentaire, du recyclage et de la valorisation des déchets, de la pêche et du bâti tropical.

De plus, dans le cadre des travaux de poursuite de la Nouvelle Route du Littoral entre La Grande Chaloupe et la Possession, un programme spécifique de formation sera mis en place en 2023.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Élever le niveau de qualification des publics fragiles	Nombre de places de formations proposées dans les secteurs en tension	1500	1949 (dont 177 sur le pacte)	2 200

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 Les formations dispensées par l'AFPAR

L'année 2023 sera marquée par la mise en œuvre d'un **nouveau contrat pluriannuel entre la Région Réunion et la SPL AFPAR pour la période 2023-2026**. Dans la continuité des orientations définies par la nouvelle mandature en 2022, l'effort de transformation de cet outil va se poursuivre sur la base de plusieurs axes en 2023 :

- La poursuite de **l'actualisation de la carte pédagogique** de la SPL AFPAR en lien avec les besoins du territoire
- **L'amélioration et la modernisation des formations existantes dans le cadre du Pacte** à destination des publics de niveau inférieur au bac
- La **couverture et le déploiement équitable des formations sur le territoire** par la mise en œuvre de formations mobiles afin de couvrir les secteurs géographiques peu ou pas desservis
- **L'accompagnement à la mise en œuvre de parcours de formation** en pérennisant le dispositif « Plateforme d'accès à la certification » qui permet aux stagiaires les moins qualifiés de se préparer à l'entrée dans des formations qualifiantes
- **Le maintien des missions d'accompagnement des stagiaires** tout au long de leur parcours de formation en assurant notamment la prise en charge de leur restauration et de leur hébergement durant leur formation
- **La poursuite des missions annexes confiées à la SPL AFPAR concernant l'organisation des sessions d'examens aux titres professionnels et la coordination des points relais conseil pour la validation des acquis de l'expérience (VAE)**

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Élever le niveau de qualification des publics fragiles	Formations dispensées par l'AFPAR : nombre de stagiaires	2100	1486	2100

B - Répondre aux besoins du territoire dans le secteur sanitaire et social

En 2023, le secteur des formations sanitaires et sociales sera largement mis en avant par :

- La poursuite des actions entreprises en 2022 en matière d'évolution de quotas des places dans les formations classiques (infirmiers, ergothérapeutes etc.)
- La concrétisation de nouveaux cursus pour compléter l'offre existante : les projets d'ouverture des diplômes d'orthophoniste, d'infirmier en pratique avancé ou encore d'orthésiste seront soutenus
- Le soutien à la création d'un deuxième cycle de médecine, qui permettra de proposer le cursus complet à La Réunion
- La mise en œuvre de formations sociales de proximité dans les quartiers et les écarts, en particulier dans le secteur de l'accompagnement des personnes âgées

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Toutes ces mesures seront articulées dans le Schéma Régional des formations sanitaires et sociales qui sera finalisé, à la suite des travaux entrepris en 2022. A ce titre, la Collectivité s'attachera notamment à identifier les freins à la formation et proposer des solutions opérationnelles et à définir la stratégie territoriale de l'offre de formation [illegible] écoles et instituts.

En parallèle de ces travaux, la Collectivité poursuivra l'accompagnement des structures de formation afin d'améliorer les conditions de vie et de réussite des apprenants en finançant les coûts de formation tant en fonctionnement qu'en équipement.

C - Réinvestir le champ de l'apprentissage

Depuis 2022, la nouvelle mandature a souhaité redéfinir la stratégie de la Collectivité en matière d'apprentissage, et a fait le choix de contribuer à nouveau au développement de l'apprentissage sur le territoire dans une logique de complémentarité avec les Opérateurs de Compétences (OPCO).

Dans le prolongement du rapport de juin 2022 de la Cour des Comptes sur l'alternance et des recommandations formulées sur l'apprentissage, il s'agira de poursuivre et d'amplifier cette stratégie en 2023, dans un contexte de réduction des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage par France Compétences. Ainsi par le biais des dotations de France Compétences, l'intervention régionale se traduira en 2023 par deux actions nouvelles :

- Le soutien à l'investissement des CFA afin d'accompagner l'essor sans précédent du dispositif et offrir aux apprentis réunionnais un appareil de formation attractif, moderne et innovant, en tenant compte de l'évolution des effectifs d'apprentis
- Le financement du fonctionnement des CFA afin de soutenir les actions innovantes visant à sécuriser les parcours professionnels des apprentis et améliorer la qualité pédagogique au sein des CFA

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Renforcer les partenariats avec les acteurs de la formation professionnelle	Nombre de CFA soutenus au titre de l'équipement	Action nouvelle	Action nouvelle	50
	Nombre de CFA soutenus au titre du fonctionnement	Action nouvelle	Action nouvelle	50

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

D - Faire du Pacte régional d'investissement dans les compétences un véritable levier de développement pour le territoire

Le 16 mars 2022, la Collectivité régionale a signé avec l'État un avenant au Plan d'Investissement dans les Compétences (PACTE). Un partenariat interrompu en octobre 2019, que la nouvelle mandature a souhaité renouveler pour conforter sa politique ambitieuse en matière de formation professionnelle pour les deux prochaines années.

En 2023, grâce au levier que constitue le Pacte, la Collectivité **intensifiera sa programmation de formations à destination des publics en recherche d'emploi, avec des niveaux de qualification inférieurs au Bac, notamment sur les métiers en tension.**

A ce titre, **le travail de coordination entre la Région, Pôle Emploi et les autres financeurs de la formation professionnelle (OPCO,...) sera renforcé** dans les processus d'achat de formation pour une meilleure cohérence et complémentarité de la carte des formations avec l'actualisation en temps réel de l'offre de formation pour les prescripteurs.

Parallèlement, **la réflexion engagée pour mettre en œuvre des modalités d'achat de formations plus souples sera poursuivie** en s'appuyant sur les partenaires privilégiés de la Région : ainsi, en 2023, des programmes de formation ciblés type Parcours d'Accès à l'Emploi (PAE) permettant aux stagiaires de suivre des modules pré-qualifiants seront mis en œuvre ainsi qu'un programme de formation sectorielle.

Par ailleurs, pour les filières en tension notamment, une co-construction avec le monde économique pour expérimenter de nouvelles actions et des solutions sur-mesure à partir de leurs besoins sera privilégiée en 2023. Deux actions sont d'ores et déjà identifiés :

- La mise en place de Préparations Opérationnelles à l'Emploi Collectives (POEC) en mobilité dans les secteurs en tension pour répondre aux besoins de recrutement des entreprises à La Réunion et en Métropole
- La mise en œuvre, en partenariat avec les OPCO, de l'Action de Formation en Situation de Travail (AFEST). Elle constitue une nouvelle modalité pédagogique permettant d'acquérir des compétences en situation de travail réelle, ponctuée de temps réflexifs pour analyser l'action, renforcer et asseoir les apprentissages

Des solutions de type coaching seront également proposées dans le sens d'une individualisation de l'accompagnement visant à faciliter la construction de parcours de formation par l'identification des freins (famille, santé, horaires, éloignement, déplacements,) à l'entrée en formation.

Une attention particulière sera portée aux demandeurs d'emplois seniors en situation de handicap grâce à un partenariat avec l'Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés (AGEFIPH) sur son dispositif Inclu'Pro. Ce dispositif vise à remobiliser les chômeurs de longue durée, porteurs de handicap, âgés de plus de 50 ans et de niveau infra bac à travers des actions de formation dont l'objectif est de leur redonner confiance grâce à des modules autour du bilan de carrière, de la mobilité et de l'insertion professionnelles ou encore du numérique et de l'informatique.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 ACCOMPAGNER LES PUBLICS VERS LA RÉUSSITE

Afin de permettre à la formation professionnelle et à l'apprentissage de devenir des voies d'excellence, la Collectivité continuera à soutenir financièrement les structures de formation et à aider individuellement les publics concernés vers la réussite.

A - Renforcer les partenariats avec les acteurs de la formation professionnelle

Dans le domaine des formations supérieures, la Collectivité s'attachera à maintenir et améliorer l'offre de formation pour répondre aux besoins en développement des compétences en formant les futurs cadres des entreprises réunionnaises grâce au financement de formations post-bac validées par des diplômes universitaires ou par des titres professionnels ou diplômes de niveau bac+3 à bac+5 reconnus au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Cette offre de formations supérieures répond également à la demande de continuité de parcours, pour les demandeurs d'emploi formés sur des niveaux bac et bac +2.

A ce titre, des programmes de formation proposés par la CCIR pour l'École de Gestion et de Commerce, l'ILOI pour des formations aux métiers de l'image et du son et l'Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers (AGCNAM), pour des cursus relevant de divers secteurs économiques seront soutenus par la Région en 2023 sur la temporalité d'une année universitaire. De plus, la réflexion entamée en 2022 sur la mise en œuvre de contrats d'objectifs, de moyens et de performance sera poursuivie en 2023.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Accompagnement des apprenants de la formation professionnelle

Au-delà des financements apportés aux organismes, la Collectivité poursuivra en 2023 l'accompagnement des apprenants à travers les différentes aides suivantes :

- La **rémunération des stagiaires de la formation professionnelle de la Région** qui a pour but de compenser les frais engendrés par la formation (achat de petits matériels, transport, repas, garde d'enfant…)
- **Le dispositif « Accompagnement Formation Réussite Région » (AF2R)**, une aide individuelle à la formation qui vient en complémentarité de l'offre de formation collective déclinée dans le Programme Régional de Formation Professionnelle et qui s'adresse aux demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi et aux personnes en recherche d'emploi
- **L'aide à la mobilité des apprentis** en partenariat avec LADOM, qui prévoit le remboursement par la Région du salaire versé par l'employeur à leur apprenti pendant la période de stage en entreprise hors académie, permettant ainsi de lever le principal frein à la mobilité
- **Les Bourses Sanitaires et Sociales** à destination des élèves inscrits dans des formations sanitaires et sociales dont la procédure a été dématérialisée

Parallèlement, dans le cadre de la réflexion globale menée afin de **lever les freins à l'entrée en formation et lutter contre la précarité,** la Collectivité mettra en place en 2023 des aides visant à réduire les effets de l'inflation à destination des stagiaires de la formation professionnelle continue de la Région (hors programme initial, hors statut élève ou étudiant, hors aides diverses) mais également des apprentis par la mise en œuvre de dispositifs d'aides visant à soutenir leur pouvoir d'achat et améliorer les conditions de leur réussite.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Accompagner les apprenants de la formation professionnelle	Nombre d'apprentis ayant concrétisé un projet de mobilité	50	Dispositif validé par la commission permanente en août 2022	50
	Nombre d'apprentis ayant bénéficié de l'aide à l'acquisition du petit équipement	Action nouvelle	Action nouvelle	10000
	Nombre de bénéficiaires des bourses sanitaires et sociales	Nouvel indicateur	800	810

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

4 COORDONNER LE RÉSEAU D'ACTEURS

DU SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO) POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION SUR L'ORIENTATION

Depuis la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, la Région a pour compétence de coordonner le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO). Ce dernier a pour mission de garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers et les formations ainsi qu'à des services de conseil et d'accompagnement en orientation organisés en réseaux.

A - Renforcer l'accès à l'information et au conseil par une meilleure couverture territoriale

En termes d'information et de conseil relatifs à l'orientation des publics, la Collectivité régionale continuera à s'appuyer notamment sur les Missions Locales et la Cité des Métiers, structures qu'elle accompagne financièrement tous les ans.

1 La Caravane de la jeunesse

La **Caravane de la Jeunesse**, dispositif de la Région dont la coordination a été confiée à la Cité des Métiers et visant à aller à la rencontre des publics, a été renforcée en 2022 **dans les zones plus isolées telles que les Hauts de l'île et les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV).** En 2023, le rééquilibrage territorial devra être effectif avec une présence en cohérence avec les besoins d'information de chaque micro-région. Disposant désormais de casques à réalité virtuelle, elle sera en mesure de proposer une expérience immersive aux publics avec des films de découverte des métiers permettant ainsi une approche plus ludique et réaliste de l'environnement professionnel. Des thèmes seront proposés en fonction des grands rendez-vous de l'orientation et de l'actualité économique.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 Le Portail SPRO

Portail d'information à destination de tous les publics en recherche d'information sur leur orientation, il s'adresse aussi aux Conseillers en Evolution Professionnelle qui pourront y trouver des informations utiles à leur pratique professionnelle : fiches métiers, réglementation, dates d'ouverture des formations, actualité économique, données statistiques. Ce portail sera une source essentielle dans le domaine de l'information et l'orientation pour tous les publics, et permettra de constituer une base documentaire en appui des animations thématiques sur les métiers.

3 Les Maisons de l'Orientation

La réflexion sur l'implantation de **Maisons de l'Orientation sur le territoire** a été menée en 2022 en lien avec la Direction du Patrimoine Immobilier de la Région, le projet suivra son cours en 2023. L'objectif est de pouvoir rendre la première Maison de l'Orientation opérationnelle en 2023, en la mutualisant avec les acteurs de l'information et de l'Orientation, dans une logique d'équilibre territorial.
Par ailleurs, le dispositif de Point Relais Conseil en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dont la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire a été confiée à l'AFPAR sera conforté en 2023.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Renforcer l'accès à l'information et au conseil par une meilleure couverture territoriale	Création de la maison de l'orientation	Réalisation de l'étude d'implantation et choix du site	Choix du site à consolider	Travaux à réaliser sur le site choisi
	Portail SPRO	Action nouvelle	Action nouvelle	Mise en ligne et formation des CEP

B - Accompagner la structuration et la professionnalisation des acteurs

1 La labellisation du réseau du Service Public Régional de l'Orientation

Afin d'améliorer **l'identification des acteurs du SPRO, la Région consolidera en 2023 les labellisations d'un certain nombre de structures** qui œuvrent pour l'orientation et l'accompagnement des publics en recherche de formation et d'insertion et déploiera la charte graphique spécifique au SPRO. Elle s'attachera à assurer sa fonction d'animation de réseau dans les comités et instances où les questions d'orientation seront débattues.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 La professionnalisation des Conseillers en Evolution Professionnelle (CEP)

Parallèlement, le **programme de professionnalisation des Conseillers en Evolution Professionnelle (CEP)** sera étoffé grâce à l'arrivée en 2022 et 2023 de nouveaux acteurs du SPRO tels que les OPCO, l'AFPAR, l'AGEFIPH. Des ateliers de mise en situation seront mis en place grâce aux plateaux techniques des partenaires, des visites de sites seront organisées, sans oublier les forums et webinaires venant compléter la palette d'outils de formation déjà proposés par la Cité des Métiers et Réunion Prospectives Compétence.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Accompagner la structuration et la professionnalisation des acteurs	Labellisation des acteurs du SPRO	Création du label SPRO et lancement de l'appel à candidatures	En cours	Labellisation et identification des acteurs
	Nombre de comités et instances de partage SPRO	Action nouvelle	Action nouvelle	8
	Nombre d'ateliers de professionnalisation mis en œuvre	100	50	100

C - Valoriser les métiers et secteurs qui recrutent

Pour mieux faire connaître les métiers en tension d'aujourd'hui et les métiers porteurs de demain, un **programme d'animation et de valorisation de ces métiers** est mis en œuvre par la Région depuis 2022 en partenariat avec la Cité des Métiers, RPC, et les OPCO. Il s'agit, dans le cadre du déploiement du SPRO sur l'ensemble de l'île et en complémentarité avec les autres actions (caravane de la jeunesse, forums, …) de proposer des manifestations ciblées visant à renforcer l'attractivité des métiers dans les micro-régions. Elles sont proposées à raison de **4 manifestations annuelles, une dans chaque micro-région.**

Parallèlement, d'autres actions de valorisation des métiers seront soutenues notamment celles en lien avec des parcours en apprentissage à travers le renouvellement du financement de l'organisation des Olympiades des Métiers et d'autres initiatives visant à valoriser la fonction de maître d'apprentissage, telles que les trophées de l'alternance.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Valoriser les métiers et secteurs qui recrutent	Nombre d'événements autour de la valorisation des métiers (y compris la Caravane de la Jeunesse)	Action nouvelle	Action nouvelle	15

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

MIEUX AIDER LES ÉTUDIANTS ET STAGIAIRES EN MOBILITÉ & INVESTIR DANS L'AVENIR

La crise sanitaire liée au COVID 19 a ralenti l'activité économique depuis 2020 et a impacté le marché de l'emploi à La Réunion. Les mesures prises au niveau national (dont le soutien au chômage partiel) ont certes amorti les effets de cette crise, mais le taux de chômage se situe à un niveau toujours élevé, de l'ordre de 21 % et il atteint 39 % pour les jeunes.

Cette baisse d'activité causée par la crise dans les secteurs-clé tels que le tourisme, le BTP ou le commerce, engendre également une diminution des débouchés sur le marché du travail, tant pour pour les chômeurs que pour les nouveaux arrivants.

Dans un tel contexte, les possibilités de formation ainsi que les perspectives d'insertion et d'emploi pour les plus jeunes sont limitées, d'autant qu'un très grand nombre d'entre eux sortent encore aujourd'hui du système scolaire sans diplôme.

Malgré une nette amélioration des taux de qualification, les écarts par rapport à la moyenne nationale restent très marqués. Le taux de jeunes Réunionnais qui ne sont ni en emploi, ni en formation ni en études est de 26% des 15-29 ans (contre 14 % pour la France), soit une proportion presque deux fois plus élevée qu'en Métropole.

Par ailleurs, il est clairement établi que l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi est conditionnée à l'obtention d'un diplôme qualifiant car il a été observé que les diplômés du supérieur réunionnais mettent en moyenne autant de temps à trouver leur premier poste qu'en Métropole (hors IDF) : l'obtention d'une qualification post-bac constitue donc un vecteur efficace d'insertion sur le marché du travail.

L'accès à l'éducation et la capacité à obtenir une qualification demeurent donc des facteurs décisifs d'insertion sur le marché de l'emploi pour les jeunes et la formation de niveau supérieur est un accélérateur de l'insertion professionnelle. L'enjeu est de pouvoir accompagner les jeunes Réunionnais après le baccalauréat dans un cursus court (Bac +3) ou un cursus long (Bac +5) par le biais de la mobilité éducative.

Considérant par ailleurs, que l'offre de formation au plan local reste insuffisante par rapport aux besoins du marché de l'emploi, il apparaît indispensable d'engager une politique volontariste en matière de mobilité à la hauteur des enjeux régionaux, tant en termes d'égalité des chances et de réussite pour le grand nombre, qu'au niveau de l'insertion professionnelle des jeunes Réunionnais.

Face à de tels enjeux, la Collectivité régionale poursuivra son effort en 2023 à travers la mise en œuvre d'un programme ambitieux en faveur des jeunes souhaitant étudier, se former ou s'insérer en Métropole, en Europe ou à l'étranger, s'articulant autour des principaux axes prioritaires suivants :

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES

ET LA RÉUSSITE DU PLUS GRAND NOMBRE

L'obtention d'une qualification post-bac constituant un vecteur efficace d'insertion sur le marché du travail, la mobilité est un levier indispensable de la stratégie régionale d'élévation des qualifications et d'insertion professionnelle, plus particulièrement en direction des jeunes.
A cet effet, la Région consolidera son effort en faveur des lycéens dans le cadre de leur préparation à la mobilité en cohérence avec leur parcours d'enseignement dans le secondaire et pour accompagner les néo-bacheliers dans leur projet de mobilité (études, stages, formations etc.).

Au cours de l'exercice 2023, la Collectivité renforcera son soutien en direction des jeunes Réunionnais en mettant à leur disposition un ensemble de mesures d'aide et d'accompagnement tout au long de leur cursus d'études ou de formation depuis le lycée jusqu'au Master II.

Les objectifs poursuivis à travers cette mesure se déclinent comme suit :

- soutenir la scolarité des lycéens qui s'inscrivent en Métropole ou dans un lycée français à l'étranger dans des filières inexistantes ou saturées localement
- favoriser les échanges universitaires
- accompagner les parcours d'excellence
- accompagner l'installation et l'inscription des étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur
- favoriser les pratiques professionnelles en vue d'une insertion professionnelle ultérieure

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

A - Encourager et soutenir les lycéens dans la préparation et la mise en œuvre de leur projet d'études en Mobilité

Plusieurs dispositifs seront proposés par la Collectivité régionale afin d'accompagner la mobilité éducative des lycéens dans le cadre d'une préparation en amont de leur entrée dans les grandes écoles et les filières d'excellence, à savoir :

- l'Aide Régionale à l'Entrée aux Grandes Écoles **(AREGE)**
- le partenariat **IEP de Paris** au titre des CEP (Convention d'éducation Prioritaire) et des admis à Sciences Po Paris
- l'Aide Régionale à la Mobilité Artistique **(AREMA)**
- l'Aide Régionale à la Mobilité d'Études d'Architecture **(ARMEA)**

Par ailleurs, l'accent est mis également sur les filières professionnelles à travers un accompagnement spécifique tout au long de leur parcours de formation :

- Les Stages en Entreprise Hors Académie **(SEHA)** avec une visée d'insertion professionnelle post diplôme pour les épreuves du baccalauréat et du BTS incluant une phase de mobilité
- Les Programmes de Stages et d'Échanges Universitaires développés par l'Université dans plus de 159 établissements étrangers visant à l'internationalisation des formations universitaires

Ces dispositifs ont pour objectif de développer la mobilité des jeunes Réunionnais, en augmentant leur chance de réussite et d'insertion professionnelle par un accompagnement spécifique tout au long de leur parcours de formation.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
AREGE	Nombre de bénéficiaires	250	178	250
SEHA		250	89	200
CEP		42	30	39
ERASMUS Université		110	68	110
ERASMUS École Sup. Architecture		10	1	10
ERASMUS École d'art		10	0	10

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Poursuivre l'accompagnement des étudiants en Mobilité

Avec la refonte des bourses menée l'année dernière, la Région Réunion a clarifié et simplifié les dispositifs d'aides afin de répondre au mieux aux besoins des étudiants réunionnais et de telle sorte que les difficultés financières ne constituent plus un frein à leur projet de mobilité et notamment à leur réussite. Il s'agit d'un réel soutien aux étudiants et à leurs familles.

L'ensemble des mesures prises permettent la réalisation de parcours en mobilité dans des conditions sécurisées tout en prenant en compte le pouvoir d'achat des familles réunionnaises et notamment celles ayant à charge plusieurs enfants scolarisés voire en situation de mobilité.

La Collectivité poursuivra ses efforts dans ce domaine et renforcera l'ensemble des dispositifs pour accompagner ces jeunes qui partent en formation. Elle poursuivra également l'accompagnement socioprofessionnel prodigué tout au long du parcours de chaque bénéficiaire.

Plusieurs dispositifs seront proposés par la Collectivité régionale :

- Allocation de Première Installation et Équipement Régional **(APIER)**
- Allocation de Réussite dans l'Enseignement Supérieur **(ARES)**
- Allocation des Filières relevant des Priorités Régionales **(AFPR)**
- Bourse Régionale des Études Secondaires en Mobilité **(BRESM)**
- Aide Régionale au Remboursement d'un Prêt Étudiant **(ARRPE)**

Dans la continuité, la Collectivité mettra en œuvre une enveloppe spécifique dédiée aux demandes à caractère exceptionnel afin de soutenir les projets hors cadre d'intervention justifiant un accompagnement particulier permettant d'assurer la poursuite des études en mobilité.

Enfin, il est à noter que dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs APIER et AFPR, la Collectivité sollicitera pour les actions éligibles, le financement des fonds européens au titre du programme FSE+ (2021-2027).

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
APIER	Nombre de bénéficiaires	950	628	1150
ARES		400	75	250
AFPR		300	37	300
BRESM		30	21	30
ARRPE		100	27	100

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

C - La mobilité internationale des jeunes Réunionnais

Il est constaté que la culture de la mobilité est de plus en plus présente chez la nouvelle génération de jeunes Réunionnais.

En effet, la mobilité pour les jeunes en études ou en emploi est vécue comme un moyen de valorisation de leur curriculum-vitae, sous forme de séjours courts (stages ou échanges universitaires) ou plus longs (grandes écoles telles que Sciences Po…) qui permettent d'acquérir des compétences nécessaires à un retour avec des compétences et expériences renforcées sur l'île pour accéder plus facilement à un emploi.

L'objectif est de se former, non seulement en Métropole, mais aussi en Europe, à l'étranger et dans la zone océan Indien afin, d'une part, de s'insérer sur le marché de l'emploi, et d'autre part d'apporter une valeur ajoutée au territoire une fois les études terminées.

La jeunesse réunionnaise « s'exporte » dorénavant aux États-Unis, en Australie, en Afrique du Sud, en Allemagne et même en Chine. Beaucoup de jeunes Réunionnais maîtrisent aisément une deuxième voire une troisième langue.

La Région Réunion est un acteur majeur de la mobilité alternante (Continuité territoriale, Voyages pédagogiques, Allocation de Première Installation, Aide à la Mobilité vers les Pays Étrangers…).

A ce titre, il est important de renforcer le dispositif régional d'Allocation de Stage Pratique en Mobilité (ASPM) qui consiste à former nos étudiants en Métropole, en Europe, à l'étranger et dans la Zone océan Indien mais également de favoriser l'immersion des étudiants réunionnais dans le tissu économique local afin qu'ils puissent se projeter sur « leur retour au pays », une fois les études terminées.

S'agissant des formations se déroulant en dehors de la Métropole et en vue d'une ouverture de La Réunion vers les pays étrangers (Australie, Afrique du Sud, Chine, États-Unis,…), la Région Réunion poursuivra son intervention dans le cadre du dispositif « Aide à la Mobilité vers les Pays Étrangers » (AMPE).

Enfin, il est à noter que dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif AMPE, la Collectivité sollicitera pour les actions éligibles, le financement des fonds européens au titre du programme FSE+ (2021-2027).

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
ASPM	Nombre de bénéficiaires	100	655	700
AMPE		200	137	200
ATCM		50	15	50
Aide au « Ressourcement Étudiants »		6000	1088(*)	4500

(*) Dispositif mis en place au mois de Mai

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES RÉUNIONNAIS

Selon l'INSEE Réunion, le nombre de jeunes de moins de 25 ans représente actuellement 41 % de la population de La Réunion contre 31 % en France métropolitaine et les personnes de moins de 20 ans sont près de trois fois plus nombreuses que celles de 65 ans ou plus.

La jeunesse réunionnaise est un atout pour notre île, mais leur poids démographique tend à exacerber les difficultés sociales dues à la faiblesse du taux d'emploi.
Des dispositifs dédiés aux jeunes doivent donc être développés afin d'accroître à la fois l'acquisition des compétences recherchées par les employeurs, mais également de soutenir les mesures d'accompagnement favorisant l'accès direct à l'emploi.

Ce contexte économique fragile ainsi que l'éloignement géographique, véritable obstacle pour l'accès aux formations sur le territoire national et à l'international, justifient la mise en place d'une politique volontariste et la recherche constante de nouveaux partenariats nationaux et internationaux, tant en matière de formation que d'insertion professionnelle post formation.

Il importe en effet, d'offrir aux jeunes Réunionnais de nouvelles perspectives en matière de formation dans des secteurs porteurs, mais également de les rapprocher des bassins d'emplois afin d'améliorer leur employabilité.

A - Accompagner les projets de mobilité professionnelle à l'international dans les pays et régions où subsistent des gisements d'emploi

À travers cette mesure, l'objectif consiste principalement à apporter un accompagnement renforcé et adapté aux étudiants et aux personnes en recherche d'emploi afin de favoriser leur insertion professionnelle.

Dans cette optique, la Collectivité renforcera son partenariat avec les organismes de formation professionnelle et favorisera les connexions avec le monde de l'entreprise aussi bien à La Réunion, en Métropole qu'à l'étranger, à l'instar du dispositif « Étudier et Vivre au Québec ».

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Les dispositifs existants seront renforcés et améliorés tout en tenant compte de l'évolution de la pandémie mondiale :

1 La formation professionnelle au Québec (dispositif «Étudier et Vivre au Québec»)

- Depuis 2003, la Collectivité régionale accompagne chaque année plus d'une centaine de jeunes dans leur projet de mobilité professionnelle au Québec. Depuis la première mobilité professionnelle en 1999, la communauté réunionnaise au Québec s'est progressivement agrandie et elle compte aujourd'hui plus de 1 500 Réunionnais qui étudient, travaillent et vivent en famille sur place
- Dès 2023, et au vu des potentialités existantes au Québec en termes de formation et d'inclusion socio-professionnelle, une nouvelle dynamique pourrait être amorcée avec des nouveaux partenaires proposant des solutions de formation et d'insertion innovantes et adaptées aux besoins des jeunes Réunionnais des filières techniques, afin de doubler le nombre d'étudiants dans ce dispositif « Étudier et Vivre au Québec »

Ce nouvel axe de développement constituerait une première alternative en direction des néo-bacheliers des filières techniques dont la grande majorité de ceux qui s'orientent par défaut dans des filières universitaires générales post-bac se retrouvent très souvent en situation de décrochage scolaire.

Un projet de mobilité pilote vers le Québec pourrait être initié pour un premier groupe de 20 étudiants en liaison avec des établissements réunionnais situés dans des zones rurales et sensibles où les jeunes sont confrontés notamment à des difficultés éducatives et sociales particulières.

Ainsi, les candidats retenus se verront offrir la possibilité de suivre une formation professionnelle plus courte que celle des Cégeps, sur une période de 8 mois à 2 ans maximum, débouchant sur un diplôme d'études professionnelles (DEP).

Ce diplôme leur permettra d'intégrer plus facilement le marché du travail québécois, étant donné que la demande de main-d'œuvre pour ces filières est très soutenue (80% des besoins de main-d'œuvre concernent les diplômes d'études professionnelles) et concerne une grande variété de secteurs d'activité.

2 La formation professionnelle en Allemagne (dispositif «Projet de la Rose»)

La Collectivité accompagne depuis 2012 le lycée professionnel « Roches Maigres » qui a construit et développé un partenariat avec des entreprises allemandes (ABB, ArcellorMittal, Goodyear, Deutsch Telecom...) et des centres de formation dans le cadre de l'apprentissage. Ce lycée accompagne depuis plusieurs années des lycéens de la voie professionnelle électrotechnique en stage dans des entreprises à Berlin, stage à l'issue duquel des propositions d'insertion professionnelle peuvent être adressées aux lycéens.

Sur la même base, la construction de projets de mobilité vers d'autres destinations dont l'Australie (Adélaïde, …) pour les formations techniques de type BTS dispensées par les TAFE (Technical and Further Education – équivalent de nos lycées professionnels avec des formations supérieures) pourrait être initiée afin de compléter les dispositifs existants et d'offrir de nouveaux débouchés aux jeunes Réunionnais.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Étudier et Vivre au Québec	Nombre de bénéficiaires	249	73	300
Projet de la Rose (Allemagne)		5	0	5

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Soutenir les actions de formation en mobilité dans une perspective du développement d'emploi en lien avec l'économie de l'île

Dans la perspective d'un soutien au développement touristique de l'île, il convient de renforcer la stratégie d'ouverture de nos étudiants à de nouvelles perspectives d'offres de formation et de parcours d'excellence dans le Tourisme, notamment à travers le dispositif « Vatel – Île Maurice ».
Les jeunes Réunionnais bénéficiaires développent leur apprentissage de la langue en anglais et suivent leur formation théorique et pratique dans un établissement de renommée internationale. L'obtention du diplôme niveau bachelor leur garantit une insertion professionnelle dans des secteurs comme la restauration et l'hôtellerie principalement, filières en devenir à La Réunion et demandeuses d'emplois.
Par ailleurs, La Réunion ne disposant pas de terrain de stage suffisant, les jeunes poursuivant leurs études dans des établissements locaux de formation sont amenés à devoir effectuer une période de mobilité pour la réalisation d'un stage d'application ou de perfectionnement dans des entreprises hors département.
Ainsi, il importe de répondre aux besoins d'élévation des niveaux de qualification des jeunes Réunionnais, mais également aux exigences des employeurs en matière de compétences, d'aptitudes et d'expériences professionnelles tout en favorisant l'accès à un emploi futur, en créant les conditions propices à offrir des opportunités de mobilité professionnelle.

Le soutien de la Collectivité s'exercera dans le cadre d'un partenariat avec les centres de formation de La Réunion (EGC, IRTS, IRFE, EMAP, CHU, ILOI). Une allocation de frais de vie (AFV) est dispensée aux stagiaires concernés dans les filières porteuses d'emploi (commerce, social, santé, l'aide à la personne etc....) en Métropole, en Europe ou à l'Étranger, au terme duquel un bilan est réalisé sur la formation et l'insertion en milieu professionnel.

Concernant les formations du secteur sanitaire et social, les étudiants souhaitant se former dans ces filières en Europe ou à l'étranger seront accompagnés dans le cadre de nos compétences, afin de répondre aux besoins locaux, décuplés en raison de la crise sanitaire du Covid-19.

D'autres actions, en lien et en cohérence avec les dispositifs de la formation professionnelle (État, LADOM, les Entreprises ...) pourraient être mises en place afin de favoriser l'élévation du niveau de qualification et l'insertion professionnelle dans le tissu économique local, à la fois dans les secteurs stratégiques et dans les activités en tension.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
AFV	Nombre de bénéficiaires	200	161	200
Vatel Maurice		15	0	10

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

POUR UNE EXCELLENCE CULTURELLE

La nouvelle mandature nourrit de grandes ambitions pour la culture réunionnaise. C'est un engagement fort. Elle entend placer la culture au cœur de son projet de mandature dans une démarche de transversalité avec les autres politiques régionales.

Conformément à l'Axe 1, qui porte sur le développement humain et la cohésion sociale, la Région confortera sa politique culturelle tout en affirmant la nécessité d'une refondation de ses priorités et de ses modalités d'intervention, et ce dans le respect des droits culturels des personnes.

Prendre en compte les nouveaux enjeux est une nécessité. La relation entre l'art et le citoyen à réinventer, l'ancrage territorial à renforcer et l'aménagement culturel du territoire à équilibrer, la demande de participation des citoyens et des acteurs à la vie culturelle à considérer et la coopération entre institutions publiques à renforcer.

L'égal accès de tous les Réunionnais aux ressources culturelles et artistiques, grâce à l'élaboration d'un programme régional d'éducation artistique, culturelle et patrimoniale ambitieux et conforté sur la jeunesse représente le fondement de ces nouvelles orientations.

Le patrimoine culturel, matériel et immatériel, en ce qu'il constitue l'essence même de notre société, mérite d'être valorisé et rendu accessible à la population. La Collectivité régionale assurera pleinement sa compétence dans ce domaine.

Grâce à la révision des schémas culturels régionaux, les actions de soutien et de développement des divers secteurs culturels seront renforcées. De nouveaux dispositifs seront expérimentés permettant de développer de nouvelles pratiques culturelles et professionnelles, tout en rénovant les dispositifs actuels et en favorisant la professionnalisation des acteurs par des programmes de formation professionnelle.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 FACILITER L'ÉGAL ACCÈS DE TOUS

AUX RESSOURCES CULTURELLES, À L'ÉDUCATION ET À L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL

Socle de la politique culturelle, les actions relevant du droit d'accès de tous les citoyens aux ressources artistiques et culturelles sont une priorité. Cet enjeu est transversal à tous les secteurs et sera également développé au sein des différents schémas culturels régionaux.

A - Mise en place d'un programme régional d'éducation artistique, culturelle et patrimoniale en faveur des jeunes, en particulier des lycéens

La Région souhaite créer des passerelles entre les établissements scolaires, et en particulier les lycées, et les milieux de la culture et de l'art. Dans ce cadre, un programme régional d'éducation artistique, culturelle et patrimoniale sera mis en œuvre, en lien avec la Direction de l'Éducation et de la Vie Lycéenne, pour accompagner cette ouverture culturelle et artistique des jeunes. Ce programme sera élaboré en 2023 en concertation avec les différents partenaires (État, Académie de La Réunion, établissements culturels…).

Public prioritaire de la nouvelle mandature, les dispositifs en faveur des jeunes seront renforcés en 2023, avec :

- la poursuite du contrat territoire écriture (convention avec le Labo des Histoires)
- le dispositif « lycéens au cinéma »
- le "Pass Culture Lycéens et apprentis" permettant aux jeunes d'avoir accès aux spectacles vivants hors temps scolaire. Un nouvel appel à projets sera lancé pour l'année scolaire 2023-2024
- la participation des scolaires (primaire et lycées) aux évènementiels organisés par la Région.

Impacts attendus 2023 : augmentation du nombre de jeunes bénéficiaires, et les sensibiliser et les initier à la pratique artistique et au patrimoine.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

De nouveaux dispositifs seront mis en place dans le cadre de ce programme :

- l'organisation d'expositions d'œuvres de la collection régionale dans les lycées, accompagnées d'actions de médiation
- l'organisation de résidences artistiques en milieu scolaire
- la création d'actions permettant l'expression artistique des jeunes : participation de la Région à l'organisation de concours proposés au sein des lycées, le soutien des projets des établissements d'enseignement artistique en direction des lycéens
- le soutien des initiatives permettant la rencontre avec l'œuvre, en les amenant vers les publics (dans les lycées, dans les quartiers, dans les Hauts…)
- l'amélioration de l'accessibilité des jeunes aux Musées régionaux
- les actions dans le cadre du partenariat « Culture et santé »

Impacts attendus 2023 : augmentation du nombre de jeunes bénéficiaires de ces dispositifs.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Dispositif actuel en faveur du public scolaire (primaires et lycéens)	Nombre de bénéficiaires	4	4	4
Nouveaux dispositifs		-	-	6

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Développement de l'enseignement artistique, le Conservatoire à Rayonnement Régional et le soutien aux établissements d'enseignement artistique

La Région, notamment par le biais de son Conservatoire, continue à se positionner en tant que chef de file de l'enseignement artistique sur l'île, en dispensant une formation de qualité au sein de ses 4 centres.

1 Accompagnement du Conservatoire dans ses missions et projets 2023

Le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) poursuivra ses missions de formation de référence en matière d'enseignement artistique, son rôle de centre de ressources et participera à l'animation et au rayonnement de la vie culturelle.

En 2023, le CRR, veillera à :

- mettre en œuvre le projet d'établissement
- mettre en place des classes à horaires aménagés et développer les actions de l'Orchestre de la Région Réunion (ORR)…
- développer et optimiser le département de musique et danses traditionnelles
- mettre en place un centre de documentation
- travailler à l'agrément des classes préparatoires à l'enseignement supérieur
- finaliser le projet de locaux du centre de Saint Pierre (DPI/DBA)

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Accompagnement du Conservatoire dans ses missions	Nombre d'élèves	1 650	1 545	1 650
Projets 2023	- Nombre de concerts ORR - Nombre de classes à horaires aménagés	4 -	3 -	5 4

2 Soutien aux établissements d'enseignement artistique

Cf. schéma régional des enseignements artistiques – partie II - B

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 RENFORCER LES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT

DES SECTEURS CULTURELS - RÉVISION DES SCHÉMAS CULTURELS RÉGIONAUX

Les trois schémas culturels régionaux ont été élaborés, en collaboration avec l'État et les acteurs des filières, et adoptés par la Région en 2013 et 2014.

Au vu des bilans des actions de ces schémas et de l'évolution du contexte régional et national, en particulier suite à la crise sanitaire et des transformations à l'œuvre, une révision des trois schémas s'avère nécessaire sur les filières du spectacle vivant, des enseignements artistiques et du livre. Sur la filière des arts visuels, les travaux sur le schéma d'orientation pour le développement des arts visuels seront poursuivis en 2023. Concernant la sauvegarde, la transmission et la valorisation du patrimoine culturel, la réflexion sur l'élaboration d'un schéma régional sera lancée

A - Le schéma régional du spectacle vivant

Parallèlement à la révision du schéma, les actions seront poursuivies, dans le soutien aux programmes des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant ainsi que dans la mise en réseau, l'amélioration de la diffusion et la structuration de la filière musique.

1 Soutenir les salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant et leur mise en réseau

Soutien aux projets artistiques et culturels des salles et lieux de création et de diffusion

Le soutien de la Région aux projets artistiques et culturels des salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant, en tant qu'elles assurent une mission de service public artistique, culturelle, sociale et territoriale, sera poursuivi, avec la reconduction et/ou la révision des contrats d'objectifs pluriannuels et pluri-partenariaux.
L'attention sera apportée sur les programmations en vacances scolaires et la diversification des horaires des représentations.
Une réflexion sera menée en 2023 sur l'accompagnement des lieux culturels de proximité alternatifs et ce, suite à l'étude pilotée par la Collectivité sur les Tiers Lieux.

Impacts attendus 2023 : stabiliser et conforter les projets artistiques et culturels des salles.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Développement d'un réseau à l'Est et du Réseau des Scènes du Sud

En 2023 seront mises en œuvre les premières actions du réseau « Les Scènes du Sud » soutien des actions de solidarité entre les salles du réseau professionnel et les salles des petites communes qui peinent à trouver les moyens d'une offre d'activités régulières au bénéfice de leur population. De même, le programme d'offre artistique et culturelle à l'Est sera maintenu avec le Théâtre Les Bambous et la Salle de concerts Bisik.

Impacts attendus 2023 : développement des solidarités et des mutualisations entre salles.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Aider les salles et lieux de création et de diffusion du spectacle vivant	Nombre de salles soutenues	12	11	14
	Nombre de salles en réseau	3	13	13

Le dispositif « Guétali »

Le Guétali soutient la diffusion de spectacles et leurs projets d'action et de médiation culturelles dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre, des arts du cirque, des arts de la parole, des arts visuels et des spectacles pluridisciplinaires. Il a pour objectifs de valoriser la création et la production artistique locale, développer une diffusion de qualité et de proximité et une économie du spectacle.

Impacts attendus 2023 : augmentation du nombre de spectateurs et renforcement de la médiation culturelle.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Le dispositif « Guétali »	Nombre de représentations Guétali	573	Démarrage des actions en août 2022	800
	Nombre de structures bénéficiaires	37		50

Accompagner et professionnaliser la filière musicale par le soutien au PRMA

La démarche de partenariat entre la Région et l'État (DAC Réunion et le Centre National de la Musique), en co-construction avec les acteurs de la filière, a conduit à l'élaboration d'un contrat de filière en faveur des musiques actuelles de La Réunion (2019-2022). Un nouveau contrat sera élaboré en 2023.
A cet effet, la Région mobilise le Pôle Régional des Musiques Actuelles avec des dispositifs spécifiques afin de professionnaliser la filière (Tournée Générale, Fonds Régional d'Aide à la Mobilité, Aide à la mise en Image – Vidéo-clips-RESA, …) et conforte sa mission d'accompagnement et de professionnalisation de la filière musicale, ainsi que son rôle de centre de ressources et de valorisation du patrimoine musical de l'océan Indien. Parallèlement à ces actions, le contrat de filière des Musiques Actuelles permet la mise en place d'une politique commune d'intervention en faveur de ce secteur, en complémentarité des dispositifs de droit commun déjà existants.

Impacts attendus 2023 : amélioration de l'efficience des dispositifs en faveur de la filière.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Rôle du PRMA dans la structuration du secteur	Nombre de dispositifs de soutien à la filière musicale	8	-	10
Action partenariale : le contrat de filière des Musiques Actuelles	Nombre d'appels à projets	2	3	2

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Le schéma régional des enseignements artistiques : développer l'offre d'enseignement artistique

Après la réalisation d'un diagnostic et état des lieux en 2022, le schéma régional des enseignements artistiques entrera dans une seconde phase dont l'enjeu reste le développement et la structuration d'une offre d'enseignement artistique de qualité, lisible et accessible à tous. Pour cela, la coopération et la mutualisation entre les Collectivités seront consolidées et la dynamique de réseau territorial renforcée. Les dispositifs d'accompagnement existants seront maintenus, de même de nouveaux programmes de formation seront à élaborer en lien avec la Direction de la Formation Professionnelle.

1 Accompagner les écoles et encourager la création de nouveaux établissements pour un meilleur équilibre du territoire, en lien avec le Département, les Communes et les EPCI

En 2023, la Collectivité régionale consolidera les aides aux programmes d'actions et à l'équipement et poursuivra son accompagnement auprès des écoles à l'écriture de leur projet d'établissement et à l'évolution de leurs pratiques.

2 Initier une dynamique de coopération entre les Collectivités (État, Département, EPCI et Communes)

Afin d'harmoniser le développement du schéma, la Région poursuivra son partenariat avec l'État et s'appuiera sur les travaux d'un comité technique étendu au Département. De même les communes et les intercommunalités seront régulièrement associées aux différentes actions proposées.

3 Relancer des programmes de formation

La Région a relancé une grande consultation auprès des différents acteurs de l'enseignement artistique pour l'élaboration d'un nouveau plan de formation professionnelle. La mise en place de modules de formation pour les enseignants, répondant aux besoins du secteur et à la nécessité de développer et renforcer les compétences, sera proposée en 2023. Enfin, une réflexion devra être menée en transversalité avec la Direction de la Formation Professionnelle pour la mise en place future d'un diplôme d'État en musique.

Impacts attendus 2023 : développement et répartition équilibrée de l'offre d'enseignement artistique sur le territoire

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Accompagner aux programmes d'actions et d'investissement	Nombre d'écoles accompagnées	12	10	14
Initier une dynamique de coopération entre les Collectivités	Nombre de réunions du comité de pilotage	3	1	3
Accompagner l'écriture des projets d'établissement	Nombre d'écoles accompagnées	7	5	7
Améliorer la qualité de l'enseignement et permettre l'évolution des pratiques pédagogiques	Nombre de formations	0	0	3

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

C - Le schéma régional de la lecture publique et de la littérature réunionnaise

2023 verra la finalisation de la révision du Schéma Régional de la Lecture Publique et de la Littérature Réunionnaise ainsi que l'établissement d'un nouvelle convention-cadre triennale en faveur du livre entre La Région Réunion, le Centre National du Livre (CNL) et La DAC. Ainsi les dispositifs de soutien en direction des auteurs, éditeurs, librairies et autres acteurs de la filière pourront être adaptés ou complétés en fonction des préconisations du Schéma et de la négociation entre les partenaires.

Parallèlement à ce travail de révision du schéma, les actions en faveur du livre et des acteurs de la filière seront poursuivies : soutien à l'organisation de manifestations littéraires (salon des éditeurs pei, salon de Montreuil..) et aux projets visant le développement de la lecture publique (le Labo des histoires, Zistoir en vavang, un livre un transat…), dispositifs d'aides aux projets des éditeurs et des libraires et aides aux auteurs.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Accompagnement d'initiatives sur les plans national et local	Nombre de manifestations/dispositifs accompagnés	7	5	8
Action livres et librairies	Nombre de créations d'emplois accompagnées	2	0 (instruction en cours)	2
	Nombre de projets d'éditions soutenues	6 : Associations	4 : Associations	6 :Associations 15 : Entreprises (publications, librairies)

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

D - Le schéma d'orientation pour le développement des arts visuels

Le secteur des arts visuels connaît un développement important depuis plusieurs années avec de plus en plus d'artistes qui se professionnalisent. Ce secteur a besoin d'être accompagné pour continuer sa structuration et son développement qui se traduit par :

- la poursuite de l'accompagnement du FRAC, outil essentiel au développement des arts visuels sur le territoire : il se déploiera notamment dans des lieux partenaires ou de façon itinérante grâce au projet FRAC MOBILE
- programmation d'expositions à la Villa de la Région, idéalement située pour accueillir un public diversifié aux expositions qui y seront programmées et favoriser ainsi la rencontre entre les œuvres et les spectateurs, tout en offrant aux artistes un lieu d'exposition équipé
- la politique d'acquisition d'œuvres et de gestion de la collection régionale qui dispose d'une riche collection qu'il convient d'entretenir, de développer et de diffuser auprès d'un public diversifié
- la réalisation du Schéma d'Orientation pour le développement des Arts Visuels (SODAVI). La phase diagnostic a produit les premiers résultats qu'il conviendra de compléter à travers une deuxième étape d'étude s'appuyant sur une nouvelle approche méthodologique

Impacts attendus 2023 : amélioration de l'efficience des dispositifs en faveur du secteur des arts visuels, développement de la connaissance et de la prise en considération de la réalité et des besoins de ce secteur.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Accompagnement du FRAC	Nombre d'expositions dans des lieux diversifiés	6	4	6
Programmation d'expositions à la Villa de la Région	Nombre d'expositions en dehors de la Collectivité	4	2	6
Mise en œuvre de la politique d'acquisition d'œuvres et gestion de la collection régionale	Nombre d'expositions en dehors de la Collectivité (en particulier, diffusion dans les lycées)	4	1	4

E - Le schéma régional du patrimoine culturel

Afin de permettre une meilleure prise en compte du patrimoine culturel dans le cadre de l'aménagement et du développement du territoire de notre île et de mieux coordonner les actions des politiques culturelles de l'État, la Région, le Département, les Communauté de Communes et les Communes en matière de patrimoine, il est proposé d'entamer la première phase de réflexion concernant la création d'un Schéma Régional du Patrimoine Culturel, dont la Région sera la cheffe de file.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 RÉNOVER L'ACCOMPAGNEMENT AUX ACTEURS CULTURELS

Dans un contexte après-crise sanitaire ayant impacté fortement le secteur culturel et des évolutions des différents écosystèmes, la Collectivité régionale entreprend dès 2023 un vaste chantier permettant aussi bien de rénover les dispositifs actuels que de lancer de nouveaux modes d'intervention.

A - Rénover le soutien aux acteurs culturels

Le soutien de la Collectivité aux projets artistiques et culturels est encadré par des dispositifs dont les contenus et critères sont définis précisément. Il conviendra de poursuivre la révision de l'ensemble des cadres existants pour qu'ils soient un outil au service de la réalisation des priorités de la mandature en matière de politique culturelle.

1 La poursuite de la révision des dispositifs existants en lien avec les autres partenaires publics financeurs et les acteurs des différentes filières

Ces cadres d'intervention sont au nombre de 57 et ont été adoptés en 2018. Une révision de ces cadres s'avère indispensable afin, d'une part, de prendre en compte l'évolution des contextes et les nouvelles priorités de la mandature, et d'autre part, de clarifier les démarches pour les acteurs.

2 L'innovation et les nouvelles pratiques culturelles

Les fonds européens REACT-UE ont permis en 2021-2022 de mettre en place des mesures de relance ayant bénéficié aux entreprises culturelles.
Ces mesures ont permis d'expérimenter des projets au sein de ces entreprises pour leur permettre d'agir autrement dans la transformation de leurs modèles, la diversification des activités et la mutation de leurs pratiques.

L'accompagnement de ces transitions mérite d'être poursuivi et nécessitera un effort supplémentaire de la Collectivité (ou un redéploiement de ses moyens).

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Trois volets pourront ainsi être déployés :

- **La prime régionale à l'emploi culturel,** permettant la création d'emplois, déjà existante dans le cadre des aides aux entreprises culturelles. Celle-ci sera redéfinie afin de répondre aux besoins du secteur

- **La création d'un programme d'innovation et de coopération culturelle** permettant de soutenir les actions de coopération et de mutualisation, la création de nouveaux services ou de nouveaux produits, en particulier grâce aux outils numériques

- **La création de pactes territoriaux de développement culturel** afin d'accompagner les politiques culturelles des communes et de leurs groupements, d'une part, dans l'ingénierie et le soutien aux axes structurants, et d'autre part, dans leurs projets d'investissement culturel (Plan de Relance Régional « Culture »)

3 L'ouverture et les échanges

La création artistique a besoin de confrontations extérieures pour se nourrir et s'enrichir. Les différents outils permettant cette ouverture et ces échanges, aussi bien sur l'espace géographique proche indianocéanique que l'espace européen et le reste du monde, seront maintenus.

Impacts attendus 2023 : meilleure prise en compte des besoins des acteurs.

B - Mettre en place des résidences d'artistes au MOCA

Faire du Domaine du MOCA un espace culturel et vivant est une des priorités de la mandature. Le MOCA est un lieu idéal pour développer des résidences de création artistique. Dans la suite de l'atelier d'écriture en résidence d'une semaine organisé par l'UDIR, le site du MOCA pourrait multiplier les projets de résidences en les ouvrant sur d'autres disciplines et ainsi répondre à un grand besoin des artistes du territoire qui sont en manque d'espaces de création et d'exposition.
La première étape consistera en un état des lieux du site afin d'envisager le meilleur scenario sur le mode de résidences à proposer.

Impacts attendus 2023 : proposition d'un espace et des conditions de création adaptées aux besoins des artistes.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
La révision des dispositifs existants	Nombre de dispositifs existants	57	-	25
Prime régionale à l'emploi culturel	Nombre d'emplois	30	30 en instruction	10
Mise en place de résidences d'artistes au MOCA	Nombre de résidences accueillies	5	1	5

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

4 ENCOURAGER LA FORMATION PROFESSIONNELLE

CULTURELLE ET ARTISTIQUE

Les domaines de l'art et de la culture ont besoin de formations spécifiques à l'intention des futurs acteurs des secteurs et pour permettre la professionnalisation des acteurs déjà sur le terrain.
Cette priorité sera travaillée en lien avec la Direction de la Formation Professionnelle dans le cadre du futur Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle.

A - Programme Régional des Formations

En 2023, suite aux travaux de l'accord-cadre régional pour le développement des emplois et des compétences dans le secteur du spectacle vivant, sera mis en place un programme régional de formation sur des métiers prioritaires, en collaboration principale avec l'Afdas et l'État.
Seront également intégrées les formations menées dans le cadre du schéma régional des enseignements artistiques.

B - Réflexion à mener sur les organismes de formation ayant une offre de formation culture sur le territoire

Un travail en commun avec la Direction de la Formation Professionnelle est à poursuivre pour identifier et mettre en œuvre les mesures les plus appropriées à l'accompagnement de ces organismes de formation, essentiels pour le développement des secteurs culturels à La Réunion.

Impacts attendus 2023 : augmentation du nombre de formations.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Formations artistiques et culturelles	Nombre de formations	2	0	2

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

5 VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL

ET LE RENDRE ACCESSIBLE À LA POPULATION

A - Faire connaître et valoriser le patrimoine et l'identité réunionnaise

Les actions de recensement, de connaissance et de valorisation du patrimoine culturel, tant matériel qu'immatériel, seront accompagnées et/ou pilotées par la Région.

1 Valoriser la littérature créole et la langue réunionnaise

Dans le cadre de la valorisation de la littérature créole, diverses actions seront menées :

- suivi des travaux des États Généraux du Multilinguisme qui se sont tenus à La Réunion en 2021
- signature du Pacte linguistique et création d'un institut public du créole réunionnais
- mise en œuvre des actions de la Charte des Collectivités bilingues (signée fin 2022)
- développement de l'accompagnement des projets des acteurs culturels visant la promotion de la langue créole

Impacts attendus 2023 : développement des actions de valorisation de la langue créole.

2 Le Service Régional de l'Inventaire - Opérations d'inventaires et programmes d'études

La loi de décentralisation du 13 août 2004 transfère aux régions la réalisation de l'Inventaire général du patrimoine culturel. À La Réunion, cette compétence obligatoire voit le jour en avril 2014 avec la création du Service Régional de l'Inventaire – SRI. Ses missions consistent à recenser, étudier, valoriser, expertiser et sauvegarder notre patrimoine culturel tant matériel qu'immatériel. Des opérations d'inventaires et d'études actuellement en cours se poursuivront en 2023, notamment :

- L'inventaire des commerces traditionnels débuté en 2021 ainsi que celui du chemin de fer démarré en 2022
- Le projet de coopération régionale « Connaissance, transmission et valorisation des arts de combats traditionnels de l'océan Indien » - Interreg V

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Pour la diffusion et la valorisation des données du SRI, il est proposé pour 2023, la finalisation du site numérique dédié au SRI, le développement de publications et l'organisation d'évènementiels culturels.

Afin de permettre à la Collectivité de mieux définir son rôle en faveur du patrimoine culturel en concertation avec l'État, le Département, les communes et leurs groupements, les partenaires institutionnels et les acteurs de la filière, une première phase de réflexion sur la création d'un schéma régional du patrimoine culturel sera lancée en 2023 (cf – Schéma Régional du Patrimoine Culturel).

3 Organisation d'évènementiels culturels et patrimoniaux

Contribuant au rayonnement et à la transmission des cultures réunionnaises, la politique événementielle impulsée par la Région à travers diverses manifestations d'accès libre, s'illustre comme levier de développement et de valorisation des territoires, avec des interactions et des synergies croissantes entre culture, économie et communes partenaires.
Divers événements seront organisés :

- la « Fête du maloya »
- la « Somen Kréol »
- le « 20 Désanm »
- des manifestations autour de différents thèmes
- les événements nationaux pilotés par le SRI (« Rendez-vous aux jardins », « Les journées européennes du patrimoine », « Les Journées Nationales de l'architecture »)

Impacts attendus 2023 : développement des actions de connaissance, de sauvegarde, de transmission et de valorisation du patrimoine culturel.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Valorisation de la littérature réunionnaise et la langue créole	Nombre d'actions	4	2	6
Opérations d'inventaires et du programme d'études	Nombre d'opérations d'inventaires et d'études en cours ou réalisées	11	10	11
Diffusion et valorisation des données du SRI	Nombre de publications en cours	4	2	2
Évènementiels culturels et patrimoniaux	Nombre d'événementiels	7 (dont 3 SRI)	2	7 (dont 3 SRI)

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Rendre les musées régionaux accessibles

La Région poursuivra en 2023 sa politique dynamique envers les musées régionaux afin d'apporter aux Réunionnais une offre culturelle et muséale de qualité.

1 SPL-Réunion des Musées Régionaux : Fin du contrat de gestion transitoire et préparation de la nouvelle contractualisation sur la base de la délégation de service public

Arrivé à échéance le 31 décembre 2021, le contrat de gestion provisoire avec la SPL RMR a été reconduit par voie d'avenant pour une année supplémentaire en 2022. La Collectivité a conduit un audit financier et organisationnel de la SPL dont les résultats vont permettre de préparer le nouveau modèle économique et contractuel pour 2023. L'objectif est d'améliorer le fonctionnement des quatre équipements de la Collectivité et les résultats de l'entreprise.

2 Poursuite des chantiers liés et des projets

Dans la continuité de 2022, la Collectivité poursuivra en 2023 les projets structurants menés en faveur du développement des musées régionaux et de la préservation et de la diffusion du patrimoine culturel réunionnais.

Ces projets seront les suivants :

- l'aménagement des réserves mutualisées du musée Stella Matutina et du MADOI et le chantier des collections
- la mise en valeur du Domaine de Maison Rouge classé Monument Historique
- la mise aux normes et aménagement de la Villa Bédier – FRAC
- le programme annuel d'enrichissement des collections et d'entretien des musées

Le dispositif Guétali, déployé au musée Stella Matutina et à la Cité du Volcan, qui permet la diffusion de spectacles et de performances artistiques, sera de nouveau reconduit en 2023 avec une proposition de renforcer la programmation dans les autres musées régionaux.

Impacts attendus 2023 :augmentation de la fréquentation des musées.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Améliorer les performances de la SPL RMR	Nombre de visiteurs dans les 4 musées régionaux	270 000	155 138	300 000
Achèvement des programmes d'investissement	Pourcentage d'avancement des chantiers par rapport à la planification pluriannuelle	40 %	30 %	50 %
Guétali	Fréquentation des spectacles	2 300	Bilan 2021 : 2 487 visiteurs	3 000

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

POUR UNE EXCELLENCE SPORTIVE

Si, d'une manière générale, la pratique sportive porte encore les stigmates des effets des mesures de restrictions mises en œuvre pour faire face à la crise sanitaire du Covid 19, plusieurs éléments permettent de sentir les effets d'une reprise très attendue par les acteurs du mouvement sportif local.

En effet, la préparation des grands rendez-vous sportifs, comme les jeux des îles de l'océan Indien, l'organisation de manifestations sportives d'envergure régionale, l'accueil de sélections nationales étrangères et celles des équipes de France dans plusieurs disciplines, sont autant de raisons qui permettent de croire que la reprise, même si elle est encore fragile, est en mesure d'être consolidée.

C'est en ce sens, que la Collectivité régionale inscrit ses orientations budgétaires, pour accompagner au mieux les ligues et comités sportifs, encourager les initiatives en termes de coopération régionale dans la zone océan Indien, soutenir le développement de l'accès vers le haut-niveau en lien avec le CREPS de La Réunion et encourager la mobilité des lycéens et des étudiants inscrits dans un double parcours étude et sportif.

De la même manière, le lancement de l'appel à projets en faveur des ligues et des comités dès le mois d'octobre 2022, le versement des avances de subventions en début d'année, ainsi que la modification des cadres d'intervention dans certains secteurs, constitueront des moyens supplémentaires qui permettront de mieux accompagner les attentes du mouvement sportif local.

L'articulation proposée orientera les interventions prévues à travers les thématiques suivantes :

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 DÉVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE POUR TOUS

A - Un plan de soutien pour la pratique sportive

La Région maintiendra son partenariat privilégié avec les ligues et comités pour que les disciplines sportives présentent à La Réunion, reconnues par le Ministère des sports et agrées par les services de la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES), puissent bénéficier d'une aide de la Collectivité.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 31/12/22	Cibles 2023
Soutien à la pratique sportive	Nombre de bénéficiaires	67	67	67

B - Les ligues et comités au centre des enjeux du soutien de la Collectivité régionale

L'effort engagé en 2022 par la Collectivité sera maintenu pour une année supplémentaire, en faveur des ligues et des comités dans le domaine de l'emploi dans le sport.

1 Un dispositif d'aide à l'emploi pour les ligues et comités inscrits dans une démarche de projet de performance fédéral (PPF)

L'objectif est d'apporter une aide financière aux ligues et comités sportifs réunionnais, inscrits dans une démarche de projet de performance fédéral (PPF), en complément des aides de l'État afin de leur permettre de recruter des intervenants dans le secteur du développement de la performance sportive.

Impacts attendus 2023 : Soutenir financièrement l'emploi au niveau des ligues et des comités sportifs.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 La généralisation des contrats d'objectifs pluriannuels

Le contrat d'objectifs pluriannuel permet au bénéficiaire de développer sereinement son programme d'activités sur des bases financières plus solides. En fonction des orientations de leur projet de développement quadriennal et des objectifs de performance d'évolution proposés, ce dispositif devra permettre aux acteurs concernés, de bénéficier d'une aide annualisée et de versement d'un acompte dés le début de l'exercice budgétaire.

Dans le cadre du programme annuel des ligues et comités un soutien particulier sera apporté aux projets sportifs réalisés dans la zone océan Indien (cf chapitre Coopération régionale).

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 31/12/22	Cibles 2023
Aide à l'emploi	Nombre de bénéficiaires	Nouveau dispositif		20
Contrats d'objectifs				30

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 L'ACCÈS AU HAUT NIVEAU : UNE AMBITION DE CONQUÊTE

Les orientations prises devront permettre de mieux accompagner les sportifs réunionnais dans leur ambition vers l'excellence sportive.

A - L'accompagnement des parcours scolaires au lycée

soutien aux sections d'excellence sportive

Après la création d'une première section d'excellence sportive dans l'Ouest en 2022, une réflexion sera engagée avec les services du rectorat et des chefs d'établissement volontaires pour que d'autres sections puissent être ouvertes sur les autres micro-régions de l'île.

Impacts attendus 2023 : Réalisation d'un projet en partenariat avec le rectorat et les chefs d'établissement volontaires, pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2023/2024.

B - L'accès au haut-niveau : une ambition sportive régionale qui s'appuie sur le CREPS de La Réunion

La labellisation du CREPS de La Réunion au Réseau Grand INSEP (RGI) en 2022, apporte une plus-value incontestable sur les actions mises en œuvre pour faire de la destination Réunion une Terre de champions et une Terre d'entraînement.

Les études réalisées pour la réhabilitation des deux sites de la Plaine des Cafres et de Saint-Denis, devront s'inscrire dans une démarche partenariale avec l'État avec lequel un projet de cofinancement devra permettre la réalisation des travaux nécessaires à l'ambition portée par le CREPS de La Réunion.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 31/12/22	Cibles 2023
Sections sportives aux lycées	Nombre de sections ouvertes en 2022	4	1	1 section par micro-région
Ambition sportive régionale avec le CREPS Réunion	Nombre de jeunes en CREPS	147	147	147 (effectif maximum actuel)

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

C- La reconnaissance de La Réunion comme Terre de Jeux 2024

La Collectivité régionale a été labellisée « Terre de Jeux 2024 ».
En ce sens, les acteurs sportifs réunionnais seront les partenaires privilégiés bénéficiaires d'une aide de la Région dans le cadre des actions visant d'une part à valoriser ce label et d'autre part à créer l'appropriation du public pour cette grande manifestation mondiale.

La capacité de notre territoire à fournir des sportifs de talents dans de nombreuses disciplines, le savoir-faire réunionnais dans l'organisation de manifestation sportives d'envergure nationale et internationale, l'accueil des sportifs de haut-niveau, sont autant d'atouts qui donnent toute sa légitimité à ce label.

Impacts attendus 2023 : Valorisation des manifestations sportives en lien avec les JO de Paris 2024

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 31/12/22	Cibles 2023
Compétitions à La Réunion	Nombre de projets réalisés à La Réunion	-	10	15
Compétitions hors La Réunion	Nombre de projets sportifs réalisés dans la zone OI	Pas de déplacement en raison des restrictions sanitaires liées à la crise de la Covid-19	10	15
Terre de jeux 2024	Nombre de délégations accueilles à la Réunion	4 disciplines olympiques		8
	Nombre de sportifs bénéficiaires de l'aide régionale	10	6	15
	Nombre de sportifs en équipes de France élite et seniors	10	11	15
	Nombre de pré-sélectionnés pour les jeux olympiques	Année Covid-19		8

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 POURSUIVRE LA POLITIQUE D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

A - Promouvoir un plan de rattrapage des aménagements et équipements sportifs

La politique sportive est une compétence partagée. A ce titre, la Collectivité souhaite impulser un plan de rattrapage des équipements, nécessaire malgré les efforts déjà consentis, dans le cadre d'un Pacte Réunionnais Territorial qui associera l'ensemble des acteurs et financeurs impliqués.

Optimiser l'utilisation des fonds publics

L'intervention régionale mobilisera en priorité les fonds européens (REACT UE) sur 2022-2023.
Le volet REACT UE du plan de relance européen concerne particulièrement la politique régionale en faveur des investissements en équipements sportifs à destination des scolaires.
La mutualisation avec l'ensemble des dispositifs existants est ainsi encouragée, notamment avec le plan France Relance et le PO FEDER 2021-2027.

Construction de nouveaux équipements

Des projets d'équipements sportifs complémentaires sont étudiés pour améliorer l'offre aux Réunionnais. Ainsi un nouveau gymnase à Saint Denis, Champ Fleuri ainsi qu'un CREPS à la Plaine des Cafres sont en cours d'études.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Construire des équipements sportifs : CREPS Gymnase	Avancement des études	- Livraison des études de programmation - Lancement du concours de maîtrise d'œuvre	10% des études de programmation	Désignation du maître d'œuvre

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

POUR UNE ÎLE SOLIDAIRE

La Région Réunion, solidaire, agira avec détermination aux côtés des autres acteurs de la cohésion sociale pour combattre les inégalités qui frappent encore - l'illettrisme, le décrochage scolaire, le mal logement, la précarité sanitaire – qui obèrent l'épanouissement des individus et le développement de La Réunion.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 APPRENTISSAGE DES SAVOIRS DE BASE

ET ÉMANCIPATION ÉDUCATIVE

Garante du respect du principe de l'égalité et de sa mise en œuvre quel que soit le domaine concerné, notre société, si moderne et développée soit elle, peine pourtant à enrayer le fléau de l'illettrisme. Alors que les compétences de base ne sont pas acquises, de nombreuses personnes - dont les jeunes issus du décrochage scolaire - se retrouvent de plus en plus désœuvrées par les exigences administratives impliquant désormais la maîtrise des outils informatiques dans leurs démarches quotidiennes de citoyen.

Il convient donc que les politiques publiques mettent en œuvre des dispositifs adaptés, accessibles à n'importe quel âge, afin de garantir à chaque citoyen les moyens d'acquérir les compétences essentielles à son inclusion sociale tout au long de la vie.

A - Mise en œuvre du Plan pour la Maîtrise des Compétences-clés

Ce plan sera mis en œuvre par la Région, le Département, la CAF, l'Université et les autorités Académiques ainsi que de nombreux autres partenaires institutionnels, publics et associatifs pour lutter contre les inégalités.

Il s'agira en 2023 d'animer et d'articuler les actions du Plan afin de sauvegarder les dynamiques partenariales installées, d'assurer une cohérence des initiatives et de garantir les impacts les plus profitables au territoire réunionnais.

Les objectifs recherchés du Plan s'articulent autour des engagements suivants :

- mettre en cohérence et organiser les moyens déployés
- rendre lisible la contribution de chacun
- assurer la complémentarité des actions
- mobiliser les acteurs en fonction de leur champ de compétence
- enrichir le partenariat chemin faisant, afin de répondre aux besoins émergents

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Cette ambition partagée, nouvelle et forte, s'articule autour de plusieurs mots d[illegible] faire ensemble, innovation et territorialité, pour répondre au plus près aux besoins de chacun, et notamment des jeunes et des publics fragiles.

Finalement, ce Plan s'inscrit dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Par les dispositifs et les moyens qu'il mobilisera et développera, il constitue un levier majeur à articuler avec les autres leviers mis en œuvre au titre notamment de la stratégie nationale de prévention de lutte contre la pauvreté et du déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi. La Région s'attachera particulièrement à développer un partenariat spécifique avec les communes. En termes de données chiffrées, l'INSEE prévoit de réaliser à partir de 2023 ses travaux d'actualisation de l'enquête de 2011. Les acteurs principaux intéressés par la question de l'illettrisme, de l'innumérisme et de l'illectronisme dont le Conseil Régional seront associés à ces différents travaux.

En 2023, la Région poursuivra ses travaux relatifs à la mise en œuvre d'un nouveau centre de ressources, susceptible d'alimenter l'ensemble des professionnels à la fois en outils et en formations.
Par ailleurs, il sera nécessaire de maintenir et d'amplifier les dispositifs de lutte contre l'illettrisme ayant pour objectif de consolider la maîtrise d'un socle minimum de connaissances et de compétences en vue de l'apprentissage d'un métier au travers des actions suivantes :

- Ateliers compétences clés (ACC/CléA) qui visent à encourager les personnes en graves et fortes difficultés de lecture et/ou écriture à renouer avec la culture de l'écrit en ayant accès au socle de connaissances autour du « savoir lire, écrire et compter ». Plus largement, ces actions devraient contribuer à développer leur potentiel et élever leur niveau d'employabilité
- Compétences Clés en Situation Professionnelle (CCSP/CléA) ayant pour supports pédagogiques les techniques de base et gestes professionnels nécessaires à l'accomplissement d'un métier

En outre, il sera poursuivi le financement pour tout public, des certifications qui visent l'acquisition d'un socle de connaissances générales ou spécifiques (CléA socle - première certification interprofessionnelle élaborée par les partenaires sociaux et reconnue au niveau national comme première étape de qualification professionnelle et constituant un outil permettant de mesurer la sortie de l'illettrisme …) et CléA Numérique qui a pour finalité l'amélioration et le développement de connaissances et compétences numériques professionnelles ; à ce titre, les deux programmes de formations suivants seront reconduit [(1)] et mis en œuvre [(2)] :

- (1) Développement des compétences numériques
- (2) Formations numériques et Bureautiques pour les Hauts et les écarts

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Connaître les publics pour mieux les accompagner	Lancement de l'étude INSEE	-	-	1
Création d'un centre de ressources	Création d'un centre de ressource	-	-	1
Expérimenter, innover et piloter	Nombre d'actions innovantes soutenues (communes partenaires)	5	6	12
Ateliers compétences clés »-ACC/CléA	Nombre de réussite à la certification CléA	Action nouvelle	-	50 % de l'effectif
Compétences Clés en situation Professionnelle (CCSP/ CléA)	Nombre de réussite à la certification CléA	Action nouvelle	-	50 % de l'effectif
Développement des compétences numériques	Nombre de réussite à la certification CléA	154	-	70 % de l'effectif
Formations numériques et Bureautiques pour les Hauts et les écarts	Nombre de réussite à la certification CléA	Action nouvelle	-	70 % de l'effectif

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - La remobilisation des jeunes décrocheurs et leur accompagnement

Le taux annuel de sorties du système éducatif national obligatoire sans qualification ni diplôme reste, à La Réunion, nettement supérieur au taux moyen métropolitain. Il se traduit par un nombre important de jeunes en rupture d'apprentissage et en difficulté.

1 Les Plate-formes de suivi et d'appui aux jeunes (PSAD)

La remobilisation des jeunes décrocheurs et leur raccrochage par l'école, la formation ou l'insertion constituent les objectifs majeurs de la convention relative à la prise en charge des jeunes de 16 à 25 ans sortant du système de formation initiale sans diplôme national ou certification professionnelle. Signée avec la Préfecture, le Rectorat, la DAAF le Département et la Région en 2021, cette convention rappelle en particulier la prise en compte obligatoire dès le primaire du repérage et du suivi des élèves déjà en difficulté et en décrochage.

La Région poursuivra son accompagnement en 2023 des Plate-formes de suivi et d'Accompagnement des Jeunes Décrocheurs, en fonction des moyens alloués aux missions locales au titre de la Stratégie pauvreté et de l'obligation de formation que l'État souhaite déployer en s'appuyant sur les PSAD existantes.

Il s'agira également de poursuivre la réflexion sur les projets de micro-lycées - structures de retour à l'école (SRE) - qui permettent aux jeunes décrocheurs volontaires, de reprendre des études après une interruption de scolarité d'au moins 6 mois.

2 Favoriser l'insertion des jeunes

Au titre de l'insertion professionnelle des jeunes, pour 2023, les dispositifs de formation ci-dessous indiqués en faveur des publics fragiles, dont certains intégreront une période d'immersion en entreprise, pourront être reconduits selon les sollicitations et les besoins du territoire réunionnais.

- Rebondir/CléA - public 16-18 ans visant le développement des compétences comportementales (soft skills) et l'accompagnement dans la préparation du projet professionnel des jeunes afin d'améliorer leur employabilité sur le marché du travail
- Entreprise d'Entraînement Pédagogique (EEP) – 16-29 ans incluant une Certification bureautique (PCIE/ Passeport Compétences Informatiques Européen)
- Accompagnement du Régiment service militaire adapté (RSMA-R) dans le cadre du Plan SMA 2025 qui assure la mise en place de formations citoyennes, militaires et professionnelles en faveur des jeunes - dont l'âge moyen à l'intégration est de 20 ans - qui ont été confrontés à l'échec scolaire
- de plus, il apparaît également nécessaire de maintenir l'accompagnement financier de la structure École de la Deuxième Chance (E2C) à La Réunion afin de permettre à celle-ci d'atteindre ses objectifs de raccrochage des jeunes de 16-25 ans en difficultés à une formation qualifiante ou de placement dans l'emploi

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
REBONDIR 16-18 ans	Nombre de réussite au CléA	80 % de l'effectif prévu	Actions en cours	80 % de l'effectif prévu
RSMAR	Nombre de participants suivant la formation dans sa complétude	90 % de l'effectif accueilli	664/1125	90 % de l'effectif accueilli
École de la Deuxième Chance (E2CR)	Taux d'insertion Nombre de participants accueillis	55 % (effectif année civile) 660	Actions en cours 411	55 % (effectif année civile) 660
Formations EEP avec certifications PCIE	Nombre de réussite au PCIE	80 % de l'effectif prévu	Actions en cours	80 % de l'effectif prévu

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

DE CITOYENNETÉ, DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES

La Collectivité poursuivra en 2023, son implication volontariste, en matière de cohésion sociale, d'égalité hommes-femmes, d'accès aux droits pour tous et de lutte contre les discriminations, dans le cadre des attributions et des engagements programmatiques de chaque financeur.

La Région s'attachera aussi à soutenir des initiatives et actions tendant à plus de démocratie participative et de citoyenneté en particulier s'agissant des jeunes.

De façon plus particulière, la Collectivité soutiendra des associations ou organismes œuvrant dans les champs de la cohésion sociale, de l'accès aux droits pour tous, de la citoyenneté et de la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence.

Elle continuera à accompagner en 2023, des associations œuvrant en direction de publics fragiles et/ou discriminés.

Par ailleurs, sur la base des préconisations et des propositions des États Généraux des Violences Faites aux Femmes, la Région interviendra en faveur des actions menées par les partenaires associatifs en matière notamment de sensibilisation des jeunes, de communication grand public ainsi que de meilleure connaissance des femmes et hommes victimes de violences.

De même, la Collectivité continuera avec l'État, le Rectorat, la C.A.F et la Direction Régionale aux Droits des Femmes à soutenir des actions tendant à favoriser égalité et respect entre les filles et les garçons par des actions de sensibilisation en milieu scolaire, d'aide à l'orientation, de conscientisation du rôle des parents ou d'accompagnement des femmes les plus éloignées de l'emploi.

Dans le cadre des nouvelles orientations de la mandature, la volonté affichée pour 2023 est d'engager une réflexion autour du projet de la Maison des Femmes à La Réunion. L'objectif étant de créer un lieu unique d'accueil, d'écoute, de soin, d'accompagnement et d'orientation pour les femmes vulnérables et victimes de violences. Un partenariat avec les institutions sanitaires sur le territoire sera nécessaire pour la mise en œuvre de cette structure essentielle sur le territoire réunionnais afin de venir en aide efficacement aux femmes en difficulté.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 SOUTENIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

À TRAVERS LE SECTEUR ASSOCIATIF

A - Soutenir les initiatives associatives de proximité répondant aux besoins des QPV et quartiers pauvres au sens de l'INSEE en matière de cohésion sociale et participer au renforcement de l'attractivité économique des quartiers fragiles

La Collectivité en tant que co-signataire des 13 contrats de ville de La Réunion souhaite poursuivre son engagement, d'une part, au développement inclusif et au renforcement des actions de proximité favorisant une meilleure cohésion territoriale dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et les quartiers pauvres au sens de l'Insee (QPI), et d'autre part, sur la dynamisation de l'emploi et de l'économie dans les QPV.

1 Renforcement du lien social et cohésion des territoires

Signataire des contrats de ville 2020-2022, la Collectivité privilégiera au titre de l'axe I des contrats de ville relatif à « la cohésion sociale », un soutien aux acteurs de la cohésion sociale (les associations) dans leurs actions relatives aux domaines suivants : le renforcement du lien social, une plus grande égalité entre les femmes et les hommes, la facilitation à l'accès aux savoirs de base, la facilitation à l'information et aux droits pour tous, le soutien à la parentalité, la lutte contre les discriminations et contre toutes les formes de violences, la promotion de la citoyenneté et des valeurs de la république notamment en direction des jeunes.

Les contrats de ville ayant été prorogés jusqu'au 31 décembre 2023, la Collectivité régionale participera à l'évaluation de la Politique de la Ville et à l'analyse de l'évolution du contexte dans lequel s'inscrivent les orientations de la Collectivité régionale et la mobilisation de ses politiques publiques.

Dans le même temps, elle continuera à faciliter l'accès aux dispositifs régionaux de droit commun mobilisables au bénéfice de ces géographies spécifiques et à soutenir les initiatives associatives de proximité répondant aux besoins des QPV et QPI en matière de cohésion sociale.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 Expérimentation d'une équipe en ingénierie de projets en développement économique

Le bilan de l'expérimentation du dispositif Coachs de quartier en développement économique à fin 2022 doit permettre au CRCSUR et à la Région de se positionner sur la poursuite et l'élargissement du dispositif sur le territoire.

L'objectif est de participer pleinement au renforcement de l'attractivité économique des quartiers fragiles et à revitaliser le lien social, en poursuivant le partenariat établit avec l'État et les acteurs économiques lors de la signature du PAQTE (Pacte avec les Quartiers pour toutes les Entreprises) en mai 2022.

Le renforcement et le renouvellement de ce dispositif sera fonction des moyens qui seront déployés par l'État. L'objectif est d'augmenter l'effectif de 3 à 4 Coachs de quartier en développement économique afin de toucher le secteur ouest qui n'était pas couvert à ce jour.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Appel à projets Cohésion des Territoires	Nombre d'associations soutenues	40	60 projets en cours	60
Expérimentation d'une équipe en ingénierie de projets de développement économique	Nombre de porteurs de projets soutenus	Non défini	150	Non défini
	Nombre de projets accompagnés/réalisés			

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Contribuer à la lutte contre la précarité alimentaire et la pauvreté

Afin de lutter contre la précarité alimentaire et la pauvreté, la Collectivité accompagne les acteurs de l'aide alimentaire habilités par l'État à délivrer des colis alimentaires afin de protéger nos concitoyens les plus vulnérables. En France, l'aide alimentaire vient soutenir 5,5 millions de personnes, nombreuses à y avoir recours de manière quotidienne. A La Réunion ce sont environ 60 à 70 000 bénéficiaires. Face à la crise sanitaire actuelle, le maintien de l'aide alimentaire est une priorité pour les personnes les plus précaires.

La Région Réunion s'engage de manière volontariste en matière d'aide alimentaire, en mobilisant des moyens financiers en complémentarité avec les partenaires intervenant déjà dans le domaine : l'État (FEAD), le Conseil Départemental, la CAF et les Communes.

L'épidémie de Covid 19 a considérablement aggravé les situations précaires jusqu'en 2022, et l'aide alimentaire est un secteur sous tension à La Réunion, où 40 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. L'augmentation sans précédent du coût du fret maritime et les conséquences de la baisse du pouvoir d'achat sont des indicateurs que la Collectivité régionale doit prendre en considération afin de proposer un accompagnement pour soutenir les plus démunis.

Dans ce contexte, la Collectivité régionale souhaite poursuivre son engagement en investissement aux côtés des deux têtes de réseau, que sont la Banque Alimentaire des Mascareignes et la Croix Rouge Française, dans leur rôle de coordonnateurs en termes de collecte et de distribution des denrées alimentaires ainsi que l'ensemble des opérateurs habilités à délivrer des colis alimentaires. En 2020, ce sont 20 000 colis qui ont été distribués par la Croix Rouge et 37 000 pour la BAM.

Cette intervention s'inscrit dans une volonté de garantir l'égal accès à l'alimentation, l'équité et la justice sociale.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Soutien aux acteurs de l'aide alimentaire	Nombre de têtes de réseau soutenues	2	1	2
	Nombre d'opérateurs soutenus	0	0	40
	Nombre de colis distribués	Non défini	Non défini	Non défini

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

4 CONTRIBUER À LA STRATÉGIE DE SANTÉ

SUR LE TERRITOIRE DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE DÉMOCRATIQUE, PARTICIPATIVE ET SOLIDAIRE

La Collectivité contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie en santé régionalisée en collaboration avec les institutions réunionnaises partenaires, afin de partager une meilleure prise en compte des besoins économiques, sociaux et culturels de la population ainsi que les atouts et contraintes du territoire.

La Région s'inscrit ainsi dans le pilotage de la politique de santé régionale, participative, transparente et démocratique, au sein de :

- La Conférence Santé Autonomie de La Réunion (CRSA)
- Le Conseil de Surveillance de l'ARS Réunion
- Le Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion

En particulier, la Région Réunion participera aux cotés de l'ensemble des acteurs de santé du territoire aux réflexions et propositions, au travers de groupes de travail, pour la construction du nouveau Projet Régional de Santé 2023-2033, document stratégique et de programmation, guidant l'ensemble des partenaires et des pouvoirs publics.

A - Participer aux projets de prévention en santé aux cotés des partenaires institutionnels pour une meilleure cohésion des opérations portées sur le territoire

L'ARS Réunion et ses partenaires institutionnels se sont engagés au travers du « Programme Réunionnais de Nutrition et de lutte contre le Diabète » (PRND), pour la période 2020-2023, dans une politique de santé transparente, cohérente et pragmatique reposant sur la détermination de priorités et d'objectifs.

La Collectivité régionale, signataire du PRND, orientera donc ses actions de prévention en nutrition autour des objectifs prévus par le PRND, en partenariat avec les différents signataires, ce qui pourra se traduire par la mise en œuvre d'appels à projets communs.

Au-delà de la prévention en nutrition, le partenariat avec l'ARS de La Réunion et ses partenaires compétents en matière de santé pourrait s'étendre à d'autres actions de prévention, telles que l'addiction et la santé sexuelle. Ces opérations devront s'orienter en priorité vers les populations fragiles (personnes présentant plusieurs facteurs de risque, en situation de précarité…) et dans les écarts (l'est ou les hauts de l'île…).

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Accompagner les projets de prévention et de sensibilisation dans le domaine de la santé portés par le secteur associatif

Les associations travaillent au plus près des personnes malades et de leurs familles et sont un réseau précieux recouvrant La Réunion. Elles sont également vecteurs d'emplois et s'investissent dans des opérations de formation afin de maintenir un haut niveau de spécialisation et de connaissance.

Il s'agira ainsi en 2023 de maintenir le travail collaboratif avec les associations spécialisées afin de renforcer la prévention et l'accompagnement des patients autour d'enjeux sanitaires identifiés et cohérents, en adéquation avec les besoins sur le territoire. Cet accompagnement pourra être mis en œuvre dans le cadre d'un renouvellement d'appels à projet portés par la Collectivité régionale, pour une plus grande visibilité des projets soutenus et plus de transparence.

Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
A – Participer aux projets de prévention en santé aux cotés des partenaires institutionnels	Nombre de projets associatifs de prévention en nutrition soutenus sur une année au travers d'appel à projets commun (ARS et DRAJES en 2022)	5	En cours	En cours selon appel à projets 2022
B – Accompagner les projets de prévention et de sensibilisation dans le domaine de la santé - secteur associatif	Nombre de projets associatifs de prévention dans le domaine de la santé soutenus sur une année au travers d'appel à projets	20	Novembre 2022 : 50	50

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

CONTRIBUER À LA RÉHABILITATION & À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 CONTRIBUER AUX POLITIQUES EN FAVEUR DU LOGEMENT

À TRAVERS LE FRAFU

La production de logements, notamment de logements sociaux, reste une priorité à La Réunion. En effet, selon la projection de l'INSEE, le cap du million d'habitants serait atteint d'ici 2037, et le besoin en logements est estimé à plus de 7 700 logements par an.

Elle est cependant tributaire de la capacité des Collectivités à équiper le foncier afin de construire la Ville réunionnaise de demain, et du soutien de l'État pour le parc social et le logement intermédiaire. L'enjeu est de permettre aux Réunionnais d'accéder à un logement décent, à un prix abordable, en tenant compte du vieillissement de la population, de la décohabitation, et des personnes les plus démunies *(près de 40 % des Réunionnais vivant sous le seuil de la pauvreté)*. Le parc existant, aussi bien privé que social, a aussi besoin d'être rénové.

L'évolution à la hausse des prix du foncier mais également des coûts liés à la construction sont autant de freins à la production de logements à La Réunion malgré le besoin de plus en plus croissant.

Le principal outil financier contribuant à la production de logements aidés est le Fonds Régional d'Aménagement Foncier et Urbain (FRAFU). Le FRAFU coordonne les interventions financières de l'État, et des Collectivités territoriales, afin d'assurer la réalisation des équipements nécessaires à l'aménagement d'espaces déjà urbanisés ou qui ont vocation à l'être. Il permet un appui aux communes ou à leur établissement public de coopération intercommunale pour aménager les nouveaux quartiers et de procéder au renouvellement urbain à vocation principale de logement social. Dans ce cadre l'État intervient dans le financement de logements sociaux, et la Région dans le financement des logements intermédiaires.

Cependant, malgré les besoins encore importants, il est fait le constat d'une chute de la programmation de la production de logements à travers le FRAFU. Les points de blocages sont multifactoriels. A ce jour, et selon les enquêtes menées par la DEAL auprès des opérateurs, une vingtaine d'opérations ont été recensées représentant un besoin en financement FRAFU de l'ordre de 23 M€ pour la période 2022/2024 voire au-delà, représentant un volume de 3300 logements (logements sociaux et intermédiaires) environ.

Dans ce cadre et dans ce contexte, en 2023, la Région continuera d'apporter sa contribution pour favoriser l'émergence d'opérations d'aménagement et de construction de logements aidés, à travers le FRAFU, qui s'inscrit dans le cadre du nouveau protocole FRAFU signé en 2022.
A ce titre, l'intervention de la Région est ciblée sur les logements intermédiaires (PLS, PSLA), en complément des financements de l'État. Au regard des besoins importants en logements sociaux (et très sociaux), la Collectivité sera vigilante sur le maintien d'un équilibre dans les opérations d'aménagements, entre la production de logements sociaux et de logements intermédiaires.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Construire davantage de logements sociaux et intermédiaires	Nombre de logements intermédiaires financés à travers le FRAFU	50	0	50

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 ACCOMPAGNER LES CITOYENS

DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEUR LOGEMENT

A - Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux

En déclinaison des priorités de la mandature, la Région a décidé de mettre en place un nouveau dispositif pour soutenir la rénovation/réhabilitation énergétique et thermique du parc social, en complément des financements existants (notamment de l'État via la LBU). A cet effet, une mesure spécifique a été inscrite dans le projet de PO FEDER 2021/2027, en faveur des bailleurs sociaux.

Les dépenses éligibles sont ciblées sur des travaux de rénovation, dans le cadre d'opérations globales, pour améliorer le confort thermique et le bilan énergétique des logements concernés. Pour cela, il est prévu de réaliser au préalable un diagnostic thermique et énergétique permettant de préconiser les travaux à réaliser.

En 2023, le dispositif sera mis en œuvre sous forme d'appel à projet FEDER qui permettra de sélectionner les projets retenus, en vérifiant le taux de compensation du service public par le FEDER (Service d'Intérêt Économique Général) et d'identifier les travaux contribuant à l'atteinte des objectifs de la mesure.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Accélérer la rénovation énergétique des logements sociaux	Nombre de logements sociaux en rénovation énergétique	-	-	1 appel à projet

B - Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement

Cf. axe 3 « atteindre l'autonomie énergétique »

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

C - Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique

Plusieurs dispositifs (État, Département, Région) coexistent pour réaliser des travaux d'amélioration dans le parc privé de logements, sous conditions de ressources. Ces dispositifs mobilisent des opérateurs sociaux agréés tels que SOLIHA et la SICA Habitat Rural.

En 2022, la Collectivité a décidé d'orienter son intervention sur des travaux de rénovation énergétique des logements (cf. axe 3 « atteindre l'autonomie énergétique »).

En 2023, il restera toutefois des dossiers en cours de réalisation à solder auprès des 2 opérateurs précédemment agréés (environ 400 dossiers pour un montant de 3 M€).

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Orienter le dispositif d'amélioration des logements privés sur des travaux de rénovation énergétique	Nombre de dossiers soldés	Solde 70 % des dossiers restant soit 349	Solde de 116 dossiers	400 dossiers à solder

D - Poser un nouveau partenariat avec les opérateurs

En 2023, la Région engagera des discussions pour poser les termes d'un nouveau partenariat avec les opérateurs pour améliorer la qualité des logements, et exiger le respect des impératifs de réhabilitation.

Par ailleurs, la Région participera également à diverses instances portant sur la politique d'habitat et ce logement, et accompagnera financièrement l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL).

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

UN DISPOSITIF DE CONTINUITÉ TERRITORIALE PLUS JUSTE & PLUS SOUTENABLE

L'État est le responsable légal de la continuité territoriale entre la Métropole et ses espaces ultra-marins en vertu de l'article 1803 du code des transports.

S'agissant de l'île de La Réunion, l'État et la Région ont agi de 2010 à 2014 dans le cadre d'une convention de partenariat pour conjuguer leurs moyens financiers et organisationnels afin de relancer le dispositif de la Continuité Territoriale en faveur des Réunionnais.

A partir de 2014 où l'État s'est retiré considérant qu'elle n'était pas en mesure de s'aligner sur les modalités d'intervention du dispositif régional et jusqu'au terme de l'ancienne mandature, la Collectivité a assumé seule le financement de la Continuité Territoriale et l'a ensuite renforcé en 2016 par la mise en place du « volet B » dans le sens Métropole- Réunion.

Toutefois, la Collectivité a été amenée à restreindre le périmètre de son intervention d'une part, en 2020, en supprimant les remboursements (sauf pour le cas particuliers du deuil), conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes et, d'autre part, en abandonnant, en 2021, le dispositif du «volet B », à la demande du Tribunal Administratif de La Réunion, qui a considéré que le trajet Métropole/Réunion relève de la compétence exclusive de l'État.

Depuis 2021 et conformement aux nouvelles orientations de la nouvelle mandature, la Région a souhaité dans un premier temps agir en concertation avec l'État en réajustant les modalités d'intervention de la Collectivité par rapport à la révaluation des moyens de LADOM afin que les familles à revenus modestes puissent bénéficier des mesures les plus avantageuses (360 € de Ladom au lieu de 300 € pour la Région), tout en contribuant à l'optimisation des moyens budgétaires dédiés à ce dispositif.

Au cours de l'exercice 2022, ce processus d'hamonisation des deux dispositifs existants État/Région Réunion a été poursuivi et s'est concrétisé sous la forme d'un partenariat stratégique plus global permettant de réaffirmer le rôle cental de l'État en matière de Continuité Territoriale et d'assurer une meilleure gestion des deniers publics.

Ainsi, la Région a procédé dès le vote du budget primitif en mars 2022 à la refonte du dispositif de la Continuité Territoriale et mis en place d'un dispositif plus juste et équitable pour les familles les plus modestes et plus soutenable budgétairement.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 LA REFONTE DU DISPOSITIF DE LA CONTINUITÉ TERRITORIALE (CT)

La nouvelle mandature a réalisé une évaluation du dispositif de la Continuité Territoriale confirmant que La Région s'est substituée à l'État dans cette prérogative qui relève de la compétence et de la responsabilité de ce dernier.

Forte de ce constat et compte tenu du contexte budgétaire contraint de la Collectivité, la Commission Permanente du 25 Mars 2022, s'est prononcée sur la refonte du dispositif de Continuité Territoriale afin d'agir en complémentarité avec l'État. Conformément aux décisions prises, le nouveau périmètre d'intervention de la Région et de LADOM à compter de l'année 2022 a été défini comme suit :

	QF de 0 à 6000€	QF de 6001 à 11991€	QF de 11992 à 26030€
Continuité territoriale de LADOM selon les critères de LADOM	Bon de 360 €	Bon de 360 €	
Continuité territoriale de la Région Réunion selon les critères de la Région	Bon de 100 €		Bon de 200 €
TOTAL	**460 €**	**360 €**	**200 €**

Une convention de partenariat a été mise en place entre la Région et LADOM définissant les modalités de fonctionnement du dispositif conjoint de Continuité Territoriale LADOM/Région Réunion.

Ce partenariat se veut à la fois responsable et constructif il permet une véritable politique territorialisée de la mobilité des Réunionnais articulée autour du dispositif régional, qui se décline de la manière suivante :

- Alignement de la périodicité de l'aide régionale sur celle de LADOM/État en proposant une aide CT une fois tous les 3 ans (au lieu d'un Bon par an précédemment)
- Harmonisation du mode de calcul du quotient familial avec celui de LADOM en adoptant le Revenu Fiscal de Référence (au lieu du Revenu Imposable précédemment)
- Attribution d'une aide régionale de 100€ en complément de celle de LADOM d'un montant de 360 € afin de porter la valeur totale du Bon CT LADOM/Région de la Tranche 1 (QF< 6000€), à hauteur de 460€ maximum (au lieu de 450€ prise en charge intégralement par la Région précédemment)
- Instauration d'un plafond maximal de revenus éligibles pour la Tranche de revenus N° 3 (11 91€<QF>26 030€) à hauteur de 65 000€, avec maintien du Quotient familial à hauteur de 26 030€
- Attribution d'un Bon CT d'une valeur de 200€ (au lieu de 300€ précédemment) pour les usagers de la Tranche de revenus N°3 (6001€<QF>26 030€)

Le nouveau dispositif de Continuité Territoriale ainsi défini sera reconduit au cours de l'exercice 2023 avec une évolution notable au niveau organisationnel, puisque le nouvel outil dématérialisé sera opérationnel.

La nouvelle solution logicielle de gestion de la Continuité Territoriale sera mise en œuvre sur la plateforme technique hébergeant le portail régional des demandes d'Aides et Subventions ce qui permettra aux usagers d'effectuer leurs démarches, non plus en présentiel dans les différentes antennes de la Région, mais directement en ligne en remplissant le formulaire et en transmettant les pièces du dossier par voie numérisée.
Ce nouveau processus permettra non seulement d'optimiser la gestion des dossiers de bout en bout mais également de sécuriser fortement le dispositif.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 METTRE EN PLACE DE NOUVELLES MESURES

PRENANT EN COMPTE DES BESOINS SPÉCIFIQUES ET PRIORITAIRES

Refonder le dispositif de Continuité Territoriale, c'est le rendre plus juste : le nouveau dispositif accompagnera mieux les étudiants et les personnes en situation d'urgence familiale en cas de décès.

A - Renforcer la mobilité des étudiants réunionnais

Cf. la mobilité des étudiants (infra).

B - Contribuer à l'optimisation des aides en faveur de la continuité funéraire

Face aux difficultés rencontrées par les familles réunionnaises les plus modestes pour assister aux obsèques d'un parent proche en Métropole ou dans le cadre du rapatriement du corps d'un défunt à La Réunion, la Région Réunion envisage d'initier un nouveau dispositif en lien avec tous les partenaires institutionnels concernés afin de mettre en synergie tous les intervenants et faciliter au maximum les démarches des personnes endeuillées.

Le dispositif portera sur les deux mesures suivantes :

- Le déplacement pour les obsèques en Métropole
- L' aide au transport de corps

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

A cet effet, la Région Réunion souhaite instaurer un nouveau dispositif d'accompagnement et d'assistance des familles les plus démunies à travers d'une part, la mise en place d'un « numéro unique » et d'autre part, un accompagnement financier rapide et coordonné de tous les acteurs de la continuité funéraire afin que ces de[illegible] conditions optimales.

S'agissant de l'Axe Réunion/Métropole, la Collectivité apportera en partenariat avec LADOM une aide spécifique au transport d'un montant équivalent à 100 % du prix moyen d'un billet pour les familles de milieux modestes souhaitant assister aux obsèques d'un parent proche dans l'hexagone.

En ce qui concerne le trajet Métropole-Réunion, c'est le Conseil Départemental qui prendra en charge la totalité des frais dans le cas d'un transport de corps, suite à une réévaluation de son dispositif d'aides depuis cette année ;
Dans l'éventualité d'une demande d'aide pour l'accompagnant d'un transport de corps, c'est LADOM qui sera sollicitée pour la prise en charge du billet Métropole/Réunion (dans les mêmes conditions que la Région dans le sens Réunion/Métropole) dans le cadre d'un réaménagement de ses modalités d'intervention en faveur du funéraire.

La consolidation de ces dispositifs dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Conseil Départemental et LADOM, tout en maintenant un lien opérationnel avec les CCAS et les Communes, devrait permettre de mutualiser les aides existantes et contribuer au renforcement du service public du funéraire à La Réunion, offrant ainsi aux familles concernées une assistance de qualité, plus rapide et mieux coordonnée répondant à leurs préoccupations, lors du décès d'un proche dans l'hexagone.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Aide Obsèques	Nombre de bénéficiaires	150	42(*)	150
Transport de Corps		-	-	-

(*) Aide mesure spécifique CT en cas de Deuil

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

AXE 2

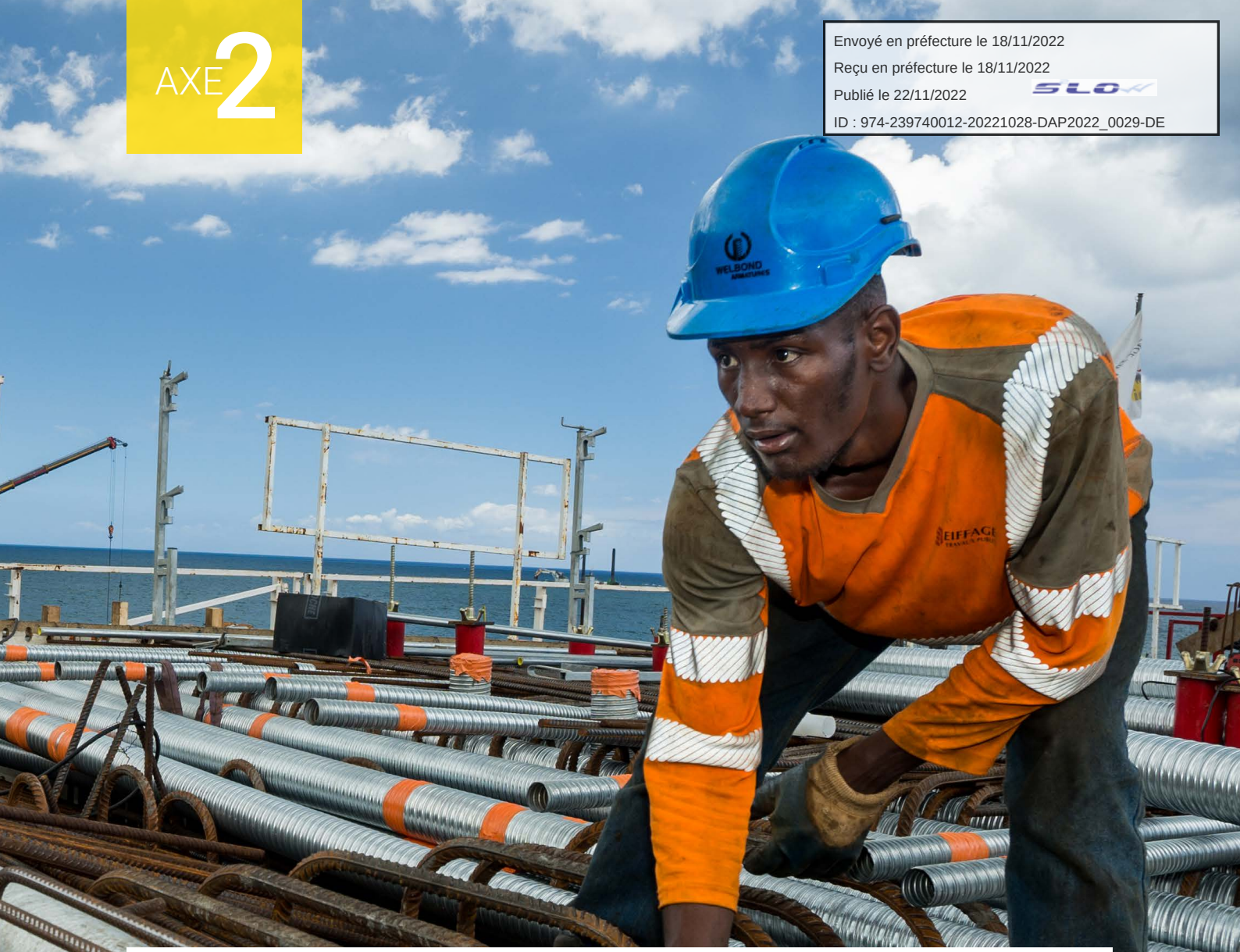

LE DÉVELOPPEMENT **ÉCONOMIQUE**

PAR L'OUVERTURE DE NOUVEAUX HORIZONS ET L'INNOVATION

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Depuis la loi NOTRe, La Région est la Collectivité responsable de la définition des orientations en matière de développement économique sur son territoire.
Elle est seule compétente pour définir et octroyer des aides en faveur de la création ou l'extension d'activités économiques et pour attribuer des aides aux entreprises en difficulté.

La Collectivité élabore un schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII) à valeur prescriptive co-élaboré en concertation avec les EPCI.
Ce SRDEII définit et organise la stratégie de développement économique de La Réunion et détermine les orientations relatives à l'attractivité du territoire. Il s'agit également d'une feuille de route en matière d'aides aux entreprises et de soutiens à l'innovation.

Le premier SRDEII a été adopté en décembre 2016 par l'Assemblée plénière de la Collectivité régionale et approuvé par les services de l'État en mars 2017.

Ces dernières années, des crises locales et internationales successives ont eu un impact fort sur la situation économique de l'île. L'insularité et l'éloignement de La Réunion des centres de décision et d'approvisionnement ne se résument pas à des « surcoûts » à compenser.
À défaut de « contrôler » les événements, il s'agit de faire preuve d'agilité et de capacité d'adaptation.

La révision du SRDEII en 2022 intervient dans un contexte de grande nécessité de consolider l'ancrage local des entreprises et de soutenir l'entrepreneuriat réunionnais. Intitulé « La nouvelle économie », il sera opérationnel à compter du premier trimestre 2023.

Cette nouvelle stratégie économique régionale part d'une vision claire exprimée par le projet de mandature de la majorité régionale et fixe de nouvelles priorités dans plusieurs domaines clés pour l'économie réunionnaise qui vont être partagées avec les acteurs économiques locaux et les citoyens :

- Aides aux entreprises
- Soutien à l'internationalisation
- Immobilier d'entreprises
- Innovation
- Attractivité du territoire
- Égalité professionnelle femme/homme
- Économie circulaire et écologie industrielle
- Économie sociale et solidaire
- Politiques de filières

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

LE DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE & LA CRÉATION D'EMPLOIS

Sur le plan du développement économique, l'année 2023 sera marquée, d'une part par la mise en œuvre des nouvelles fiches actions du PO FEDER 2021-2027, qui seront définies en fin 2022, et d'autre part, par le déploiement de la nouvelle stratégie économique qui découle du SRDEII.

Pour sa part, la Région Réunion s'attachera à améliorer les dispositifs d'accueil des acteurs économiques et des aides aux entreprises

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 MIEUX SOUTENIR LES ENTREPRISES

A - Accueillir et accompagner les porteurs de projets

L'accompagnement des entreprises est essentiel pour conforter le tissu économique et doit de ce fait être structuré et renforcé, particulièrement dans un contexte de crise persistant.

1 Création de dispositifs d'accompagnement aux entreprises

L'intervention régionale doit être envisagée au niveau interne de la Collectivité et dans le cadre des programmes d'actions de nos opérateurs économiques.

La nouvelle organisation des services de la Région doit être ainsi l'occasion de repenser l'accueil et l'information des porteurs de projets pour une meilleure lisibilité et une plus grande efficacité de cette mission, qu'il convient de développer. Il s'agira de revoir les modalités d'orientation de l'accueil téléphonique, ainsi que l'organisation de l'accueil physique aussi bien au siège de la Collectivité qu'au sein des antennes délocalisées.

Sur le plan externe, la Collectivité a sollicité NEXA afin de réaliser une cartographie des partenaires qui interviennent en matière d'accueil et d'accompagnement des entreprises sur le territoire. Cette cartographie doit nous permettre de rationaliser l'accueil des entreprises et renforcer la performance du parcours d'accompagnement des porteurs de projets.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles fiches actions du PO 2021 - 2027, il apparaît opportun d'accompagner les entreprises dans le montage des dossiers de demande de subvention FEDER. En effet, cet exercice demande une technicité et exige des ressources internes dont les entreprises ne disposent pas nécessairement, en particulier les TPE. Aussi, il est proposé d'identifier dans le cadre d'un AMI des partenaires techniques qui pourront ainsi faciliter l'accès aux subventions pour les petites entreprises.

De manière complémentaire au montage des dossiers, l'année 2023 peut être mise à profit pour étudier les modalités d'un dispositif de préfinancement des subventions en lien avec le monde bancaire.
De plus, il est proposé de mettre en place un accompagnement « à la carte » des entrepreneurs en cette période difficile, en leur offrant 4 consultations gratuites et confidentielles avec des experts reconnus.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 Positionner les opérateurs sur un accompagnement renforcé

Dans cette dynamique, il convient de redéfinir le cadre du partenariat avec nos opérateurs traditionnels tels que NEXA, ou encore les chambres consulaires. Ainsi, il est proposé d'établir des conventions pluriannuelles d'objectifs, de moyens et de performance qui permettront :

- d'une part de fixer des objectifs à atteindre à moyen terme, en adéquation avec les nouvelles orientations de la mandature, du SRDEII et du PO 2021-2027
- et d'autre part de donner de la visibilité aux opérateurs dans la mise en œuvre de leurs programmes d'actions annuels

3 Accompagner les événements à caractère économique

Il est proposé de réviser ou de mettre en œuvre des cadres d'intervention ou des appels à projets en direction des partenaires qui sont amenés à organiser des événements ou des actions collectives à caractère économique, tels que :

- le soutien des manifestations à caractère économique
- l'accompagnement des groupements professionnels
- les manifestations culturelles à vocation économique en concertation avec la Direction de la Culture (festival de musique, de théâtre etc.)

Accueillir et accompagner les porteurs de projets	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Accompagnement des entreprises	- Nouvelle plateforme d'accueil téléphonique - AMI pour l'accompagnement à la carte des entreprises - AMI pour l'accompagnement au montage de dossiers de subvention	- 1 -	- 0 -	1 1 1
Partenariat avec les opérateurs	Nombre de conventions de partenariat pluriannuel	-	-	3
Évènements à caractère économique	Nombre de cadres d'intervention	-	-	3

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Aider les entreprises

Le contexte actuel, tant sur le plan économique, sanitaire ou encore géopolitique, génère des incertitudes et un climat incertain qui ne sont pas favorables au développement des entreprises. Il importe donc pour la Région Réunion de mettre en place des dispositifs d'aides qui répondent au mieux aux besoins des entreprises.

1 Ingénierie financière : de nouveaux instruments financiers pour le PO 21-27

Les instruments financiers constituent un moyen efficace pour déployer des ressources au service de l'accompagnement des entreprises, notamment grâce à leur effet de levier.

Le projet de mandature prévoit notamment les pistes suivantes en termes de soutien aux entreprises : « Soutenir nos entreprises par la création d'un fonds régional d'investissement dédié au financement des fonds propres TPE/PME. Nous privilégierons le financement des petites entreprises qui représentent plus de 9 entreprises sur 10 à La Réunion.

Créer un fonds Réunionnais d'Investissement Stratégique. Il s'agit de cogérer une société d'investissements, accessible à tous les Réunionnais, dont l'objectif est de sauver des entreprises, préserver l'emploi, éviter les délocalisations, financer les start-ups et les entreprises en développement ».

En amont du PO 21-27, l'évaluation ex ante est un préalable obligatoire pour mettre en place des instruments financiers conformément aux principes directeurs inscrits dans le Règlement n° 2021/1060 du 24 juin 2021 Portant Dispositions Communes (RPDC) aux Fonds en gestion Partagées (FGP) dont le FEDER.

L'évaluation ex-ante, menée par le Fonds Européen d'Investissement (FEI) et restituée le 04 mars 2022, porte sur 3 volets :

- Le financement des PME
- Le financement de l'Économie Sociale et Solidaire et du micro-entrepreneuriat
- Le financement des entreprises des secteurs de la pêche et de l'aquaculture

---

Sur la base des défaillances du marché et en particulier des gaps de financement à combler, une stratégie d'investissement a été établie avec pour objectif de favoriser l'accès au financement des PME. Il est ainsi proposé de créer un fonds de fonds pour la mise en œuvre de deux instruments financiers :

⇒ **Un instrument de partage de risques octroyant des prêts à taux bonifiés aux TPE/PME,**

ainsi qu'à des créateurs d'entreprises et à des (micro-)entrepreneurs dans toutes les phases de leur cycle de développement (amorçage, création, développement et reprise-transmission).

⇒ **Un instrument de co-investissement en vue d'intervenir en fonds propres pour financer les PME,**

y compris les start-ups et les PME innovantes, aux stades du pré-amorçage, de l'amorçage, du primo-développement et du développement.

La création d'un fonds de fonds (Fonds Réunionnais d'Investissement) permet de répondre aux pistes proposées dans le projet de mandature :

- Les TPE/PME peuvent bénéficier d'un outil de financement en fonds propres. Il convient cependant de noter que les interventions en fonds propres nécessitent des prérequis au niveau des entreprises cibles (statut juridique, organisation de l'entreprise, capacité de l'entreprise à communiquer périodiquement des rapports financiers etc)
- Les instruments financiers permettront d'accompagner les entreprises à différents stades de développement, d'assurer ainsi leur pérennité sur le territoire réunionnais

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 Les subventions sur fonds propres

Dans le cadre de la mise en œuvre du PO 21-27, les entreprises qui solliciteront une subvention auprès de la Région seront prioritairement orientées vers les fiches actions du FEDER.

Toutefois pour des aides s'adressant aux plus petites entreprises et/ou de faibles montants, le recours à des régimes d'aides sur fonds propres de la Région semble indispensable pour des impératifs de simplicité, de rapidité et d'efficacité. Cependant, les interventions économiques que la Collectivité mettrait ainsi en œuvre s'inscrirait dans le cadre d'une gestion externalisée par le renforcement des moyens d'intervention des structures d'accompagnement existantes (notamment Initiative Réunion et ADIE). Ces aides revêtiraient préférentiellement la forme de prêts pour la création ou le développement d'entreprises assortis d'un accompagnement renforcé des porteurs de projets.

La gestion des dispositifs d'aides serait donc confiée à des prestataires spécialisés permettant aux services de la Région d'être repositionnés sur des missions de pilotage et d'évaluation de ces dispositifs.

Une inscription budgétaire pourrait être proposée dans ce cadre pour l'année 2023 pour la création de **fonds d'aide à la création d'activité et d'accompagnement des entreprises** dont les modalités seront à définir.

Enfin, en 2023 il s'agira de clôturer le dispositif d'aide aux petits investissements REACT UE qui a fait l'objet d'un préfinancement par la Collectivité ainsi que du dispositif d'aide aux entreprises de l'événementiel mis en place lors de la crise sanitaire sur fonds propres.

Aider les entreprises	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Ingénierie financière - Création d'un fonds de fonds (Fonds Réunionnais d'Investissement)	- Sélection d'un intermédiaire financier	-		1
	- Signature d'un accord de financement	-		1
	- Mise en œuvre des instruments	-		2
Aides aux entreprises Fonds propres + FEDER (hors Tourisme, Numérique et Audiovisuel)	Nombre d'entreprises accompagnées Fonds Propres	362	157	270
	Cadre d'intervention du dispositif d'aide à la création d'activité	-		1
	Cadre d'intervention du fonds d'accompagnement des entreprises	-		1

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

En parallèle au soutien à apporter aux entreprises, il convient d'intervenir sur différents leviers afin d'améliorer l'environnement économique des entreprises, de créer une dynamique et de donner de la cohérence à l'action de la Collectivité régionale.

A - Aménager le territoire

1 Créer et rénover les Zones d'Activités

En 2023, l'opérationnalité des dispositifs d'aide visant à créer ou rénover les zones d'activités sera effective à la lumière du Programme Opérationnel FEDER 2021-2027.

Une attention particulière sera portée à une évolution du régime d'aide pour la création de pôles d'activités, en particulier à vocation régionale, et de l'immobilier d'entreprises afin de rendre les mesures plus attractives pour les Collectivités territoriales et les opérateurs privés. C'est un enjeu important à double titre :

- le manque de foncier économique est criant
- le dispositif de droit commun, hors subvention, ne favorise pas le maintien du foncier dans le patrimoine des Collectivités (financement des ZA par les cessions foncières et avec peu de sollicitation du régime d'aides)

Ces évolutions devront également prendre en considération les contraintes liées à la réglementation européenne à l'image du concept d'éco-conditionnalité qui sera à rattacher aux opérations.

En 2023, la Région poursuivra son travail collaboratif avec les EPCI afin de leur fixer des orientations régionales en matière de création et d'aménagement de ZAE, mais également dans le cadre du suivi rapproché de différentes opérations et cela dans la continuité des démarches entreprises au titre de REACT UE.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Pour le bassin de vie NORD

La Plaine de Gillot constitue le Pôle d'Activités à Vocation Régionale du bassin de vie Nord identifié au SAR.
Pour l'aménagement de cet espace stratégique, un partenariat entre la Région et la CINOR est en cours de discussion. Au regard de la dimension stratégique de la zone et de son potentiel de développement, une complémentarité partagée doit être envisagée entre les objectifs et les attentes de la Région et ceux de la CINOR.

La Zone arrière aéroportuaire (ZAA) « Pierre Lagourgue », au sein de cette Plaine de Gillot, doit être redynamisée, avec des activités véritablement en lien avec l'export et la création d'emplois, afin de mettre en place cette vitrine à l'international dont notre île a besoin.

En 2019, la Collectivité a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) et 11 projets ont été retenus par délibération de la Commission permanente du Conseil Régional du 18 août 2020. Néanmoins, par délibération du 22 avril 2022 la Commission Permanente a décidé de ne pas donner suite à la procédure d'implantation de ces projets, à l'exception de celui porté par la PIROI qui correspond à un projet d'intérêt général.

En effet, la Collectivité régionale, consciente du caractère éminemment stratégique de la ZAA P. Lagourgue, a souhaité donner une nouvelle impulsion à la ZAA dans un souci de cohérence au regard des orientations du SAR et du SRDEII.

Par ailleurs, la prise en compte des projets environnants portés par la Société Aéroportuaire Roland Garros (SARRG) et la CINOR (projet Plaine de Gillot) permettent une vision globale et intégrée de cet espace. Aussi, la délibération régionale du 22 avril 2022 a acté le principe d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. Elle a également décidé de réviser le règlement de la zone et de lancer un nouvel AMI.

Sur cette base, les critères d'implantation doivent privilégier les activités en lien avec l'aérien, la valorisation des savoir-faire réunionnais et les activités à haute valeur ajoutée.

Ainsi, à partir d'un nouveau cadre et d'une nouvelle procédure d'agrément, l'année 2023 doit permettre l'implantation de nouvelles activités sur la zone à travers la signature de contrats de bail à construction.

En 2023, outre la commercialisation de la ZAA Pierre Lagourgue, il s'agira de formaliser le partenariat entre la Région et la CINOR avec pour finalité le développement de cette zone d'aménagement stratégique de la Plaine de Gillot.

Pour le bassin de vie OUEST

La Zone Arrière Portuaire (ZAP) constitue le Pôle d'Activités à Vocation Régionale du bassin de vie Ouest identifié au SAR, qui s'inscrit par ailleurs dans le projet cœur d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO), comprenant les espaces urbains du Port, de La Possession et de Saint-Paul / Cambaie, et labellisé Ecocité Insulaire et Tropicale.

Cet espace stratégique a vocation à accueillir des activités industrielles, logistiques, technologiques et portuaires. Son aménagement doit ainsi pouvoir :

- répondre aux besoins économiques relatifs à la stratégie régionale sur le pôle à vocation régionale et à la stratégie d'internationalisation de La Réunion autour de son Port
- répondre à l'urgence des besoins portuaires

Pour répondre à ce défi, une étude est en cours, portée par le « GIP Ecocité de La Réunion », afin d'établir une proposition de schéma d'aménagement de la Zone Arrière Portuaire. La Région, en tant que membre du GIP a apporté sa contribution financière.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Le GIP « Ecocité La Réunion » a été créé en 2018 pour mettre en œuvre ce grand projet de territoire. Un avenant prorogeant de 5 années supplémentaires la convention constitutive du GIP a été approuvé en 2022.

Pour décliner de manière opérationnelle et partenariale ce projet de territoire, un Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) a été signé le 10 décembre 2020 entre les partenaires du GIP. Il a pour objectif la poursuite de la démarche Ecocité sur la période 2020/2030 en mettant en œuvre une stratégie d'interventions coordonnées.

Au titre de ce partenariat, la Région intervient dans le cadre de ses compétences, notamment sur la programmation du Lycée de la Mer, sur les études de maîtrise d'œuvre du prolongement de l'axe mixte, ou encore sur les études techniques relatives à la création de voies réservées aux transports en commun sur l'Avenue Amiral Bouvet (RN7) et l'Avenue des Compagnies des Indes (RN1001) incluant la création du pôle d'échanges multimodal de Saint-Laurent ; ces deux opérations venant en préfiguration du RRTG.

En 2023, la Région Réunion, dans ses domaines de compétences, accompagnera l'aménagement de la zone arrière portuaire au bénéfice des acteurs économiques et du développement industriel de La Réunion, en cohérence avec la stratégie économique (SRDEII).
Elle poursuivra, en tant que membre du GIP « Ecocité La Réunion », et à hauteur de ses droits statutaires, tels que définis dans la convention cadre constitutive du GIP, son engagement financier en faveur du budget de fonctionnement et d'investissement de la structure.

Pour le bassin de vie EST

La zone de Beauvallon constitue le Pôle à Vocation Régionale de l'Est identifié au SAR.

La Commune de Saint-Benoît a initié en 2021 dans le cadre de sa stratégie de développement économique, un schéma directeur d'aménagement de cette zone, permettant de définir, localiser et dessiner l'ensemble de l'organisation et du fonctionnement de cette zone économique de production. L'orientation de la Commune est de faire de cette zone un espace économique rayonnant sur l'ensemble de l'Est, une zone d'activités économiques de production non spécialisée, pour ouvrir l'accès à des entreprises et industries à ce foncier économique.

Par ailleurs, la Commune de Saint-André, la CIREST et la Région ont constitué en octobre 2015 un GIP dénommé « Pôle Portuaire, Industriel et Énergétique de Bois Rouge » (PPIEBR). Ce GIP de Bois Rouge a vocation à mener les études nécessaires à la réalisation de ce projet.

En 2023, il s'agira d'accompagner la Commune et la CIREST pour la mise en œuvre opérationnelle de cette zone de Beauvallon à travers notamment les dispositifs financiers des fonds européens.
Par ailleurs, au-delà de l'accompagnement de la Région pour la réalisation d'une plateforme logistique, il y aura lieu de s'interroger, avec les partenaires, sur le devenir de ce GIP de Bois Rouge.

Pour le bassin de vie SUD

La zone de Pierrefonds constitue le Pôle à Vocation Régionale du Sud identifié au SAR. Cette zone est à ce jour opérationnelle ; elle est entièrement aménagée et en cours de commercialisation.

Les territoires ruraux, les Hauts, et les mi-pentes

Le rééquilibrage du territoire passe également par le développement d'activités et de mini zones d'activités économiques et artisanales, dans les territoires ruraux, les Hauts, et les mi-pentes. Il s'agira de permettre la réalisation de projets de développement de ces territoires pour améliorer leur attractivité, tout en préservant leur identité, leurs spécificités, et la biodiversité présente dans ces territoires. Ce rééquilibrage aura notamment pour finalité de développer de l'activité et de l'attractivité afin de réduire les flux de déplacements vers les centres urbains.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 Dynamisation des cœurs de ville

Concomitamment à l'intervention dans les zones d'activités, il s'agira d'accompagner les Collectivités territoriales dans leur projet de dynamisation de leur cœur de ville.

Aménager le territoire	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Créer et rénover les zones d'activités	Surface de zones d'activité et bâtiments créés	Non Définie	0,4 ha *(A titre indicatif cumul depuis 2015 : 101,21 ha)*	13,31 ha
Ecocité	- Contribution annuelle au fonctionnement - Financement des programmes d'études	97 500 € 190 000 €	97 500 € 189 605 €	97 500 € 190 000 €
Bois Rouge	- Contribution annuelle au fonctionnement - Financement des programmes d'études	5 000 € 0€	5 000 € 0€	5 000 € 50 000 €
Zone Arrière Portuaire	Validation d'un schéma d'aménagement	-		1
Zone d'Activités Aéroportuaire Pierre Lagourgue	Lancement d'un nouvel AMI	-		1
Dynamisation et Action Cœur de Ville	Nombre de projets accompagnés	2	-	2

B - L'octroi de mer, un outil au service du développement économique et de l'emploi

1 La poursuite en 2023 de la réforme engagée en 2022

A partir d'un socle juridique renouvelé en 2021 par la décision n°2021/991 du Conseil de l'Union Européenne du 7 juin 2021 et par l'article 99 de la Loi de Finances pour 2022 promulguée le 30 décembre 2021 qui amende la loi relative à l'octroi de mer du 2 juillet 2004, la Région a adopté une nouvelle délibération-cadre votée le 22 décembre 2021 en commission permanente.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

L'objectif était de sécuriser l'environnement juridique et fiscal de l'octroi de mer et de reconduire les principes généraux et les mesures d'application liés aux régimes de taxation (et par là-même le dispositif de différentiels) et au régime d'exonération à l'importation.

Globalement, au regard des équilibres socio-économiques, la Collectivité poursuit de manière constante plusieurs objectifs :

- la maîtrise de la pression fiscale
- le soutien à la production locale à travers notamment l'optimisation du régime de différentiels de taux
- la garantie d'un niveau de recettes fiscales stable et raisonnable pour les Collectivités territoriales

Dans cette optique, la révision du dispositif a démarré en 2022 en prenant également en compte la réforme de la nomenclature douanière intervenue en janvier 2022.

Aussi, dans la continuité des travaux engagés en 2022, l'année 2023 doit permettre de finaliser la mise en œuvre de cette refonte au titre du régime de différentiels notamment sur la base d'analyses circonstanciées. Celle-ci devra nécessairement faire l'objet d'une concertation notamment avec les communes et les acteurs économiques, sous forme d'ateliers. Il s'agira également de bâtir un plan de communication ciblé en direction des différents publics notamment des consommateurs.

Par ailleurs, l'année 2023 devra permettre la mise en place d'un pôle d'information octroi de mer pour un meilleur accompagnement des entreprises dans une logique de pôle d'accueil pour une plus grande appropriation de ce sujet complexe par les différents acteurs économiques.

2 La préparation du rapport d'évaluation attendu en 2025

La Décision du Conseil de l'UE prévoit la remise par les autorités françaises à la Commission, au plus tard le 30 septembre 2025, d'un rapport de synthèse afin d'évaluer l'existence et l'intensité des surcoûts supportés par la production locale. Outre les « fiches surcoûts » habituellement transmises lors des exercices de renégociation du dispositif de différentiels, les données sectorielles ou par produit exigées sont précisées dans l'annexe II de la décision et couvrent la période 2019-2024. Au plan législatif, la loi du 02 juillet 2004 relative à l'octroi de mer telle que modifiée par la loi de Finances du 30 décembre 2021, précise en son article 51 que les Conseils Régionaux et Collectivités territoriales sont chargés de l'établissement de ce rapport.

A ce titre, une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) devra être lancée pour la préparation et l'élaboration de ce rapport en lien avec les services de la Région.

L'octroi de mer, un outil au service du développement économique et de l'emploi	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Octroi de mer	Création d'un pôle d'accueil et d'information Démarrage des travaux d'évaluation du dispositif à 2025			Choix de la localisation Lancement AMO

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

C - Renforcer l'attractivité du territoire

L'année 2022 est marquée par la définition d'une nouvelle stratégie de développement autour d'un projet qui se veut "AMBITIEUX, SOLIDAIRE ET HUMAIN", et qui sera axé vers plus de proximité.

A cet effet, une nouvelle feuille de route est cours de co-construction et NEXA travaille sur une ré-organisation de ses services :

- en opérant à budgets constants
- en menant les audits (organisationnel et financier)
- et en impulsant une concertation auprès de ses partenaires institutionnels, économiques et associatifs afin de recueillir leurs attentes et co-construire cette feuille de route commune

En lien avec la Région et l'État, Nexa entend travailler à un rapprochement avec les communes et les EPCI, acteurs de proximité de la vie publique, pour relayer sur le terrain leur stratégie et participer collectivement à la mise en œuvre du plan d'actions déployé.
Pour ce faire, NEXA se fera accompagner par une AMO afin de définir et de mettre en œuvre sa nouvelle stratégie 2022-2025.

Renforcer l'attractivité du territoire	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Partenariat avec NEXA	Définition d'un nouveau plan d'actions			Plan d'actions finalisé

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 RENFORCER LA GOUVERNANCE RÉGIONALE

DE L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

En matière d'accompagnement des entreprises à l'internationalisation, aux côtés de la Team France Export réunissant la CCI Réunion (CCIR), Business France et BPI France sous pilotage stratégique de la Région, interviennent divers acteurs représentants des secteurs public et privé. Dans ce contexte, la nécessité de faire coïncider la nouvelle stratégie régionale avec les besoins des entreprises sous-tend la révision de la gouvernance de l'internationalisation.

A - Animation du Co.S.I.E

En 2023, la Collectivité régionale organisera au moins 2 Comités Stratégiques de l'Internationalisation des Entreprises (COSIE) ainsi que les comités techniques intermédiaires. Cette instance installée en 2022, déclinaison réunionnaise du Conseil Stratégique de l'Export présidée par le Ministre du Commerce Extérieur, se veut être force de proposition et de coordination de l'ensemble des acteurs pour conduire le plus grand nombre d'entreprises dans la démarche d'internationalisation de leurs activités.

B - Conventions

Les travaux du COSIE seront organisés en fonction de la répartition des missions actée par une convention-cadre impliquant les principaux acteurs de l'écosystème de l'internationalisation des entreprises. La mise en place de cette convention-cadre sera accompagnée de conventions d'objectifs, de moyens et de performance entre la Région cheffe de file et les opérateurs de l'accompagnement des entreprises à l'international.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

C - Evolution de la Maison de l'Export

Enfin, sur la base d'une étude de faisabilité à mener, la Maison de l'Export créée en 2016 pourrait voir son statut évoluer vers un modèle plus agile et opérationnel pour une plus grande mutualisation des moyens et voir ainsi son rayon d'action décupler.

Renforcer la gouvernance régionale de l'internationalisation	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Animation du Co.S.I.E	- Nombre de réunions - Étude : identification de l'offre exportable - Mobilisation de l'ensemble des acteurs pour une augmentation des entreprises qui s'internationalisent	1 0	0 0	3 Lancement + 15 %
Mise en place de conventions d'objectifs, de moyens et de performances	- Nombre d'organismes conventionnés (en lien avec la révision du SRDEII)	1	0	1
Création de l'agence de l'internationalisation des entreprises	- Faire évoluer la « Maison de l'Export » - Étude de faisabilité	0	Préparer lancement de l'étude	Finalisation de l'étude en février 2023

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 MIEUX ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ENTREPRISES

Constituée d'un tissu d'entreprises atomisé en de nombreuses TPE, l'économie réunionnaise est très peu tournée vers l'extérieur et affiche une balance commerciale structurellement déficitaire de 5 Mds d'euros depuis plusieurs années. L'internationalisation constituant l'un des leviers de la création de valeur pour le territoire, la Région cheffe de file de l'export, interviendra dans l'accompagnement et le soutien aux entreprises exportatrices.

A - Donner une nouvelle impulsion à la Team France Export

En 2023, la Collectivité régionale assurera un pilotage stratégique plus volontariste et le soutien à la Team France Export- La Réunion (Région – CCIR – Business France), dispositif particulièrement adapté aux primo-exportateurs.

B - Favoriser le développement de l'activité et de l'emploi pour la compétitivité de l'offre à l'international

Par ailleurs, elle maintiendra ses aides aux entreprises à travers notamment le nouveau Programme Opérationnel Européen FEDER-FSE 2021-2027 dont les mesures seront prêtes à être déployées. Sur ses fonds propres, elle appliquera les adaptations nécessaires aux besoins des porteurs de projets à l'international (Prim' Export et aide à la réduction des surcoûts de transport des fruits).

La Région participera également à la feuille de route de la Task Force de La Réunion mise en place en 2021 pour suivre les Accords de Partenariat Économique entre l'Union Européenne et les pays ACP voisins.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

C - Structuration du parcours export

La Région structurera le parcours export des entreprises en plaçant leurs besoins au cœur de la démarche. Le design de ce parcours amélioré devrait permettre une meilleure détection des potentiels export.

D - Valoriser et promouvoir le savoir-faire de La Réunion par la Marque Territoriale

Les opérations de promotion économique couplées à la mise en œuvre du plan d'actions et d'animation de la marque Réunion permettront notamment un renforcement de l'accompagnement des entreprises sur les marchés extérieurs.

Mieux accompagner et soutenir les entreprises	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Poursuite Team France Export	Nombre d'entreprises accompagnées	300 (dont 250 producteurs fret fruit fin d'année)	49 (hors 250 producteurs fret fruit fin d'année)	400
Favoriser le développement de l'activité et de l'emploi pour la compétitivité de l'offre à l'international	1- Recherche de nouvelles solutions logistiques et foncier économique (pépinière Afrique de l'Est / Plateforme logistique à Blois et Paris, locaux IRT) 2- Fonds de mutualisation pour l'expédition de fruits 3- Des dispositifs européens reconduits sur le nouveau POE 21-27 4- Des dispositifs sur fonds propres renouvelés et adaptés 5- APE : Mise en œuvre de la feuille de route « Task Force Réunion »	1-Arbitrage Mozambique - Création du fonds -Mobilisation UE - Refonte prim'export - Veille APE	En cours	Poursuite des travaux
Structuration du parcours export de l'entreprise	L'entreprise au cœur de la démarche Détection des entreprises potentiellement exportables			
Marketing Territorial Valoriser et promouvoir La Réunion	Opérations de promotion économique (SIA, accompagnement des TPE) Plan d'actions animation de la marque Réunion		2 opérations Étude en cours	4 Lancement

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

DU TERRITOIRE ET OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

Les petits territoires insulaires comme La Réunion sont de fait plus vulnérables aux crises et aux effets de grandes tendances de l'économie mondialisée. C'est pourquoi la Région Réunion souhaite repenser son attractivité de manière à actionner les leviers d'un développement équilibré, inclusif et durable.

A - Marketing territorial - Volet INVEST

La première étape consistera à finaliser l'étude de marketing territorial qui permettra à La Réunion de disposer d'une marque ombrelle faisant de chaque Réunionnais l'ambassadeur de son île.

En 2023, le plan d'actions de la démarche de marketing territorial sera déployé en opérations de promotion économique telles que la participation au Salon International de l'Agriculture. L'animation de la marque elle-même sera confiée à l'agence régionale de l'attractivité, Nexa.

Par ailleurs, la Région Réunion organisera en 2023 un événement économique à visée internationale destiné à renforcer l'attractivité du territoire.

B - Mobilisation de la diaspora réunionnaise

Parmi les publics visés, une attention très particulière sera apportée à la diaspora réunionnaise avec laquelle les liens doivent être renforcés. Un triple objectif sera poursuivi : mettre en réseau les Réunionnais du monde, faire rayonner La Réunion à l'extérieur et permettre l'installation et l'investissement des Réunionnais dans une démarche de retour « au pays ».
Un événement fédérateur de la diaspora réunionnaise sera organisé comme marqueur du lancement de cette nouvelle action régionale et se voudra récurrent pour les années suivantes.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

C - Accueil des investisseurs

Enfin, la Collectivité régionale soutiendra le plan d'actions de Nexa pour l'accueil des investisseurs étrangers.
L'agence de développement devra relancer les outils au service des entreprises souhaitant notamment créer des partenariats avec La Réunion.

Améliorer l'attractivité économique du territoire et ouvrir de nouveaux horizons	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Marketing Territorial Volet Invest	Actions de promotion de La Réunion Dont : Organisation d'un forum économique à La Réunion	0	0	À définir
Mobilisation de la diaspora réunionnaise	-Création d'une mission dédiée à Paris -Nombre d'événements	0	0	1 ETP 2 (Salon du retour au pays organisé par 1 association + 1 événement régional dans l'hexagone)
Accueil des investisseurs	Team France Invest - Charte des Investissements Directs à l'Étranger : adapter sa stratégie d'accueil avec une attention particulière pour la diaspora	Mise en œuvre	En cours	À adapter et finaliser

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

4 OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

La crise sanitaire liée au COVID-19 a fortement impacté notre île, et en particulier le transport aérien qui a connu un quasi arrêt du trafic passagers. La Réunion, de par sa situation insulaire, doit se doter d'infrastructures pour faciliter les échanges avec l'Europe et les pays de la zone océan-indien.

Dans le contexte de désorganisation du commerce maritime mondial dû à la pandémie, l'exigence du renforcement de la connectivité maritime de La Réunion s'est fait sentir de façon encore plus aiguë. C'est pour répondre à ces enjeux que la Collectivité régionale définira une stratégie de désenclavement maritime, aérien et numérique du territoire.

A - Soutenir la compagnie réunionnaise Air Austral

La création d'une compagnie aérienne régionale basée à La Réunion est née de la volonté il y a maintenant plus de 30 ans des Collectivités locales (notamment la Région) avec l'appui d'acteurs locaux de développer le trafic aérien régional et ainsi faciliter les échanges. Le montage juridique reposait sur la création de la SEMATRA, en application de l'article L.4433-21 du code général des Collectivités territoriales. La compagnie a commencé ses activités en décembre 1990 pour desservir la zone océan Indien, puis s'est lancée en 2003 avec l'ouverture d'une ligne long-courrier entre La Réunion et Paris.

A l'instar des autres compagnies aériennes, Air Austral a été fortement touchée par la crise sanitaire. Les résultats 2020-2021 sont durement impactés, malgré des ajustements opérationnels de grande ampleur pour réduire les coûts, avec une baisse du trafic passagers de 77 % et une baisse du chiffre d'affaires de 55 %. Cela s'est traduit par une dégradation de sa situation financière et par une augmentation très importante de son niveau d'endettement.

Face à cette situation, la Région a apporté son soutien, en tant qu'actionnaire de la SEMATRA (2 prêts d'actionnaires d'un montant total de 35 M€ en 2020 et 2021) et des discussions ont été engagées courant 2022 sous l'égide du CIRI (Comité Interministériel de Restructuration Industrielle) pour élaborer un plan de restructuration de la compagnie qui doit être validé par la Commission Européenne. Cela permettra ensuite de réaliser l'opération, avec un apport d'un montant total de 55 M€ (dont 30 M€ d'apport privé et 25 M€ d'apport de la SEMATRA), avec un abandon d'une partie importante de la dette (abandon de 80 % des prêts PGE et FDES) et un étalement du reliquat.

En 2023, la Région sera très vigilante sur la mise en œuvre du plan de restructuration et la mise en place de la nouvelle gouvernance de la compagnie avec la constitution d'un comité de surveillance et d'un directoire.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Accompagner la création d'une compagnie maritime régionale

L'approvisionnement de La Réunion dépend à plus de 95 % du fret maritime opéré par trois des plus grandes compagnies à l'échelle internationale. Sous l'effet des crises successives (COVID-19, blocage des canaux de Suez et de Panama) cette dépendance a conduit à des situations critiques privant le territoire de certains produits stratégiques, obligeant les opérateurs économiques à surstocker pour anticiper les pénuries et ayant pour effet une forte augmentation des prix proposés aux consommateurs.

Dans un souci de souveraineté économique et de sécurisation des approvisionnements à l'échelle de la zone sud-ouest de l'océan Indien, la Région Réunion se propose de soutenir le désenclavement maritime de l'île.

En 2023, sera rendue l'étude de la Commission de l'Océan Indien relative à la connectivité maritime régionale à laquelle la Collectivité est étroitement associée. Sur cette base et en concertation avec les acteurs, une position éclairée sera définie sur les suites à donner à ce projet.

C - Sécuriser le désenclavement numérique

La Collectivité poursuivra des réflexions concernant le désenclavement numérique de l'île. Une étude a ainsi été confiée en 2022 à la Régie THD afin de réaliser un état des lieux des câbles sous-marins optiques et de faire une prospective des besoins dans les 10 ans à venir. Les résultats de cette étude permettront de proposer un plan d'action en 2023.

D - Poursuivre la modernisation des aéroports et du Grand Port

1 Le développement des plate-formes aéroportuaires

L'aéroport Réunion Roland Garros est la principale porte d'entrée et de sortie des personnes à La Réunion. Après une première phase d'investissements pour le développement de la plate-forme aéroportuaire amorcée en 2007 et achevée en 2015, à hauteur de 98 M€, cofinancés notamment par le FEDER (36 M€) et la Région (1,8 M€), l'aéroport Réunion Roland Garros a élaboré en 2016 un projet stratégique qui a guidé ses investissements pour la période de programmation 2014 / 2020.

Ainsi sur la période de programmation 2014 /2020, c'est plus de 146 M€ d'investissements qui ont été engagés, cofinancés notamment par le FEDER à hauteur de 78,8 M€.

En 2023, la Région, en sa qualité d'Autorité de Gestion du FEDER assurera le suivi des investissements engagés, et poursuivra son engagement pour le développement de cette infrastructure majeure de La Réunion, aussi bien dans le cadre du financement des opérations via notamment la prochaine programmation FEDER 2021/2027, que dans l'accompagnement stratégique à travers les instances de gouvernance de la Société Aéroportuaire.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

L'aéroport de Saint Pierre Pierrefonds, le second aéroport de La Réunion, a engagé en 2021 une étude stratégique de positionnement de la plateforme aéroportuaire de Pierrefonds, avec un co[illegible] de la Région à hauteur de 80 %, dans le cadre d'un accord-cadre signé en 2021 entre la Région et l[illegible] accord cadre a expiré en mars 2022. Les premières conclusions de cette étude ont été présentées aux élus régionaux en commission conjointe, qui ont demandé des précisions et des compléments. À ce titre, le Syndicat Mixte de Pierrefonds a mis en place une commission ad hoc pour le suivi de cette étude.

Par ailleurs la Région a approuvé le cofinancement de l'extension du parking des aéronefs, à hauteur de 100 K€, pour un investissement de 2,6 M€, pour permettre d'accueillir dans des meilleures conditions de sécurité et de fonctionnement le Dash 8 avec la création d'un Pélicandrome.

Enfin, au titre du PO FEDER 2014-2020, la fiche action 8-06 pourra être mobilisée pour permettre le développement de la zone aéroportuaire de Pierrefonds et à l'ouverture de nouvelles liaisons aériennes régionales au départ et à destination de l'aéroport, tant pour les passagers que pour le fret, en soutenant une partie du déficit de fonctionnement lié au démarrage de nouvelles lignes aériennes conformément à la réglementation européenne.
Cette aide d'État a été autorisée par décision de la Commission Européenne du 22/07/2022 (aide d'État SA.102756) pour la liaison Saint-Pierre Pierrefonds et l'île Maurice. La demande est en cours d'instruction par le Guichet Unique FEDER.

En 2023, en sa qualité de membre du Syndicat Mixte de Pierrefonds, la Région apportera sa contribution financière au budget de fonctionnement, accompagnera les travaux d'agrandissement du parking des aéronefs pour la réalisation du Pélicandrome.

Par ailleurs la Région souhaite apporter sa vision stratégique concernant le développement de cet aéroport et sera attentive aux conclusions de l'étude stratégique, et aux incidences, notamment stratégiques et financières, des préconisations de cette étude.

2 Le Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR)

Le Grand Port Maritime de La Réunion, poumon économique de notre île et principale porte d'entrée et de sortie des marchandises, est un outil essentiel au développement économique et à la création d'emplois.

Le Grand Port Maritime de La Réunion est situé au carrefour des routes maritimes de l'océan Indien. À ce titre, il doit faire face à la forte croissance du trafic attendu pour occuper une place significative dans le commerce maritime régional et conforter son positionnement de hub de transbordement régional. Des financements ont été mobilisés dans le cadre du PO FEDER 2014 / 2020 à hauteur de 20,2 M€, pour un investissement de 35 M€, dont deux opérations d'envergure en cours de réalisation :

- la réorganisation et la sécurisation du Port Est, d'un montant total de 26 M€, avec une participation du FEDER à hauteur de 15,6 M€
- l'installation d'un dock flottant (poste 9), d'un montant total de 10 M€, avec une participation du FEDER à hauteur de 5 M€

En 2023 la Région poursuivra son engagement auprès du Grand Port Maritime de La Réunion à travers les fonds UE FEDER pour poursuive sa modernisation.

Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Aéroport de Pierrefonds	- Contribution annuelle au fonctionnement	241 863 €	241 863 €	240 000 €
	- Financement des études et travaux (Pélicandrome/ études stratégiques)	200 000 €	100 000 €	-

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

INNOVER & ACCOMPAGNER NOS SECTEURS D'AVENIR

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 INVESTIR DANS LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

L'innovation et la recherche, au côté de l'enseignement supérieur, sont le socle fondamental d'une société pour accroître l'agilité individuelle et collective, créer de la valeur et des emplois, et réussir les transitions écologiques et sociétales, afin de contribuer au progrès humain.

En tant que stratège territorial, la Collectivité considère la recherche et l'innovation comme un investissement à long terme dans le développement humain et économique du territoire.

Ses différents documents programmatiques (Schéma Régional de Développement Économique, d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII), Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), Stratégie de Spécialisation Intelligente Sociale et Soutenable (S3/S5), ...) engagent La Réunion vers une économie moderne de la connaissance, résiliente, écologique et ouverte aux nouveaux mondes, visant la réussite et l'insertion professionnelle de la jeunesse réunionnaise.
Ils convergent vers l'émergence d'environnements de recherche et d'innovation structurants pour le territoire.

Plus spécifiquement, la stratégie de recherche et d'innovation, dont l'objectif central est de produire des connaissances de niveau international, des développements technologiques et des expérimentations à haute valeur ajoutée, des innovations pour leur transfert vers la société et les entreprises, est articulée autour des actions prioritaires suivantes :

- créer une agence régionale d'innovation et piloter son action
- renforcer les synergies entre les entreprises et les laboratoires autour de pôles technologiques et d'innovation thématiques régionaux et ouverts sur l'indianoceanie (CYROI, Pôle 3P, CIRBAT)
- soutenir l'innovation des entreprises et des porteurs de projets par un accompagnement technique (incubation, labellisation, aide au montage de projets) et financier
- renforcer les infrastructures de recherche et d'innovation (OVPF, pôle ENR & Bâti tropical, …)
- consolider les moyens des unités de recherche par des appels à projets accessibles et fluides
- proposer des financements de base pour les équipes de recherche dans le cadre de contrats d'objectifs, de moyens et de performances
- contribuer à la formation de la jeunesse réunionnaise par la recherche et vers l'innovation
- favoriser la mobilité des chercheurs, en particulier dans l'indiaocéanie
- renforcer les liens entre la recherche publique et l'ensemble de la société (transfert de résultats, participation citoyenne…)

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

A - Structurer l'écosystème Recherche Innovation

1 Agencer la Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI)

Au sein de la Collectivité, l'ambition de la mandature en matière d'Innovation et de Recherche se traduit par la création de la Direction de la Recherche et de l'Innovation (DRI), au sein de la DGA Développement Économique Innovation.

Ce positionnement doit favoriser une approche résolument tournée vers le marché et la création de valeur, dans le cadre du déploiement d'une « Nouvelle Économie », écologique et inclusive. Cette approche sous-tend des liens également forts avec l'enseignement supérieur, la formation, la transition énergétique...

Pour qu'elle soit pleinement opérationnelle dès 2023 :

- le premier objectif de cette nouvelle direction est d'établir une organisation adaptée et de se faire allouer les moyens nécessaires pour agir ;
- le second objectif est de se doter et d'exploiter des outils de pilotage :
  - S3/S5 ;
  - SRESRI Horizon 2030 ;
  - Contrat pluriannuel d'objectifs, de moyens et de performance avec chaque opérateur partenaire de la stratégie régionale de la recherche et de l'innovation de la Collectivité régionale.

Ces moyens permettront à la DRI d'engager de nouvelles missions concernant la recherche :

- Évaluer la politique régionale en matière d'investissement dans l'environnement régional de la recherche
- Définir les thèmes prioritaires de recherche régionaux en cohérence avec la stratégie régionale de développement
- Fixer les objectifs des programmes pluriannuels d'intérêt régional en matière de recherche et déterminer les investissements qui y concourent
- Définir et développer des pôles technologiques régionaux de recherche et d'innovation
- Mettre en place et assurer le secrétariat d'un conseil scientifique régional

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Ces moyens permettront à la DRI d'engager de nouvelles missions concernant la recherche :

Structurer et animer l'écosystème de l'innovation réunionnaise

Suivre et s'assurer de la cohérence avec les stratégies régionales de l'activité des partenaires et satellites de la Collectivité en matière d'innovation et de recherche : participation aux comités, réunions… organisés par les structures intermédiaires d'innovation, contrôle et évaluation de l'Agence Régionale d'Innovation, pilotage et participation à l'organisation des différents types de Comités Régionaux d'Innovation (CRI), mise en œuvre les objectifs opérationnels de la S5 qui concernent directement la Collectivité,

Accompagner les entreprises

Gérer les nouveaux dispositifs d'accompagnement à l'innovation en fonds propres, produire un guide des aides à l'innovation et un portail, faire le lien avec la Direction FEDER RDI, installer le comité de bailleurs, participer à la qualification de l'innovation, instruire les aides, être chef de projet pour le déploiement d'une plateforme d'aide dématérialisée (voire mutualisée en partie avec d'autres bailleurs), participer aux comités de pilotage et de sélection de BPI dans le cadre du PIA4 régionalisé...

Accompagner les tiers-lieux

Gérer l'appel à projets national DEFFINOV relatif aux Tiers-lieux de formation, mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur les tiers lieux (notamment en matière de dispositif d'aide à la création et au développement de tiers-lieux), faire le lien entre les services de la Collectivité sur la thématique des tiers-lieux (formation, culture, économie circulaire…),

Accompagner les projets de la Collectivité

Développer l'innovation publique au sein de la Collectivité (adhésion à la 27e Région) …

2 Créer l'Agence régionale d'innovation (ARI) et piloter son action

Afin de matérialiser l'ambition de la Collectivité en matière d'innovation et de recherche et de l'accompagner dans la gestion et la mise en œuvre du plan d'action de la S5, une Agence régionale d'innovation sera créée en 2023, avec des missions différenciées de l'Agence de Développement Économique. Ses missions, encadrées par une Convention pluriannuelle d'Objectifs, de Moyens et de Performance, porteront en particulier sur :

- le suivi de la mise en œuvre de la S5, notamment en tant que secrétariat technique du Comité Régional de l'Innovation et du Comité de Pilotage de la S5
- le soutien aux groupes de travail S5 et aux réseaux régionaux de recherche et d'innovation (RRI) liés aux feuilles de route thématiques de la S5
- la promotion de la S5 et du système régional de RDI, y compris la gestion du portail et de la marque « Innovonslareunion »
- le renforcement de l'inscription du système régional de recherche et d'innovation dans l'Espace Européen de la Recherche et de la participation au programme-cadre Horizon Europe

Ce programme d'actions sera supporté par le FEDER (OS 1.4), avec une contrepartie régionale.
Les frais de structure et la constitution d'un fonds de trésorerie, évitant le recours à l'emprunt en attente de subvention, seraient pris en charge par la Région.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 Animer le Comité Régional d'Innovation

La Région assure la responsabilité de la S5 en s'appuyant sur un Comité de pilotage composé de la Région/État/Département/EPCI, chargé notamment de s'assurer du partage des objectifs et de la coordination des initiatives des membres.

La Région poursuivra d'autre part l'animation territorialisée de l'écosystème, en organisant avec les EPCI des Comités Régionaux d'Innovation Territorialisés (CRITER). Les CRITER visent à rapprocher les acteurs de la « quadruple hélice » (acteurs académiques, associatifs, économiques et institutionnels), à s'assurer que la S5 s'ancre dans et continue à se nourrir du territoire, et embarque bien les entreprises.

4 Mettre en œuvre les Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) avec les structures d'accompagnement à l'innovation

Renforcer les synergies entre les entreprises et les laboratoires autour de pôles technologiques et d'innovation thématiques régionaux et ouverts sur l'indianoceanie (CYROI, Pôle 3P, CIRBAT) et soutenir l'innovation des entreprises par un accompagnement technique.

Afin de consolider l'écosystème de RDI territorial, la Collectivité propose d'investir des fonds FEDER et régionaux pour soutenir les structures d'accompagnement à l'innovation des entreprises : le pôle de compétitivité QUALITROPIC, l'incubateur régional porté par la TECHNOPOLE, le cluster TEMERGIE, les pôles d'innovation des deux chambres consulaires, le CIRBAT (CMAR) et le CRITT (CCIR) et le plateau technique d'innovation et la pépinière d'entreprises CB-TECH du GIP CYROI, ainsi que le Pôle de Protection des Plantes (3P).

Il est attendu des structures répondant à la définition de pôles d'innovation qu'elles assurent un service à leurs membres selon un modèle économique viable. Toutefois, pour les missions financées encore à court ou moyen terme sur fonds publics, des Conventions pluriannuelles d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) permettront de s'assurer d'un engagement mutuel sur la base d'objectifs partagés et de leur cohérence entre elles et avec les objectifs poursuivis par la S5.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

5 Proposer des financements de base pour les équipes de recherche dans le cadre de contrats d'objectifs, de moyens et de performances

Également dans un objectif de structuration et de consolidation de l'écosystème RDI, la région, dans la mesure de la compatibilité de cette démarche avec les appels à projets de recherche FEDER, conventionnera avec des opérateurs régionaux de la recherche.

Cette approche a pour objectif de proposer aux opérateurs régionaux de la recherche de s'engager mutuellement aux côtés de la Collectivité régionale, sur la base d'une stratégie partagée (objectifs, plan d'action, moyens alloués) dans des programmes de recherche régionaux prioritaires et en cohérence avec le SRDEII.

Ainsi, cette démarche vise à faire en sorte que les programmes des institutions effectuant de la recherche et financés par la Collectivité régionale correspondent d'une part aux orientations de la mandature, notamment en termes de retombées sur le territoire, et d'autre part que ces structures s'engagent à diversifier leurs sources de financement, en faisant notamment appel aux financements européens compétitifs.

Structurer l'écosystème Recherche et Innovation	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Attribution des moyens RH à la **DRI** en adéquation avec les actions à mener	Organigramme de la direction en adéquation avec les besoins RH	-	-	5 ETP
Mise en œuvre de l'agence ARI	Nombre de réunions de suivi de l'agence réalisée avec le.la Directeur.rice de l'agence	-	-	12
Organiser des réunions du CRI (CRI plénier, COPIL du CRI, CRITER, COTECH-CRI)	Nombre de réunions organisées tout format confondu	-	3	10
COMP avec les structures d'accompagnement à l'innovation	Nombre de COMP signées	7	0	8
	Nombre de structures d'accompagnement à l'innovation aidées au titre du FEDER pour la réalisation de leur programme d'action annuel	-	-	8

B - Soutenir l'innovation des entreprises par un accompagnement financier

1 Mettre en œuvre le PIA4 régionalisé en partenariat avec l'État et Bpifrance en région par le biais d'appels à projet ouverts

Le quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA 4) qui porte sur la période 2021-2025, comporte un volet « PIA régionalisé », qui permet à chaque région de choisir, dans le cadre d'un pilotage commun avec l'État, des actions en accord avec ses priorités. En 2022, la Collectivité a conventionné d'une part avec l'État et Bpifrance (convention tripartite) et d'autre part avec Bpifrance (convention financière), afin de mettre en œuvre ce dispositif sur le territoire, par le biais d'appels à projets qui porteront sur les axes « Projets d'innovation » et « Projets de filières ». La mise en œuvre de ce dispositif tripartite se poursuivra en 2023 au bénéfice des entreprises et des filières innovantes du territoire.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 Soutenir l'innovation en contrepartie des fonds FEDER (CPN)

Sous réserve d'approbation du PO FEDER 2021-2027, la Collectivité interviendra en contrepartie sur 3 mesures intéressant les entreprises, relevant des Objectifs Stratégiques (OS) 1.1 et 1.4 :

- une mesure accompagnant la recherche industrielle, le développement expérimental et l'innovation de produit, en partie dans la continuité d'une mesure précédente (1.15), et appuyée sur le régime d'aide RDI : elle permet selon les catégories d'accompagner les frais de personnels, les prestations extérieures, les investissements au prorata temporis de la durée du projet, selon des taux variant de 45 à 80 %
- le soutien à l'incubateur régional

3 Financer en fonds propres les entreprises innovantes

La Région proposera des dispositifs d'accompagnement des projets innovants, instruits en interne, incitatifs et complémentaires aux outils financiers. Dans ce cadre, les aides pourront notamment concerner le financement de petits investissements des entreprises innovantes, pour valider la preuve de concept sur la base de démarches itératives (mode «essai/erreur», tests auprès des usagers), ou encore le renforcement des fonds propres des jeunes pousses (entreprises de moins de 5 ans) avec un effet levier sur la levée de fonds.

4 Observer le développement de l'innovation dans les entreprises

La Collectivité et ses partenaires ne disposent pas de données récentes sur l'engagement des entreprises dans l'innovation. Il est ainsi proposé de nouer un partenariat avec l'INSEE afin de lancer en 2023 une étude permettant de mesurer l'investissement dans l'innovation pour les TPE réunionnaises.

Soutenir les entreprises innovantes	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Soutien des projets innovants (FEDER, PIA4, autres fonds propres)	Nombre de projets soutenus	10	1 FEDER 0 PIA 0 autres	15

C - Soutenir les efforts de recherche publique

Renforcer les infrastructures de recherche et d'innovation et consolider les moyens des unités de recherche par des appels à projets accessibles et fluides

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Sous réserve d'approbation du PO FEDER 2021-2027, la région proposera d'investir des fonds FEDER et régionaux soutenant :

- les investissements destinés à consolider les infrastructures de recherche du territoire ou à en créer de nouvelles à forte valeur ajoutée régionale et européenne (par exemple, cette mesure pourrait concerner le centre d'observation et de recherche de l'Observatoire Volcanologique du Piton de la Fournaise)
- des projets de recherche en cohérence avec la S3
- des projets de recherche qui contribuent à positionner La Réunion aux frontières de la connaissance du domaine concerné
- des projets de recherche collaboratifs visant à co-construire avec les usagers une réponse opérationnelle aux défis du territoire
- des programmes de recherche et d'Innovation en coopération en vue d'inscrire les acteurs locaux dans des consortia de recherche et d'innovation actifs sur le programme Horizon Europe
- des partenariats stratégiques de recherche et d'innovation entre la Région Réunion et d'autres autorités régionales, nationales et européennes pour renforcer la structuration des domaines prioritaires de la S3 et l'inscription dans l'espace européen de la recherche.

La Région poursuivra ainsi son accompagnement en faveur des laboratoires et des organismes de recherche dans leurs programmes de recherche dans le cadre du PO FEDER 2021-2027 à travers la mise en œuvre d'appels à projets s'inscrivant dans les feuilles de route du plan d'action de la S5 :

Domaines d'intérêt majeurs	Thématiques prioritaires (développées dans les feuilles de route)	Sous-titres synthétiques
Adaptation des îles face aux changements globaux	Dynamiques socio-écologiques en milieu insulaire tropical : connaissance et restauration des systèmes	Écosystèmes terrestres
	Économie bleue et gestion soutenable des socio-écosystèmes littoraux et marins tropicaux	Économie bleue
	Résilience face aux risques climatiques, géologiques et anthropiques.	Risques naturels
Transformations écologiques des systèmes insulaires	Agro-produits, extraits naturels tropicaux et alimentation durable	Économie verte
	Aménagement durable et bâti tropical pour la ville bioclimatique et résiliente en zone intertropicale	Aménagement et bâti tropical
	Déploiement des systèmes énergétiques décentralisés et décarbonés en territoires isolés	Systèmes énergétiques en ZNI
	Transition numérique et prévention des risques liés à la généralisation du digital	Numérique / digital
Empouvoirement des populations indianocéanique	Santé durable des populations vulnérables	Santé
	Pour des sociétés créoles inclusives, en contexte multiculturel, insulaire et post-colonial	Sociétés inclusives

Conformément à la S5, un appel à projets non thématique pourrait être ouvert en 2023 pour permettre d'accompagner des chercheurs sur des projets de recherche ne correspondant pas aux priorités thématiques, en vue de faire émerger des sujets nouveaux et des thématiques qui seront peut-être demain structurantes pour le territoire.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

D - Renforcer les liens entre la recherche publique et l'ensemble de la société par le développement de la culture scientifique, technique et industrielle

Sous réserve d'approbation du PO FEDER 2021-2027, la Région interviendra en contrepartie de la mesure FEDER soutenant les programmes d'actions de structures qui œuvrent au développement de la culture scientifique, technique et industrielle auprès des scolaires et des publics adultes, et à l'appropriation par les citoyens des nouvelles technologies et des nouveaux savoirs scientifiques et industriels. Seront encouragées les actions qui permettent de faire connaître au grand public les innovations réunionnaises et les résultats de la recherche locale, et qui impliquent la participation d'organismes de recherche et d'innovateurs du territoire.

Développer la culture scientifique, technique et industrielle	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Développer la culture scientifique, technique et industrielle	Nombre d'actions de sensibilisation annuelles (colloques, expositions,...)	-	-	4
	Nombre de visiteurs ou de participants	-	-	50 000

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 LE NUMÉRIQUE AU CARREFOUR DES POLITIQUES PUBLIQUES RÉGIONALES

La Collectivité régionale, en concertation avec ses partenaires et en déclinaison du Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) a mis en place le Comité de Filière du Numérique (CFN) qui a identifié cinq axes de travail :

- Aménagement numérique du territoire
- Emplois, compétences, métier
- Développement et animation des entreprises du numérique
- Transformation numérique des organisations
- Inclusion numérique

Ce comité de filière a permis d'aboutir en novembre 2020 à la rédaction d'un « contrat de filière numérique » qui dresse la feuille de route de ces 5 axes et recense 60 actions opérationnelles pour la période 2021-2023.

Dans le cadre de cette feuille de route, la Collectivité a identifié des enjeux prioritaires de la mandature pour 2023.

A - Définition d'une nouvelle stratégie numérique et mise à jour du contrat de filière

La Région a effectué un bilan à mi-parcours en juillet 2022 des objectifs du contrat, qui sont atteints à hauteur de 40 % des objectifs, ce qui constitue un bilan honorable au regard du contexte sanitaire. Ce bilan est l'occasion de réajuster le contrat de filière, en actualisant les axes et les actions. Certains enjeux nécessitent une prise en compte tels que la sobriété numérique ou encore la cybersécurité.

Une stratégie régionale numérique sera rédigée dans l'optique d'une réflexion long terme (2023-2028), dont le contrat de filière sera le pendant opérationnel, et s'articulera avec les objectifs de la mandature et le SRDEII. La construction de cette stratégie se fera de manière collégiale, via des ateliers auprès d'un certain nombre de partenaires, notamment socio-économiques.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - La poursuite de l'aménagement numérique du territoire

La Collectivité, via sa régie Réunion THD, terminera le déploiement de son réseau très haut débit en fibres optiques dans les territoires des hauts. Les déploiements sur les quartiers des Makes, Bellevue et Petit Serré compléteront les infrastructures de Cilaos, Salazie, Les Avirons, l'Entre-Deux, Sainte-Rose et Saint-Philippe. Le réseau Gazelle poursuivra sa modernisation et son extension.
La très grande majorité du territoire étant couverte en fibre optique, il conviendra d'une part de s'assurer que la dynamique concurrentielle sur ces réseaux soit maintenue (en particulier en faisant émerger une offre activée nécessaire au passage des petits opérateurs à la fibre) et d'autre part d'œuvrer pour le développement des usages.

La Réunion THD sera mobilisée pour mettre en œuvre les préconisations issues des études réalisées en 2022 :

- Déploiement d'un réseau bas débit, en cas de carence de l'initiative privée, pour le développement des projets d'amélioration du service public grâce aux objets connectés
- Interventions pour que le territoire bénéficie au maximum des potentialités offertes par la 5G
- Poursuite des réflexions concernant le désenclavement numérique de l'île grâce aux câbles sous-marins

La coopération avec l'ensemble des Collectivités territoriales se poursuivra. Il s'agira d'accompagner les acteurs publics dans la transformation du territoire. Les enjeux écologiques, économiques et de développement seront mis en avant dans le but de renforcer la prise de conscience des opportunités qui s'offrent à l'île.

Au regard des évolutions des usages du numérique dans les lycées (projet « Numérisak » lancé à la rentrée 2022), une augmentation des débits des accès à Internet des établissements est indispensable. En coopération avec la Direction de l'Éducation, une expertise des raccordements des lycées au très haut débit sera conduite afin d'étudier les modalités techniques et financières d'un marché global centralisé par la Région permettant de répondre à ce besoin.
Enfin, la Collectivité suivra la fin de l'opération d'extension du réseau à Haut Débit Gazelle confiée sous forme de mandat à la SPL Maraïna.. 2023 sera l'année du bilan financier de l'opération.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

C - Le soutien à la montée en compétences numériques des organisations et de la population

1 Accélérer la transformation numérique des entreprises et le développement de la filière

Dans le cadre du programme REACT UE dont l'échéance en terme de programmation est fixée à juin 2023, la Collectivité poursuivra le soutien à la digitalisation des petites entreprises financée à 100% par le FEDER et préfinancée par la Région. Par ailleurs, cette politique publique sera parallèlement évaluée afin de pouvoir élaborer une nouvelle fiche action en faveur de la digitalisation des PME dans le cadre du PO FEDER 2021-2027. Cela permettra ainsi d'assurer une continuité dans la mise en œuvre de la politique régionale dans ce domaine.

En complément de cette aide régionale, les dispositifs FEDER, cofinancés par la Région, seront aussi maintenus dans le cadre du nouveau cycle de programmation FEDER 2021-2027 et continueront à soutenir la création et le développement des entreprises du secteur du numérique, dans une démarche de dynamisation de l'offre de service numérique à La Réunion.

La poursuite de la mesure consacrée à l'accompagnement de la transition numérique des entreprises permettra quant à elle de maintenir le soutien aux projets portés par des sociétés hors du secteur numérique, visant à améliorer leur productivité et à développer davantage la digitalisation de leur processus par le biais d'investissements matériels et immatériels.

De plus, la Prime Régionale à l'Emploi (PRE) reconduite en 2023 sera ouverte également aux entreprises du domaine du numérique.

Enfin, un salon régional du numérique sera organisé. Il permettra de couvrir l'ensemble des enjeux en lien avec le numérique et tous les partenaires de cette filière (aménagement, formation, emploi, digitalisation des entreprises, inclusion, cybersécurité, …). Des actions seront dédiées à la promotion des métiers du numérique auprès des jeunes lycéennes et étudiantes, afin d'augmenter la représentation féminine dans ces filières.

2 Structurer et valoriser les données (Open Data)

La Région Réunion a défini et engagé sa démarche d'ouverture des données publiques, par l'ouverture en octobre 2020, du portail Open Data régional. Elle encourage la circulation, l'utilisation et la valorisation des données, afin de favoriser la transparence démocratique et la participation citoyenne, de créer les conditions favorables à l'innovation sociale et économique par la création de nouveaux services alimentés par les données ouvertes, et enfin d'améliorer la qualité de l'action publique.

En 2023, la Collectivité poursuivra sa démarche de mutualisation et d'animation territoriale en incitant les producteurs de données publiques à se fédérer autour du portail. Une démarche partenariale a été ainsi initiée avec les EPCI depuis 2021 (conventions avec le TCO et la CIREST.).
L'animation territoriale prévoit également l'élaboration d'une charte régionale de la donnée, ainsi que l'organisation d'événements liés à la data (séminaires, matinale de la data, hackatons…).

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 Renforcer l'observatoire du numérique

Une étude sur la « digitalisation des particuliers, des ménages et des entreprises pour la période 2022 - 2025 » a été lancée mi-2022.
L'objet de cette nouvelle enquête est de poursuivre l'observation de l'appropriation du numérique par les Réunionnais afin de :

- Mesurer l'impact et l'évolution de la Société de l'Information à La Réunion au travers d'indicateurs clés
- Donner un éclairage ainsi qu'un comparatif géographique en confrontant ces indicateurs à ceux de régions similaires en métropole ainsi que sur la zone océan Indien
- Mesurer la portée de l'action politique par une observation de l'évolution des indicateurs sur plusieurs années
- Orienter les décideurs dans leur politique de développement en matière de numérique, en faisant ressortir les points forts de La Réunion et les progrès à accomplir

Les conclusions seront disponibles en 2023.

4 Démocratiser le Pass numérique

Le dispositif régional « Pass numérique » permet d'accompagner les publics les plus éloignés des usages numériques (seniors, demandeurs d'emploi...). En effet, 1 Réunionnais sur 4, en situation d'illectronisme, ne peut aujourd'hui accéder à ces services en ligne (source INSEE 2019).
Conçu sur le modèle des titres-restaurants, chaque usager muni d'un carnet de 10 chèques (d'une valeur totale de 100 €) peut bénéficier d'un parcours d'accompagnement auprès d'une trentaine de médiateurs numériques labellisés par la Région dans le cadre d'Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI).

En 2023, ce dispositif sera reconduit et une communication plus intensive sera mise en place afin de toucher davantage de bénéficiaires. Un nouveau dispositif d'accompagnement (succédant au Pass numérique) pouvant s'appuyer sur des financements au titre du FSE sera étudié, sa mise en place opérationnelle est prévue début 2024.

La Région maintiendra son soutien à Solidarnum pour l'organisation de l'événement NEC (Numérique en Communs) 974, réunissant les acteurs locaux qui agissent au quotidien pour un numérique d'intérêt général inclusif et éthique.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

5 Relever le défi de la cybersécurité

La Région soutient ainsi la candidature de la Réunion à l'appel à projets de la Commission Européenne visant à mettre en place un centre de services dédié à la cybersécurité nommé « EDIH » (European Digital Innovation Hub).
Par ailleurs, l'ANSSI a fixé les contours des centres de ressources ultramarins, décliné du modèle des CSIRT (Computer Security Incident Response Team) métropolitains. Le portage d'un tel centre sur le territoire est ainsi à l'étude en partenariat avec NEXA.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Finaliser le projet de déploiement du Très Haut Débit pour atteindre une couverture complète en 2022	% de logements raccordables en très haut débit (fibre)	96 %	98 % de la Tranche Fixe 0 % de la Tranche Optionnelle	98 % (TF + TO)
Kap Numérik	Nombre cumulé d'entreprises soutenues	980	1 028	2 397
	Montant engagé	3 245 000 €	2 571 995 €	6 000 000 €
Pass numérique	Nombre de bénéficiaires	1 000	150	1 000
Portail Open Data	Nombre de jeux publiés	140	166	250

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 LA PÊCHE ET LA CROISSANCE BLEUE

ÉCONOMIE DE LA MER

L'économie de la mer est une priorité de la mandature compte tenu des perspectives de croissance qu'elle offre (3,4 % de l'emploi total à La Réunion contre 3 % dans les régions littorales de l'Hexagone), de la création de valeur ajoutée qu'elle représente (485 millions d'euros en 2018, portés principalement par le secteur de la pêche australe et du transport maritime) et de l'importance de l'espace maritime de la France dans la zone du Sud de l'océan Indien (plus de 2 millions de km² / 10 200 emplois en 2018).

La Collectivité montre sa volonté de développer ce secteur avec notamment le lancement prochain de la programmation du FEAMPA et de ses interventions en faveur de la structuration de la filière et l'accompagnement des pêcheurs.

Parallèlement, la relance aquacole étant au cœur des priorités de la mandature, la finalisation du schéma de développement de la filière de l'aquaculture et la réhabilitation de sites dédiés seront réalisée début 2023, la Région donne également de l'envergure à cette dynamique en ré-impulsant la gouvernance de l'économie bleue à travers l'Institut Bleu, lequel se verra doté d'un centre technique aquacole (fusion avec le CITEB) à l'horizon 2023.
Enfin, la Région poursuit l'accompagnement de la formation des jeunes en formation initiale avec la construction d'un futur lycée de la Mer et la dotation d'un navire école pour ses besoins de formation en conditions réelles. Dans le prolongement du SRDEII, la Région définira en 2023 la stratégie en matière d'Économie Bleue au travers d'un plan spécifique.

A - La mise en place du FEAMPA et le démarrage de la programmation

Sur la programmation 2021/2027, la Collectivité régionale a pris le relais de l'État pour la gestion des mesures que l'État a accepté de territorialiser à savoir celles relatives à la pêche et à l'aquaculture durable, à la commercialisation et à la transformation des produits, à la compensation des surcoûts et à la protection et la restauration de la biodiversité aquatique.

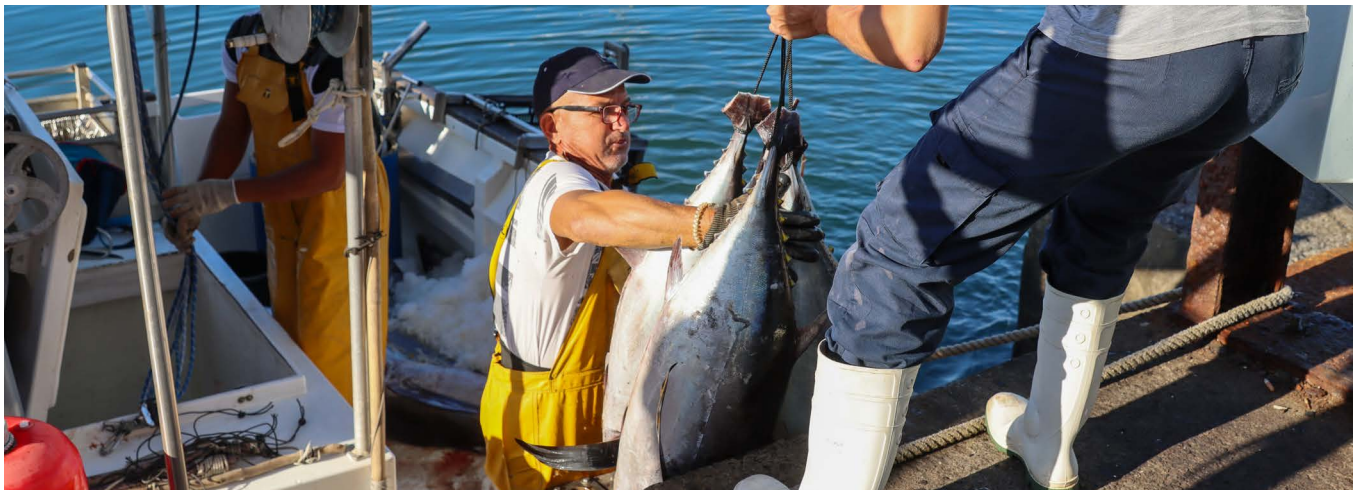

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Les objectifs visés sont :

- Conforter et moderniser le modèle réunionnais des activités de pêche et d[illegible] ses performances économiques, sociales et environnementales et notamment grâce à l'ajout de mesures spécifiques sur la protection de la ressource et de la biodiversité
- Renforcer la production locale et adapter l'offre de produits en lien avec les nouvelles attentes des consommateurs et de la société
- Participer au développement d'une économie bleue durable en accompagnant les projets d'économie circulaire, de réduction des déchets, de mise en réseau et d'accompagnement des porteurs de projet, et en intégrant un volet innovation de manière transversale sur les thématiques liées à la pêche et à l'aquaculture

Pour mettre en place ces actions, la création du service instructeur du FEAMPA au sein de la direction FEDER Économie est en cours et la constitution des équipes d'instruction doit se concrétiser rapidement pour cet exercice budgétaire.

Un portail dématérialisé est mis en place pour recevoir les demandes d'aides.

L'année 2023 verra donc les premières réalisations sur ce programme.

Objectif opérationnel	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
La mise en place du FEAMPA et démarrage de la programmation	Nombre de dossiers déposés	15	0	35
	Nombre de dossiers programmés	10	0	30

B - La poursuite de l'accompagnement et de la structuration de la filière de la pêche et de l'aquaculture

Dans le but d'améliorer les revenus des professionnels, de rendre plus endogène et plus productive l'économie de La Réunion, il importe de développer la pêche et l'aquaculture.
Pour cela, il conviendrait :

- de doter les « ports de pêche » d'équipements de base (machines à glace, engin de pesage et de levage, boxes, équipement de mise à sec des « bateaux-ventouses » afin de libérer des anneaux)
- de reconstituer les ressources en poissons sédentaires (démersaux) par des écloseries (vivaneaux, mérous), par le « ranching » (élevage de poissons), par la création et l'ensemencement de récifs artificiels)
- de relancer l'aquaculture continentale (site régional de l'ex-ARDA à Etang-Salé ; site privé de Champ-Borne…)

La plupart de ces activités seraient financées par le FEAMPA.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 Le renouvellement de la flotte de pêche côtière

La Commission européenne a validé le 28 février 2022 et jusqu'au 31 décembre 2027 le régime d'aides relatif au renouvellement de la flotte de pêche côtière de la Réunion (navires de moins de 12 mètres), conditionnant l'octroi de l'aide à l'équilibre de trois indicateurs capacitaires (biologique, économique, technique).
À ce jour, le rapport capacitaire français fourni en 2021 a reçu un avis défavorable, ne permettant pas d'engager des dépenses en 2022 et repoussant cette nouvelle échéance à l'année 2023. Dans l'optique d'une validation du rapport capacitaire français 2022 avant le 31 mars 2023, les pêcheurs professionnels pourraient déposer une demande d'aide pour l'acquisition d'une nouvelle embarcation jusqu'au 31 décembre de la même année.

Afin d'anticiper une réponse positive de la Commission Européenne et au vu des délais extrêmement courts d'une année sur l'autre, le Conseil Régional s'est saisi de la question de l'adoption d'un cadre d'intervention pour le régime d'aide relatif au renouvellement de la flotte de pêche. En effet, ce dispositif financé sur fonds propres, permettrait le soutien de la pêche artisanale, en renforçant la sécurité à bord des embarcations, en dynamisant l'attractivité de la filière par l'emploi de jeunes diplômés dans une profession vieillissante (moyenne d'âge : 53 ans) et en accentuant la performance énergétique des navires.

2 Le soutien au développement de l'aquaculture

Le schéma régional du développement de l'aquaculture réunionnaise (SRDAR), dont l'aboutissement est prévu au premier trimestre 2023, a permis de remobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs de la filière, notamment à travers la création prochaine d'une fédération aquacole et la remise en œuvre d'un centre technique dédié. Le schéma fournira également des préconisations et une cartographie précise des sites propices au développement de la filière, pour différents types d'aquaculture (continentale, marine en circuit fermé, aquaponie, etc.).

Sur la base de ce schéma, la Collectivité entreprendra les actions nécessaires pour mettre en place une dynamique de développement, en mobilisant notamment le FEAMPA pour l'accompagnement des professionnels aquacoles.

Par ailleurs, il est prévu la réhabilitation du site aquacole de l'Étang Salé par la Collectivité régionale à l'horizon mi-2023, et la publication concomitante d'un AMI qui permettra aux professionnels de se positionner pour une exploitation de ce site aquacole d'intérêt.

Relancer le cycle du bichique sur le modèle de la régénération de celui des civelles en Aquitaine

Le bichique « caviar » de La Réunion, élément incontournable de notre identité et plat emblématique de la cuisine réunionnaise fait partie de notre patrimoine. Il est en voie de disparition pour de multiples raisons. Il serait possible de relancer son cycle de reproduction à l'instar de ce qui a été fait pour les civelles, un « anadrome » comme lui, dont la production a été relancée en Aquitaine (réensemencement des cours d'eau, rétablissement des écoulements, lutte contre les pollutions…). Des études fouillées sur le cycle du bichique ont été menées par le passé. Il conviendrait d'étudier ce qui a été fait en Aquitaine et s'en inspirer.

Une étude de faisabilité serait lancée en 2023.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 L'accompagnement à l'amélioration des équipements des ports de pêche

L'actualisation du Plan Régional d'Organisation et d'Équipement des Ports de Pêche (PROEPP), dont le lancement est prévu d'ici fin 2022, est un préalable aux investissements nécessaires afin d'inscrire les projets dans une cohérence globale sur le territoire. Véritable « état des lieux » de la dynamique portuaire pour la pêche, le PROEPP permettra de mobiliser judicieusement le FEAMPA en définissant les priorités pour l'examen des projets collectifs éligibles au dispositif à partir de 2023.

4 Construire le navire école

Adossé au futur lycée des métiers de la mer et répondant aux besoins d'autres structures de formation et de recherche, ce navire-école financé dans le cadre du Plan de relance mobilisera les services de la Collectivité et de l'État pour sa construction en 2023-2024. Le chantier de construction localisé à La Réunion associera des publics scolaires et constituera une vitrine des métiers liés au secteur maritime.

5 La structuration des organismes d'animation

La Collectivité régionale poursuit l'accompagnement financier des organismes d'animation économique dans le secteur de la pêche pour la réalisation de leur programme d'actions.

Ces structures sont le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de La Réunion, le Centre Technique de Recherche et de Valorisation des Milieux Aquatiques (CITEB), l'Institut Bleu et la Caisse Locale de garantie contre le chômage intempéries des marins pêcheurs artisans de La Réunion.

L'ARIPA devrait également solliciter la Collectivité régionale dans le cadre de l'accompagnement au montage des dossiers de compensation des surcoûts du FEAMPA. Une enveloppe supplémentaire est donc à prévoir.

La poursuite de l'accompagnement et de la structuration de la filière de la pêche et de l'aquaculture	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Renouvellement de la flotte de pêche	Nombre de navires neufs financés	0	0	10
Soutien au développement de l'aquaculture	Déploiement du schéma aquacole / taux de réalisation	75 %	30 %	100 %
Accompagnement à l'amélioration des prestations des ports de pêche	Actualisation du PROEPP / taux de réalisation	80 %	5 %	100 %
Construction du navire école	Taux de réalisation	80 %	10 %	80 %

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

C - Le renforcement et la structuration de la gouvernance de l'économie bleue

En cohérence avec les stratégies françaises et européennes (élaboration d'une stratégie RUP pour l'économie bleue, inclusion de l'économie bleue dans le plan de relance, ensemble de schémas et stratégies en lien avec l'économie bleue en cours de rédactions, etc.), le conseil Régional a créé en 2019 l'Institut Bleu, association fédérant les acteurs publics et privés afin de voir émerger des projets innovants et structurants dans le domaine de l'économie maritime.
Dans l'objectif de relancer la dynamique de l'Institut Bleu, il est prévu d'organiser d'ici à fin 2022 un séminaire sur la gouvernance de l'économie bleue, dont le résultat serait la passation d'un accord-cadre destiné à formaliser une feuille de route commune.

La mandature a également marqué en 2022 sa volonté de doter l'Institut Bleu d'un centre technique avec le transfert des actifs et activités du CITEB, lequel permettrait d'outiller de façon adéquate l'association en matière de recherche et d'innovation.
Le dimensionnement de l'Institut Bleu, se traduirait également par l'arrivée d'un chargé de mission pour le déroulement de son programme d'actions, lequel pourrait être recruté à l'horizon 2023.

Le renforcement et la structuration de la gouvernance de l'économie bleue	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Gouvernance de l'économie bleue	Dotation d'un centre technique à l'Institut Bleu	-	-	Réalisé
	Recrutement d'un chargé de mission	-	-	Réalisé

D - Le soutien aux initiatives de développement local par des acteurs locaux de l'économie bleue

Dans la continuité des actions menées pour la relance de la dynamique de l'Institut Bleu, le dispositif de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) constitue une opportunité pour les acteurs maritimes de se fédérer et d'investir ensemble dans un projet de développement maritime local en faveur de l'économie bleue durable.

Aussi est-il proposé que l'Institut Bleu, en qualité de fédérateur des acteurs publics et privés de l'économie bleue, endosse le rôle d'animateur en charge de recueillir les projets susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des stratégies spécifiques à la filière pêche et aquaculture de la Réunion.

Le dispositif DLAL, financé sur fonds propres par la Région à hauteur de 60 000€ par an, permettrait aux acteurs locaux de se mobiliser sur les problématiques de son territoire, lesquelles seront mises en avant et priorisées par les différents schémas et stratégies en cours d'élaboration (SRDEII, SRDAR, PROEPP, etc.).

Le soutien aux initiatives de développement local par des acteurs locaux de l'économie bleue	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Lancement du dispositif DLAL	Nombre de dossiers déposés	0	0	5
	Nombre de dossiers programmés	0	0	1 à 2

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

LA RELANCE DU TOURISME

Si la crise sanitaire mondiale s'est traduite par un arrêt brutal du tourisme pendant près de 2 ans, dès 2022, la majorité des pays assouplissaient les modalités d'entrée sur leur territoire afin d'accueillir à nouveaux les visiteurs. A l'échelle de notre île, une reprise s'opère également. La fréquentation touristique au premier semestre 2022, soit 202 242 visiteurs extérieurs, reste très encourageante (79 822 en 2021), et laisse augurer d'une fin d'année marquée par le rattrapage progressif de la chute brutale de la fréquentation enregistrée les années antérieures (216 716 touristes en 2020, 250 812 en 2021 / 532 622 en 2019, hors croisiéristes).

L'activité touristique doit cependant faire face à d'autres difficultés venant contraindre davantage la reprise du secteur, du fait d'un contexte d'instabilité internationale profonde, entraînant à la fois des problèmes sécuritaires, économiques et financiers. La résilience du secteur doit à la fois tenir compte de ces éléments conjoncturels, et des nouveaux comportements des consommateurs induits par la crise sanitaire.

Si les prises de conscience rebattent les cartes du tourisme à l'échelle mondiale, La Réunion doit se saisir de cette opportunité pour se « positionner sur la carte ». Notre île dispose de nombreux atouts lui permettant de répondre en effet aux nouvelles exigences du marché : un tourisme se voulant plus respectueux, durable, et transformé par l'envie des visiteurs de « découvrir autrement », et de donner du sens au voyage. Il s'agira pour 2023 de conforter notre stratégie afin de profiter du « travel revenge » attendu par les professionnels, en accompagnant les acteurs dans la transformation de leur offre, pour s'adapter en permanence à un secteur sans cesse changeant.

L'intervention de notre Collectivité se fera dans le cadre du nouveau POE FEDER 2021-2027 qui entrera en vigueur en 2023, mais sous réserve de l'adoption des Fiches Actions correspondantes.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 SOUTENIR LA RELANCE DU TOURISME

VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MAJEUR
ET DE COHÉSION SOCIALE

Si les chiffres à mi-année sont encourageants pour le secteur du tourisme à La Réunion comme ailleurs, du fait de la volonté des clientèles de « rattraper » les 2 années pendant lesquelles elles n'auront pu voyager, pour autant, cette tendance pourrait rapidement se tasser, le pouvoir d'achat des ménages ayant subi de plein fouet les effets de la crise. Dès lors, pour rester compétitif, notre destination doit déployer une stratégie visant à la fois à gommer nos faiblesses déjà identifiées, tout en confortant et en capitalisant sur nos atouts.

A - Instaurer une gouvernance territorialisée et partagée, pour une politique stratégique coordonnée et cohérente en faveur d'un tourisme durable

La gouvernance du tourisme à La Réunion avait déjà été relevée par le Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique réactualisé en 2018, comme un point-clé de la politique touristique à améliorer. Malgré des améliorations successives apportées à l'écosystème touristique institutionnel de l'île, notamment en termes de redéfinition et de clarification des rôles de chacun (convention-cadre régionale en particulier), il convient de constater que la multiplicité des acteurs et leur interaction, ne permet pas encore de conférer une pleine efficience à la politique touristique sur notre territoire.

1 Un audit de l'écosystème touristique institutionnel local pour une gouvernance plus efficiente du secteur

Dans un contexte de raréfaction et d'optimisation des fonds publics, la Collectivité régionale souhaite pour 2023 disposer d'un état des lieux précis de la situation de l'écosystème touristique local et d'une évaluation de son efficacité, afin de viser une plus grande efficience de sa politique en faveur du tourisme. Pour ce faire, la conduite d'un audit lancé en 2022, portant à la fois de façon précise sur l'IRT, et plus généralement sur le fonctionnement d'autres structures que sont la FRT et les Îles Vanille, et sur l'interaction entre ces différents acteurs, lui permettra à la fin du premier semestre 2023, d'engager les premières mesures liées aux préconisations qui se dégageront.

L'objectif sera ainsi de procéder à une réorganisation ou adaptation de l'écosystème touristique institutionnel : redéfinition et clarification des rôles/missions de chacun, fusion éventuelle des organismes ou mutualisation des moyens, et en particulier refonte du positionnement et du fonctionnement de l'IRT pour mieux « sécuriser » les relations entre la Collectivité et ce satellite.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 Une repriorisation des actions du Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion (SDATR)

Le SDATR adopté en 2004, a fait l'objet d'une actualisation en 2018. Si le contexte induit par la crise sanitaire nécessite aujourd'hui une re-priorisation des actions à mettre en œuvre, les grandes lignes de la stratégie restent toujours les mêmes. Ainsi, il s'agira pour 2023 de redynamiser le schéma grâce à la concertation des acteurs, et de redéfinir une « feuille de route » partagée.

Le développement durable se trouve désormais au cœur de la stratégie pour notre île et répond aux nouvelles attentes de la clientèle, conduisant ainsi à privilégier un tourisme de qualité générateur de recettes hautement contributives à l'économie touristique, plutôt qu'une stratégie de volume.

La poursuite de la démarche autour des contrats de filières préconisée par le Schéma autour de thématiques telles que l'écotourisme, culture et patrimoine, sports de pleine nature…, participera en particulier à une meilleure structuration de l'offre.

B - Promouvoir la destination et consolider ses parts de marché pour relancer l'économie touristique

Bien que l'activité touristique donne des signes tangibles de reprise, tant à l'échelle locale que nationale et internationale, le contexte reste néanmoins fragile du fait de la persistance d'incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire, aux répercussions de la guerre en Ukraine, et à la conjoncture économique à l'échelle nationale (inflation, pouvoir d'achat …). Notre Collectivité poursuivra son appui aux opérateurs touristiques afin de leur permettre de faire face en permanence à ce contexte complexe.

1 S'inscrire dans le plan de reconquête national du tourisme « Destination France »

Au lendemain de la crise sanitaire, l'État s'est doté d'une stratégie sur 10 ans afin de faire de La France la première destination durable. Notre Collectivité s'appuiera donc sur les mesures issues du « Plan destination France » afin de relancer l'économie touristique locale, et en écho avec les orientations stratégiques du SDATR. Il s'agira pour la Région de s'assurer que notre île puisse bénéficier du soutien de l'État et participer ainsi à l'attractivité nationale.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 Soutien au programme d'actions de l'Île de La Réunion Tourisme (IRT)

Notre Collectivité poursuivra en 2023 son soutien au programme d'actions annuel de l'Île de La Réunion Tourisme (IRT), visant à assurer la promotion de notre île sur ses marchés cibles nationaux et internationaux. Au vu des éléments conjoncturels auxquels elles sont confrontées, les actions conduites devront s'inscrire dans le cadre d'une veille stratégique permanente, en vue de profiter du moindre « rebond » pour « rebooster » la fréquentation de l'île et les recettes générées, ou de réadapter, le cas échéant, les opérations envisagées. A l'instar de l'année 2022, le maintien de la « pression » sur le marché France reste toujours la priorité afin de le consolider, tout en étant plus intrusifs sur les marchés de diversification que sont la Belgique, la Suisse et l'Allemagne, jugés comme sûrs, et en assurant une percée progressive sur les marchés régionaux tels que l'Afrique du Sud et l'île Maurice.
Des actions renforcées envers les prescripteurs de la destination s'avèrent dans ce sens indispensables, à l'image de la « learning expédition » organisée en septembre 2022 réunissant dans l'île une vingtaine de distributeurs nationaux (Tours Opérateurs, agences de voyages …).
Enfin, la prise en compte des changements permanents des comportements et des attentes des clientèles (départ de dernière minute, recherche de sécurité sanitaire et financière ...), issus de la crise, reste une priorité afin d'adapter la politique marketing et de communication et les produits.

3 Accompagnement des entreprises touristiques pour la promotion de leurs activités sur les marchés extérieurs

Réactualisé en 2019, le dispositif régional « Chèque Promotion Tourisme » destiné à aider les petites entreprises touristiques à promouvoir leur secteur d'activité sur les marchés extérieurs, s'est heurté aux répercussions de la crise COVID qui a mis un frein à l'organisation des salons et évènementiels touristiques. Il n'a donc pu être mobilisé ces deux dernières années par les entreprises concernées, et sera à nouveau maintenu en 2023, dans un contexte où l'activité touristique donne des signes de reprise, rendant nécessaire le soutien aux petits opérateurs aux moyens souvent limités.

Promouvoir la destination et consolider ses parts de marché pour relancer l'économie touristique	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Programme d'actions de l'IRT	Arrivées touristiques extérieures	280 000 touristes	202 542 touristes	475 000 touristes
	Recettes touristiques extérieures	200 M €	171,7 M €	325 M€

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 POURSUIVRE LA STRUCTURATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE

A - Soutenir la mutation de l'offre pour un tourisme innovant, durable et de qualité

L'action de la Région en 2023 en faveur de la diversification et de la montée en qualité de notre offre touristique, dans un cadre en outre innovant, s'appuiera principalement sur les objectifs du nouveau Programme Opérationnel Européen FEDER 2021-2027 et de l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions, et en visant en particulier une approche éco-touristique/éco-responsable, identitaire et authentique, et la transition durable des entreprises.

1 Accompagnement des entreprises dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs touristiques

L'aide apportée par la Région aux entreprises touristiques pour la réalisation d'investissements dans le secteur de l'hébergement, de la restauration et des loisirs, visera à accroître, diversifier et requalifier l'offre, en veillant tout particulièrement à travailler sur son image et son ancrage territorial. Ainsi, il s'agira de conférer aux produits relevant de ces domaines, davantage d'identité locale, de caractère et d'authenticité, et de favoriser l'immersion du visiteur et des expériences inoubliables, correspondant aux tendances fortes du moment.
Dans le secteur de l'hébergement, la diversification des gammes et des concepts sera soutenue (hôtel de charme, écolodge, hôtel de grande envergure, « hébergements insolites », chambres et maison d'hôtes …) en réponse aux attentes des différentes cibles de clientèles, par le bais en particulier d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI). Le nouveau POE FEDER soutiendra en particulier les petits hébergements en milieu rural jusque là financés par le FEADER.
La requalification/rénovation des différents types de structures d'hébergement, sera en outre poursuivie afin de remettre l'offre à niveau.
En matière d'activités de loisirs, la découverte de la nature et de la richesse culturelle réunionnaise sera en particulier favorisée, à travers notamment des produits valorisant le patrimoine historique et les « sports de nature ».
S'agissant des restaurants, les projets prenant place dans des bâtiments patrimoniaux anciens, et valorisant la gastronomie créole seront soutenus, ainsi que les petites structures de restauration des Hauts, facteurs d'identité de cette zone si singulière de l'île.
Globalement, l'objectif sera de viser une meilleure répartition de l'offre dans toutes ses composantes sur le territoire, avec une attention particulière portée aux Hauts et à l'Est de l'île, ainsi qu'aux centres urbains anciens et zones balnéaires littorales offrant un potentiel pour répondre à des attentes ciblées du marché.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 Accompagner les filières prioritaires

Le développement du tourisme réunionnais repose en bonne partie sur des filières particulièrement « porteuses », car constituant pour certaines d'entre elles, les « valeurs sûres » de la destination sur lesquelles il est indispensable de capitaliser. Elles doivent être mieux structurées afin d'être pérennisées et de viser l'excellence sur l'offre, à travers en particulier les « contrats de filière ». Dans ce cadre, notre Collectivité apportera donc son soutien aux filières identifiées comme prioritaires par le SDATR : le balnéaire, la randonnée et les autres sports et loisirs de pleine nature, la culture et les patrimoines. Concernant ce domaine, un inventaire du patrimoine ancien/historique de l'île sera conduit en lien avec la Direction de la Culture et du Patrimoine Culturel de la Collectivité, sur la base de l'Inventaire Régional, afin d'estimer le potentiel à valoriser sur le plan touristique.
La labellisation et/ou le développements de marques, gages de pratiques durables/écoresponsables, décernées aux produits liés aux différentes filières seront encouragées.
Enfin, le secteur de la croisière, s'inscrivant désormais dans une logique de développement durable (« cap sur la croisière zéro émission »), et dont la reprise s'amorce sur la zone océan Indien, sera accompagnée.

3 Soutenir et stimuler l'innovation touristique

Le contexte de crise et les conditions d'extrême incertitude permanente induites, ont conduit les acteurs touristiques et notamment les entreprises à faire preuve d'agilité, d'adaptabilité et de créativité à travers en particulier des démarches innovantes. La Plateforme d'Innovation Touristique amorcée en 2020 par l'IRT et la FRT a ainsi permis la mise au jour de projets s'inscrivant pleinement dans les évolutions du secteur touristique. Notre Collectivité poursuivra en 2023 son soutien au développement et à la pérennisation de cette plateforme, à partir des conclusions de l'étude conduite à cet effet dans le cadre du dispositif France Tourisme Ingénierie (FTI) portée par Atout France et cofinancée par la FRT.

4 Renforcer la digitalisation du tourisme pour accroître les retombées économiques

A travers le Plan Stratégique du Système d'Information Touristique (PSSIT), notre Collectivité a amorcé la dynamisation digitale du paysage touristique réunionnais, et ce, en termes d'amélioration de l'accès à la connaissance et à la consommation des produits touristiques de l'île. Cette réflexion, abordée collaborativement avec les acteurs institutionnels touristiques, a abouti à une « feuille de route » pour l'évolution du paysage digital appliqué au tourisme réunionnais.
En 2023, les missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'acquisition ou l'évolution des environnements logiciels de gestion de l'information et de la consommation des produits touristiques, seront lancées. Aussi, à l'issue de ces dernières, les choix techniques et organisationnels s'opéreront dans le courant de l'année 2023, et permettront le début de la mise œuvre opérationnelle du nouveau système d'information touristique de notre île. La nouvelle plateforme ne se limitera pas à une simple base de données alimentant des sites Web, mais sera pensée comme un système ouvert interconnecté avec d'autres applications.

Les coûts d'acquisitions et d'évolutions seront répartis dans les programmes d'investissements des organismes institutionnels (IRT, OTI et FRT), en tenant compte des besoins et des rôles de chacun.

Soutenir la mutation de l'offre, pour un tourisme innovant, durable et de qualité	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Accompagnement des entreprises (hébergement, restauration, loisirs touristiques)	Nombre de chambres créées	40	3	100
	Nombre de chambres rénovées (hôtellerie, gîtes, chambres d'hôtes)	260	254	40
	Nombre d'emplois prévisionnels créés (hébergement)	40	9	60

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Soutenir l'animation des territoires

1 Accompagnement des offices du tourisme

Les Offices de Tourisme sont des acteurs-clé des territoires du fait de leur proximité immédiate avec les clientèles et les professionnels du tourisme. Notre Collectivité poursuivra l'accompagnement de leur programme d'actions conduit en faveur de l'animation des territoires et de la valorisation de leurs atouts, de la professionnalisation des prestataires, de l'accueil et l'information des visiteurs et de la clientèle locale. Sur ce dernier point, la déclinaison à l'échelle de chaque office de tourisme du Schéma d'Accueil et d'Information Touristique (SADI) co-construit avec la Fédération Réunionnaise du Tourisme, sera en particulier soutenu.
Enfin, la redéfinition en cours, par certains offices du tourisme, de leur stratégie, sera prise en compte ; l'objectif étant de mieux affirmer ou ré-affirmer le positionnement des territoires au sein de l'île et de générer davantage d'attractivité et de retombées économiques pour chacun d'eux.

2 Renforcement du dynamisme du marché local pour une plus grande contribution à l'économie touristique, par le soutien aux actions de la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT)

L'activité touristique, en dépit d'une reprise, est confrontée à un climat fait d'incertitudes au regard d'un contexte économique, sanitaire et international complexe. Les flux de fréquentation touristique extérieurs restent donc fortement soumis à ce dernier, et les actions en faveur du marché local doivent donc être maintenues. Les résidents sont en effet très consommateurs de produits et prestations touristiques et de loisirs, permettant ainsi, au plus fort des crises, de maintenir l'économie locale à flot. Le suivi de la demande touristique locale opéré par l'IRT a ainsi mis au jour plus d'1 milliard de recettes générées par la clientèle locale dans le secteur du tourisme en 2021.
Dans ce cadre, la Région poursuivra son soutien au programme d'actions de la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT), en mobilisant les fonds FEDER sur les opérations en matière de communication et de promotion sur le marché résidentiel. De même, les actions liées à l'accueil régional aux frontières, notamment en faveur de la croisière dont la reprise s'amorce (port et aéroports), au déploiement du Schéma d'Accueil et d'Information Touristique (SADI), inscrit au plan d'actions du SDATR, et à la coordination et professionnalisation du réseau des offices du tourisme, seront accompagnées.

Soutenir l'animation des territoires	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Renforcement du marché local	Recettes touristiques locales	Non définie (Réalisé en 2021 : 1,1 Md €)	615 M€	1,2 Md €

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

C - Valoriser les atouts et l'attractivité de l'île, par le soutien aux aménagements et équipements touristiques publics, dans une approche territoriale équilibrée

Notre île dispose d'un patrimoine naturel, paysager et culturel riche et diversifié qui font sa renommée. La Région mobilisera les fonds du nouveau POE FEDER 2021-2027, afin d'accompagner, dans le cadre d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), les maîtres d'ouvrage publics pour la réalisation d'aménagements et d'équipements destinés à révéler aux visiteurs extérieurs et aux Réunionnais, les richesses des différents territoires de l'île. Il s'agira également de répondre aux besoins et aux évolutions des pratiques en matière d'activités de loisirs, en particulier, de « pleine nature », et d'apporter une aide à la préservation et à la reconversion du patrimoine historique par l'accueil d'activités économiques, et la mise en réseaux des sites et équipements correspondants (routes touristiques thématiques).

La réalisation de projets de grande ampleur, dont la mise en œuvre est échelonnée dans le temps, sera poursuivie, telle que de nouvelles portions du sentier littoral sur le tour de l'île, ou la déclinaison opérationnelle des Plans d'Interprétation et de Valorisation Ecotouristique (PIVE) engagés sur certains territoires, soutenue jusqu'à présent par le FEADER au titre du dispositif « Portes du Parc national ». Enfin, une attention particulière sera portée aux grands sites emblématiques de l'île, « vitrines » de notre destination, bénéficiant de la prestigieuse inscription sur la liste des Biens du patrimoine mondial.

Une approche territoriale équilibrée sera privilégiée, afin de favoriser des territoires présentant un fort potentiel, tels que les Hauts et l'Est de l'île, mais actuellement insuffisamment valorisés.

Valoriser les atouts et l'attractivité de l'île, par le soutien aux aménagements et équipements touristiques publics, dans une approche territoriale équilibrée	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Aménagements et équipements touristiques publics	Surface de sites touristiques aménagés	20 ha	0,4 ha cumul POE (2014-2022) : 101,21 ha	13,31 ha

D - Soutenir la coopération dans le domaine du tourisme à l'échelle de la zone sud-ouest de l'océan Indien, à travers l'action de l'association « Îles Vanille »

En 2010, au sortir de la crise du chikungunya (2008), dans un contexte de budgets contraints et face à un besoin d'ouvrir les îles de l'océan Indien à de nouveaux marchés émergents, l'idée de coopérer entre ces dernières est apparue comme une nécessité. La conquête de nouveaux marchés (Chine, Inde, Afrique du Sud ...) et la volonté de désaisonnaliser les arrivées touristiques imposaient des investissements importants. C'est dans ce contexte que l'association « Îles Vanille » voyait le jour en 2014 pour répondre aux problématiques communes, par une mise en synergie des moyens de chacune des îles pour la conduite d'actions collectives, s'intégrant dans leur propre stratégie, et dans une logique de partenariat « gagnant-gagnant ». La mobilisation des fonds FEDER au titre du programme INTERREG V porté par La Réunion et cofinancé par notre Collectivité, est à cet effet l'outil financier privilégié.

La crise COVID a lourdement impacté l'activité touristique des îles, dont la relance s'amorce et qu'il convient de soutenir. La Région poursuivra son accompagnement au programme d'actions de l'association « Îles Vanille », en veillant toutefois à ce que les opérations conduites génèrent des retombées plus significatives pour notre destination. L'objectif est qu'elle puisse davantage bénéficier de la reprise de la dynamique constatée dans les autres îles.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

UNE AGRICULTURE FORTE & DURABLE POUR TENDRE VERS LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

La nouvelle mandature de la Région a exprimé sa volonté de positionner pleinement la Collectivité sur ses compétences premières, notamment sur son rôle de responsable du développement économique conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015. Ainsi, l'exercice de la compétence dans le domaine agricole est posé car faisant partie intégrante de la stratégie de développement économique.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 LE PILOTAGE ET L'ACCOMPAGNEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

A - La structuration de la gouvernance et le pilotage du secteur agricole

Il s'agira en 2023 de poursuivre les discussions avec le Département sur la problématique de la gouvernance de ce secteur et d'étudier conjointement la question de l'exercice de la fonction d'Autorité de Gestion du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). Ce sera l'occasion d'aborder la question du calendrier de mise en œuvre du transfert de ce secteur d'activités vers la Région ainsi que de ses conséquences financières et organisationnelles mutuelles.

L'objectif serait pour la Collectivité de pouvoir exercer pleinement dès le 1er janvier 2028 la compétence dans le secteur agricole, y compris au niveau des responsabilités nouvelles introduites par la loi MAPTAM, au titre de la gestion des fonds territorialisés du FEADER, et de manière plus globale dans le partenariat à renforcer pour la déclinaison de la Politique Agricole Commune mise en place au titre du POSEIDOM agricole.

En 2023, la Région sera à l'initiative de l'organisation des états généraux de l'agriculture et de la canne. Cet événement sera organisé en concertation avec l'ensemble des acteurs institutionnels et des filières concernés, avec pour objectif la définition d'une stratégie de développement ayant notamment pour finalité la souveraineté alimentaire de notre territoire, axe majeur du projet de mandature.

Par ailleurs, la démarche initiée par le Conseil Départemental sur le développement de la filière fruits et légumes à La Réunion se poursuivra en 2023, dans un contexte où les sources d'approvisionnement peuvent être remises en cause à tout moment et où la demande des consommateurs évolue.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - L'accompagnement du secteur agricole

Le secteur de l'agriculture représente une part importante de l'économie à La Réunion. A ce titre, il convient pour la Région de mettre en œuvre des actions tendant à soutenir et à accompagner les différents acteurs.
Ainsi, les retombées économiques que peuvent représenter un événement tel que le salon de l'Agriculture à Paris amène la Région à y assurer une présence accrue dès 2023, afin d'accompagner au mieux les acteurs économiques dans la valorisation de nos produits et la recherche de nouveaux débouchés. L'ensemble des acteurs doivent pouvoir se retrouver sous une seule bannière « La Réunion », en cohérence avec la démarche en cours sur le marketing territorial.
Dans cette dynamique, il est proposé également de mettre en place en enveloppe financière afin d'accompagner au mieux les acteurs de la filière agricole qui souhaitent participer à divers salons sur le plan national, voire international.

Par ailleurs, le secteur agricole, comme le reste de l'économie, doit faire face à des évolutions multiples (réglementaires, financières, aléas climatiques, crises..). Aussi, il est proposé d'étendre les missions de NEXA afin de créer un observatoire des questions économiques agricoles.

Enfin, la Région a été sollicitée en 2021 et 2022 sur les problématiques de fret pour l'exportation des productions locales, notamment sur Paris. Une des pistes que souhaite explorer la Région en 2023 serait le principe de création d'une plate-forme logistique sur le sol hexagonal, à Rungis ou à Blois par exemple.

L'accompagnement du secteur agricole	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Accompagnement du secteur agricole	Renforcement de la participation de la Région au salon de l'Agriculture	-	-	1
	Participation des acteurs à des salons	-	-	10 acteurs

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 L'AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ

POUR TENDRE VERS L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

Dans le cadre de cet objectif, l'action de la Région visera en 2023 à soutenir principalement les investissements des industries agro-alimentaires et à agir auprès des filières agricoles et agroalimentaires afin d'élargir les débouchés commerciaux de ces produits et d'améliorer la couverture des produits locaux dans la restauration collective.

A - Le renforcement du partenariat avec les producteurs et les filières des industries agro-alimentaires (IAA)

La Région poursuivra dans la cadre du PO FEADER 2021-2027 le financement de la contrepartie nationale de la mesure visant à encourager l'amélioration de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles en soutenant les investissements à réaliser dans les industrie agro-alimentaires (IAA). L'objectif est notamment de stimuler la qualité et le développement de nouveaux débouchés commerciaux pour les produits agricoles locaux et d'augmenter la valeur ajoutée produite localement à travers la transformation agro-alimentaire.

Au-delà de cette intervention, la Région interviendra de façon volontariste en faveur des IAA en mobilisant ses différents dispositifs de soutien (octroi de mer, aides financières) pour développer davantage ce secteur qui participe pleinement à la stratégie régionale d'import substitution et de souveraineté alimentaire tout en présentant des potentialités à l'export sur des marchés de niche.

En parallèle, il est primordial de participer et d'initier toute action utile visant à favoriser la structuration des filières agricoles comme cela a été le cas en 2022 avec l'accompagnement financier régional en faveur de la filière avicole fragilisée par la crise sanitaire.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Travailler avec les producteurs et les filières des industries agro-alimentaires (IAA) pour améliorer le taux de couverture alimentaire, afin de disposer de plus de produits locaux, notamment dans la restauration collective et chez les distributeurs

La restauration scolaire dans les lycées et collèges desservis par les unités de production régionale représente plus de 3,5 millions de repas par an. Le marché de denrées alimentaires s'élève pour sa part à 8 millions d'euros par an, dont plus de la moitié est injectée dans l'achat de produits locaux.
Aussi, au regard des enjeux de santé publique, de développement économique et de développement durable, l'objectif de la Région est de réinstaller et de sécuriser les débouchés pour l'industrie agroalimentaire et les agriculteurs locaux. L'approvisionnement local permet en effet de répondre à une exigence de qualité et à une meilleure traçabilité des produits présentés dans les assiettes des lycéens. Il s'inscrit, par ailleurs, dans les concepts de souveraineté alimentaire et d'import substitution que défend la Collectivité.

Sur ce plan, le lien entre producteurs et consommateurs doit être renforcé et il s'agira de poursuivre la mise en relation des acteurs de la restauration collective et de la production locale, notamment à travers l'outil RUN'ALIM.

C - Poursuivre l'accompagnement de projets de diversification agricole via les projets agrotourisme situés dans le périmètre de la zone des hauts (aire d'adhésion du parc national)

Il s'agira d'accompagner financièrement, dans le cadre du PO FEDER, des projets de diversification des activités exercées par les exploitants agricoles, notamment la création, la rénovation, la modernisation et la montée en gamme du parc d'hébergement en milieu rural (gîtes, chambres d'hôtes ...), afin de disposer d'une offre de qualité labellisée, à même de répondre à la demande des clientèles locales, nationales et internationales.

Poursuivre l'accompagnement de projets de diversification agricole via les projets agrotourisme situés dans le périmètre de la zone des hauts (aire d'adhésion du parc national)	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
IAA – Contrepartie nationale	Nombre d'entreprises aidées	3	1	5

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

SOUTENIR L'INDUSTRIE DE L'IMAGE, DU CINÉMA & DE L'AUDIOVISUEL

En 2023, la Région fera évoluer statutairement l'Agence Film Réunion (AFR) afin, d'une part, de sécuriser juridiquement l'intervention régionale et, d'autre part, en réponse aux difficultés de gestion rencontrées précédemment de façon récurrente par cette structure.

Pour ce faire, la création d'une « Maison de l'audiovisuel, du cinéma et des jeux vidéos » sera réalisée sous forme d'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC). Celle-ci reprendra les missions gérées par l'AFR, celles assurées actuellement par la Direction de l'Innovation et du Développement Numérique (DIDN) de la Région ainsi que de nouvelles orientations qui seraient décidées par la mandature. Par ailleurs, la Collectivité régionale renforcera son intervention au niveau de la filière de l'industrie de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel avec la création d'un volet consacré à la coproduction de films qui sera source de recettes pour la Collectivité.

La mise en œuvre de ce projet permettra de renforcer l'action régionale, déployée dans ce domaine, en coopération avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et l'État (DAC), afin d'accompagner la filière locale dans une nouvelle étape structuration reposant sur les trois axes stratégiques suivants :

- Accompagner l'acquisition et le développement de compétences
- Soutenir la création audiovisuelle, cinématographique et de jeux vidéos
- Accroître la visibilité des films et jeux vidéos

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 ACCOMPAGNER L'ACQUISITION ET LE DÉVELOPPEMENT

DES COMPÉTENCES

L'industrie locale de l'image, du cinéma et de l'audiovisuel fait preuve d'un fort dynamisme. Toutefois, ses volets insertion et formation sont à ce jour limités. Or, ceux-ci sont essentiels afin de professionnaliser la filière et lui permettre de s'exporter dans un contexte mondialisé. Aussi, la Région renforcera-t-elle en 2023 ses interventions en faveur de l'acquisition et du développement de compétences dans cette filière.

Dans ce cadre, elle maintiendra son accompagnement en faveur des actions d'éducation à l'image qui permettent de renforcer la citoyenneté chez les scolaires, avec le cinéma comme outil de lecture et de compréhension du monde et de la société.

La Collectivité coordonnera également l'initiation des jeunes aux métiers des Industries Culturelles et Créatives (ICC) par des Ateliers Chantier d'Insertion (ACI) ainsi que le transfert de connaissances par des stages professionnalisants.

En outre, la consolidation et le perfectionnement des compétences seront accompagnés par du coaching (résidence d'écriture, parrainage, ateliers, masterclass) et l'organisation de modules de formation dans les domaines de l'écriture, de la réalisation et de la production.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Éducation à l'image	Nombre de lycées bénéficiant du dispositif « Ciné-clubs : cinéma et citoyenneté »	-	22	32
Atelier Chantier d'Insertion (ACI) dans le domaine des ICC	Nombre de jeunes bénéficiant d'un atelier chantier d'insertion	-	14	16
Stages professionnalisants	Nombre de jeunes bénéficiant d'un stage en entreprise	-	75	80
Coaching (résidence d'écriture, parrainage, ateliers, masterclass)	Nombre de professionnels bénéficiant d'une formation	60	35	70
Organisation de modules de formation dans les domaines de l'écriture, de la réalisation et de la production	Nombre de professionnels bénéficiant d'une formation	-	-	24

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 SOUTENIR LA CRÉATION AUDIOVISUELLE

CINÉMATOGRAPHIQUE ET DE JEUX VIDÉOS

Pour consolider la place de La Réunion comme terre d'inspiration, de création et de talents, la Région maintiendra son fonds de soutien à l'audiovisuel, au cinéma et aux nouveaux médias, mis en œuvre en partenariat avec le CNC avec la dématérialisation de la gestion des demandes d'aides émargeant à celui-ci. Elle continuera également à déployer son fonds de soutien pour la création de jeux vidéos.
Par ailleurs, afin de positionner l'île au niveau mondial, la Collectivité régionale initiera en 2023 des actions de coproduction de longs métrages et de séries à dimension internationale. La Région accompagnera également la création d'un studio de cinéma. Enfin, elle développera les échanges entre le secteur de l'audiovisuel et du cinéma et celui de la création de jeux vidéos compte tenu des nombreux projets pouvant être réalisés dans le cadre de collaboration inter-secteurs (réalité virtuelle et contenus interactifs, métaverse, cinématiques, transmédia…).

Soutenir la création audiovisuelle, cinématographique et de jeux vidéos	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Maintien des fonds de soutien audiovisuel et jeux vidéos (avec une dématérialisation des demandes d'aides audiovisuelles)	Nombre d'entreprises audiovisuelles soutenues	17	22	25
	Nombre de projets de jeux vidéos soutenus	7	2	10
Coproduction	Nombre de films et de séries coproduits	-	-	3
Accompagner la création d'un studio de cinéma	Étude de faisabilité d'implantation d'un studio de cinéma réalisée	-	-	1
Développer les échanges entre le secteur de l'audiovisuel et du cinéma et celui de la création de jeux vidéos (réalité virtuelle et contenus interactif, métaverse, cinématiques, Transmédia)	Organisation d'ateliers avec les professionnels de la filière	-	-	3

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DES FILMS ET DES JEUX VIDÉOS

PRODUITS LOCALEMENT

Dans une démarche de démocratisation de l'accès aux productions locales, la Région continuera à accompagner les actions de diffusion culturelle avec le soutien à l'organisation de la fête du court métrage qui permet au grand public de découvrir des œuvres cinématographiques de courtes durées locales, nationales et internationales. L'animation du dispositif « Médiateurs de cinéma » sera également poursuivi avec comme objectif de valoriser les films d'arts et essais ainsi que ceux tournés dans l'île lors de leur programmation en salles de cinéma.
Par ailleurs, la Collectivité régionale maintiendra son soutien à la production des télévisions locales. La démarche de ce dispositif est importante dans la mesure où sa mise en œuvre participe au développement ainsi qu'à la structuration de la filière locale à travers deux principaux points :

- Il permet aux films locaux d'être vus par le grand public en leur assurant ainsi une valorisation sur le territoire réunionnais mais également à l'extérieur de l'île
- Il permet aux réalisateurs et producteurs locaux de bénéficier d'une rémunération liée à des droits de diffusion, ce qui est essentiel pour assurer la viabilité économique des acteurs du secteur

De plus, pour positionner La Réunion en tant que chef de file des Industries Culturelles et Créatives dans la zone océan Indien, la Région continuera à soutenir la Kourmétragerie qui intervient pour la distribution de courts métrages locaux dans l'île et à l'extérieur de celle-ci. Elle accompagnera également la création d'un festival et d'un marché du film de l'océan Indien ainsi qu'un salon et un marché du jeu vidéo. Ces événements permettront de présenter les films et jeux vidéos produits sur le territoire à des diffuseurs, distributeurs et éditeurs nationaux et internationaux.

Enfin, la Région accompagnera les projets de création de salles de cinéma dans les petites et moyennes communes, où aucun projet de multiplexe n'est implanté ou prévu.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Diffusion culturelle (Fête du court métrage, médiateurs de cinéma)	Nombre de villes accueillant la fête du court métrage	-	19	20
Soutien à la production des télévisions locales	Nombre de films accompagnés par des diffuseurs locaux	-	8	20
Kourmétragerie	Nombre de films et de jeux vidéos présentés à des diffuseurs, distributeurs et éditeurs nationaux et internationaux	-	40	60
Festival et marché du film				
Accompagner un salon et d'un marché du jeu vidéo				

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

FAVORISER L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MODÈLES PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE

À La Réunion, où le taux de chômage reste année après année l'un des plus élevés de France, l'emploi reste un enjeu crucial.

De plus en plus, l'ESS devient un modèle qui conjugue à la fois efficacité économique, utilité sociale, démocratie dans les pratiques de gouvernance et implication directe de toutes les parties prenantes – sociétaires, adhérents, bénévoles, salariés, clients et fournisseurs. À ce titre, elle attire un nombre croissant de jeunes diplômés ou non, qui souhaitent donner un sens à leur engagement professionnel.

Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et plus globalement les structures de l'ESS permettent un retour à l'activité professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi.

Si La Réunion doit renforcer son tissu de TPE, elle doit également accompagner la structuration de l'ESS sur son territoire afin de favoriser une dynamique économique génératrice d'emplois et inclusive.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 SOUTENIR LA CRÉATION D'EMPLOIS ET ENTREPRISES

NON DÉLOCALISABLES

L'écosystème dynamique de l'ESS repose sur des valeurs comme l'utilité sociale, la coopération et la responsabilité citoyenne. Son objectif est de concilier activité économique et action sociale pour une économie respectueuse de l'Homme et de son environnement. Les acteurs de l'ESS s'engagent à créer des emplois pérennes et non-délocalisables, à développer une plus grande cohésion sociale et à apporter des réponses aux besoins socio-économiques des territoires, tout en prenant garde à leurs impacts environnementaux. Ils participent ainsi à redynamiser le territoire et à une plus grande inclusion et apportent ainsi des réponses à la lourde problématique du chômage sur notre territoire insulaire.

A - Consolider l'accompagnement des TPE et des structures de l'ESS

Le tissu économique local est constitué à plus de 95 % de TPE portées la plupart du temps par des personnes peu qualifiées. Un constat similaire peut être fait dans le champ de l'ESS au sein de laquelle la gouvernance présente de nombreuses carences.
Le taux de pérennité des TPE accompagnées par les réseaux d'accompagnement technique et financier est largement supérieur à la moyenne nationale, et atteint plus de 80 % à 3 ans et plus de 60% à 5 ans.
Cet accompagnement constitue donc un réel appui pour les entreprises, qu'elles soient de l'ESS ou non, dans leurs démarches de consolidation et de maximisation de leur impact social.
Il est donc important de poursuivre la démarche de soutien et de consolidation de cette offre d'accompagnement, et de la rendre plus lisible.

1 Consolider le réseau d'accompagnement des structures de l'ESS et des TPE

Les structures d'accompagnement technique et financier à la création ou reprise d'entreprises, jusqu'alors financées par le FSE (mesure 2.13), bénéficieront dans le cadre du nouveau PO d'un financement du FEDER dont l'Autorité de Gestion est la Région . Ce transfert va se traduire par un élargissement du public bénéficiaire de l'accompagnement, jusqu'alors limité aux seules personnes éloignées de l'emploi.
Si ce public reste encore très majoritaire parmi les porteurs de projets de création d'entreprises, il n'en reste pas moins que d'autres profils peuvent également avoir besoin de cet accompagnement, en amont de la création afin de consolider leur projet et renforcer leurs fonds propres et en phase de démarrage ou primo développement afin de pérenniser l'activité et développer l'emploi.
La Collectivité régionale interviendra également sur fonds propres afin de consolider les programmes d'actions des structures d'accompagnement à la création, reprise d'entreprises.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 Consolider et développer les outils de financement des acteurs de l'ESS et de SLO

Compte tenu du niveau d'intervention accru des opérateurs de financement des TPE et des structures de l'ESS sur ces deux dernières années, il semble important que la Collectivité puisse maintenir sa contribution à leurs fonds de prêts, et plus spécifiquement ceux destinés à réaliser du prêt d'honneur et ceux consacrés aux structures de l'ESS.

Par ailleurs, il est proposé d'étudier la faisabilité d'autres outils de financement des projets associatifs et ceux relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire en général.

3 Soutenir l'entrepreneuriat féminin

Face au constat d'une création d'entreprise très largement portée par des hommes, la Région a fait le choix depuis quelques années d'accompagner des actions contribuant à ce que les femmes s'orientent davantage vers la création d'activité.

À cet effet, la Collectivité régionale contribue au « Plan d'Actions Régional en faveur de l'Entrepreneuriat Féminin (PAREF) » cosigné par l'État, le Conseil départemental, BPIfrance, la Caisse d'Épargne et la BNP Paribas.

Ce plan a pour ambition de développer une offre d'accompagnement favorable à la création/reprise et à la croissance des entreprises dirigées par des femmes, de favoriser l'accroissement des financements accordés aux femmes créatrices et repreneuses d'entreprises, de contrer les stéréotypes de genre qui peuvent affecter les acteurs de l'écosystème entrepreneurial, et enfin de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'écosystème de la création d'entreprise et contribuer ainsi à la coordination et à la promotion des actions en faveur de l'entrepreneuriat des femmes.

Il s'agira plus particulièrement en 2023, de soutenir des actions de promotion de l'entrepreneuriat féminin, telles que le « Start Up Weekend au féminin » organisé par l'association Webcup ou encore de contribuer au financement des actions spécifiques en faveur de l'entrepreneuriat féminin menées au sein de l'« accélérateur/émergence » porté par Initiative Réunion.

Les actions de promotion de l'entrepreneuriat féminin s'articuleront essentiellement autour de :

- la création d'un prix régional de l'entrepreneuriat féminin
- la réalisation de mini reportages à diffuser sur différents médias tout au long de l'année

Il est par ailleurs proposé d'initier une étude permettant de mieux comprendre les freins à la création d'entreprise pour les femmes réunionnaises.

Enfin un effort de structuration des acteurs de l'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin doit être entamé. La Collectivité impulsera cette mise en réseau, en vue d'une dynamique de territoire plus importante.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

4 Renforcer la gouvernance des structures de l'ESS

Depuis une dizaine d'année, la Collectivité régionale soutient le « Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) » aux côtés de l'État et de la Banque des Territoires.

La mobilisation de plus en plus importante de cet outil au fil du temps démontre son importance et son intérêt pour les structures de l'ESS dont la gouvernance reste très souvent extrêmement fragile du fait d'un manque de professionnalisation. Cette faiblesse entraîne de lourdes conséquences sur leur fonctionnement quotidien : fragilité économique, manque d'organisation, absence de stratégie, difficultés de recrutement. Les structures de l'ESS sont fortement impactées par les mutations de leur environnement et doivent en permanence se réinventer, repenser leur positionnement et souvent revoir leur organisation. Elles doivent ainsi adapter leurs réponses et innover.

L'accompagnement, réalisé dans le cadre de ce dispositif, doit permettre la consolidation et le développement de l'emploi et/ou l'amélioration de sa qualité au service du projet social de la structure demandeuse par le renforcement de son modèle économique et de son assise financière. Dans cette optique, les thèmes d'accompagnement DLA portent principalement sur l'évolution du modèle économique de la structure, la révision du projet associatif ou de l'offre de service, le renforcement de la stratégie financière, les ressources humaines, la mutualisation et le regroupement de structures ou encore l'accompagnement à la fonction employeur.

Il est donc important que la Collectivité régionale poursuive, en 2023, le financement du « Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) » en faveur des structures de l'ESS.

Consolider l'accompagnement des TPE et des structures de l'ESS	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Accompagnement des TPE et structure de l'ESS	Nombre d'entreprises financées	1500		1500
	Nombre d'entreprises en accompagnement post création	1500		1500

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Favoriser l'émergence de modèles coopératifs et de structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Économique)

Depuis huit ans, la Collectivité régionale accompagne le dispositif « Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) ». Cet outil reste un levier extrêmement intéressant en matière d'emploi car non seulement il permet la mise en emploi d'un nombre important de personnes en situation de chômage de longue durée (en moyenne un ACI recrute 10 à 12 personnes) et mais aussi le renforcement de leurs compétences par le biais de formations (acquisition de savoir-faire, et savoir être) et d'un accompagnement socio-professionnel, permettant la levée des freins à l'embauche qu'elles rencontrent.

Ce dispositif rencontre un franc succès sur le territoire et le nombre d'ACI, montés autour d'activités extrêmement variées, est en nette progression. Il parait important que la Collectivité puisse accroître son intervention afin d'accompagner un nombre plus important d'ACI.

Cependant, les parcours en ACI étant limités à 24 mois, il est important de soutenir également les outils qui permettent la pérennisation de ces emplois considérés comme précaires. Il s'agira notamment de renforcer l'accompagnement à l'émergence de structures coopératives (SCOP, SCIC) et de Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) telles que les Entreprises d'Insertion (EI), les Coopératives d'Activités et d'Emplois (CAE).
L'intervention de la Collectivité se déclinera au travers :

- d'un soutien des programmes d'actions d'organismes dont le rôle consiste à accompagner l'émergence et le développement de SIAE et de coopératives, tels que l'URSIAE, Chantier École, la confédération générales des SCOP
- d'un soutien en investissement et en fonctionnement des SIAE et coopératives en création ou en développement

Favoriser l'émergence de modèles coopératifs et de structures de l'IAE (Insertion par l'Activité Économique)	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Émergence Coopérative	Nombre d'entreprises financées	5	0	5
Émergence structures de l'IAE	Nombre d'ACI financés	40	7	50
	Nombre de SIAE financées	6	0	6

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 ASSURER UNE COHÉSION SOCIALE TERRITORIALE

Les organisations de l'économie sociale et solidaire donnent la priorité aux objectifs sociaux et environnementaux et réinvestissent la majeure partie de leurs bénéfices dans l'organisation. Celles-ci apportent souvent des solutions aux principaux défis de nos sociétés. Ces entités sont actives dans un large éventail de secteurs, des services de soins au recyclage. Un soutien renforcé de l'économie sociale génère des emplois mais permet aussi aux organisations d'augmenter leur impact social sur l'ensemble du territoire.
Si l'intervention de la Collectivité doit permettre d'aider les organisations de l'économie sociale et solidaire à croître et à prospérer, elle doit également viser à améliorer la visibilité de cette économie ainsi que la reconnaissance de son travail et de son potentiel.

A - Promouvoir le développement durable dans l'ESS

1 Développer l'achat socialement et environnementalement responsable

D'une façon générale, la commande publique représente un levier puissant pour l'emploi. L'achat socialement responsable permet, quant à lui, d'intervenir de façon ciblée et de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées. L'achat socialement responsable peut ainsi prendre différentes formes, notamment l'introduction de clauses sociales d'insertion (volume d'heures de travail strictement réservées à des personnes en difficulté d'insertion), l'achat de prestations d'insertion (par exemple marchés passés avec des Ateliers Chantiers d'Insertion - ACI) ou encore la mise en place de marchés réservés (entreprises de l'ESS, structures d'insertion par l'activité économique, ESAT…).
La Collectivité régionale a d'ores et déjà commencé à introduire des clauses sociales dans certains de ses marchés mais cette démarche doit être amplifiée et devenir systématique. En 2023, la Collectivité sera accompagnée par un « facilitateur » afin de l'accompagner dans la poursuite de l'intégration de clauses sociale dans ses marchés (quantification des objectifs d'insertion, conseil sur le choix des critères, rédaction des clauses), dans le suivi des marchés clausés (suivi des entreprises attributaires, contrôle de l'exécution des clauses, évaluation annuelle) mais également dans l'animation du SPASER.

2 Renforcer les politiques de développement local durable au travers de l'accompagnement de la structuration de filières

Depuis quelques années, nous assistons à l'émergence de filières, portées par des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire et pour certaines d'entre elles considérées comme prioritaires par le SRDEII : la fabrication de matériaux de construction à base de fibres végétales locales, la collecte et compostage de biodéchets, mais aussi des filières telles que le cacao, le bambou...

Celles-ci restent encore, pas ou peu structurées, mais disposent cependant d'un potentiel de développement et peuvent générer de la création d'emplois. Les structures de l'ESS et parfois plus particulièrement les SIAE pouvant apporter une solution tout à fait satisfaisante dans la phase de développement initiale, il est important que la Collectivité régionale impulse cette dynamique grâce à un accompagnement adéquat en faveur de leur structuration.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en cours de finalisation comprend un plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire (PRAEC). Celui-ci permettra d'identifier les filières locales à structurer et d'orienter les appels à projets.

En 2023, la Région accompagnera la création et la structuration des entreprises et autres acteurs (associations, coopératives, …) pour le développement de l'économie circulaire, notamment par :

- le lancement d'un nouvel appel à projets, en partenariat avec l'ADEME, en faveur des acteurs de l'économie circulaire
- la poursuite de l'AMI sur la « Gestion et valorisation des bio-déchets dans la restauration collective publique » initié en 2022
- la mobilisation des fonds du FEDER pour soutenir la création et modernisation des entreprises

Il s'agira également de renouveler l'adhésion de la Collectivité régionale au cluster GREEN (Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement), et à l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC).

Enfin, les secteurs de l'économie circulaire et des énergies renouvelables sont des nouvelles priorités de la prochaine programmation Interreg. Ces secteurs doivent faire l'objet de préparation pour permettre à des projets de dimension régionale d'émerger. Aussi, un appel à projets pour la préparation de futurs projets Interreg (amorce Interreg) pourra cibler, entre autres, ces secteurs en 2023.

Promouvoir le développement durable dans l'ESS	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Achat socialement et écologiquement responsable	Nombre de marchés « clausés »	15	10	20
Structuration de filières	Nombre de filières accompagnées	3	1	3
Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire	Nombre de dossiers soutenus	16	1	20

B - Faire de l'ESS une priorité partagée

1 Animer la stratégie régionale de l'ESS

Si 2022 a permis l'élaboration de la Stratégie Régionale de l'ESS (SRESS) en concertation avec les organismes et entreprises de l'économie sociale et solidaire, en 2023 il sera nécessaire d'organiser des ateliers afin de rédiger des fiches actions qui en découlent et fédérer les acteurs de terrain autour de celles-ci en vue de les mettre en œuvre dans les meilleures conditions.

La stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire est un outil de pilotage dont l'ambition est de structurer et développer l'Économie Sociale et Solidaire au profit du territoire. Elle doit ainsi être partagée par l'ensemble des acteurs du secteur.

Comme dans le cadre de l'élaboration de la SRESS, ces ateliers seront organisés sur l'ensemble du territoire.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 Faciliter la reconnaissance de l'ESS comme mode d'entreprendre spécifique

Représentant jusqu'à 10% du PIB dans certains pays comme la France, l'Espagne ou l'Italie, l'ESS constitue une réponse d'avenir aux défis climatiques et sociaux d'aujourd'hui et a été à ce titre identifié par la Commission européenne comme un des 14 écosystèmes industriels permettant de renforcer la résilience de l'Europe.
Pour autant, le potentiel de l'économie sociale en termes de création d'emploi et de valeur sociale ajoutée n'est pas pleinement exploité. Il s'agit d'un modèle porteur de valeurs humaines encore trop peu connu sur notre territoire.

Il est donc important que la Collectivité, chef de file en matière d'ESS, accompagne les actions de communication indispensables à une meilleure connaissance de l'ESS et particulièrement les actions de sensibilisation auprès des plus jeunes, afin qu'ils prennent conscience de l'existence d'autres modèles que celui de l'économie classique.

A l'image de l'initiative « Entreprendre pour apprendre » impulsée par la Jeune Chambre Économique et la PEEP afin de faire vivre aux jeunes et à leurs encadrants une aventure entrepreneuriale collective qui donne à chacun le pouvoir de faire grandir ses idées et sa personnalité, une association réunionnaise (JB4) propose aux établissements scolaires une expérience similaire, au cours de laquelle les élèves créent une mini entreprise basée sur les valeurs de l'ESS. Il est important que la Collectivité régionale puisse soutenir ce type d'action afin de sensibiliser les plus jeunes à ce mode d'entreprendre. Il s'agira de se concerter avec l'association afin de cibler au mieux les établissements bénéficiaires.

Faire de l'ESS une priorité partagée	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Animation de la SRESS	Nombre d'ateliers	4	5 (du 17/08/ au 01/09)	8
Sensibilisation au sein des établissements scolaires	12 établissements			12

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

PROMOUVOIR LE CO-DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL & OUVRIR DE NOUVEAUX HORIZONS

La coopération et les relations internationales, axe 2 de la mandature, contribuent au développement économique et à l'ouverture de nouveaux horizons.

Le développement économique et les échanges en particulier dans le sud-ouest de l'océan Indien ont été particulièrement impactés ces deux dernières années par la crise sanitaire mondiale. L'enjeu, pour la Région Réunion, sera donc de redéfinir les bases de son action extérieure et de réaffirmer ses ambitions en la matière.

En complémentarité de l'action de l'État et de l'Union Européenne, notre Collectivité devra à nouveau prendre toute sa part dans la mise en œuvre d'une politique volontariste de codéveloppement dans le bassin indianocéanique, et s'inscrire pleinement dans la stratégie de « diplomatie démultipliée » encouragée par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Par ailleurs, il s'agira pour la Région, en parfaite cohérence avec le projet de mandature et les priorités du nouveau programme Interreg VI océan Indien de décliner ses priorités dans un plan d'actions concret, en s'appuyant sur une organisation de travail rénovée.

En effet, l'année 2023 sera celle de la clôture du programme Interreg V océan Indien (2014-2020), et de la première année de programmation du programme Interreg VI océan Indien (2021-2027). L'approbation du programme Interreg VI océan Indien et la validation des critères de sélection des opérations par le Comité de Suivi Interreg devraient intervenir fin 2022.

Le programme de coopération territoriale européenne Interreg étant le cadre stratégique et réglementaire privilégié pour coopérer avec 11 états tiers de la zone océan Indien, la Région Réunion, autorité de gestion de ce programme, est à ce titre un acteur majeur de la coopération.

Sur le plan financier, les cofinancements devraient être stabilisés du fait du déploiement du nouveau programme INTERREG VI Océan Indien couvrant la période 2021-2027 et du réengagement de l'État en faveur de l'action extérieure des Collectivités territoriales, conformément à la nouvelle Loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales du 4 août 2021.

Forte de cette volonté d'amplifier son action en matière de codéveloppement régional à partir de 2023, les priorités de notre Collectivité porteront en conséquence sur les axes de travail suivants :

- La mise en œuvre du nouveau programme INTERREG
- La conception, développement et suivi de programmes de coopération prioritaires, portés par la Région et pilotage des dossiers stratégiques
- La mise en place d'une organisation de travail rénovée et adaptée à ces nouveaux objectifs.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME INTERREG VI OCÉAN INDIEN

Pour rappel, à ce jour le programme Interreg V océan Indien (2014-2020) a soutenu 255 projets. Le taux de programmation est de 102 % (65,8 M € de FEDER engagés) et le taux de certification est de 61%. Les contreparties nationales publiques au FEDER ont été principalement apportées par la Région Réunion (74,8%).

Pour la période de programmation 2021-2027, un périmètre géographique du programme Interreg océan Indien identique à 2014-2020: La Réunion, Mayotte, les Terres australes et antartiques françaises (TAAF), Maurice, les Seychelles, les Comores, Madagascar, la Tanzanie, le Mozambique, le Kenya, l'Inde, l'Australie et les Maldives. A ce stade, comme pour la période 2014-2020, seuls les accords de l'Afrique du Sud et du Sri Lanka restent en attente.

S'agissant des nouveautés du programme Interreg VI océan Indien :

- Une simplification avec la fusion des volets transfrontalier et transnational ;
- 4 priorités identifiées : la recherche et le développement économique ; la résilience et le développement durable ; l'inclusion sociale ; l'amélioration de la gouvernance de la coopération ;
- 16 fiches actions seront déclinées fin 2022 avec 4 types d'action nouveaux pour cette programmation : transition énergétique durable ; économie circulaire ; renforcement des compétence ; projets de petite échelle favorisant la coopération entre citoyens. La mise en œuvre de ses fiches actions pourra intervenir aprés validation des critères de sélection des opérations par le comité de suivi Interreg (CSI).

Il est à noter que la gestion du risque de dégagement d'office (perte de crédits européens engagés mais non certifiés dans les délais impartis) représente pour l'autorité de gestion un enjeu important. Ainsi, en 2024 le montant du premier seuil de dégagement d'office du programme s'élève à 3,4 M € de FEDER, l'année suivante il sera de 10 M€ de FEDER. Le montant du seuil de dégagement d'office à atteindre sera de plus en plus élevé au fil de la programmation.

Programme Interreg Canal du Mozambique géré par Mayotte :

Ce programme géré par le Conseil départemental de Mayotte, bénéficie d'un périmètre élargi par rapport au programme actuel Mayotte-Comores-Madagascar. En effet, La Réunion est impliquée dans le programme Canal du Mozambique ainsi que le Mozambique, la Tanzanie et les Seychelles.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

En cohérence avec les priorités de la mandature, les actions de coopération pour l'année 2023 s'articuleront autour des les thématiques suivantes :

A - Échanges et partages d'expérience avec les pays de l'océan Indien

1 Favoriser l'ouverture internationale des jeunes

En 2023, les partenariats seront renouvelés en vue de la mise en œuvre du programme Interreg VI océan Indien et les premiers appels à projets seront lancés.

Soutien aux partenariats de formation dans l'océan Indien

Cette action permettra les échanges d'élèves, d'étudiants et d'enseignants entre établissements de l'enseignement secondaire, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur de l'océan Indien. Elle favorisera aussi la réalisation de stages dans la zone. A cet égard, dans le cadre du programme Interreg VI OI 2021-2027 une convention pourrait être proposée à la COI aux fins d'offrir à nos jeunes la possibilité d'effectuer un stage en immersion au sein de l'organisation régionale et, parallèlement, contribuer à renforcer ses capacités. Par ailleurs, pour l'année scolaire 2023-2024, un appel à projets pour impulser les partenariats éducatifs à destination des collèges, lycées généraux et professionnels pourra être lancé avec des modalités de coûts simplifiés pour des projets au volume financier limité.

De plus, la coopération éducative pourra être renforcée à travers, par exemple, la relance du projet de l'université de l'océan indien qui a vocation à rassembler, former les jeunes de l'indianocéanie notamment à travers des formations de masters et des projets fédérateurs.

Programme de Volontaires de Solidarité Internationale

En 2023, le soutien au GIP France Volontaires pour permettre aux jeunes Réunionnais de bénéficier d'une première expérience professionnelle valorisante dans un pays de l'océan Indien se poursuivra. Si les conditions sanitaires sont réunies, 40 volontaires devraient être en poste dans un pays de l'océan Indien. La Région Réunion étant membre du GIP France volontaires, pour le lancement du programme Interreg VI OI, une convention de partenariat pour la période 2023-2027 pourrait être conclue avec le GIP avec pour objectif d'augmenter le nombre de jeunes Réunionnais bénéficiant d'un contrat de volontariat. Une évaluation de ce partenariat interviendrait à mi-parcours afin le cas échéant de le réajuster.
Par ailleurs, dans ce cadre, pourrait être proposé aux états tiers volontaires et aux délégations de l'UE dans ces pays l'organisation de réunions d'échanges afin d'appréhender la faisabilité, les conditions et les modalités d'un volontariat en réciprocité mobilisant du NDICI.

Favoriser l'ouverture internationale des jeunes	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/09/22	Cibles 2023
Soutien aux partenariats de formation dans l'océan Indien	Nombre de participants aux programmes d'éducation et de formation dans l'océan Indien (ind Interreg CO46)		1499	1416
Programme de Volontaires de Solidarité Internationale	Nombre de VSI (ind Interreg CO43)		155 (2020)	335

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 Dynamiser les échanges culturels et sportifs dans l'océan Indien

Préservation et valorisation du patrimoine culturel

L'appel à manifestation d'intérêt relatif à préservation et la valorisation du patrimoine culturel de l'océan Indien lancé en août 2022 permettra de soutenir de nouveaux projets en 2023 (artisanat, danse…)

Soutien aux échanges sportifs et artistiques

Début 2023, un appel à projets visant à identifier des projets de petite taille pourrait être lancé dans le cadre du programme Interreg VI océan Indien, afin de soutenir des rencontres entre sportifs, en vue de préparer les Jeux des Îles 2023 qui auront lieu à Madagascar. Il pourrait aussi concerner des rencontres culturelles régionales.

Dynamiser les échanges culturels et sportifs dans l'océan Indien	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/09/22	Cibles 2023
Nouveaux projets de préservation et valorisation du patrimoine culturel	Nombre de projets de petite taille en préparation	-		2
Nouveaux projets de coopération échanges sportifs et artistiques		-		2

B - Renforcer l'insertion de La Réunion dans son environnement géo-économique en favorisant l'ouverture des entreprises et les secteurs porteurs au niveau régional

Le programme Interreg VI océan Indien pourrait être mobilisé pour mener des actions en faveur de l'ouverture économique de La Réunion et de son insertion économique au niveau régional. Ainsi, les démarches régionales en faveur du développement économique, les études et préparation de projets d'intérêt stratégique (compagnie maritime régionale,...) pourraient être soutenues.

Favoriser l'ouverture des entreprises et les secteurs porteurs au niveau régional	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/09/22	Cibles 2023
Soutien à l'ouverture internationale des entreprises	Nombre d'actions facilitant la mise en relation et les échanges économiques (indicateur Interreg IS03)	-	166 (2020)	170
Appui aux secteurs porteurs au niveau régional	Nombre d'entreprises ayant participé à une démarche à l'international (indicateur Interreg IR03)	-	162	85

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 CONCEPTION ET SUIVI DE PROGRAMMES DE COOPÉRATION PRIORITAIRES

PORTÉS PAR LA RÉGION ET PILOTAGE DES DOSSIERS STRATÉGIQUES

La **redynamisation** de la politique régionale de codéveloppement s'inscrira dans un **contexte** marqué par le **rétablissement progressif des liens** avec les pays environnants (rétablissement des liaisons aériennes, assouplissement ou levée des restrictions sanitaires).

Elle devra aussi tenir compte d'autres **évolutions** importantes, **d'ordre géopolitique**, susceptibles d'ouvrir des opportunités nouvelles pour La Réunion, telles que :

- Concernant les organisations régionales : l'adhésion de la France à l'IORA ; la conclusion d'un partenariat stratégique entre la COI et l'Union Africaine
- Au sein de l'IORA, la Région participe déjà aux travaux du groupe Tourisme. Ainsi un plaidoyer en faveur d'un projet culturel de valorisation de l'indianocéanie sous l'égide de l'IORA pourrait être présenté au groupe tourisme afin que leur réflexion sur la nécessaire diversification de l'offre touristique intègre un axe en faveur de la valorisation culturelle
- Au titre de son action en faveur de l'internationalisation des entreprises et le développement de l'activité et de l'emploi pour la compétitivité de l'offre à l'international, la Région participera à la feuille de route de la Task Force de La Réunion mise en place en 2021 pour suivre les Accords de Partenariat Économique entre l'Union Européenne et les pays ACP voisins
- Le renouvellement de la stratégie de l'UE en faveur des RUP, encourageant les articulations entre ses différents fonds d'intervention, et sa volonté de renforcer sa présence et son rayonnement dans le monde à travers sa stratégie « Global Gateway »

Il est à souligner un objectif particulièrement soutenu par le programme Interreg VI océan Indien, au titre du nouvel objectif spécifique à Interreg prévu par le règlement pour la période 2021-2027 « une meilleure gouvernance de coopération » dont l'objectif est l'amélioration de la gouvernance de coopération en renforçant ses principaux acteurs dont la COI.

A - Renforcement des capacités d'expertise de la COI

En 2023, la convention de mise à disposition d'un chargé de mission Réunion auprès de la COI permettra à cette ressource de renforcer l'expertise de la COI, de même que les volontaires de solidarité internationale mis à disposition de cette organisation régionale.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Renouvellement des partenariats avec les pays de l'océan Indien

En vue de partenariats renforcés pour la mise en œuvre du programme Interreg VI océan Indien en 2023, des échanges seront menés avec les États tiers de l'océan Indien volontaires pour mettre en place des conventions de partenariat bilatérales avec l'autorité de gestion.

C - Articulation avec les autres programmes UE de l'océan Indien

Cette action concernera l'articulation avec le programme Interreg Canal du Mozambique, dont le Département de Mayotte sera l'autorité de gestion. Il s'agira de mettre en place un comité de partage d'informations et des actions conjointes aux deux programmes.
En effet, les deux RUP françaises de l'océan Indien sont parties prenantes des deux programmes Interreg de la zone. Cette évolution ouvre de nombreuses opportunités et de belles perspectives pour tisser des liens de confiance entre les deux territoires. Dans cette dynamique, il paraît opportun pour notre Collectivité de définir les modalités les plus appropriées pour disposer d'un relais opérationnel à Mayotte.
L'articulation concernera également les programmes de la politique d'aide extérieure de l'UE (NDICI), avec lesquels des complémentarités seront recherchées comme le permet le règlement pour la période 2021-2027. C'est dans ce cadre que le gouvernement malgache pourrait saisir la délégation de l'UE à Madagascar afin de mobiliser des fonds NDICI pour des actions prioritaires d'intérêt communs avec le FEDER Interreg.

Améliorer la gouvernance de coopération en renforçant ces principaux acteurs, dont la COI	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/09/22	Cibles 2023
Renforcement des capacités d'expertise de la COI	Nombre de personnes mise à disposition de la COI	-		5
Nouveaux partenariats avec les pays de l'océan Indien	Nombre de convention bilatérale du programme Interreg VI en préparation	-		2

D - Préparation de nouveaux projets de coopération et lancement du programme Interreg VI OI

Un appel à projets pour amorcer de nouveaux projets de coopération pouvant émarger au programme Interreg VI OI pourra être lancé en 2023. Il s'agira de faciliter les rencontres et échanges entre acteurs de la coopération, en vue de projets de plus grande envergure.

En 2023, la première phase de la construction du PIROI Center au sein de la zone d'activité aéroportuaire Lagourgue sera en cours. Cette structure à vocation régionale, permettra de renforcer les capacités d'intervention en situation d'urgence, la formation et la mise en œuvre d'un diplôme sur la gestion de risques.

Renforcer les capacités d'intervention en cas de risques naturels	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/09/22	Cibles 2023
Construction PIROI Center	Nombre de dossiers instruits	-	1	

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 MISE EN PLACE D'UNE ORGANISATION DE TRAVAIL

RÉNOVÉE ET ADAPTÉE À CES NOUVEAUX OBJECTIFS

L'objectif est que la Région prenne à nouveau pleinement sa place dans la réalisation effective d'une politique de codéveloppement à l'échelle de l'espace indianocéanique, en portant des programmes et des projets « marqueurs », en complémentarité des interventions d'autres acteurs ou de façon mutualisée. A l'initiative de La Région, de groupements de coopération, et préfigurer la mise en place d'un réseau multi-acteurs de la coopération.

La nouvelle organisation des services de la Région devrait permettre de renforcer la coordination interne sur certaines opérations prévues au sein de l'axe 2 et relevant des autres directions telles :

- l'organisation d'un événement fédérateur comme marqueur du lancement de la nouvelle action régionale pour mobiliser la diaspora réunionnaise
- le soutien à la création d'une compagnie maritime régionale. L'étude de la Commission de l'Océan Indien relative à la connectivité maritime régionale à laquelle la Collectivité est étroitement associée étant attendue pour 2023
- la relance du cycle du bichique pour laquelle une étude de faisabilité serait lancée en 2023 au titre du soutien au développement de l'aquaculture

AXE 3

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

LE DÉVELOPPEMENT **DURABLE** & LA TRANSITION **ÉCOLOGIQUE**

PAR UNE EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Le contexte de guerre en Europe, qui fait suite à deux années de crise liées à la pandémie mondiale de Covid 19, rappelle à quel point notre île se trouve dans une situation de forte dépendance en termes d'approvisionnement, en particulier dans le domaine énergétique.

Parallèlement, les effets du réchauffement climatique se font de plus en plus régulièrement ressentir, même si aujourd'hui cela touche principalement, en France, l'hémisphère nord (canicule, grands incendies,…). Cela doit conduire à accélérer la mise en oeuvre d'actions destinées à décarboner le secteur des transports, à en réduire la consommation énergétique, notamment en soutenant le développement d'une offre alternative, moderne et performante, à l'utilisation de la voiture particulière.

Il s'agit donc d'aller vers une certaine sobriété (réduire la demande en déplacements, mieux utiliser nos infrastructures plutôt que de continuer à les développer, ...), offrir des choix plus larges (développement de l'intermodalité) permettant de réduire l'empreinte énergétique d'un déplacement (transports collectifs, modes doux, co-voiturage, …) et d'innover dans le domaine (moteurs à énergie alternative, renouvelable ou pouvant être produite localement) tout en protégeant et en préservant notre biodiversité.

Pour autant, la réponse à la demande de transports va encore rester principalement routière et le maintien d'une offre nécessaire au développement économique local passera encore par la réalisation de nouveaux aménagements, de déviations et la sécurisation d'axes existants. Ce réseau routier pourra cependant, dans le futur, servir de support à la mise en place d'un système de transport terrestre moderne, performant et à haut niveau de service.

Ainsi, l'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doivent pouvoir contribuer, à terme, à rééquilibrer harmonieusement le territoire dans le respect de notre environnement.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

DOTER L'ÎLE D'INFRASTRUCTURES MODERNES

Le Monde, la France et La Réunion ont été durement touchés par la pandémie mondiale de la Covid-19 depuis 2020. Pour soutenir l'économie, l'Union Européenne et la France ont engagé d'importants plans de relance (React UE/FEDER, FEADER, France Relance), qui ciblent aussi l'activité dans le secteur du BTP, fortement impacté par la crise. C'est notamment au travers d'un soutien accru au développement des mobilités alternatives et aux investissements visant à améliorer la résilience des réseaux face à l'aggravation des effets du changement climatique, que cet objectif de redynamisation de l'économie sera atteint.

Dans ce contexte, la Région Réunion s'est mobilisée pleinement afin de bénéficier de cet effet levier et a engagé de nombreuses opérations, qui devront être achevées d'ici la fin 2023.

En parallèle de ce surcroît d'activité « ponctuel », la Région reste engagée pour la clôture du POE FEDER 2014-2020, avec également d'importantes opérations qui devront être achevées à cette même échéance.

La fin de ces opérations (NRL St Denis-Grande Chaloupe, VRTC Ste Marie, NPRSD, Restauration du pont suspendu de la rivière de l'Est,...) mobilisera donc pour l'essentiel les investissements 2023.

De nouvelles études et procédures sont par ailleurs engagées pour les opérations à lancer entre 2023 et 2028 et sur la durée du POE FEDER 2021-2027, dans le cadre des priorités qui auront été définies par l'exécutif régional, avec l'éclairage particulier qui aura été apporté par les États Généraux de la Mobilité, dont la première phase aura été engagée fin 2022/ début 2023.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL

SÉCURISÉE AVEC TCSP

La mise en service partielle de la NRL dans le sens Nord → Ouest (sens 1) en août 2022 entre St Denis et La Grande Chaloupe, doit être suivie, début 2023, de l'ouverture de cette même section à double sens, sur 2x2 voies avec TCSP et espace cyclable partagé sécurisé.

La mise en service d'un sens de circulation aura permis, après quelques travaux complémentaires, de basculer le sens Ouest>Nord sur le côté mer de la RL actuelle, entre la Grande Chaloupe et les potences. Cela permettra, en attendant l'ouverture à 2x2 voies, de sécuriser un peu plus les usagers de cet axe au quotidien et de ne plus avoir, pour la saison des pluies 2022-2023, à opérer de basculements sur voies réduites entre La Grande Chaloupe et St Denis.

Au-delà de cette mise en service, l'achèvement du projet, entre la Grande Chaloupe et La Possession, après un temps d'arrêt, pourra reprendre, maintenant que le choix du second grand viaduc a été fait pour l'achèvement de cette infrastructure et que son financement a été sécurisé.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

A - Achever un chantier complexe d'envergure exceptionnelle

1 Avancement de l'opération

Les travaux ont commencé fin 2013. Ce chantier très actif a connu son pic d'activité en 2018. À la fin 2022, en cumulé, ce sont près de 1 655 M€ qui auront été mandatés.

L'avancement des travaux en 2022 est le suivant :

- **Viaduc en mer de 5.400 m** (MT3) : Ces travaux sont réceptionnés depuis février 2021 ; le solde du contrat est en attente des résultats de la conciliation engagée sur les réclamations du groupement
- **Viaduc de l'échangeur de Saint-Denis** (MT7) : Ces travaux sont réceptionnés depuis avril 2021 ; ce marché est soldé
- **Digues en mer – 1ère phase** (MT5.1 – 4 tronçons – 3 540 m) : les travaux prévus par le contrat se sont achevés et ont été réceptionnés avec réserves avec date d'effet à septembre 2021. Conformément à la décision de réception, le Groupement doit lever ces réserves, qui concernent plus particulièrement les défauts de pose des accropodes. Ces interventions devraient être achevées dans leur quasi totalité fin 2022 sur les digues D1, D2 et D3 (St Denis – Grande Chaloupe). Le groupement interviendra encore en 2023 sur la digue D4 à La Possession
- **Digue en mer – 2ème phase** (MT 5.2 – 2.700 m de digue) : les travaux des 216 mètres, définis dans le protocole de septembre 2020, ont été achevés et réceptionnés en septembre 2021. Le décompte général a été émis. Ce marché, résilié à l'issue de ces travaux de poursuite, doit être soldé en 2023. L'extrémité de la digue D5 devra cependant encore être renforcée en l'absence de continuité des travaux de la digue. Un marché de travaux spécifique a été lancé et notifié en 2022
- Les **travaux de finition**, à savoir les marchés MT6.1 - couche de forme, MT 6.3 - dispositifs de retenue, MT9 - équipements de gestion du trafic, MT10.1 - signalisation verticale, MT12.1 - clôtures pare-éclats et MT15.1 - remplissage du piège à cailloux au niveau de la digue de St-Denis sont en voie d'achèvement (fin 2022)
- Les travaux relatifs au **raccordement anticipé** ont commencé début 2021 et s'achèveront fin 2022, à l'exception de ceux concernant la mise en service du sens Grande Chaloupe → St Denis dont la fin est prévue au plus tard début 2023

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Au plan environnemental,

il a été mis en évidence, grâce aux suivis mis en place pendant les travaux, que les impacts réels de la phase chantier étaient bien moindres que ceux évalués a priori lors des phases d'études et de procédures amont (bilan environnemental à mi-parcours). Depuis le démarrage du chantier en 2014, les engagements pris par la Collectivité en matière de préservation de l'environnement sont importants et se traduisent notamment par la mise en œuvre d'un programme de 150 mesures.

L'ensemble de ces mesures permet aujourd'hui une maîtrise des impacts de la NRL sur les milieux et espèces sensibles identifiés. Seuls des incidents mineurs sont à signaler sur le chantier depuis le début des travaux. La Région Réunion poursuivra la mise en œuvre de ses engagements et obligations en termes de compensation, pour les travaux déjà réalisés. Une réévaluation reste à opérer pour la partie du projet dont la nature doit évoluer (passage d'une solution digue à une solution viaduc).

Au plan financier,

le projet bénéficie des concours de l'Union Européenne et de l'État.

La NRL a été inscrite au POE FEDER 2014-2020. Le dossier « Grand Projet » a été validé le 4 avril 2017, pour un montant maximum de 150 M€. A ce jour, le montant de la subvention est arrêté à 117 M€. Il conviendra au regard du nouveau planning de négocier un nouveau plan de financement avec la commission. 90 % des recettes attendues ont été réalisées en 2020 suite au dernier appel de fonds. A la mise en service anticipée des 8 premiers kilomètres, le profil en travers sera adapté, afin de répondre aux objectifs quantitatifs de linéaire de voies de transports en commun à l'échéance du PO. Un dossier grand projet modificatif doit être produit, le projet complet ne pouvant être livré début 2026 comme le prévoit le règlement de ce PO.

Sur la base de la convention signée le 29 mars 2012, modifiée par l'avenant du 10 novembre 2016, la subvention de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France (AFIT France) d'un montant total de 509 M€, a été encaissée à hauteur de 434 M€ à mi 2022. Un nouvel appel de fond de près de 22M€ sera fait en 2022.

Un soutien financier complémentaire de l'État a été attribué en 2022, à hauteur de 7,5M€ sur les 17 M€ attribués au titre du plan de relance pour les dépenses supplémentaires liées au raccordement anticipé. Un nouvel appel de fond de 4,2M€ a été déposé en 2022.

2 Les chantiers de l'année 2023

Le chantier de repositionnement des accropodes se poursuivra début 2023 sur les zones hors contraintes de circulation (digues de La Possession et sur les surlargeurs de la digue à l'entrée de St Denis). L'extrémité de la digue côté Possession sera renforcée dans le cadre d'un marché dédié débuté en 2022 et qui doit s'achever au second semestre 2023 et avant la saison cyclonique 2023-2024.

Les derniers marchés de finitions et de raccordement à la Grande Chaloupe s'achèveront au premier trimestre 2023 lors de la mise en service du second sens de circulation sur le NRL (sens Grande Chaloupe – St Denis).

L'exécution du marché de réalisation des bassins de rétention des eaux d'assainissement (MT6.4) , dont les travaux ont débuté en 2022, se poursuivra et sera achevée fin 2023.

Le changement des lisses de BN1 côté mer sur le viaduc, rendu nécessaire par la mise en place d'une VRTC (voie réservée aux transports en commun) dans le sens St Denis → Grande Chaloupe, se poursuivra et s'achèvera au 2e trimestre 2023.

Au cours de l'année 2023, les marchés de reconnaissances préalables (sondages en mer principalement), de maîtrise d'œuvre et de CSPS (Coordinateur Sécurité et Protection de la santé) doivent être publiés puis notifiés. Ils pourraient débuter dans le courant du second semestre 2023.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

La constitution de nouveaux dossiers de demandes d'autorisations environnementales et d'occupation du Domaine Public Maritime débutera en 2023.

La mise en œuvre du programme de mesures environnementales sera poursuivie. Toutefois, compte tenu du changement de solution technique pour l'achèvement de la NRL (viaduc au lieu d'une digue), la réévaluation de certaines mesures sera négociée avec l'État, dans le cadre de la modification des autorisations environnementales et de la réalisation d'un bilan environnemental actualisé.

Les démarches de médiation avec le groupement en charge des digues MT5.1 et de conciliation avec le groupement en charge du grand viaduc (MT3) en vue de régler, si possible à l'amiable, les différends contractuels, devraient s'achever en 2023.

D'un point de vue financier, un dossier FEDER Grand Projet modificatif sera produit puis mis en instruction pour intégrer les modifications du projet par rapport au projet initialement déposé et tenir compte du nouveau calendrier. Une nouvelle convention financière ou un avenant à la convention AFITF existante sera élaboré et signé début 2023 en concertation avec l'État.

Actions (NRL)	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Mettre en service St Denis/Grande Chaloupe	Taux de réalisation de la première tranche du chantier de la NRL	Mise en service St Denis – Gde Chaloupe - 8 km- au 2e semestre	Les travaux de finitions sont bien avancés. Le repositionnement des accropodes progresse à un rythme légèrement inférieur à celui prévu. Sens 1 devant être ouvert avt mi-sept	Mise en service complète St Denis – Gde Chaloupe - 8 km - au 1er trimestre
Sécuriser les ouvrages réalisés	Sécurisation du musoir D5 avant saison cyclonique 2022 - 2023	Réalisation des travaux avant la saison cyclonique 2022-2023	Le DCE travaux a été publié avec retard et des réponses entreprises sont attendues	Achèvement des travaux mi 2023 avant saison cyclonique 2023 - 2024
Achever le projet	Choix de la solution pour la section Gde Chaloupe – La Possession	Mise en place de la mission expertise État Choix MOA Mise en place de l'organisation de projet	Le choix de la solution viaduc a été retenu sans mission d'expertise et le financement a été sécurisé (Protocole Matignon III/ Mars 2022)	Établir les DCE pour les études et reconnaissances préalables (MOE, sondages, …)
Sécuriser le financement du projet	Volume financier de recettes contractualisées	-	-	Signature d'un avenant à la convention AFIT France/ Matignon II et engagement de Matignon III) Validation du dossier GP Feder 14-20 modifié

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Assurer les interfaces avec les extrémités de l'opération

1 Interfaces avec Saint-Denis : la Nouvelle Entrée Ouest (NEO)

Après la tenue du débat public relatif au projet de la Nouvelle Entrée Ouest de St Denis (NEO), la confirmation de l'opportunité du projet et le choix d'une orientation de tracé (variante mer) par délibérations des exécutifs des trois maîtres d'ouvrage associés (Région, CINOR, Commune de St Denis), le projet restait en attente de la production et de la validation conjointe d'un programme de maîtrise d'œuvre pour entrer en phase opérationnelle, depuis 2021.

Compte tenu des réflexions en cours à la CINOR en partenariat étroit avec la ville de St Denis, sur le projet « BAOBAB », ce projet, dans l'esprit des préconisations de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), sera discuté dans le cadre des États Généraux de la Mobilité. Il conviendra notamment de vérifier que son opportunité et sa pertinence restent confirmées, dans le contexte du nouveau projet urbain précité. Dans l'affirmative, il conviendra également de voir si sa définition préalable reste cohérente avec les perspectives redéfinies en matière de développement des mobilités sur l'agglomération dionysienne à court, moyen et long termes ou si le programme de cette opération doit être adapté.

2 Interfaces avec La Possession

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du chantier de la NRL, une convention particulière a été signée en 2013 avec la commune de La Possession pour une vision globale et intégrée des interfaces entre le projet de ville, sa volonté de reconquête du littoral et le projet NRL.

En 2023, il est prévu de poursuivre la participation de la Région au projet de mise en valeur du front de mer (bassin de baignade), sous réserve de la confirmation du projet par la Commune et de son lancement effectif, après obtention par la Ville des autorisations environnementales nécessaires. La Commune a également sollicité une actualisation de la convention particulière de 2013.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
NEO	Avancement du projet	Reddition des comptes du débat : organiser une restitution publique du bilan Valider le programme d'opération après d'éventuelles modifications (en lien avec les projets de développement des TCSP sur l'agglomération)	Opération en attente d'une position commune des 3 co-maîtres d'ouvrage sur la suite à donner à l'opération	Définir la suite à donner à l'opération
Interfaces Possession	Projet de Ville La Possession	Conventionner avec la Commune pour la phase 2 relative à la mise en valeur du front de mer	Non réalisé	Conventionner avec la Commune pour la phase 2 relative à la mise en valeur du front de mer + actualisation de la CV° particulière

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 UNE POLITIQUE DE GRANDS TRAVAUX

A - En matière routière

Outre l'aménagement de la Nouvelle Route du Littoral, la Collectivité poursuit sa politique de grands travaux destinés à doter l'île d'infrastructures modernes pour accompagner le développement économique du territoire et l'aménager. Un accent particulier sera mis sur la congestion aux entrées de villes. Les études, concertations, procédures ou travaux se poursuivront sur plusieurs opérations dont :

- la contournante de Saint-Joseph (RN2), à achever
- le nouveau pont sur la rivière Saint-Denis (RN1), à solder
- la collectrice de Cambaie et l'accès au CHOR, à livrer ;
- la liaison RN1- RN1C- RN5 (contournement par l'est de Saint-Louis), études de MOE
- le nouveau pont sur l'Étang Saint-Paul, à lancer en études

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
RN2 – Contournante de St-Joseph	Avancement de l'opération	Débuter les travaux du dalot « Bois Noirs »	Consultation des marchés de travaux (Bois Noirs et confortement de falaise sous l'OA des Remparts)	Attribuer les marchés et réaliser les travaux du dalot Bois Noirs et de confortement des falaises sous le pont de la rivière des remparts. Lancer une nouvelle procédure réglementaire dérogation espèces protégées au niveau national (pour reste de la section G7- G9)
RN1 NPRSD		Fin des travaux	Travaux terminés hors entretien des espaces verts	Solder l'opération
RN1 accès CHOR		Exécution des travaux	85 % de réalisation	100 % de réalisation (mars 2023)
Liaison RN1-RN5		Attribuer le marché de MOE	DCE MOE en cours de rédaction	Reprise des études AVP

De nouvelles études amont seraient également à initier pour chercher des solutions alternatives à d'anciens projets sur RN pour aborder, à une échelle plus large, des problèmes de congestion en agglomérations, dans des approches multi-maîtres d'ouvrages et multi-modales. Ainsi, par exemple, pourrait être initiée une réflexion relative à une rocade ouest de St Louis. Les réflexions prospectives et les études amont doivent être relancées pour chercher des solutions neuves, ce qui implique d'initier des partenariats avec les EPCI et les communes concernées, pour un travail en étroite concertation dès les phases de réflexion amont.

B - Le développement d'un réseau régional de transports en site propre

En complément des travaux de développement des voies de TCSP, les **Études amont du Réseau Régional de Transports Guidés** en co-maîtrise d'ouvrage avec les EPCI seront complétées.

Des compléments seront apportés aux études en cours sur le secteur du TCO (variante littorale) et de la CINOR (mutualisation des projets en intégrant BAOBAB et RRTG et adaptation des projets étudiés pour un phasage temporel) et sur la fluidification aux entrées d'agglomération.

Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Projets TC ferré	État d'avancement	Un projet global cohérent et mutualisé défini en partenariat avec les EPCI	Fin de la phase 1 des études : - proposition de tracés avec variantes	Finir la phase 2 des études : - tracé RRTG - stations

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE MOBILITÉ DURABLE AMBITIEUSE EN FAVEUR DU TRANSPORT & DES DÉPLACEMENTS

La Région Réunion, en sa qualité de chef de file de l'intermodalité et en tant qu'Autorité Organisatrice du réseau interurbain développe une politique régionale de mobilité durable selon trois grands axes :

- La mise en œuvre d'un large programme d'actions en faveur de l'attractivité et de l'efficacité des transports en commun et de l'intermodalité, qui s'articule principalement autour de la mise en œuvre de voies dédiées aux transports en commun sur son réseau routier (sites propres, voies partagées, itinéraires protégés), d'infrastructures dédiées à l'intermodalité (pôles d'échanges, parkings-relais, aires de covoiturages,…) mais aussi plus largement d'aménagements en faveur des mobilités alternatives, dont le vélo (notamment avec la Voie Vélo Régionale/VVR). Ces différentes actions sont conduites en cohérence avec les objectifs des documents de référence qui définissent la stratégie globale de mobilité durable sur le territoire, à savoir : le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (S.R.I.T.), la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (P.P.E.), la Planification Régionale de l'Intermodalité (P.R.I.) et le Plan Régional Vélo (P.R.V.),...
- L'accompagnement financier des projets de transports menés par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (A.O.M.) dans le cadre du POE 2014-2020, principalement sur deux mesures FEDER au titre desquelles la Région apporte la contrepartie nationale : la mesure 6.01 « Trans Eco Express » et la mesure 4.08 « Pôles d'échanges et superstructures de transport ». Ces dispositifs sont amenés à être reconduits dans le cade du PO 2021-2027, mais sans nécessiter de contrepartie de la Région
- L'exploitation et la gestion du réseau de transport collectif routier non urbain, dit réseau Car Jaune, depuis le 1er janvier 2017

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 LE DÉVELOPPEMENT DE L'INTERMODALITÉ

ET DES TRANSPORTS EN COMMUN

Le socle du programme d'actions en faveur des mobilités durables se décline comme suit :

- Offre d'alternatives crédibles au tout-automobile
- Poursuite de la réalisation de voies réservées aux transports en commun
- Déploiement de pôles d'échanges et amélioration des gares routières régionales
- Développement du covoiturage ;
- Promotion des modes doux à travers le Plan Régional Vélo (P.R.V.)
- Développement des éco-mobilités et de modes de transports innovants
- Optimisation de la gouvernance des transports de l'île, à travers le Syndicat Mixte des Transports de La Réunion (SMTR)
- Mise en œuvre des orientations de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

A - Réaliser les grands projets au stade opérationnel en faveur des transports en commun

La Région a lancé en 2022 les travaux d'élargissement de la Bande d'Arrêt d'urgence (BAU) de la RN2 à Sainte-Marie, depuis la Ravine-des-Chèvres jusqu'à Duparc, pour y créer une Voie Réservée aux Transports en Commun (VRTC) dans le sens Est-Nord, dans la continuité de l'aménagement déjà opérationnel sur 2 km depuis la sortie de Ste-Suzanne, afin d'améliorer les temps de parcours des transports en commun dans ces zones fortement congestionnées à l'heure de pointe du matin. Si une partie de l'aménagement pourra être utilisée avant fin 2022, la livraison complète de l'opération, y compris la modulation dynamique de vitesse, est prévue en 2023. Le projet bénéficie de financements européens (POE FEDER 2014-2020) et de l'État dans le cadre de l'appel à projets TCSP lancé en 2021.

La Région poursuivra les études de maîtrise d'œuvre relatives au réaménagement de la RN2 en traversée de la ville de Saint-Benoît, entre l'échangeur du Bourbier et le giratoire des Plaines, dans l'objectif de mettre en place une infrastructure multimodale, comprenant des voies réservées aux transports en commun et aux modes doux. Suite à la concertation publique préalable qui s'est tenue fin 2020 et à l'avènement de certains projet connexes, l'avant-projet a été repris en 2022. Les dossiers réglementaires seront produits, instruits par l'État en vue de la déclaration d'utilité publique de l'opération, pour un lancement des travaux attendu en 2024.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Les études de maîtrise d'œuvre du prolongement de l'Axe mixte (RN7) entre Cambaie et Savannah se poursuivront également, afin de le valoriser en tant qu'axe structurant de la ZAC Cambaie Oméga. Le résultat des enquêtes publiques relatives à ces deux projets doivent se dérouler en 2023. S'agissant d'une voie urbaine [illegible] aménagements d'espaces verts, piétons, cyclables, du mobilier urbain, il y aura lieu de prévoir des conventions de remises d'ouvrages et de gestion et d'entretien avec les Collectivités d'échelle communale concernées (ville et/ou TCO) avant de s'engager plus avant dans l'exécution de ces parties de l'aménagement, comme cela s'est fait sur d'autres projets de même nature (boulevard sud de St Denis, NPRSD,…).

Enfin, la Région lancera en 2023 les études nécessaires à la poursuite de l'aménagement d'une VRTC sur la RN2 à Ste Suzanne, entre Quartier Français et les aménagements existants/en cours de réalisation, mais également sur la RN1 entre Etang-Salé et Le Gol (Saint Louis), sur la RN3 entre le Tampon et Saint Pierre ainsi que sur la RN2 entre Grands-Bois et le pont sur la rivière d'Abord. Ces études devront aussi aborder la possibilité d'offrir un site propre dans les deux sens pour être utilisables tant aux heures de pointes du matin que du soir, ou bien, le cas échéant de permettre une exploitation réversible.

Pour rappel, les projets d'aménagement de voies bus le long des RN intègrent des dispositions destinées à faciliter, dans l'avenir, l'évolution de ces infrastructures vers un mode ferré léger de type tramway interurbain (RRTG) dont les études se poursuivront. Des variantes restent à étudier en particulier sur les périmètres du TCO (variante littoral St Paul – St Leu) et de la CINOR, dans le cadre de la recherche d'une synergie entre le projet urbain (BOABAB). Une telle cohérence devra aussi être recherchée avec le projet urbain développé par la CIREST, en particulier pour la branche nord-est du RRTG (liaison CIREST-CINOR).

Enfin, après avoir livré un parking relais à proximité de l'échangeur du Sacré-Coeur au Port en 2022, la Région livrera un nouveau parking-relais dans la ZAC du Portail à Saint-Leu au cours du 1er semestre 2023.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
RN2 BAU Ste-Marie	État d'avancement	Réaliser les travaux (livraison 1er semestre 2023)	Travaux en cours	Terminer l'opération (y compris mise en œuvre de la modulation dynamique de vitesse)
RN 2 St-Benoît		Attribuer le nouveau marché de MOE	Poursuite de l'opération avec le MOE actuel (hors Pôle d'Échange Multimodal (PEM))	Lancer l'instruction des dossiers réglementaires pour obtention des autorisations et lancer consultation d'un MOE pour le PEM
RN 7 Axe Mixte		Terminer études AVP et dossiers réglementaires. Lancer études PRO	AVP en attente d'arbitrage TCO St-Paul	Enquête Publique et Lancer les études PRO

Pour les opérations prioritaires, comme le boulevard urbain de St Benoît et l'Axe Mixte, des comités de suivi associant les élus référents devront être institués et se réunir régulièrement afin de permettre un pilotage au plus près de ces projets devant s'inscrire dans des plannings de mise en œuvre optimisés.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Ouvrir des alternatives au tout-automobile en développant les modes de transports propres et durables

1 La mise en œuvre de la LOM

Mesure phare de la loi LOM, la Région a installé en 2022 son Comité des Partenaires. La création de ce comité est notamment un préalable à l'aboutissement des Contrats Opérationnels de la Mobilité que la Région doit conclure à l'échelle des quatre bassins de mobilité définis avec nos partenaires en 2020 : CIREST, CINOR, TCO et CIVIS/CASUD, avec une signature attendue en 2023.

2 Poursuivre la Voie Vélo Régionale (VVR)

La mise en œuvre du programme de la Voie Vélo Régionale se poursuit avec régularité (de l'ordre de 2 à 4 km nouveaux par an) avec un financement FEDER, boosté par le plan de relance REACT UE et qui sera reconduit avec le POE 2021-27. Ce programme s'inscrit également dans le cadre du développement touristique de l'île, pris en compte par le déploiement d'une signalisation touristique et culturelle spécifique.

En 2023, plusieurs opérations liées à la VVR devraient s'achever ou être engagées :

- Franchissement de la ravine des Chèvres et traversée de la Convenance, à Sainte-Marie
- Divers cheminements modes doux : RN1A - Cap La Houssaye à St-Paul, RN2- ravine Ste-Marguerite à St-Benoît, RN1C - traversée de Saint-Louis, …

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
RN2 - Passerelles Ravine des Chèvres	État d'avancement		Préparation DCE travaux	Livraison opération
RN1A à St-Paul			Livraison opération	
RN1 - Pont amont sur la rivière St-Etienne			Préparation DCE MOE	Lancer consultation MOE
RN1A - Cap La Houssaye à St-Paul		Exécution des travaux	50 %	100 % (août 2023)

De nouvelles opérations seront à initier, notamment pour assurer une continuité sécurisée des itinéraires cyclables, à l'instar de ce qui pourrait être envisagé le long de la RN2 entre Bras Panon et St André, pour l'ouvrage sur la Rivière du Mât, selon faisabilité.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 Autres actions

Au-delà de ces projets d'infrastructures arrivés à un stade opérationnel, la Région poursuivra ou lancera de nouvelles réflexions/actions visant à ouvrir des alternatives au tout-automobile, lutter contre la congestion, notamment urbaine et à réduire les effets des déplacements sur le climat :

- Les études pré-opérationnelles ou de maîtrise d'œuvre de nouveaux projets en faveur des **transports et/ou de l'intermodalité** à l'échelle de l'île ;
- Des actions pour soutenir et développer les **mobilités alternatives** :
  - Covoiturage : développement d'aires, mieux équipées, plus attractives, soutien financier aux co-voitureurs via une application locale
  - Plan Régional Vélo (PRV) : conduire des actions et des projets en étroit partenariat avec les autres Collectivités, pour développer un réseau cyclable plus étendu, allant au-delà de la seule VVR, notamment par le sentier littoral. En effet, si la trentaine de Collectivités de l'île (24 communes, 5 EPCI, le Département) produisait chacune 4 à 5 nouveaux kilomètres d'aménagements cyclables, La Réunion pourrait rapidement devenir la 1ère île cycliste ultramarine. Ainsi, l'expérimentation de parc vélo dans deux gares Car Jaune sera évaluée et le cas échéant à reproduire en développant le concept de vélo-ruches. La mise en place de dispositifs de location de vélos libre-service dans ces mêmes gares serait aussi à étudier, en lien avec les réflexions à mener pour le renouvellement de la DSP Car Jaune
  - Réflexion sur le développement de sources énergétiques innovantes pour les transports
- Actions concertées avec le monde économique pour le développement de toutes **initiatives pouvant contribuer à réduire les charges de trafic aux périodes de pointe** (télétravail, espaces de co-working, parcs VAE en entreprise, plans déplacement administrations/entreprises en particulier pour des zones à forte concentration d'activités, ZAE,…), mise en place de navettes pour la desserte de gros pôles générateurs de déplacements,…)
- Réflexion à mener avec les communes et les entreprises sur l'étalement des horaires d'entrée et de sortie, en particulier pour les écoles. Un premier travail sera à conduire avec les communes de St Denis et de St Pierre (essayer d'initier une réflexion comparable à un Bureau des Temps en partenariat avec ces communes)
- **Évaluation et éventuelle actualisation des documents de planification existants** en vue de la révision du SAR

Certaines de ces missions pourraient être confiées au SMTR.

Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Ouvrir des alternatives au tout automobile en développant les modes de transports propres et durables	Nombre de places de covoiturage soutenues par la Région	459	462	600

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

C - Accompagner les projets des autorités organisatrices de mobilité durable

La stratégie d'accompagnement technique et financier de la Région repose sur des cadres d'intervention à destination des A.O.M.D. (Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable). L'année 2023 verra la poursuite du financement des opérations de T.C.S.P. et de pôles d'échanges, portées par les différentes communautés d'agglomération de l'île au travers des nouveaux dispositifs du PO 21-27.

Les moyens prévus à ce programme sont complétés par ceux de REACT UE. L'intervention sur les projets de transports collectifs constitue un axe véritablement prioritaire et exclusif pour l'avenir au niveau des financements européens. Une réflexion devra également être menée en parallèle pour le « verdissement » du parc de véhicules de transports collectifs.

Des études seront conduites sur le sujet des mobilités à partir d'énergies nouvelles (BioGNV, électrique, hydrogène,…), compte tenu des spécificités de notre territoire (capacité de production à partir de sources d'énergie renouvelable ou locale) à la fois dans une perspective d'autonomie énergétique et de décarbonation des transports, mais aussi en s'assurant de l'adaptabilité/adéquation des différentes technologies aux modes de transport considérés (ex. solution adaptée pour du transport collectif routier interurbain, sur longue distance).

D - Relancer la réflexion et la prospective par un grand débat public : les États Généraux de la Mobilité à La Réunion

Le principe de tels états généraux, suggérés par la CNDP à l'issue du débat public relatif à la NEO, a été retenu par la Région.

Ces États Généraux de la Mobilité Durable à La Réunion doivent être initiés à la fin du 2ème semestre 2022/début 2023.

Au-delà du bilan qui pourra être fait sur les réalisations des deux dernières décennies et de la définition de nouvelles orientations pour le futur, il en est particulièrement attendu une étroite mise en synergie des politiques conduites par les différentes Collectivités en enrichissant les réflexions par un débat avec les composantes de la société civile, les acteurs socio-économiques, le monde associatif, les usagers et de manière plus générale, les citoyens. Il est primordial que ce débat soit ouvert à l'ensemble des Réunionnais. Il s'agit, au final, de redéfinir un plan de déplacement global à moyen/long terme (10/30 ans) et de définir des priorités au regard de leur soutenabilité budgétaire.

Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Tenue des EGM	État d'avancement	Travaux préparatoires des EGM	- Délibération actant le principe et le financement - Engagement du travail avec la CNDP	Réalisation et achèvement des EGM

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 LA GESTION DU RÉSEAU INTERURBAIN CAR JAUNE

La Région est compétente pour exploiter et gérer le réseau Car Jaune depuis le 1er janvier 2017. Les enjeux de la politique régionale porteront principalement sur l'augmentation de l'usage du transport public, l'optimisation des fréquences sur le réseau et la modernisation des infrastructures.

A - Réaliser la gratuité progressive sur le réseau Car Jaune

La gratuité du service pour certaines catégories d'usagers les plus fragiles peut constituer un facteur d'attractivité intéressant pour augmenter l'usage des transports publics, en complément des aménagements prévus pour en faciliter la circulation. Cela implique toutefois simultanément de renoncer à une partie des recettes.

La mise en œuvre de la gratuité partielle sur le réseau Car Jaune a démarré en 2022 dans un premier temps pour les publics les plus fragiles. A cet effet, dès la rentrée universitaire 2022, elle a été mise en place pour les étudiants. Avant la fin 2022, elle sera mise en place pour les demandeurs d'emploi et les accompagnants de personne à mobilité réduite. Elle se poursuivra en 2023 pour les travailleurs dits « pauvres ». La mise en place de ces nouvelles gratuités aurait un impact financier estimé à 700.000 € par an. Pour rappel, les personnes âgées et les personnes handicapées bénéficient déjà de la gratuité sur tous les réseaux de transport de l'île.

Le titre Réuni'Pass étudiants, rendu gratuit, étant interopérable avec les 5 réseaux urbains de l'île, une partie des EPCI a validé cette mise en service sans compensation financière sous réserve d'une évaluation des impacts financiers un an après sa mise en service. Cette évaluation sera à mettre au point en collaboration avec le SMTR.

Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Gratuité progressive	Nombre d'abonnements gratuit délivrés	44 000 Personnes Âgées et Personnes Handicapées + Étudiants et Demandeurs d'Emploi	Mise en place en juillet 2022 (étudiants) et fin 2022 (demandeurs d'emploi)	52 000 PA / PH Travailleurs pauvres + Stagiaires de la Formation Professionnelle

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Augmenter les fréquences sur le réseau Car Jaune

La dernière enquête de satisfaction réalisée auprès des usagers Car Jaune met en évidence un taux de satisfaction élevé (88%) mais une attente forte sur le renforcement de l'offre (lignes saturées, véhicules pleins à l'arrêt CJ). Faute de places disponibles sur les principales liaisons, le réseau Car Jaune ne peut pas attirer une nouvelle clientèle ni offrir une alternative crédible à la voiture pour les déplacements interurbains. Dans ces conditions, la Collectivité va renforcer l'offre aux heures de pointe sur les liaisons les plus fréquentées avec des fréquences élevées pour réduire la saturation actuelle et apporter un service de qualité aux usagers. La mise en place de renforts fin 2022 sera l'occasion de donner un nouveau souffle au réseau en affichant une offre plus attractive et compréhensible. Elle doit permette d'aller à la conquête de nouveaux usagers réguliers. Le coût de cette mesure serait de 1,8 M€ par an en année complète jusqu'à la fin du contrat en 2024.

Par ailleurs, le contrat de DSP actuel arrivant à son terme en 2024, une AMO a été sollicitée en 2022 pour évaluer le contrat actuel et faire des préconisations pour le futur contrat. A l'issue de cette AMO, il a été proposé de recourir de nouveau à un contrat de DSP, ce mode contractuel étant le plus efficient pour répondre aux enjeux de la Collectivité régionale. Le lancement de la consultation pour attribuer ce nouveau contrat se fera donc dès 2023.

Objectif opérationnel	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Augmentation des fréquences	Temps de transport moyen des transports en commun en heure de pointe sur le linéaire aménagé	Saint-Pierre Saint-Denis O1: 1h45 Saint-Paul Saint-Denis O4: 1h15 Saint-Benoît Saint-Denis E2: 1h30	Saint-Pierre Saint-Denis O1: 1h45 Saint-Paul Saint-Denis O4: 1h15 Saint-Benoît Saint-Denis E2: 1h30	Saint-Pierre Saint-Denis O1: 1h45 Saint-Paul Saint-Denis O4: 1h15 Saint-Benoît Saint-Denis E2: 1h15
	Nombre de voyageurs en TC par an	30,77 millions	Non disponible	38 millions

C - Aménager les infrastructures du réseau Car Jaune et des gares routières régionales

Outre la gestion du réseau de transport interurbain Car Jaune, la Région est également compétente pour la construction, l'aménagement et l'exploitation des gares publiques routières de voyageurs. A ce titre, elle assure : l'exploitation et la gestion du réseau Car Jaune et la gestion, l'entretien et la maintenance des gares routières de Saint-Denis, Saint-Benoît, Saint-Pierre et du pôle d'échanges de Duparc, ainsi que des 250 points d'arrêts desservis par le réseau Car Jaune.

Dans le cadre de ces missions, elle mène aussi des actions pour améliorer la coordination entre le réseau Car Jaune et les réseaux urbains, pour améliorer également les correspondances avec ceux-ci et développer l'intermodalité.
Pour ce faire, elle a engagé en 2022 les projets suivants dont les travaux se poursuivront en 2023 :

- Aménagement d'abris vélos sécurisés dans les gares routières de Saint-Denis et de Saint-Benoît destinés en priorité aux abonnés du réseau Car Jaune
- Aménagement de deux points d'échanges entre le réseau Car Jaune et la ligne de transport par câble (TPC) du réseau Citalis sur le boulevard Sud au niveau de la station « Campus »
- Aménagement d'un local à la gare de Saint-Benoît pour l'information voyageur et la vente de titres au profit du réseau Estival
- Rénovation et mise en accessibilité des quais de la gare routière de Saint-Denis

Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Gare routière de St Denis	État d'avancement	Exécution des travaux des quais	Estimation et métrés réalisés	Livraison des travaux

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

MAINTENIR UN RÉSEAU ROUTIER NATIONAL À HAUT NIVEAU DE SERVICE

À ce jour, ce réseau se compose de 393 km de Routes Nationales, dont 140 km sont à 2×2 voies, auxquelles il convient d'ajouter 112 km d'échangeurs et bretelles, ce qui représente un total de près de 650 km de voiries. Elles forment le réseau principal et structurant des routes de La Réunion et supportent plus de 70 % du trafic total de l'île.

La Collectivité a en charge la gestion et la maintenance de ce réseau, de ses chaussées et accotements, mais également de ses nombreux ouvrages, équipements et accessoires (7 tunnels, 3 tranchées couvertes, 738 ponts ou ouvrages d'art, 650 murs de soutènement, 160 portiques et potences, 53 bassins ou cuves de traitements des eaux de pluie, plus de 800 000 m2 de filets et grillages et 65 000 m3 de gabions en ouvrages de protection contre les chutes de pierres, mais aussi le Centre Régional de Gestion du Trafic, 85 Panneaux à Messages Variables, 140 caméras, 60 stations de comptage, 20 locaux techniques, 6 pluviomètres…). Ces routes et ouvrages d'art doivent être suivis, nettoyés, entretenus régulièrement et réparés en temps utile tant pour des raisons d'image de la Collectivité régionale, que pour des raisons de sécurité des usagers et de bonne gestion de notre patrimoine, qu'il ne faut pas laisser se dégrader.

Les orientations proposées visent à trouver un équilibre entre développement du réseau (opérations nouvelles, à engager ou à achever) et un indispensable effort de conservation et de modernisation du réseau existant. Ce réseau constitue à la fois un patrimoine, qu'il convient d'entretenir en bon gestionnaire, pour écouler dans de bonnes conditions de sécurité le trafic actuel, et un atout pour le futur, car il aura probablement à supporter demain le système de transport moderne qui se substituera au transport routier individuel.

Ces investissements prendront en compte également, quand cela sera jugé pertinent, des aménagements en faveur des transports en commun, afin de leur épargner au mieux les effets de la congestion, et du vélo, pour en rendre l'utilisation plus attractive notamment quand cela est possible, par une offre sécurisée.

Par ailleurs, La Région poursuit des opérations de requalification et de sécurisation des routes, particulièrement celles ayant une vocation touristique affirmée, notamment la route des Plages, la route de Cilaos à moyen et à long terme, la route des Laves, la route des Plaines et les routes forestières.

En parallèle, la Région poursuivra ses travaux sur la définition de son domaine public routier (DPR). Un important travail de régularisation foncière et de délimitation du DPR reste à opérer depuis le transfert des routes nationales à la Région en 2008. Ce travail permet notamment de régulariser l'occupation de son domaine, de l'optimiser, en particulier en déclassant ce qui n'a plus lieu d'en faire partie. Cela permettra en particulier de le valoriser au mieux (AOT, redevances, cessions, …). La tarification des redevances domaniales sera réétudiée en 2023 par la nouvelle DGA en charge du Patrimoine régional.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 CONSERVATION DU PATRIMOINE ROUTIER RÉGIONAL

Dans la continuité de la politique de renforcement des chaussées du réseau routier national, il est prévu de poursuivre d'une part, la réhabilitation des sections dégradées et, d'autre part, le maintien en état normal des chaussées actuelles ainsi que des ouvrages d'art. L'année à venir sera concernée par un ensemble d'opérations réparties sur tout le territoire régional. Cet effort de conservation du patrimoine reste nécessaire afin d'éviter sa dégradation, plus notamment celle des ouvrages d'art. Elle aurait inévitablement pour conséquence de lourdes mais incontournables dépenses de réparation futures, voire des obligations de reconstruction, à plus ou moins long terme. Ces dépenses ne bénéficiant malheureusement d'aucun concours financier extérieur dans le cadre des différents programmes ou plans de relance, elles devront être hiérarchisées, priorisées et étalées dans le temps.

A - Maintenir en état les chaussées et les ouvrages d'art

Des opérations réparties entre les quatre micro-régions et sur l'ensemble des itinéraires, en fonction des priorités liées à l'état du réseau et des chaussées, sont régulièrement effectuées. Elles se poursuivront en 2023. Le programme pluriannuel de grosses réparations sur ouvrages d'art (étanchéité, couche de roulement) sera également poursuivi.

Le budget annuel d'exploitation doit permettre de maintenir en bon état au quotidien les 650 km du réseau routier et les ouvrages qui le composent afin de garantir la sécurité des usagers. Il permet également de répondre à des besoins de grosses réparations, pouvant être liés, pour certains, à des dégradations non prévisibles survenant lors de phénomènes exceptionnels (cyclones, fortes pluies, crues, grands éboulements,...).

Cette politique d'entretien et d'exploitation du réseau est notamment assurée par l'intermédiaire du Syndicat Mixte du Parc Routier de La Réunion (SMPRR), dont la Région est membre. Un confortement de cette structure est proposé pour l'année 2023 par le développement de prestations au profit de la Région dans le secteur routier, à moyens financiers constants.

Le nouveau Centre Réunionnais de Gestion du Trafic (CRGT) a été livré fin 2021 (locaux de l'immeuble Foucque). Ce nouveau centre, plus moderne, permettra de développer nos missions d'information à l'attention des usagers (avec de plus en plus la capacité de faire de l'information en temps réel) et de disposer d'outils plus performants pour la gestion dynamique du réseau. Les conditions de travail de nos agents seront également considérablement améliorées, notamment pour la gestion de crise, en comparaison des anciens locaux, vétustes, situés à la DEAL.

Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Entretenir, exploiter le réseau - Conserver le patrimoine routier régional	Linéaire de réseau routier réhabilité	15 km	11 km	20 km
	Nombre d'ouvrages d'art réhabilités	30	20	30
	Nombre de jours de perturbation de la circulation (fermeture totale de la route du Littoral)	0 jour	Au 29/07/22 Pour cause météo : 2 fermetures (6 jours) Suite éboulis 3 fermetures (1,5 jour) Pour travaux de purge : 3 fermetures dominicales (1,5 jour)	0 jour

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Sécuriser et fluidifier le réseau

La sécurité des usagers sur les routes nationales est une des préoccupations majeures avec la mise aux normes des anciens itinéraires conformément à la réglementation en cours. La sécurisation des abords des routes nationales (RN) présente également un enjeu en particulier dans les secteurs fréquentés par des piétons. Des actions se poursuivront donc et sont programmées en 2023 sur l'ensemble de l'île notamment en matière de développement des modes doux (cheminements piétons et cycles). Une démarche sera engagée pour évaluer la sécurité aux abords des établissements scolaires et arrêts d'autocars (notamment transports scolaires) aux abords des RN.

Par ailleurs, en vue de moderniser les outils de gestion et d'exploitation du réseau, il est envisagé d'optimiser et de développer des équipements dynamiques sur RN. Une partie de ces travaux est susceptible d'être éligible à une aide de l'Union Européenne, s'agissant d'investissements pouvant s'inscrire dans une démarche de modernisation de l'administration et d'accès aux usagers de données publiques en temps réel utiles pour optimiser un déplacement ou aider à faire le bon choix de modes de transport.

La modernisation des équipements de gestion dynamique constitue également une opportunité dans le lancement de la réflexion sur une gestion optimisée de notre réseau visant tout particulièrement à faciliter la circulation des transports collectifs. Des études doivent être engagées en 2023 pour conduire à la mise en place d'expérimentations. Elles viseront à chercher des solutions pragmatiques à très court terme, afin de réduire au mieux les effets de la congestion routière et permettre, le cas échéant, d'ouvrir des « corridors de fluidité » aux usagers des transports publics. Selon le cas, de tels « corridors », si la faisabilité en était avérée, pourraient aussi être ouverts aux covoiturers, mais le contrôle, en la matière, serait plus complexe à opérer.

Des études et des travaux portant sur des itinéraires ou des carrefours isolés sont en cours (gestion automatisée par feux d'itinéraires saturés, création de giratoire, dénivellation, complément d'échanges, …) en différents points du réseau routier national, afin de sécuriser et/ou de fluidifier des intersections et la desserte de certaines zones.

Enfin, la sécurisation de certains axes, soumis à des risques naturels, se poursuivra en études, en procédures et en travaux.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Fluidification du réseau	Lancement de la démarche « optimisation »	-	-	Réflexion préalable (DRR/État) Recensement des propositions par subdivisions (SRN/SRS) + AMO
Sécurité aux abords des établissements scolaires riverains de RN	Nombre d'établissements scolaires recensés	-	-	Un recensement et un diagnostic par subdivision routière

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La congestion routière pénalise aussi fortement l'économie de notre île. Les améliorations apportées à notre réseau s'inscrivent donc aussi dans un contexte de développement économique du territoire, notamment avec l'implantation de nouvelles zones d'activités, qu'il convient de desservir ou de plus anciennes, dont l'accès est aujourd'hui saturé et qui doit être amélioré.

A - Aménager ou créer des échangeurs

Dans ce cadre, plusieurs échangeurs existants sur le réseau routier structurant à 2x2 voies feront l'objet de réaménagement ou sont à créer sur différents secteurs de l'île. Une bretelle d'accès à la RN2 en direction du Nord a ainsi été réalisée en 2022 sur l'échangeur de La Cressonnière à Saint André ainsi qu'un shunt, en sortie de la RN1 vers la Rivière des Galets au Port. La desserte de nouvelles zones de développement économique sera aussi à envisager, en partenariat avec les aménageurs et les opérateurs économiques des zones à desservir (définition technique des échanges, portage et financement des travaux, …), comme par exemple sur la future zone économique de Beauvallon sur le territoire de la CIREST.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
RN2 - Échangeur Cressonnière (St-André)	État d'avancement	Travaux	Travaux en cours	Travaux de finitions
RN2 - Échangeur Paniandy		Travaux	Travaux préparatoires en cours (corniches et reprise ouvrage) attribution du marché principal de travaux	Livraison opération
RN1 - ZI 4		Transfert AVP Lancement études Projet	Échanges avec partenaires sur suite à donner sur convention de co-MOA et co financement	Mandat SPL Maraïna si co MOA et co financement calés et validés
RN1/RN1E - Shunt Rivière des Galets		Travaux	Travaux en cours	Travaux de finitions

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Construire de nouveaux ponts

La construction de nouveaux ponts contribue également à améliorer l'efficacité du réseau ou à réduire les risques en cas de crues. Des études se poursuivent sur l'ouvrage de la ravine du Gol à Saint-Louis, qui doit être reconstruit tout en maintenant, dans la mesure du possible, l'ouvrage maçonné existant (travaux prévus en 2026, après réalisation des aménagements envisagés sur la rue du Général de Gaulle et de la suppression des radiers en amont, portés par le Département en 2024/2025, ces deux chantiers ne pouvant être menés en simultané pour le maintien de l'accès ouest au centre-ville de Saint-Louis). La résilience « hydraulique » des ouvrages routiers fait l'objet d'un axe d'intervention particulier en 2023 au regard de la possibilité de mobilisation de fonds européens (REACT UE). Il en va de même pour la sécurisation de certains tronçons de notre réseau exposés à d'autres catégories de risques naturels (falaises,…).

En complément, la déconstruction et la dépollution du pont métallique implanté à l'amont du Nouveau Franchissement de la Rivière des Galets sera terminée en 2023. La question du devenir du pont béton aval se posera dans la continuité, celui-ci étant également fondé sur des appuis superficiels et pouvant menacer ruine, en cas de fortes crues et d'érosion en pied de pile d'ouvrage. La continuité cyclable d'une rive à l'autre de la Rivière des Galets, par le nouvel ouvrage et vers l'Axe mixte, devra aussi être mise en œuvre, en cherchant des solutions alternatives au projet initial, face à l'opposition rencontrée chez les riverains de la route de Cambaie. Les solutions alternatives envisageables, le long de la RN1, jusqu'à l'échangeur de Cambaie, seront toutefois beaucoup plus onéreuses.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
RN1 - Démolition pont métallique rivière des Galets	État d'avancement	Fin des travaux	Dépollution de la charpente métallique en cours, hors rivière	Fin de l'opération
RN1 - Pont Béton rivière des Galets		Prise de décision	Décision prise de lancer un marché d'études afin de définir le devenir du pont béton-	Attribuer le marché d'études
RN1C – Pont du Gol		Concertation au titre du code de l'urbanisme	Dossier de concertation CU en cours pour tenue fin 2022	Bilan à tirer et poursuivre les études sur la solution retenue
RN1A – Pont sur l'étang de St-Paul		Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre	Reconnaissances géotechniques et expertise CEREMA à commander + rédaction DCE MOE en cours	Lancement des études MOE

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

C - Sécuriser l'accès au cirque de Cilaos (RN5)

Dans la continuité des études amont et concertations conduites en 2019 et 2020, 2021, les études opérationnelles du projet de sécurisation de la RN5 se poursuivront en 2023 :

- La liaison les Aloès - Îlet Furcy doit en effet être remplacée. La RN1005, qui assure la continuité de l'accès au Cirque depuis 2018 reste fragile et composée d'ouvrages « fusibles » en cas de crue. Afin de permettre un démarrage au plus tôt des travaux de la voie nouvelle, un phasage fonctionnel pragmatique sera proposé. Il doit prévoir, dans un premier temps et de façon prioritaire, le remplacement des deux ponts de secours (type Bailey) par des ponts pérennes. Ce projet devrait s'inscrire dans un processus de mobilisation des fonds européens au titre du PO FEDER 21-27. Compte tenu de la complexité et de la sensibilité de ce projet, qui se développe dans le lit d'une rivière, les études et procédures seront conduites en parallèle, pour un démarrage au plus tôt des travaux prioritaires. La section comprise entre les deux ponts évoqués ci-dessus sera également prioritaire, étant elle aussi fusible et sujette à des risques de submersion et d'érosion et constituant une charge lourde d'entretien.

Des réflexions seront menées en parallèle en d'autres points de la RN5 et notamment sur les tunnels, ouvrages très limitant en gabarit pour l'accès au cirque, afin de rechercher des solutions d'amélioration à plus court terme, sans attendre un projet global de sécurisation qui sera inévitablement long à étudier, à concerter puis à mettre en œuvre, dans un contexte de très forts enjeux environnementaux et paysagers.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
RN5 - Aloes Furcy	Taux d'avancement	AVP finalisé décision sur Tranche opérationnelle en contournement de l'Îlet Furcy	Pré-AVP finalisé Décision conjointe à prendre avec l'État sur phasage et priorisation des travaux	AVP à réaliser après décision sur priorisation du contournement de l'Îlet Furcy et de la réalisation des deux 1ers ponts
RN5 – reste de l'itinéraire		Lancement études globales ou par tranches opérationnelles ? (étude paysagère)	Élaboration d'un DCE étude paysagère globale en cours, en collaboration avec DEAL et PNR	Lancement consultation
RN5 - Tunnel de Gueule Rouge		Mission CETU Faisabilité/ amélioration gabarit	Mission CETU commandée avec visite sur site des spécialistes organisée début juin-	Fin de la mission CETU Levée d'option Lancement marché MOE

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 ACCESSIBILITÉ AUX SITES TOURISTIQUES

L'objectif de ces opérations est d'améliorer l'image et l'attractivité touristique régionale, au travers d'aménagements divers (RN, RF, voies vélo, ...).

Cet axe implique aussi l'embellissement des itinéraires, la requalification et la valorisation de délaissés routiers, la sensibilisation des usagers sur le sujet des déchets. Cela reste en effet un réel problème au vu des volumes collectés le long de nos routes.

Certaines de ces actions peuvent bénéficier du soutien de l'Europe (VVR, routes forestières). Ainsi, dans le cadre du plan de relance REACT UE, un nombre important d'opérations d'aménagements en faveur des modes doux ont été livrées en 2022 et seront réalisées en 2023, sur toute l'île.

A - Valoriser les itinéraires à fort enjeu touristique

Les opérations à mener concernent des itinéraires à plus forts enjeux touristiques notamment la RN5, route de Cilaos, seul axe routier desservant ce cirque (en partenariat avec la CIVIS et la Mairie de Saint-Louis sur la section Les Aloès / îlet Furcy), la route des laves (RN2) et la route des plages (RN1A).

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Poursuivre l'aménagement des pistes forestières

La Région est compétente également pour l'aménagement de routes forestières, notamment celles à forts enjeux touristiques principalement situées dans les Hauts (route du Volcan, route du Tévelave, route des Tamarins, route de la Plaine d'Affouches, ...). Ces opérations peuvent émarger au soutien du FEADER.

Après la mise en service définitive du parking de la route forestière des Makes en octobre 2021, les aménagements paysagers ont été terminés en juin 2022. L'opération permet un meilleur accès au site de la fenêtre, avec un parking mieux organisé et facilitant l'accès aux autocars.

Un nouvel élan doit être donné au projet d'aménagement de la Route du Volcan, après le recrutement d'un nouveau maître d'œuvre en charge des études nécessaires à l'ensemble des nouvelles procédures. Cette opération, qui consiste à réaménager le dernier tronçon, du Pas des Sables au Parking du Pas de Bellecombe, se développe dans un espace particulièrement sensible (Plaine des Sables, Parc National, Bien classé au Patrimoine Mondial par l'UNESCO). La concertation et les études devront être reprises en vue du lancement des travaux dans le cadre du prochain programme FEADER.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
RF Volcan	État d'avancement	Reprise du processus - préparation de la concertation citoyenne	Élaboration DCE MOE en cours	Reprise des études antérieures par le maître d'œuvre - préparation de la concertation citoyenne
RF Tévélave		Réalisation des travaux de sécurisation, en aval de la route	Travaux en cours, partie aval de la RF	Études des travaux de sécurisation, en amont de la route
RF des Tamarins		Attribution des travaux de réfection de la routes sur 6 km entre RF Maïdo et gîte de Trois-Bassins	Consultation marché de travaux lancée	Réalisation des travaux de réfection de la route sur 6 km entre RF Maïdo et gîte de Trois-Bassins
RF Affouches		Finalisation des procédures réglementaires préalables aux travaux de réfection	Procédures réglementaires réalisées	Début des travaux
RF Les Makes		Réalisation des aménagements paysagers des parkings de la Fenêtre	Aménagements paysagers réalisés	Finitions, confortement des plantations

C - Restaurer le pont suspendu sur la rivière de l'Est

L'opération de restauration du pont suspendu de la rivière de l'Est, à Ste-Rose, est en cours. L'ouvrage a été transféré à la Région en 2020. Les travaux ont débuté fin 2021 et s'achèveront en 2023. L'UE, l'État, la Fondation du Patrimoine et la Région, qui pilote le projet, participent au financement de ces travaux de sauvegarde d'un patrimoine réunionnais unique. La CIREST a en charge, pour sa part, le projet de mise en valeur touristique de l'ouvrage et de ses environs immédiats.

Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Restauration pont suspendu rivière de l'Est	Taux d'avancement	50 %	37,5%	100% (mai 2023)

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

POUR UN RÉÉQUILIBRAGE HARMONIEUX DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

La Réunion de demain doit être pensée et doit se construire dès aujourd'hui. En effet, l'enjeu est de pouvoir faire évoluer le territoire, planifier son aménagement pour qu'il réponde aux besoins essentiels et aux aspirations des Réunionnais, liés aux nouveaux modes de vie, de consommer, de communiquer, de se déplacer.

Dans ce contexte la Région tient, à travers une de ses compétences premières qu'est l'aménagement du territoire, un rôle essentiel et un rôle fédérateur pour faire émerger et faire partager une vision de l'évolution du territoire, intégrant ces enjeux sociétaux. L'aménagement de notre territoire et la construction de La Réunion de demain doivent pouvoir contribuer à rééquilibrer harmonieusement le territoire dans le respect de l'environnement, pour une île solidaire. L'aménagement du territoire réunionnais devra privilégier notamment l'espace rural dans toutes ses dimensions.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

UN OUTIL POUR CONSTRUIRE UNE RÉUNION PLUS EQUILIBRÉE, PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE INTÉGRANT SIMULTANÉMENT LES DYNAMIQUES URBAINES ET LES RURALITÉS RÉUNIONNAISES

La Région détient, à travers une de ses compétences premières en aménagement du territoire, un outil essentiel : le Schéma d'Aménagement Régional qui est en révision. La Région détient également un rôle pour accompagner ou pour faire émerger des projets d'aménagement du territoire qui garantissent un potentiel de développement économique, à travers notamment les interventions en faveur de l'aménagement et de la construction de la ville.

A - Réussir la révision du Schéma d'Aménagement Régional (SAR)

1 La procédure de révision du SAR

Le Conseil Régional a délibéré le 22 novembre 2021 pour mettre en révision le SAR, et publier une déclaration d'intention pour permettre aux citoyens d'exercer leur droit d'initiative.

Pour mettre en œuvre ce projet phare de la mandature, un portage politique fort a été acté. Aussi, un Comité Stratégique (COSTRA), composé d'élus régionaux référents pour suivre la révision du SAR, a été mis en place. Ce COSTRA veille à la déclinaison des orientations stratégiques de la Région, et assure les arbitrages nécessaires à l'élaboration du schéma, et à la mise en cohérence des politiques régionales exprimées à travers le SAR. Ainsi, un premier séminaire s'est tenu le 14 avril 2022 avec les élus régionaux pour esquisser les premières grandes lignes des orientations de la Région pour l'élaboration du futur SAR.

La Commission d'Élaboration du SAR (CESAR), telle que définie par l'article R 4433-7 du CGCT, a été installée lors de sa première réunion le 22 juin 2022, au cours de laquelle son règlement intérieur, ainsi que le programme d'études et de concertation ont été approuvés.

Parallèlement les consultations préalables au choix des assistants à maîtrise d'ouvrage et aux bureaux d'études qui accompagneront la Région pour l'élaboration du SAR ont été lancées.
Ainsi l'année 2023 verra le lancement des différentes études de diagnostic de territoire, d'analyse environnementale, de rencontres avec les partenaires et les institutionnels. Les bureaux d'études proposeront une méthodologie pour l'organisation, la réalisation, la planification et le déroulement de la concertation préalable au titre du code de l'environnement, mais aussi, de la démarche volontariste de concertation, de co-construction et de participation citoyenne, souhaitée par la Région.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

En 2023 la Région débutera les travaux de la révision du SAR, avec le groupement de bureaux d'études qui sera choisi, faisant suite à l'appel d'offres ouvert lancé en 2022, et mettra en œuvre le plan de concertation et de communication.

Le diagnostic du territoire sera finalisé en 2023 et sera soumis à la CESAR (Commission d'élaboration du SAR). Les premières rencontres territoriales entre les élus régionaux et les élus locaux seront organisées. De même des étapes de co-construction avec les citoyens seront organisées, selon les modalités qui seront arrêtées avec le groupement de bureaux d'études.

Parallèlement, des réflexions et des concertations seront engagées avec les EPCI en charge de SCOT (Schéma de Cohérence Territorial), sur la déclinaison locale de la loi Climat et Résilience, afin de définir une trajectoire régionale pour atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050. Ce sera un sujet prioritaire à traiter en 2023.

2 La mise en œuvre et le suivi du SAR en vigueur

Le SAR actuel restera en vigueur jusqu'à l'approbation du prochain SAR révisé. A ce titre la Région poursuivra son travail de suivi de la mise en œuvre du SAR 2011, et du suivi des indicateurs environnementaux. La Région accompagnera également les communes et les intercommunalités pour la mise en compatibilité des PLU et des SCOT. A ce jour, 3 SCOT et 18 PLU ont été mis en compatibilité avec le SAR 2011. De plus, à ce jour, 8 PLU et 3 SCOT ont prescrit leur révision générale.

Par ailleurs, la Région poursuivra également son investissement auprès de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), de l'Établissement Publique Foncier de La Réunion (EPFR), des services de l'État (élaboration du Schéma Régional des Carrières, actualisation de l'Atlas des paysages), des services du Département (mise en œuvre du FEADER, d'Agripéi, ...), et du suivi des dossiers de planification stratégique du Parc National (évaluation de la charte du Parc, plan paysage).

Enfin, au regard de la décision du Tribunal Administratif qui a annulé l'arrêté du Préfet portant approbation de la modification du SAR, en tant qu'il autorise l'exploitation de gisements de roches massives sur le site de l'ancienne carrière des Lataniers à La Possession, et en tant qu'il permet l'ouverture d'une nouvelle carrière sur le site de la Ravine du Trou à Saint-Leu, les services de l'État seront consultées sur les suites qu'ils entendent donner à cette décision, et une analyse juridique sera portée sur les incidences sur le document du SAR modifié.

En 2023 la Région poursuivra l'accompagnement des Communes et des EPCI dans la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme avec le SAR en vigueur (8 PLU et 3 SCOT ont prescrits leur révision générale), et sécurisera juridiquement le SAR en vigueur suite à la décision du Tribunal Administratif sur l'arrêté du Préfet approuvant la modification du SAR.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Installation de la Commission d'élaboration du SAR (CESAR)	Arrêté constitutif de la commission (CESAR)	- 1ère réunion de la commission en 2022	Réunion de la CESAR tenue le 22 juin 2022	Une nouvelle réunion de la CESAR sera à programmer sur la base du diagnostic du territoire et des premières orientations
Mise en place des moyens pour porter la révision du SAR	Recrutement des AMO et bureaux d'études	- Marchés études SAR et AMO juridiques notifiés	Analyse des offres de l'AMO juridique Appel d'offres pour AMO SAR lancé	Ordre de service de démarrage des études et mise en œuvre opérationnelle
Définition des modalités et des outils de concertation	Engagement de la concertation	- Lancement d'une concertation publique en 2022	Déclaration d'intention publiée : droit d'initiative non exercé	Mise en œuvre de la stratégie de concertation et de communication

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Contribuer au rééquilibrage harmonieux du territoire, en redonnant notamment à l'espace rural réunionnais toute sa place

1 Mettre en place une instance de gouvernance de l'aménagement

Au regard de ces difficultés de mise en œuvre des projets d'aménagement, et compte tenu que l'aménagement est une compétence partagée, les acteurs de l'aménagement souhaitent la mise en place d'une « Gouvernance de l'Aménagement », pour aborder des sujets centraux telles que :

- la politique foncière et les stratégies foncières (partenariat avec l'EPFR)
- l'identification et l'optimisation des outils financiers de mise en œuvre de l'aménagement
- l'adaptation du cadre législatif et réglementaire au contexte local

La « Commission Aménagement » qui est instaurée pour la gestion du FRAFU, et qui regroupe déjà l'essentiel des acteurs de l'aménagement, serait indiquée pour préfigurer cette « Gouvernance de l'Aménagement ». Ses compétences pourraient être élargies sur des sujets comme le foncier, la qualité de vie, la priorisation des opérations, le zéro artificialisation nette, la gestion des risques, etc.

Cette gouvernance dédiée permettrait ainsi de définir, au-delà du FRAFU, une stratégie régionale partagée avec l'ensemble des partenaires et d'impulser des réflexions à travers des ateliers thématiques. Les contours, les missions, et la portée de cette gouvernance devraient faire l'objet d'échanges auprès des partenaires en cette fin d'année 2022 au sein de la prochaine « Commission Aménagement » du FRAFU, pour une mise en application en 2023.

En 2023, la Région entend être un partenaire actif dans la mise en place d'une gouvernance de l'aménagement dans le cadre de la commission de suivi du FRAFU. En effet, l'aménagement étant une compétence partagée, l'amélioration des dispositifs et des systèmes de production et de financement nécessite une coordination et une cohérence pour une meilleure efficience pour répondre aux besoins du territoire en terme de logements.

2 Contribuer à la structuration de la ville réunionnaise

La contribution de la Région au rééquilibrage harmonieux du territoire se décline par des dispositifs financiers du FEDER et du FEADER au travers desquels la Région contribue à la structuration des territoires aussi bien urbains que ruraux. Par ailleurs, la Région se dote d'outils permettant d'observer les évolutions du territoire, afin d'avoir des éléments d'analyse, permettant d'évaluer les politiques publiques d'aménagement du territoire.

Dans ce rééquilibrage du territoire, un caractère prioritaire sera donné à la micro-région Est, ainsi qu'aux territoires des hauts et ruraux.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Contribuer à la construction de la ville urbaine réunionnaise

Dans le cadre du PO FEDER 2014/2020, des mesures portant sur la réalisation d'espaces publics pour contribuer à urbaniser durablement (mesures 4.09 – programme d'appui aux projets d'urbanisation et 7.04 – espaces publics structurants des centralités du SAR), ont été contractualisées avec les intercommunalités (dispositif Investissements Territoriaux Intégrés). A ce titre les projets suivants ont été financés, et se poursuivront en 2023 :

- Saint-Louis : Aménagement du parc urbain : 1 922 762, € HT dont 192 276,29 € de Contre Partie Nationale
- Le Port : Réalisation d'aménagements urbains : 546 871,00 € dont 54 687,10 € de Contre Partie Nationale
- Saint-Denis : Aménagement des abords du téléphérique : 4 786 028,35 € dont 478 602,84 € de Contre Partie Nationale
- Étang Salé : Aménagement du pôle intermodal et de ses abords : 6 917 962,03 € dont 691 796,20 € de Contre Partie Nationale
- Saint-Joseph : Réhabilitation de la gare routière : 249 723,23 € dont 24 972,32 € de Contre Partie Nationale

En 2023, au titre du PO FEDER 2014/2020, la Région procédera au solde des projets programmés les années précédentes (listées ci-dessus), et s'inscrivant dans les fiches actions qui ont été mises en place en déclinaison des prescriptions du SAR. Par ailleurs, il s'agira de mettre en œuvre la programmation FEDER 2021/2027, avec notamment la création d'une nouvelle mesure portant sur la protection de la nature et de la biodiversité, avec la création d'infrastructures vertes et de forêts urbaines, permettant également de créer des îlots de lutte contre la chaleur.

La Région participe par ailleurs au programme d'actions de l'AGORAH, et adhère à des organismes œuvrant dans le domaine de l'aménagement (AIVP, AFIGEO).

En tant qu'actionnaire principal de la SPL Maraïna, la Région apporte son soutien pour son développement. A ce titre, en 2021 notre Collectivité a procédé à l'augmentation du capital de la SPL à hauteur de 1,6 M€, suite aux délibérations autorisant la SPL Maraïna à procéder à son augmentation de capital à hauteur de 3,3 M€.

En 2023, la Région s'appuiera sur les compétences de l'AGORAH, pour l'accompagner dans le projet de révision du SAR, notamment pour l'animation de séminaires, d'ateliers de travail, ou de rencontres territoriales, ou pour contribuer à la définition de la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette. Il est également prévu d'accompagner la SPL Maraïna dans l'évolution de son capital en lien avec les orientations de sa nouvelle gouvernance.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Mise en œuvre des mesures urbaines du PO FEDER 2022/2027	Programmation des projets	Participation à la rédaction des Fiches Actions	-	Programmation des premiers projets *(éventuellement après appel à manifestation d'intérêt)*

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Contribuer au développement et à la structuration des Hauts et de l'espace rural réunionnais

Dans le cadre de la programmation 2014/2020, une nouvelle gouvernance des Hauts a été mise en place avec la création du Secrétariat Général des Hauts et l'élaboration d'un cadre stratégique partagé pour le développement des territoires des Hauts, avec des financements dédiés du FEDER et du FEADER. Au 30 juin 2022, la Région a cofinancé 37 projets (soutien démarche LEADER pour un montant de 279 225,47 € et animation territoriale/fonctionnement Gals pour un montant de 208 328,70 €).

Un nouvel appel à projets du programme LEADER devrait être lancé fin 2022 par le Département, Autorité de Gestion du FEADER, avec un début de programmation pour 2023. Il est prévu de sélectionner 4 Groupes d'Action Locale (GAL), à ajuster en fonction des candidatures qui seront reçues sans qu'il puisse y avoir de chevauchements géographiques au niveau des territoires retenus. Le périmètre d'intervention des GAL est limité à la zone actuelle des Hauts de l'Île (décret n°2007-296 du 5 mars 2007) et une réflexion sera engagée sur une éventuelle évolution de ce zonage.

Cette organisation a permis l'appropriation par tous d'objectifs communs, a facilité une dynamique réelle de projets dans certains territoires et dans certains domaines, et s'est traduite par une mobilisation sans précédent des fonds européens depuis 2015. Toutefois, cette ambition partenariale s'est heurtée à quelques écueils (marges de manœuvres limitées des instances politiques et stratégiques de cette gouvernance, multitude d'acteurs avec des rôles et des périmètres pas clairement définis, évolution du contexte institutionnel, …).

Au final un manque de visibilité et de lisibilité du rôle et des missions du Secrétariat Général des Hauts et de ses instances, qui s'est avéré être un facteur limitant dans l'opérationnalité. L'animation territoriale a par ailleurs été soulignée comme étant la clé de voûte du développement des Hauts.

Ce travail de bilan et d'évaluation a permis de montrer la nécessité d'une meilleure coordination des politiques et des actions en faveur de ces territoires.

Le partenariat et la gouvernance mis en place à travers le Secrétariat Général des Hauts prenant fin au 31/12/2022, des réflexions ont été conduites pour définir un nouveau cadre stratégique partagé, une adaptation de la gouvernance, et revoir les missions du Secrétariat Général des Hauts pour répondre aux écueils constatés. Elles ont conduit à proposer la création d'une structure dédiée, par exemple de type Groupement d'Intérêt Public (GIP), dont les missions porteraient sur :

- l'ingénierie de coordination des politiques publiques
- l'observation et analyses prospectives
- la conduite de projets opérationnels

Parallèlement, à l'initiative du TCO, de ses communes, et de la Sous-préfecture de Saint-Paul, un GIP pour le cirque de Mafate est en projet de création. La Région, le Département et le PNR sont appelés à contribuer à ce GIP.

En 2023, la Région contribuera à structurer un projet spécifique de développement de ces territoires en prenant en considération leurs spécificités, et à définir une gouvernance adaptée pour sa mise en œuvre.
La Région accompagnera le développement de ces territoires ruraux et des Hauts à travers notamment son apport en contre parties financières aux financements européens, en clôturant le programme en cours et en engageant la nouvelle programmation 2021/2027.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Démarche LEADER	Nombre de projets soutenus	Environ 80 projets	34 projets pour 279 235,42 €	Environ 80 projets
Développement et attractivité des territoires ruraux et des Hauts	Nombre de projets soutenus	Aucun projet – Maquette consommée	Aucun projet – Maquette consommée	6 projets
Gouvernance des Hauts	Projet de développement des territoires ruraux et des Hauts	Mise en place d'un cadre stratégique partagé et d'un GIP des Hauts	Projet de cadre stratégique élaboré	Mise en place d'un projet de développement des territoires ruraux et des Hauts et d'une gouvernance adaptée à sa mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Développer des outils au service de l'évaluation des politiques publiques d'aménagement du territoire.

La Région s'est dotée d'outils permettant d'observer l'évolution du territoire (plateformes ARCGIS, PIMANT, observatoire virtuel). Ces outils ont permis de monter des projets d'aide au développement en coopération régionale (Madagascar, Comores), et d'accompagner des projets d'aménagement en apportant des éléments d'aide à la décision (simulation 3D de projets structurants).

Par ailleurs la Région a également été à l'initiative d'outils, devenus aujourd'hui des outils partenariaux comme la plateforme PEIGEO administré par l'AGORAH, et la station SEAS OI.

Pour SEAS OI, une feuille de route partenariale entre la Région, l'Université et l'IRD est en cours de définition et sera présentée prochainement aux partenaires.

En 2023, la Région propose de faire un centre régional de ressource en géomatique, un producteur de données et d'indicateurs sur l'observation de l'évolution du territoire réunionnais dans le cadre notamment de la mise en œuvre et/ou la révision des schémas de planification territoriale, et un centre d'innovation au service des politiques de co-développement dans la zone océan Indien.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Adapter les moyens de rééquilibrage, fondés sur la valorisation des atouts propres à chaque micro-régions	Définir des indicateurs de mesure de développement des 5 micro-régions	Définition des critères pertinents d'évaluation	-	Définition des critères pertinents d'évaluation
Production d'une couche d'information géographique des classes d'occupation du sol sur l'ensemble du territoire	- Définition des besoins - Choix du prestataires	Notification du marché du prestataire	- Réalisation des phases 1 soit 6 zones pilotes (5km2) , 2 (20 %) et démarrage phase 3	Livraison d'une couche complète (100%) d'occupation du sol sur le territoire
Développement d'infrastructures géographiques et renforcement de capacité aux Comores et à Madagascar SIG OI	Mise en œuvre du projet	- Sélection de la maîtrise d'ouvrage déléguée, cadrage juridique et lancement des marchés	- Procédure validant le cadre juridique d'intervention de la Région Réunion au titre de l'aide au développement non aboutie en 2021	- Implémentation des infrastructures géographiques et renforcement de capacité
Aménagement intégré et durable du littoral côtier de la Commune Urbaine de Morondava PALM	Mise en œuvre du projet	- Réalisation étude d'impact - Sélection entreprise et démarrage travaux	- Groupement de Maîtrise d'œuvre sélectionné - Études de conception finalisées	- Réalisation des travaux d'aménagement du littoral
La plateforme Observatoire Virtuel de la Réunion	- Nombre de projets modélisés en 3D - Nombre études thématiques	- Modélisation de 5 projets structurants en 3D (maquette virtuelle) pour l'aménagement du territoire (transport, urbain,...)	- 4 projets modélisés - 1 étude thématique (scénario tendanciel et identification des zones potentielles d'urbanisation horizon 2050)	- Modélisation des projets structurants en 3D (maquette virtuelle) pour l'aménagement du territoire (transport, urbain,...)

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 Développer des procédés innovants pour la construction

Au sein du plan d'action de la Stratégie de Spécialisation Intelligente Sociale et Soutenable (S3/S5), une feuille de route spécifique vise l' « Aménagement durable et bâti tropical pour la ville bioclimatique et résiliente en zone intertropicale » au sein du domaine d'intérêt majeur « Transformations écologiques des systèmes insulaires ».

Le bâti tropical est également une filière prioritaire du Schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII) pour laquelle une contractualisation sera finalisée fin 2022.

Résultant d'une phase de concertation entre les acteurs et les pouvoirs publics qui en seront les signataires, les travaux ont permis de poser un diagnostic sur les enjeux de cette filière en termes de création de valeur, d'emplois, et de de transition écologique et énergétique.

Ils ont aussi permis définir avec l'ensemble des signataires un plan d'action partagé composé de 6 actions (adéquation de l'offre et de la demande, diagnostic de performance énergétique pour les DOM TOM (DPE DOM), concertation territoriale, services d'éclosions de micro-filières produits, procédés, matériau, mutualisation de moyens et centre de ressources) qui seront intégrées au contrat prochainement signé.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

UN ENJEU CRUCIAL POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

A - Créer une Agence Régionale de la Biodiversité pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée

La mission de préfiguration pour la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) de La Réunion s'est achevée en 2022, après une large concertation et une restitution auprès de l'ensemble des acteurs en juin 2022. A la suite de ses travaux, 7 missions principales ont été identifiées pour la future ARB de La Réunion, à savoir :

- Mise en réseau et coordination des acteurs
- Appui technique, conseil, expertise et ingénierie de projet
- Portail des financement et ingénierie financière / de montage
- Formation & renforcement des compétences (à l'intention des professionnels et des élus)
- Information, sensibilisation, pédagogie, mobilisation citoyenne
- Observatoire de la biodiversité et de l'eau
- Coopération interrégionale

En 2023, il est prévu de créer la structure juridique porteuse de l'ARB de La Réunion pour mettre en œuvre des missions précisées lors de sa préfiguration et de doter progressivement cette agence des moyens financiers et humains adaptés pour son fonctionnement, en sollicitant des financements de l'OFB. Il s'agira également de mettre en place les instances de gouvernance avec une présidence qui sera assurée par la Région Réunion, en tant que chef de file en matière de préservation de la biodiversité.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Créer une Agence Régionale de la Biodiversité, pour coordonner les actions et asseoir une gouvernance adaptée	Statuer sur les spécificités de l'Agence Régionale de la Biodiversité	Concertation et finalisation	Fin de la mission de préfiguration	Création de la structure juridique

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Élaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et freiner la dégradation des milieux naturels

La Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité a été élaborée en octobre 2014 et sa mise en œuvre couvre la période 2013-2020. Cette stratégie comprend 6 axes tels que l'observation et la connaissance, la protection et la gestion de la biodiversité remarquable, ou encore la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre les espèces invasives.

En 2023, la Région réalisera le bilan de la Stratégie Réunionnaise pour la Biodiversité en s'appuyant sur les travaux menés lors de la mission de préfiguration de l'ARB pour actualiser la Stratégie Régionale de la Biodiversité, en lien avec la Stratégie Nationale de la Biodiversité.

D'une manière plus générale, la Région souhaite retrouver une place centrale dans les instances de sauvegarde et de préservation de notre patrimoine naturel pour co-construire une politique régionale en faveur de la biodiversité à l'échelle de La Réunion et de l'océan indien.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Élaborer une stratégie régionale de la biodiversité pour améliorer la connaissance et freiner la dégradation des milieux naturels	Élaboration d'une stratégie régionale	Finaliser la stratégie	-	Finaliser la stratégie

C - Accompagner les acteurs du territoire

La Région est membre de plusieurs structures (GIP Réserve Nationale Marine de La Réunion, Parc National de La Réunion, associations, ...) qu'elle accompagne dans la définition de leurs objectifs annuels ou encore en cofinançant des actions sur fonds propres et/ou en mobilisant les crédits du FEDER.

En 2023, il s'agira de participer aux différentes instances des structures et également d'adhérer au futur GIP Réserve Nationale Naturelle de l'Etang-Saint-Paul qui est en cours de constitution.

Dans le cadre du futur PO FEDER 2021-2027, une fiche action sera dédiée spécifiquement pour financer, dans le cadre d'appels à projets, des actions de protection et de valorisation de la biodiversité, ou pour l'observation et la restauration des milieux. L'enveloppe FEDER sera doublée par rapport à la précédente période de programmation.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

D - Contribuer à l'éducation et à la sensibilisation des citoyens

L'éducation et la formation au développement durable, la sensibilisation des citoyens permettent de faire évoluer les comportements et modes de vies faces aux défis du développement durable.

En 2023, la Région poursuivra dans le cadre d'une démarche transversale en interne, et en lien avec ses partenaires, pour mener des actions relatives à l'éducation à l'environnement, aux développement des sciences de la société et en faveur de la biodiversité.
Des actions seront également menées en interne pour réduire l'impact écologique de la Collectivité (abandon des bouteilles en plastiques, tri des déchets et notamment du papier, …).

E - Mener des actions interne en faveur de la biodiversité

La Région Réunion se doit d'être exemplaire et élabore chaque année un rapport sur sa situation en matière de développement durable en tenant compte des politiques internes et des politiques publiques menées.

En 2023, des démarches seront engagées concernant son patrimoine autour de plusieurs actions :

- Réaliser un inventaire de l'état des forêts régionales dans une perspective de préservation des espèces indigènes et endémiques (et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes), afin de valoriser le patrimoine naturel de La Réunion ;
- Valoriser des espaces régionaux dans une optique de préservation de la biodiversité, notamment sur le site du MoCA (inventaire des espèces rares), de l'ex-ARDA à l'Étang-Salé et du MADOI à Saint-Louis ;
- Mener une expérimentation sur des lycées de l'île pour végétaliser certains espaces permettant à la fois de créer des îlots de fraîcheurs en réduisant les surfaces artificialisées et de contribuer à la préservation des espèces indigènes.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

POUR UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT, UNE SÉCURISATION & UNE AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE DU CITOYEN

La loi NOTRe de 2015 confère aux régions la compétence en matière de planification de la gestion des déchets avec l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), qui comprend un plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire (PRAEC).

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 CRÉER DES FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS

ET DYNAMISER L'EMPLOI LOCAL

A - Doter l'île d'un document de planification et de gestion des déchets

La gestion des déchets sur l'île est préoccupante et il est urgent de valider le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), plan unique qui concerne tous les types de déchets et couvre l'ensemble du territoire. Pour cela, les travaux d'élaboration ont été repris 2022, par la tenue d'ateliers de travail et de comités, avec les EPCI, les syndicats mixtes de traitement des déchets (ILEVA et SYDNE) et les acteurs de la gestion des déchets des activités économiques pour tenir compte de leur stratégie de prévention et de traitement des déchets. En parallèle, une étude relative à la création d'une Installation de Stockage des Déchets Dangereux a été menée.

En 2023, il s'agira donc d'approuver le PRPGD après l'achèvement de la phase de concertation et la réalisation de l'enquête publique prévue en début d'année. En parallèle, des actions seront menées pour :

- Mettre en place d'un groupe de travail de concertation pour la communication et la sensibilisation, en lien avec les EPCI et en mutualisant les plans de communication ;
- Œuvrer pour structurer une filière sur les biodéchets à l'échelle de l'île, en complément des actions des acteurs compétents en matière de collecte, en proposant des solutions adaptées en fonction des types de producteurs (administrés, Collectivités, entreprises, ..) et en favorisant les échanges d'expériences entre les différents acteurs ;
- Soutenir les investissements publics en matière de gestion et de valorisation des déchets ménagers (exemples : création de recycleries, de déchetteries, de centres de tri, …) et pour la transformation des déchets verts, dans le cadre d'appels à projets (poursuite d'une mesure du PO FEDER sur la programmation 2021-2027). Des échanges seront engagés avec les acteurs pour optimiser la collecte (encourager l'installation de bornes de collectes enterrées et d'apports volontaires) ;
- Étudier la mise en place d'actions expérimentales qui pourraient contribuer à réduire les déchets ménagers et assimilés (cas des emballages et des consignes de tri, ...) ou à améliorer la collecte et la gestion des déchets des entreprises (benchmark sur des actions mises en place par exemple par le SICTOM des Landes pour les professionnels, …) ;
- Enfin, en application du protocole d'accord signé en 2021 pour 3 ans, la Région apportera sa contribution au syndicat mixte de traitement des déchets ILEVA. D'une manière plus globale, il s'agira en 2023, de définir un cadre d'intervention visant à accompagner les syndicats mixtes de traitement des déchets de La Réunion (ILEVA et SYDNE) en prenant en compte leurs spécificités.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Mettre en œuvre un plan « zéro déchet » à l'horizon 2030	Approbation du plan régional par l'Assemblée plénière de la Région	Avis de la CCES	Poursuite des travaux	Approbation

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) en cours de finalisation comprend un plan d'actions régional en faveur de l'économie circulaire (PRAEC). Celui-ci permettra d'identifier les filières locales à structurer et d'orienter les appels à projets.

En 2023, la Région accompagnera la création et la structuration des entreprises et autres acteurs (associations, coopératives, …) pour le développement de l'économie circulaire, notamment par :

- le lancement d'un nouvel appel à projets, en partenariat avec l'ADEME, en faveur des acteurs de l'économie circulaire ;
- la poursuite de l'AMI sur la « Gestion et valorisation des biodéchets dans la restauration collective publique » initié en 2022 ;
- la mobilisation des fonds du FEDER pour soutenir la création et modernisation des entreprises.

Il s'agira également de renouveler l'adhésion de la Collectivité régionale au cluster GREEN (Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement), et à l'Institut National de l'Économie Circulaire (INEC). Enfin, des actions pourraient être réalisées lors d'évènements tels que la Semaine Européenne du Développement Durable ou encore la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

Action	Indicateurs	Cibles 2021	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Contribuer au développement des filières de l'économie circulaire	Nombre de dossiers soutenus	16	1	20

C - Initier une coopération régionale dans la gestion des déchets

Une coopération régionale sur la gestion des déchets sera initiée en lien avec la Commission de l'Océan Indien (COI). Ainsi, il s'agira de recenser les études et travaux réalisés par la COI et suivre les actions mises en œuvre pour limiter les exportations de certains déchets vers l'Europe, et surtout de favoriser la création d'emplois locaux.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

D - Accompagner les acteurs publics et privés pour promouvoir la prévention et le traitement des déchets

En 2023, la Région contribuera au suivi du programme d'actions de l'observatoire réunionnais des déchets (AGORAH), de l'animation des filières du BTP (CERBTP). Il s'agira également de soutenir les filières de déchets agricoles non organiques et organiques (Eco-agri Réunion, Chambre d'Agriculture).

Un bilan annuel de la Prévention et de la Gestion des Déchets sera présenté à la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du PRPGD.

Il s'agira également d'accompagner les initiatives locales, visant le réemploi des plastiques industriels.
Enfin, la Région poursuivra sa contribution à l'élaboration du Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4), en lien avec les services de l'État (ARS et DEAL).

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 SÉCURISER ET AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DU CITOYEN

La Réunion est soumise à divers risques naturels (cyclones, inondations, mouvements de terrain, submersions marines, éruptions volcaniques…) et au risque requin.

A - Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens

L'objectif est de protéger les personnes et les biens face aux risques naturels, et notamment les risques d'inondation liés à l'impact du changement climatique, et de favoriser la compétitivité et l'attractivité des territoires par la prévention et en réduisant leur vulnérabilité.

En 2023, dans le cadre du futur PO FEDER 2021-2027, la Région poursuivra le programme de gestion des risques d'inondation (PGRI), en soutenant des actions de prévision, de prévention et de protection. Les projets d'aménagements devront être identifiés par des Plans d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur chaque Territoire à Risque Important (TRI).

Par ailleurs, une attention particulière sera portée pour la coordination des acteurs intervenants dans la gestion des risques sur le territoire et la réalisation des projets d'aménagement. Les financements européens ciblés sur ce volet risque seront à optimiser pour une meilleure efficience pour la sécurité des Réunionnais.

Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Prévenir les risques pour contribuer à la sécurité des citoyens	Travaux PGRI	2	0	7

La Région est adhérente du GIP Centre Sécurité Requin, créé en 2016, qui a pour objet de conduire ou d'accompagner toutes actions tendant à la réduction du risque requin à La Réunion.

En 2023, la Région contribuera à son programme d'action lié aux problématiques sur le risque requin. Des mesures opérationnelles de sécurisation des plages pourraient également être soutenues, en lien avec le GIP. Il s'agira également de transférer en 2023 la gestion du dispositif Vigies Requins Renforcés (actuellement porté par la Ligue de Surf) au GIP Centre Sécurité Requin, et de revoir les modalités de son financement avec les partenaires.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens

Afin de garantir une eau potable à chaque citoyen, la Région apportera son soutien en s'appuyant sur des fonds FEDER (PO 2014-2020 et futur PO 2021-2027), pour la création et l'extension d'usines de potabilisation de l'eau, de plus de 5 000 équivalents/habitants. En outre, il conviendra de contribuer à limiter les fuites dans les réseaux d'eau pour économiser la ressource en eau (mesure REACT UE et poursuite sur le futur PO FEDER 2021-2027). Enfin, il s'agira d'accompagner en matière d'investissement, la gestion des eaux usées et des stations (hors réseaux).

En 2023, la Région contribuera à financer les équipements de surveillance de la qualité de l'air de l'ATMO Réunion.

Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Distribuer une eau de qualité et surveiller l'air ambiant, pour préserver la santé des citoyens	Nombre d'usines de potabilisation	0	0	6

C - Réduire le bruit aux abords des grands axes routiers

Le programme quinquennal de mesures aux abords des grands axes, prévu par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 3ème échéance approuvé en 2022, se poursuivra en 2023 afin d'améliorer l'ambiance sonore des zones traitées.

La fourniture, par l'État, des Cartes de Bruits Stratégiques de 4eme échéance prévue début 2023 permettra de lancer les démarches pour l'élaboration du PPBE correspondant.

Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
PPBE	Avancement procédures	Approbation du PPBE de 3e échéance	PPBE3 approuvé	Lancer démarche PPBE4

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 LE DISPOSITIF EMPLOIS-VERTS

Dans le cadre des Emplois-Verts, il s'agira en 2023 de poursuivre la rénovation du dispositif avec l'ouverture de nouveaux chantiers et de disposer d'effectifs dédiés à la lutte anti-vectorielle afin de relancer le Plan Ravines.

A - La valorisation des sites touristiques

Pour faire de L'île de la Réunion une destination compétitive, il faut renforcer l'attrait de l'offre touristique. Cette responsabilité incombe à la Collectivité régionale qui doit encourager de façon ciblée des investissements en capacité de renforcer l'attractivité de la Réunion et accompagner les projets qui y concourent.

Le dispositif Emplois Verts au-delà de ses fonctions de création d'emplois, d'entretien et d'aménagement du territoire réunionnais, valorise les paysages, et contribue au développement économique et touristique de la Réunion.

Il est par conséquent nécessaire de reconsidérer l'orientation de certains chantiers vers des sites d'intérêt patrimonial et touristique, mais également à travers un rééquilibrage des moyens sur le territoire en fonction des budgets alloués chaque année par l'État.

B - Optimisation des offres de formation

La formation des Emplois Verts revêt pour la Collectivité régionale une grande importance, car cela représente l'un des moyens mis à sa disposition pour atteindre l'objectif d'insertion socioprofessionnelle mentionné dans le cadre d'intervention de ce dispositif.

Les obligations de l'État pour la signatures des contrats PEC imposent aux associations de s'engager sur un triptyque : mise en situation professionnelle, accompagnement et, surtout, formation. A charge pour les conseillers de Pôle emploi, de s'en assurer.

Dans ce contexte, la Collectivité régionale souhaite renforcer le parcours de formation des publics afin qu'il soit adapté et individualisé à chaque individu.

Il est pour cela primordial de collaborer avec les acteurs de la formation concernés (État, acteurs de la formation et de l'insertion (OPCO) et les Collectivités locales, pour construire ensemble une politique pour l'emploi qui va permettre d'augmenter le nombre d'emplois dans le secteur marchand et de maintenir le rythme de création d'emplois dans le secteur non marchand. L'objectif étant de proposer un programme de formations certifiantes voire diplômantes.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

C - L'accompagnement des PEC dans leur sortie du dispositif Emplois Verts

Parallèlement au renforcement des formations des PEC en contrat, il s'agira de les accompagner dans leur sortie du dispositif (y compris les encadrants techniques) et de leur faire bénéficier d'un accompagnement personnalisé « post contrat Emplois-Verts ».

Un important travail de concertation devra être mené en 2023 afin de :

- mettre en place des passerelles entre les différents dispositifs , pour les bénéficiaires, et ainsi construire un véritable parcours d'insertion (Emplois Verts, ACI, RSMA, École de la 2ème Chance, AFPAR, Parc national…)
- coordonner l'ensemble des dispositifs d'aide et de soutien à l'emploi et de trouver une réelle cohérence de fonctionnement
- assurer le suivi des formations
- mettre en place les mesures nécessaires à l'employabilité des bénéficiaires à la sortie du contrat aidé

D - L'accompagnement des associations Emplois Verts dans leur professionnalisation

La Collectivité régionale poursuivra l'accompagnement professionnel des associations à travers le Groupement d'Employeurs constitué mais également avec le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables (CROEC), afin de former d'une part, les dirigeants associatifs à une meilleure gestion administrative et financière de leurs structures. D'autre part, de proposer un modèle économique plus idoine pour les associations porteuses d'Emplois Verts (mécénat, recherche de partenariat ...) et valoriser le bénévolat associatif.

Le groupement d'employeurs (GEAIDE 974) conçu pour les associations porteuses de chantiers Emplois-Verts doit répondre, dans le cas présent, aux besoins des associations à structurer en interne, la gestion, le secrétariat, le suivi social et la gestion du personnel.

La mise en réseau des associations apportera plusieurs avantages rendus possibles par la dimension collective du groupement, qui se verra doter d'une force de représentation pour négocier auprès des différents partenaires et prestataires.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

4 DISPOSITIF DE LUTTE

CONTRE LA PROLIFÉRATION DES MALADIES VECTORIELLES (PLAN RAVINES)

En 2023, il s'agira de réactiver le Plan Ravines dans l'objectif de contribuer à la lutte contre la prolifération des maladies vectorielles (LAV) aux côtés des services sanitaires de l'État, des communes et des intercommunalités dans le cadre du Plan ORSEC contre la dengue.

Dans cette optique, une réflexion sera menée avec les acteurs institutionnels concernés par la lutte antivectorielle à la meilleure stratégie à avoir pour le territoire réunionnais pour lutter efficacement contre la prolifération des maladies vectorielle, notamment la dengue.

Dans cette perspective, la Collectivité régionale pourrait s'engager à mobiliser ses ressources pour :

- le financement de la part résiduelle des salaires des contrats aidés affectés à ce dispositif
- la formation des équipes affectées à ces missions avec l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- la mutualisation des moyens pour l'enlèvement et le transport des déchets

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

ATTEINDRE L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

En déclinaison des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) révisée, adoptée en 2022, la Région va amplifier ses actions en faveur de la transition énergétique, tout en contribuant à la relance de l'économie.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 METTRE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS STRATÉGIQUES

VISANT L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

A - Mettre en œuvre la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et le Schéma Régional Biomasse, en s'appuyant sur la gouvernance de l'énergie

La PPE révisée approuvée par décret du 20 avril 2022, fixe les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire, et s'inscrit dans une trajectoire vers l'autonomie énergétique. Une première étape sera atteinte dès 2023, avec un mix électrique proche de 100 % d'énergies renouvelables, notamment par la conversion à la biomasse des centrales thermiques et une augmentation significative des puissances photovoltaïques.

Le Schéma Régional Biomasse (SRB) constitue le plan de développement de la biomasse pour la PPE. Il a été approuvé par arrêté préfectoral du 2 mars 2022. La mise en œuvre de ce schéma a permis de consolider les filières biomasses existantes et de créer l'observatoire de la biomasse pour développer des filières d'approvisionnement locales.

En 2023, il s'agira de :

- S'appuyer sur la gouvernance énergie pour faire un bilan et avoir un suivi régulier sur l'atteinte des objectifs de la PPE révisée et de décliner les objectifs dans la feuille de route des comités thématiques (Énergies renouvelables, Maîtrise de l'Énergie, Mobilité/Déplacement, précarité énergétique) ;
- Suivre la mise en œuvre des orientations et des actions du SRB, et notamment de l'évolution de la ressource (biomasses disponibles et produites localement et celles importées) et les projets en cours et d'engager sa mise en révision.

Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et le Schéma Régional Biomasse, et s'appuyer sur la gouvernance de l'énergie	Parution du décret PPE	Parution du décret	Parution du décret le 20/04/2022	Suivi annuel des objectifs par filière

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Suivre les résultats des actions menées avec les outils de la gouvernance de l'énergie

Les travaux d'élaboration de la PPE se sont appuyés sur la gouvernance énergie qui a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs et de définir les objectifs. La SPL Horizon Réunion assure le secrétariat et l'animation de la gouvernance de l'énergie et établit le bilan énergétique annuel de La Réunion à travers l'Observatoire de l'Énergie de La Réunion.

En 2023, il s'agira de poursuivre les travaux au sein de la gouvernance énergie et notamment de :

- Élaborer une convention cadre pour formaliser avec les partenaires la gouvernance énergie et les modalités de fonctionnement, en déclinaison des objectifs de la PPE révisée et en élaborant la feuille de route des comités thématiques ;
- Analyser le bilan énergétique annuel et notamment l'évolution de la consommation d'énergie et du mix énergétique.

Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Suivi des résultats des actions mises en œuvre	Bilan Énergétique de La Réunion (données 2022)	Édition du BER 2021	Recueil des données et version de travail préparée	Édition du BER 2022

BER : « Bilan Énergétique de La Réunion »

C - Soutenir les énergies renouvelables locales

Un premier pas devrait être atteint en 2023 avec un mix électrique proche de 100 % d'énergie renouvelable. Toutefois, la volonté de la Région est d'inscrire ses actions dans une trajectoire visant à atteindre l'autonomie énergétique du territoire, en favorisant le développement des énergies renouvelables locales et en s'appuyant sur des technologies matures.

En 2023, des études seront menées pour identifier et accompagner le développement d'énergie renouvelables pour accélérer la transition énergétique du territoire et notamment :

- Élaborer un plan Hydrogène pour La Réunion en déclinaison du plan européen et national hydrogène et en s'appuyant sur les cinq recommandations formulées par la FRH2 (Fédération de Recherche Hydrogène du CNRS) à la suite de sa mission de juin 2022 à La Réunion. Dans cette perspective, une plateforme d'innovation et de développement sur l'énergie intelligente pourrait être mise en place ;
- Accompagner le développement de l'éolien off-shore avec l'acquisition de données permettant de faciliter son implantation au large des côtes de La Réunion ;
- S'appuyer sur la SPL Horizon Réunion pour décliner les actions régionales qui devront contribuer à d'atteindre l'objectif d'autonomie énergétique du territoire (solaire, éolien, hydraulique, biomasse, géothermie, énergies marines…). La réhabilitation complète des micro-centrales du Bras des Lianes sera également engagée.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE

UN PLAN SOLAIRE RÉGIONAL THERMIQUE ET PHOTOVOLTAÏQUE

En déclinaison des priorités de la PPE révisée, la Région souhaite promouvoir une politique énergétique forte, centrée sur le développement des énergies renouvelables locales et favorisant la création d'emploi local.

Pour cela, la Collectivité poursuivra en 2023, le déploiement du plan régional solaire décliné en « un toit solaire pour chaque Réunionnais », sur la base de technologies matures et disponibles, afin d'accélérer le déploiement des projets solaires sur le territoire. Le périmètre de ce plan solaire inclura également le solaire thermique.

A - Déployer le programme « Toitures solaires thermiques et électriques »

Le plan « un toit solaire pour chaque Réunionnais » est le premier axe de déclinaison du « plan régional solaire ».

Accélérer le déploiement du photovoltaïque chez les particuliers :

En 2023, le dispositif d'aide (ex-Chèque Photovoltaïque) sera adapté en fonction des orientations du contrat de filière en déclinaison du SRDEII (nouvelle économie), en mobilisant les fonds FEDER (PO 2014-2020, REACT UE et PO 2021-2027), afin d'amplifier l'action régionale en élargissant notamment l'éligibilité des installations à des petites puissances. L'autoconsommation des installations sera privilégiée par rapport à la revente.

Une expérimentation sera également menée pour déployer, sur chaque micro-région, une opération d'autoconsommation collective à partir de photovoltaïque.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaires, bureaux et bâtiments publics :

En 2023, les modalités de calcul et d'éligibilité des aides en faveur des centrales pour les bâtiments tertiaires, industriels et publics en autoconsommation seront harmonisées quelle que soit la puissance de ces centrales (objectif de 70 % d'autoconsommation minimum) et s'inscrira dans le cadre d'appels à projets cofinancés par les crédits du FEDER.

Une expérimentation sera initiée pour mettre en œuvre sur une ou deux écoles primaires, une réhabilitation globale intégrant notamment la mise en place d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation destinée particulièrement à répondre aux besoins énergétiques liés au confort thermique. Pour les Hauts, le chauffage solaire (à air) pourra être expérimenté.

Mesures d'accompagnement :

Le plan d'action et d'animation mis en place avec la filière, sera mis en œuvre.
De plus, le développement du cadastre solaire sera poursuivi en tant qu'outil permettant d'accompagner le déploiement d'installations photovoltaïques sur l'ensemble du territoire.

B - Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique

Le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) est mené en partenariat avec EDF. En réponse à un appel à programme national lancé par le CLER (Comité de Liaison pour les Énergies Renouvelables), le SLIME Réunion a été reconduit pour la période 2022-2025 et permet de mobiliser des financements apportés via les Certificats d'Économies d'Énergie.

En 2023, le SLIME sera donc poursuivi et permettra à 5 000 foyers de bénéficier de diagnostics conseils. La Région se rapprochera également des services du Département pour voir comment compléter nos interventions en faveur de ce public.

S'agissant du dispositif Ecosolidaire qui permet d'installer des chauffe-eau solaires avec un reste à charge minime pour les foyers modestes.

En 2023, le dispositif ECOSOLIDAIRE sera maintenu et le nombre de foyers bénéficiaires envisagé est de 1 300. Des évolutions seront apportées au dispositif pour tenir compte de la hausse des prix des matériels et adapter en conséquence les prix plafonds de commercialisation des matériels aidés toute en laissant un reste à charge minime. Le renouvellement des chauffe-eau solaires sera également pris en compte pour des matériels de plus de 15 ans.

Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Aider les foyers modestes pour lutter contre la précarité énergétique	Nombre de diagnostics SLIME	5 000	2 252	**5 000**
	Nombre de chauffe-eau solaire	1 600	629	**1 300**

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

C - Élaborer et développer un réseau de recharge électriques des véhicules modernes

La Région contribuera, avec le SIDELEC, à définir une stratégie permettant la recharge optimisée pour le réseau électrique des véhicules électriques et les véhicules hybrides rechargeables sur le territoire, avec l'élaboration d'un Schéma Directeur (SDIRVE).

En 2023, l'implantation d'un réseau maillé de bornes de recharge sera planifiée à l'horizon 2028. Des aides spécifiques aux centrales solaires alimentant des Installations de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE), accessibles au public ou pour les flottes captives, sera mise en place avec le FEDER pour favoriser le déploiement de réseaux de bornes.
La Région participera également aux travaux menés par l'association AVERE pour accompagner le développement du véhicule électrique et les changements induits.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 ACCOMPAGNER LES CITOYENS

DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEUR LOGEMENT

A - Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement

La Région Réunion a été désignée en tant que Porteur Public associé pour déployer le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) sur l'ensemble du territoire. Ce programme est mis en œuvre avec l'appui de la SPL Horizon Réunion. Il s'agit de mettre en place un véritable parcours d'accompagnement des demandeurs pour la rénovation énergétique de leur logement.

En 2023, il s'agira de poursuivre le déploiement du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE), en s'appuyant notamment sur les EPCI qui souhaitent intégrer le dispositif, et sur les partenaires recrutés pour l'animation des professionnels via des appels à manifestation d'intérêt. Une réflexion sur la poursuite du dispositif au-delà de 2023 devra être menée pour assurer une cohérence avec les évolutions annoncées par l'État, avec le pilotage de la rénovation énergétique par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Les actes A du SARE (conseils de premier niveau et personnalisés) seront déployés sur l'ensemble du territoire par la SPL Horizon Réunion, le TCO et la CASUD (pour leurs territoires). Les échanges se poursuivront avec les autres EPCI qui souhaitent intégrer la démarche.
Les crédits du FEDER seront mobilisés pour financer la réalisation de diagnostics identifiant les actions à mener pour améliorer la performance énergétique des logements et des bâtiments tertiaires.

Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement	Nombre d'actes	9 150	5 805	10 500

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Réduire les dépenses énergétiques des ménages modestes (nouveau)

L'augmentation du prix de l'énergie a un impact important pour les ménages, en particulier pour ceux déjà en situation de précarité, ou encore les personnes âgées. Face à cette situation, la Région souhaite mettre en place un nouveau dispositif permettant d'apporter une solution globale et concertée, avec un reste à charge réduit pour les ménages modestes.

En 2023, il s'agira de définir le dispositif et de mettre en place une animation territoriale ainsi qu'une ingénierie afin d'apporter une solution globale pour réduire la consommation électrique des foyers modestes (installation d'un panneau solaire de moins de 1,5 kWc en autoconsommation et d'un chauffe-eau solaire) et de mobiliser les autres dispositifs existants pour améliorer le confort thermique (isolation, installation de brasseurs d'airs, …). La mise en œuvre pourra se faire de manière territorialisée, avec constitution de lots de travaux pour mobiliser les entreprises et simplifier la coordination des travaux.
Il s'agira en complément de cette offre de proposer une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les foyers concernés leur permettant de coordonner les différents travaux à réaliser et la mobilisation des aides correspondantes. La mobilisation de programmes CEE pour financer cette mission sera recherchée.

Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Réduire les dépenses énergétiques des ménages défavorisés	Nombre de projets aidés	-	-	Définition du dispositif

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

4 PLAN DE SOBRIÉTÉ RÉGIONAL

DU SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION (SPRO) POUR UNE MEILLEURE ACCESSIBILITÉ DE L'INFORMATION SUR L'ORIENTATION

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et l'augmentation importante des coûts de l'énergie, l'État a invité l'ensemble des acteurs publics et privés à construire des plans de sobriété énergétique avec l'objectif de réduire de 10 % la consommation d'énergie sur les deux prochaines années par rapport à 2019. Cela suppose de transformer durablement nos habitudes et nos comportements.

La Région se doit d'être exemplaire et va mettre en place des groupes de travail pour élaborer son plan de sobriété énergétique. Il s'agit de trouver des solutions pour faire la chasse au gaspillage de l'énergie, en complément de celles déjà mise en place. Les actions engagées peuvent porter sur plusieurs aspects, allant de la rénovation énergétique des bâtiments, au «verdissement» du parc automobile sans oublier la sensibilisation des agents aux éco-gestes du quotidien.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

LES MISSIONS **TRANSVERSALES**

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

PRÉAMBULE

L'alignement de l'organisation sur les axes stratégiques du projet de mandature sera opérationnel pour 2023. Cette nouvelle organisation permettra de valoriser les ressources en développant notamment les compétences ainsi que les moyens de la Collectivité pour gagner en cohérence, en lisibilité et en efficacité dans notre action.

L'objectif consiste par ailleurs à mieux maîtriser les dépenses des frais généraux tout en développant une culture de la recette. Les leviers d'actions sont nombreux tels que la valorisation du patrimoine régional, l'optimisation des fonds européens, la modernisation de l'action publique...

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

LES RESSOURCES HUMAINES

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 LES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Les Lignes Directrices de Gestion ont été définies par arrêté n°DRH 2100/5176 du 21 décembre 2021. Elles se décomposent en deux parties :

- 1) **la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines** notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- 2) les orientations générales en matière de **promotion et de valorisation des parcours** et, dans ce cadre, la définition des critères généraux pris en compte pour les promotions de cadre d'emplois et de grade réalisées par la voie du choix, ainsi que les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures.

L'objectif premier de l'élaboration des lignes de gestion est de formaliser la **politique RH, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées.**

Le contexte territorial incite à aller vers des dispositifs d'anticipation et de prospectives : contraintes budgétaires, nombreuses modifications législatives et réglementaires en matière de Fonction Publique Territoriale, accélération des évolutions technologiques, développement de nouveaux métiers, accroissement des besoins et des exigences du public, départs plus nombreux à la retraite dans les années à venir, vieillissement des agents…

L'obligation légale de mettre en œuvre des lignes directrices de gestion correspond à une volonté exprimée par le législateur de voir formalisées les politiques RH de toutes les Collectivités territoriales.

A - La réflexion stratégique autour de la GPEEC

Celle-ci se caractérise par une grande diversité d'outils : pyramide des âges, tableau prévisionnel d'effectif, analyse des emplois susceptibles d'évoluer, mise en place d'un plan de formation …

Plus qu'une question d'outils, la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs, des Compétences repose avant tout sur une volonté d'anticiper et de se préparer aux changements. C'est une démarche initiée pour faire évoluer les organisations avec leurs acteurs.

La GPEEC doit s'articuler avec le **projet politique** de la Collectivité. Une politique de gestion des ressources humaines se déduit toujours de la stratégie souhaitée par les élus pour développer les politiques publiques et les services à destination des administrés.

Il convient de s'interroger sur comment définir et rendre applicable une méthode et des procédures pour connaître et anticiper les besoins de la Collectivité à court, moyen et long terme, et les mettre en adéquation avec les ressources humaines internes à identifier et à développer (mobilité interne, aspirations et motivation des agents). La démarche expérimentale d'accompagnement des agents par la réalisation de bilans professionnels initiée en 2022 sera mise en œuvre et analysée dans l'objectif de déployer un dispositif pérenne contribuant à la GPEEC.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - La politique de recrutement

Les lignes directrices ont permis de formaliser les procédures en matière de recrutement, dans un contexte de mise en œuvre du décret **n°2019-1414 du 19 décembre 2019**.

Outre les dispositions prévues par le décret, la Collectivité a développé en 2021 une plateforme numérique pour le dépôt des candidatures. Dans un souci de transparence et d'équité, la procédure de recrutement sera publiée sur le site de la Collectivité.

C - L'élaboration de la politique d'avancement

Les lignes directrices de gestion comprennent une formalisation de la politique d'avancement définie conformément à la délibération du 5 octobre 2010 qui fixe le ratio d'avancement de grade à 50 %. Cette formalisation s'est traduite par l'élaboration d'une grille et d'un barème sur 100 points reprenant les critères d'appréciation des agents.

Une **clause de revoyure** prévoit de faire un bilan après deux années de mise en œuvre soit en 2023.

D - Les autres éléments de la politique RH

Le **règlement du régime indemnitaire** a été adopté en décembre 2020 et mis en œuvre au 1er janvier 2021. Au regard de l'évolution de l'organigramme et des nouvelles orientations en matière de gestion des ressources humaines, des ajustements du RIFSEEP seront discutés et proposés.

Le **règlement du temps de travail** constitue un élément important du règlement intérieur mais n'a pas évolué fondamentalement depuis sa mise en vigueur en 2001. Or, les évolutions technologiques et les évolutions sociétales conduisent à réformer l'organisation du temps de travail. Une réflexion sera entamée en ce sens. D'autre part, un audit de l'organisation et du fonctionnement de la Direction de l'Exploitation et de l'Entretien des Routes initié fin 2022, verra ses premiers effets mis en œuvre en 2023 en termes de gestion du temps de travail.

Des échanges seront organisés en 2023 avec les représentants du personnel sur les lignes directrices de gestion en vue de compléments et d'ajustements.

Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Promotion et de valorisation des parcours	% RI sur salaire brut	-	A : 16 % B : 15 % C : 11 %	Ajustements avec impact sur BP 2024

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

A - Les actions en faveur de la préservation de la santé au travail

1 Un suivi médico-social renforcé et une politique de prévention en développement

En 2021, la Collectivité a fait le choix d'adhérer à la convention globale des actions de préservation de santé proposée par le Centre de Gestion de La Réunion sur les champs de la médecine du travail, de la prévention des risques professionnels, des risques psycho-sociaux et de l'accompagnement social.

La mise à disposition d'une équipe pluridisciplinaire complète permet une gestion plus efficace et anticipée des situations. Elle contribue à répondre aux enjeux liés à la situation médicale des agents, à leur accompagnement en cas de difficulté de santé et à la mise en œuvre d'actions de maintien dans l'emploi. Cette démarche alliant une nécessaire gestion de l'urgence à la mise en œuvre d'une politique de prévention sera poursuivie.

Outre ce dispositif, la Collectivité envisage de conventionner avec la CGSS afin de favoriser un partage d'informations et de bonnes pratiques au bénéfice des deux administrations et des agents de la Région. Les actions porteront notamment sur :

- la prévention des risques professionnels (sensibilisation à la prévention des risques professionnels et promotion des offres de service de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels)
- la prévention du risque de désinsertion professionnelle (accompagnement de l'employeur, des agents et de leurs représentants sur les dispositifs existants afin de prévenir ou réduire le risque d'inaptitude au poste de travail et contribuer au maintien dans l'emploi)
- l'amélioration de la gestion des accidents de travail

2 Le plan handicap

La deuxième période de conventionnement avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) prend fin en 2022. La Collectivité, grâce à l'ensemble des actions menées et notamment le travail de repérage et de sensibilisation sur le terrain, a aujourd'hui une meilleure connaissance de la situation du handicap au sein de son effectif. Elle comptait un taux d'emploi de 2,12% en 2015 et affiche un taux supérieur au taux réglementaire, soit 6,41% au 31 décembre 2021.

Le renouvellement de la convention avec le FIPHFP sur la période de juillet 2022 à juin 2025 aura pour but de poursuivre les efforts engagés et de renforcer prioritairement l'accueil et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap. Le plan handicap devra s'inscrire davantage dans la transversalité afin de faire de l'inclusion une ambition partagée par tous les acteurs.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B -La pérennisation du télétravail

En matière de qualité de vie au travail, savoir mieux concilier vie personnelle et vie professionnelle est une attente de tous. Le télétravail peut être une réponse, à conditions que les règles en soient précisément définies. Par délibération en date du 25 mars 2022, la Collectivité s'est engagée dans la conception et la mise en œuvre d'un dispositif perenne de télétravail à la Région, efficient en termes d'organisation des services, et traitant du travail à distance dans sa globalité. A cet effet, une convention d'accompagnement a été signé avec l'ARACT dont la mission a démarré au mois d'avril pour une période de 8 mois.

La démarche d'accompagnement se fait avec l'implication des agents de la Collectivité. Elle a été présentée aux représentants du personnel (Comité Technique du 06 avril 2022) et une information a été diffusée auprès des agents, les invitant à faire acte de candidature pour participer soit au Comité Télétravail à Distance, soit aux trois groupes de travail mis en place. Il s'agit d'aboutir à un dispositif rénové, concerté, qui sera déployé en début d'année 2023.

Dans l'attente de la mise en place du nouveau dispositif pour 2023, à la date du 31 août, 143 agents bénéficient du télétravail dont 31 pour raisons de santé.

NB : 39 agents ont fait une première demande et sont dans l'attente du dispositif qui sera mis en place à l'issue de la démarche d'accompagnement avec l'ARACT.

C - L'égalité professionnelle et la lutte contre toutes formes de discrimination au travail

Depuis le mois de juillet 2022, la Direction des Ressources Humaines accueille en son sein une référente égalité, diversité, discriminations.

Outre la mise en œuvre du Plan d'Actions pour l'Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes, adopté par une délibération du 1er juin 2021 pour la période 2021-2023, et qui doit être révisé en prenant en compte les priorités de la nouvelle mandature, d'autres missions seront mises en œuvre :

- apporter une aide psychosociale au personnel sur la thématique de la lutte contre les discriminations
- participer à la prévention de la désinsertion professionnelle et contribuer à l'accompagnement social des changements et des risques de désadaptation
- prévenir les risques psychosociaux en lien avec les autres intervenants internes (services médico-social, etc.)

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Mener une politique handicap volontariste	Taux d'emploi des BOETH	6 %	6,4 %	7 %
Pérennisation du télétravail	Taux d'agent en télétravail		9,7 %	12 %
Renforcer l'égalité professionnelle et lutter contre toutes formes de discrimination au travail	Mise en place d'un plan d'actions opérationnel	Nouvelle action		

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 LA MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE COMMUNICATION INTERNE

L'audit organisationnel réalisé fin 2021 a mis en évidence le déficit en communication interne dont souffrait la Collectivité régionale. Afin d'y remédier, un poste de chargée de communication interne a été ouvert à la Direction des Ressources Humaines. Un plan de communication interne est en cours d'élaboration. Les enjeux et les orientations sont les suivants :

A - Combattre le sentiment d'injustice, construire un climat social apaisé

- Créer un environnement régional juste (cadre de travail, sens, transparence, flexibilité…)
- Développer et structurer les 3 versants de la communication interne : une communication descendante bienveillante et transparente, une communication ascendante formalisée possible, une communication transversale par plus de travail collaboratif/projet
- Accompagner les directeurs pour développer la communication managériale

B - Créer une véritable communauté Région, considérer le sentiment d'appartenance et de fierté

- Partager et faire prendre conscience des valeurs communes de solidarité, appartenance au territoire, fierté d'appartenir à la Région
- Accentuer l'importance du bien-être au travail
- Favoriser la connaissance et les échanges entre pairs / Développer l'esprit d'équipe

Accroître la performance au service du projet politique

- Développer une politique RH centrée autour du parcours de l'agent et de ses conditions de travail/ valoriser l'agent tout au long de celui-ci
- Partager de façon plus globale les ambitions/projets de la mandature et prioriser l'interne dans la transmission d'informations vouées à l'externe

Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Mise en place d'un plan de communication interne	Mise en place d'un baromètre RH Mise en place d'un processus d'intégration des nouveaux arrivants	Nouvelle action	-	-

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

4 LES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

(ARTICLES 107 DE LA LOI NOTRE ET DÉCRET N° 2016-841)

A - Les effectifs

L'effectif total rémunéré au 31 juillet 2022 est de 2717 agents, tous statuts confondus. Cet effectif est réparti comme suit :

RÉPARTITION DES EFFECTIFS
par statut

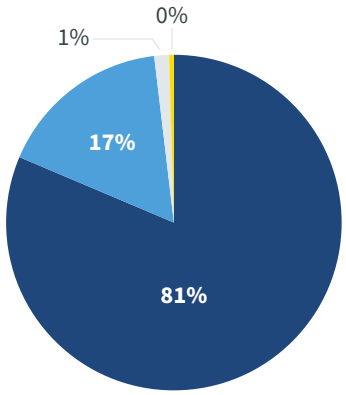

- Titulaires (2211)
- Contractuels / Postes permanents (455)
- Contractuels / Postes non-permanents (39)
- Apprentis (12)

RÉPARTITION DES EFFECTIFS
par structure

La répartition des agents par grande structure est relativement stable d'une année sur l'autre.

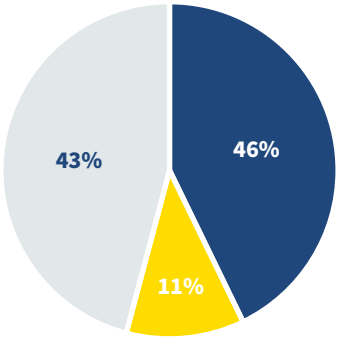

- Services centraux (1163)
- Routes (308)
- Lycées (1246)

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PERMANENTS
par catégorie

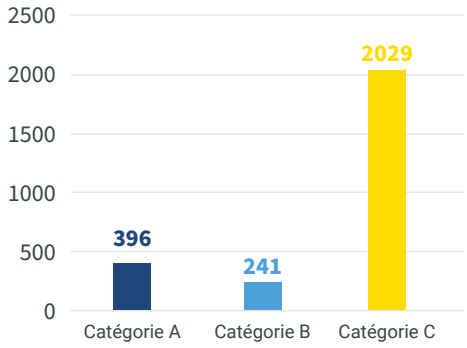

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES EFFECTIFS

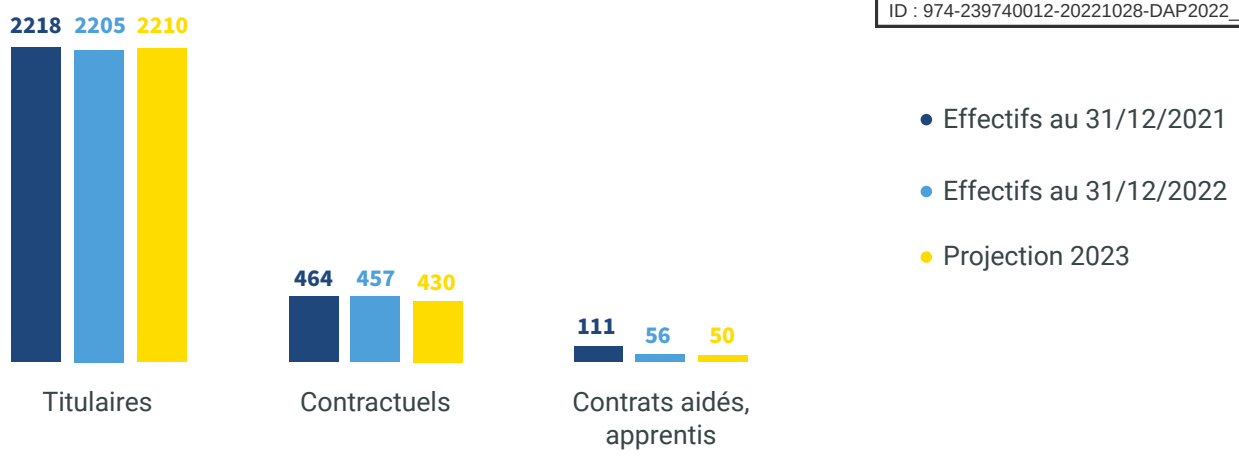

B - Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont réparties comme suit :

Dépenses de personnel (hors frais annexe)	CA 2020 (M€)	CA 2021 (M€)	Prévisionnel 2022 (M€)	Projection 2023 (M€)
Traitement + Charges	132 M€	136 M€	138 M€	142 M€
NBI	0,4 M€	0,4 M€	0,4 M€	0,4 M€
Régime indemnitaire - Rifssep IFSE	13,1 M€	14,0 M€	14,0 M€	14,1 M€
Régime indemnitaire - Rifssep CIA	1,9 M€	2 M€	2 M€	2,5 M€
Heures supplémentaires	0,8 M€	0,8 M€	0,7 M€	0,6 M€
Total	**148 M€**	**153 M€**	**155 M€**	**160 M€**

ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE 2020-2023

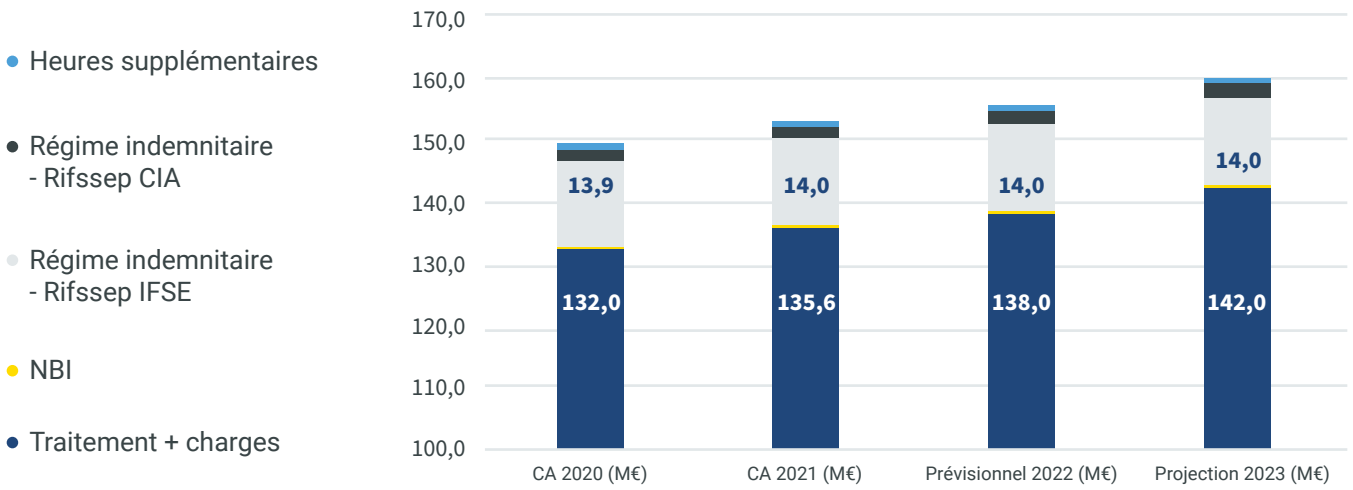

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

C - Avantages en nature

1 Logements

Établissements d'enseignements

LYCÉES PUBLICS ÉDUCATION NATIONALE ET AGRICOLES			
Répartition des logements affectés aux établissements d'enseignement (Année scolaire 2021/2022)			
Type de concession	**Personnel d'État**	**Personnel Territorial**	**Total logements affectés**
Nécessité Absolue de Service (NAS)	221	83	304
Utilité de Service (US)	2	0	2
Convention d'Occupation Précaire (COP)	7	3	10
Total logements affectés (État et ATTEE)	**230**	**86**	**316**
Dont Dérogations enregistrées sur NAS *	***40***	***3***	
Logements affectés à d'autres établissements (cités scolaires ou établissements agricoles)	**17**		**17**
Logements sans affectations			**57**
TOTAL du parc de logement (affectés + sans affectation)			**390**

(*) pour information situation des bénéficiaires sur l'année scolaire

Services centraux et routes

Type de concession	Personnel Territorial
Nécessité Absolue de Service	3
Total occupés	**3**

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 Véhicules

La Collectivité dispose d'un parc automobile de 460 véhicules (toutes catégories y compris utilitaires) dont 148 qui sont mis à disposition de façon permanente des agents et des élus dans le cadre de leurs missions et mandats.

Dans le cadre de la mise en œuvre des précédentes préconisations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion des véhicules, la Collectivité a opéré en 2017 un travail de fiscalisation des véhicules affectés aux agents et aux élus dès lors que l'utilisation de ces véhicules représentait un avantage en nature du fait de l'usage privatif autorisé. Actuellement, 131 agents bénéficient d'un véhicule de service, fiscalisé en application des dispositions applicables aux avantages en nature. En vue d'optimiser la gestion du parc automobile et d'offrir aux agents/élus des conditions de travail optimales, de nouvelles règles sont proposées cette année. Il s'agit de réviser les modalités de mise à disposition de véhicules et de développer une gestion mutualisée des véhicules de service (hors véhicules d'exploitation).

Les véhicules de fonction

Les véhicules de fonction sont mis à disposition des agents occupant un emploi fonctionnel (DGS / DGA) ainsi qu'au directeur de cabinet de l'exécutif du Conseil Régional. Il s'agit de répondre à un besoin de nécessité absolue service en raison des responsabilités et des missions confiées à ces agents. L'usage privatif étant autorisé, ces véhicules sont regardés comme un avantage en nature et donc soumis aux cotisations et contributions sociales ainsi qu'à l'impôt sur le revenu.

Les véhicules de service

Différentes situations sont possibles :

- Utilisation ponctuelle sans autorisation de remisage à domicile (utilisation ponctuelle par l'ensemble des agents et des élus dans le cadre de leurs missions/mandats)
- Utilisation ponctuelle avec autorisation de remisage à domicile (remisage à domicile des véhicules de service de manière ponctuelle en situation d'astreinte ou dans le cas de réunions se déroulant en dehors des horaires classiques de bureaux, après validation préalable du supérieur hiérarchique)
- Utilisation permanente avec autorisation de remisage à domicile, sans usage privatif. Sont concernés, pour des raisons opérationnelles et de disponibilité, les directeurs de service (y compris les directeurs des conseils consultatifs, le directeur de l'AGILE et du SGH), les collaborateurs de cabinet, les vice-présidents et les présidents des commissions de la Collectivité

Dans ce cadre, le remisage à domicile sans usage privatif ne constituant pas un avantage en nature, ces mises à dispositions ne sont donc pas soumis aux cotisations et contributions sociales ni à l'impôt sur le revenu.

Afin de permettre l'utilisation ponctuelle de véhicules, des pools mutualisés seront mis à disposition sur les principaux sites de la Région.

D - Temps de travail

Temps plein	Temps partiel			ETP
	de 90% à moins de 100 %	de 80 % à moins de 90 %	moins de 80 %	
2 650	13	47	7	2717

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

LES PROGRAMMES EUROPÉENS

Année de transition s'il en est pour les programmes européens, 2023 sera l'année où s'opérera la jonction entre la fin de réalisation des actions soutenues au titre des programmes 14-20 et en particulier le volet consacré à la relance, et la mise en œuvre opérationnelle des nouveaux programmes 21-27, avec de nouvelles responsabilités par la Région.
Suite à leur transmission à la Commission européenne au premier trimestre 2022, les nouveaux programmes ont fait l'objet d'une ultime négociation dès la mi-2022 avec la Commission afin de permettre leur approbation. Par ailleurs, les travaux nécessaires à leur mise en œuvre permettront leur lancement dès la fin 2022 avec la réception et le traitement des premiers dossiers.
Ainsi, les nouveaux programmes pourront être pleinement mobilisés en tant que l'un des principaux leviers des priorités de la mandature pour les opérations éligibles.

Les programmes de la génération 14-20 quant-à-eux, seront à leur dernière année de mise en œuvre au niveau des bénéficiaires : une ultime modification portant principalement sur un ajustement des enveloppes entre les axes et correspondant aux montants effectivement dépensés devrait faciliter les travaux de clôture.

Initiée dès la fin 2022, elle sera finalisée début 2023. Les dernières opérations tant au titre du programme principal que des moyens supplémentaires octroyés au titre de REACT UE mobilisés au titre de la relance, devraient s'achever pour les dernières fin 2023 et, dans le même temps, d'importants travaux de certification de dépenses seront réalisés par les services de la Collectivité en lien avec les porteurs de projets, jusqu'à la clôture qui elle s'achèvera en 2024.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

DE LA NOUVELLE GÉNÉRATION DES PROGRAMMES EUROPÉENS

Au titre de la nouvelle génération des programmes, la Collectivité régionale exerce désormais des responsabilités accrues puisque si les missions d'Autorité de gestion des programmes FEDER et INTERREG ont été confirmées, de nouvelles missions d'Autorité de gestion du programme régional FSE+ ainsi que d'Autorité de gestion déléguée du volet Régional du programme FEAMPA lui ont été confiées.
Ces programmes ont donc été conçus afin de répondre à la fois aux orientations stratégiques communautaires et nationales mais aussi en tant que moyens mobilisables au titre de la déclinaison opérationnelle des 3 priorités de la mandature pour les dossiers compatibles avec les cofinancements communautaires.

Les nouveaux programmes seront effectivement lancés dès la fin 2022 avec l'approbation des principaux critères de sélection et la mise en ligne des principales fiches-actions.

L'année 2023 devrait connaître le lancement de la majorité des appels à projets et/ou à manifestation d'intérêt et donc la montée en charge des programmes. Ces procédures seront au regard des évolutions réglementaires communautaires, plus fréquentes au cours de la programmation.

	Montant UE en M€
PO FEDER FSE+	1 409
INTERREG	62
Volet Régional FEAMPA	46
Total	**1 517**

A - Le développement humain et la cohésion sociale

1 Le volet FEDER du programme FEDER FSE+ 21-27

Au regard des enjeux en matière d'insertion de la population réunionnaise et en particulier de sa jeunesse, ce volet sera mobilisé au titre du soutien à la réhabilitation et à la construction des infrastructures éducatives secondaires, supérieures ainsi que la construction et la réhabilitation de centres de formation publique.
Par ailleurs en cohérence avec les orientations communautaires en matière de climat mais aussi en lien avec le troisième axe des priorités de la mandature consacré au développement durable et à la transition écologique, la Région Réunion a fait le choix de réduire au maximum l'impact écologique de ces investissements en intégrant une norme quasi-zéro carbone au titre de la construction des bâtiments d'éducation et de formation.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

En matière de santé, le volet FEDER sera sollicité au titre des investissements du CHU afin d'améliorer les capacités de réponses locales en matière de soins, en complément des financements de l'État.
Par ailleurs au regard des orientations communautaires développées dans la convention des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées (CNUDPH) et de la Charte des droits fondamentaux, le programme soutiendra les projets mettant en œuvre une prise en charge désinstitutionnalisée des personnes âgées et des personnes handicapées.

Enfin, il convient de souligner que le programme sera pour la première fois mobilisé au titre d'opérations intégrées d'amélioration de l'efficacité énergétique des logements sociaux dans le cadre d'opérations plus larges de réhabilitation du parc.
Concernant les actions de lutte contre la précarité énergétique : les premiers travaux de conception de ces nouveaux dispositifs ont été initiés dès 2022 et l'année 2023 connaîtra la première mise en œuvre opérationnelle.

2 Le volet FSE+ du programme FEDER FSE+ 21-27

La Région Réunion assure désormais la responsabilité d'autorité de gestion du programme régional FSE+ mais avec une enveloppe réduite, en parallèle des actions mises en place par l'État au niveau du PO National FSE+. Ce volet FSE+ du programme a été élaboré en ciblant deux objectifs principaux avec d'une part la volonté d'améliorer l'employabilité des Réunionnais notamment par l'accès à la formation et la mobilité et d'autre part en soutenant des dispositifs spécifiques en direction des jeunes en difficultés.
Au titre du premier objectif, le FSE+ soutiendra des actions de formations de tous niveaux en direction des demandeurs d'emploi et des étudiants. Dans ce cadre, le panel de ces formations s'étendra de l'acquisition des savoirs de base et de la lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme et l'innumérisme aux formations qualifiantes et supérieures, en privilégiant les secteurs prioritaires.
Au titre du second objectif, il s'agira de faire de la jeunesse une cible prioritaire en poursuivant et/ou en amplifiant l'action de la Collectivité dans le cadre de dispositifs spécifiques tels que l'École de la deuxième chance.
Au regard de la complexité des procédures, une priorité sera établie pour les dispositifs bénéficiant du système de coût unitaire.

B - Le développement économique et l'ouverture de nouveaux horizons

1 Le volet FEDER du programme FEDER FSE+ 21-27

La Région Réunion de par sa compétence en matière de développement économique, mobilisera les moyens du programme en faveur du tissu économique réunionnais avec une action prioritaire en direction des TPE – PME, et le soutien aux activités de recherche et d'innovation cohérente avec la stratégie S5.
Il s'agira à la fois de soutenir et de faciliter le processus de création qui sera pour la première fois soutenu par le FEDER à La Réunion mais aussi d'accompagner les projets de développement des entreprises existantes que ce soit par la facilitation de l'accès au crédit via des instruments financiers ou par l'intermédiaire de régimes d'aides rénovés. A titre d'exemple, l'ensemble des dispositifs de soutien au développement d'une offre touristique durable seront déclinés au titre des programmes.
De plus, le soutien au tissu productif via la prise en charge des coûts du fret des intrants et des extrants qui a fait l'objet d'importants travaux de simplification lors de la mise en œuvre au titre de REACT-UE sera reconduit (coût forfaitaire).
Dans le cadre du soutien aux activités économiques un volet particulier sera intégré en faveur de l'économie sociale et solidaire.
Enfin, il s'agira de concert avec les EPCI du territoire suite au transfert de compétences initié par la Loi Notre, de poursuivre le développement et la modernisation de l'immobilier d'entreprises, ressource cruciale au regard de l'espace limité de l'île.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 Le volet Régional du FEAMPA

Le programme national FEAMPA dédié à la pêche et l'aquaculture, où est intégré le volet régional de La Réunion, a été approuvé par la Commission Européenne le 28 juin 2022.

Après une année 2022 consacrée à l'établissement des principales règles de gestion et à la validation des critères de sélection des opérations, l'année 2023 connaîtra le démarrage de la programmation.

Plusieurs dossiers ont été d'ores et déjà identifiés et des lettres d'intention confirmant l'intérêt des cofinanceurs pour ces projets, ont été réceptionnées par la Collectivité régionale en vue d'assurer la transition entre les deux périodes de programmation : ceci devrait permettre un démarrage rapide du volet régionalisé de La Réunion, y compris sur le volet relatif à la compensation des surcoûts.
Dans le même temps, des appels à projet et/ou des appels à manifestation d'intérêt seront lancés principalement en 2023 pour permettre la mise en œuvre du programme.

3 Le programme INTERREG OI

A l'instar des autres programmes européens, le nouveau programme INTERREG dédié à la coopération régionale, devrait connaître un lancement avec un démarrage de sa programmation fin 2022 et une montée en charge en 2023.

Afin de respecter les obligations communautaires en la matière, ce programme fera lui aussi l'objet d'un recours accru aux appels à projet et/ ou à des appels à manifestation d'intérêt. Ces derniers devraient être lancés principalement en 2023 et concerneront de nombreuses thématiques telles que la recherche, la culture, l'environnement, la mobilité, etc.

C - Le développement durable et la transition énergétique

Ce troisième axe des priorités de la mandature est en parfaite adéquation avec les orientations de la Commission faisant de l'environnement et de la transition énergétique des objectifs phares des programmes 21-27.
A cet égard, d'importants moyens ont été prévus au volet FEDER du programme de La Réunion 21-27 et de nombreux dispositifs seront déployés dès la fin 2022 dans des domaines tels que l'efficacité énergétique ou le développement des énergies renouvelables. A ce titre, la Collectivité maintiendra et amplifiera les dispositifs concernant le déploiement d'un éclairage public moins énergivore, le soutien à l'installation de chauffe-eau solaire dans le logement social et à l'attention des ménages à faibles revenus et le développement des centrales de biogaz. Elle mettra en œuvre dans ce cadre le plan solaire régional.
Par ailleurs, un soutien sera apporté aux opérations concernant la prévention des risques liés au changement climatique avec le cofinancement des actions issues du PGRI, et l'amélioration de la résilience des réseaux routiers.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

L'amélioration de la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, la lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable et la finalisation des stations d'assainissement seront les cibles prioritaires concernant le volet « gestion de l'eau » du programme.

Le programme sera aussi mobilisé au titre de la déclinaison opérationnelle du Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD) relevant désormais de la responsabilité de la Région, et concourra ainsi à la réduction des déchets à la source et à une meilleure valorisation / réutilisation de ces derniers.

Des moyens renforcés ont été prévus au titre de la protection de la nature et de la biodiversité afin de soutenir des actions de protection des espèces mais aussi l'émergence de « forêts urbaines tropicales », la réhabilitation des anciennes décharges au regard du risque de contamination.

Enfin, il s'agira de soutenir la mobilité urbaine durable dont le développement des modes doux de transports (voies vélo) mais aussi le développement des infrastructures dédiées au transport en commun telles que les gares multimodales, les voies réservées (TCSP) avec une priorité pour les entrées de ville.

D - Le système de gestion des programmes 21-27

Au cours de l'année 2023, l'activité des services de l'Autorité de gestion sera prioritairement affectée aux travaux de clôture des PO 2014-2020, au vu des enjeux financiers importants tant pour les porteurs de projets, que pour l'Autorité de Gestion, et des attentes de la Commission européenne. Il demeure deux années comptables à gérer.

Par ailleurs, les derniers travaux liés au nouveau système de gestion seront finalisés.

Suite à l'envoi des Descriptifs de Systèmes de Gestion et de Contrôle (DSGC) à l'autorité d'audit nationale (CICC) en 2021 les actions suivantes seront réalisées :

- Adaptation finale des procédures de gestion internes à l'autorité de gestion pour décliner la nouvelle organisation régionale
- Finalisation des travaux de dématérialisation, avec pour objectif que la quasi-totalité des demandes de subvention soit déposée par les porteurs de projet de manière dématérialisée. Cela induit la finalisation des travaux internes sur les portails, sur la GED Fonds européens, et les systèmes d'échange de données avec le logiciel national SYNERGIE
- Mise en place des procédures de gestion de la Fonction comptable, fonction nouvelle sur les Programmes 21-27 internalisée au sein des services de la Région, qui sera exercée par le SAP
- Développement des imports de données participants FSE+ via le nouvel outil ZEFIR
- Réalisation des nouveaux "guides bénéficiaires" pour assister les porteurs de projets, y compris pour la saisie de leur demande de subvention et la mise en œuvre de leur opération
- Suivi et accompagnement de l'audit système qui sera opéré par l'autorité d'audit nationale (CICC) au cours de l'année 2023

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 LA PRÉPARATION DE LA CLÔTURE

DES PROGRAMMES EUROPÉENS 2014-2023

1 Éléments synthétiques de bilan

PO FEDER

1 479 dossiers avaient été programmés au titre du programme FEDER 14-20 (hors REACT-UE) pour un montant total de 2 136 M€, soit un taux de programmation de 111,6 % à la mi-2022.
Le taux de certification de 58% devrait s'élever à plus de 65% fin 2022.

En ce qui concerne REACT-UE, qui n'a été mis en œuvre qu'en 2021 dans le cadre des réponses à la crise et dont la programmation a démarré plus tardivement, le taux de programmation avait atteint un peu moins de 40 % mais avec un taux de 80 % au niveau des dossiers déposés.
Un dépassement de la maquette en terme de programmation est attendu, l'attention devra porter sur la remontée des justificatifs de dépenses et le suivi calendaire des opérations programmées.

PO INTERREG IV

Au titre du programme INTERREG IV, 243 dossiers ont été programmés pour un montant total de 75,6 M€, soit un taux de programmation de près de 102 % dès juin 2022.
Le taux de certification 49 % au 30 Juin 2022 devrait atteindre 61 % fin 2022.

2 Une modification ultime du PO FEDER 14-20

Les programmes FEDER et INTERREG couvrant la période 2014-2023, verront en 2023 la dernière année de réalisation des actions : celles-ci devront être achevées fin 2023, avant la clôture du programme prévue à la mi-2024. Il conviendra d'anticiper en 2023 les conséquences d'un délai très court au 1er trimestre 2024 pour certifier les dernières demandes de paiement de la part des porteurs de projets, réaliser les dernières certifications de service fait, procéder au dernier appel de fonds par l'Autorité de certification (DRFIP) puis aux contrôles par l'Autorité d'audit (CICC).

Au regard des perspectives de clôture établies et de report de certaines opérations, où à l'inverse d'une sur-programmation élevée selon les axes, le programme connaîtra une ultime modification telle que permise par les règles de clôtures publiées par la Commission en octobre 2021 (en cours de modification), et qui consiste en un ajustement de la maquette au regard des certifications prévisibles et des indicateurs atteints afin de faciliter la clôture du programme.

A titre d'exemple, le soutien des entreprises en particulier à l'attention des TPE et PME a été plus important que prévu au titre de l'axe 3 du programme compte tenu notamment des moyens mobilisés pour lutter contre les effets de la crise et un ajustement permettra d'équilibrer la légère sous-consommation dédiée au déploiement du réseau de Très Haut Débit Public au titre de l'axe 2 compte tenu du déploiement plus important que prévu du réseau privé, et la non-réalisation des extensions de station d'assainissement nécessitera une modification de l'axe 5.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

MIEUX FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Cet axe s'attache à apporter des réponses aux différents enjeux développés comme suit :

- Placer l'éthique au centre de l'action publique et au cœur du fonctionnement de la Région
- Mieux faire vivre la démocratie participative et l'expression citoyenne au niveau des instances existantes ou à créer
- Prendre davantage en compte les besoins économiques, sociaux et culturels de la population, ainsi que les atouts et contraintes du territoire dans toutes les politiques publiques

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 RESTAURER LA CONFIANCE DES RÉUNIONNAIS

A - Transparence et Médiatisation de l'action régionale et citoyenne

Il s'agit ici de favoriser la participation des Réunionnais à des séquences informatives dédiées et accessibles (vulgarisées), leur permettant d'appréhender pleinement la vie et l'action de la Collectivité régionale, intégrant ses projets phares. Une attention particulière sera apportée sur la possibilité d'échanges et de dialogue avec les élus délégués en responsabilité.

Ces échanges et travaux liant la Collectivité aux citoyens seront médiatisés, de manière à rendre visible, donc crédible et transparente, la démarche participative de la Collectivité, et à encourager les vocations futures.

Une attention particulière sera portée sur les différentes attentes d'information citoyennes, notamment dans les réponses à apporter via le portail Open Data mis en place par la Collectivité.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Transparence et médiatisation de l'action Régionale et citoyenne	Nombre d'heures de séquences informatives réalisées	50h	41h	50h
	Nombre de participants	200	495	300
	Nombre d'actions de communication réalisées	6	0	4

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 ADAPTER ET DÉVELOPPER DE NOUVEAUX OUTILS

DE CONCERTATION ET DE DIALOGUE CITOYEN

Parmi les actions identifiées par la mandature afin d'impulser le renouvellement des méthodes et instances de consultation citoyenne, la mise en place d'un Conseil régional des jeunes sera la principale action développée en 2023.

A - Nouvelle instance consultative dédiée aux jeunes

Il s'agit ici d'ouvrir un nouvel espace participatif entièrement dédié à la jeunesse bénéficiaire des dispositifs de la Collectivité régionale ou non.

Cette priorité vise à encourager, valoriser et accompagner les jeunes Réunionnais dans leurs parcours d'engagement citoyen, en leur permettant notamment d'appréhender plus aisément le fonctionnement de l'institution publique régionale.

Les jeunes représentés seront placés en situation de débat avec leurs élus, leur permettant de faire valoir leur expertise d'usagers (bourses, POP, …), et de partager leur vision pour le territoire réunionnais et l'avenir de leur île.
La mobilisation et la participation des jeunes sera fortement encouragée via l'usage du numérique.

B - Nouveau Conseil de citoyens

Des formules de concertation de type conventions citoyennes ou ateliers de travail citoyens seront développées afin de garantir la participation des Réunionnaises et des Réunionnais sur des projets phares de la mandature, en particulier dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement Régional. Ces formules de concertation seront mises en œuvre dans l'attente de la réactivation d'une nouvelle instance, selon des modalités visant à s'assurer une meilleure représentativité de sa composition.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

C - Nouvel espace consultatif conjoint

Cette action vise à proposer aux instances consultatives de la Collectivité (CESER, CCEE, Conseil des jeunes, …) des séquences de travail communes.

Les interactions ainsi favorisées visent à nourrir une véritable force d'intelligence collective dans le cadre des consultations initiées par la Collectivité, au service du développement du territoire réunionnais.

D - Motions et référendums citoyens

Il s'agit de proposer la mise en place d'outils complémentaires au développement d'une politique de démocratie participative, visant à permettre une expression citoyenne dans le cadre de séances plénières de la Collectivité.
Le futur Conseil dédié aux jeunes pourrait constituer à cet effet une base d'expérimentation, en plus d'assurer à ce jeune public une complète appréhension des modalités de fonctionnement de l'instance délibérante principale de la Collectivité.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Nouvelle instance consultative dédiée aux jeunes	Nombre de jeunes engagés	45	Non réalisé	45
	Nombre de réunions	5		2
	Nombre de propositions	20		8
Nouveau Conseil de citoyens	Nombre de consultations réalisées	2	Instance non réactivée	A définir en fonction des formats intermédiaires retenus (convention, ateliers, ...)
	Nombre de sujets ou d'espaces ouverts à la co-construction	1		
	Nombre de propositions formulées	20		
Nouvel espace consultatif conjoint	Nombre de consultations conjointes réalisées	1	Non réalisé	A définir
	Nombre de participants	20		
Motions et référendums citoyens	Nombre de démarches initiées	1	Non réalisé	A définir

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 CONTRIBUER À L'ACCULTURATION

ET À LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

A - Une plateforme citoyenne pour tous

Les plateformes participatives citoyennes sont devenues un outil incontournable, au service de l'expression citoyenne, complétant pleinement la démarche de démocratie participative mise en œuvre par la Collectivité.
L'action ainsi ciblée permet de déployer, d'animer et de faire vivre la plateforme régionale, intégrant des déclinaisons et vocations spécifiques pour chacune des instances citoyennes, et visant à terme, le déploiement d'un module participatif ouvert en continu à l'ensemble des Réunionnais.

B - Le citoyen acteur des consultations publiques « obligatoires »

Certains projets de la Collectivité doivent obligatoirement intégrer une phase de consultation de citoyens concernés, et mobilisent à ce titre tantôt un espace de consultation numérique dédié, les citoyens membres des instances, et ceux rencontrés dans leurs lieux de vie et espaces de proximité.
Les élus régionaux sont alors en mesure de s'appuyer sur des avis citoyens riches et représentatifs.

C - Capitalisation de la parole citoyenne

L'action permet de capitaliser les avis et contributions des citoyens s'étant exprimés, en les portant à connaissance à la fois des élus et des services, de manière à favoriser leur intégration et leur valorisation dans les politiques publiques mises en œuvre par la Région Réunion.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

D - Empouvoirement de la société réunionnaise à la Démocratie Participative

L'action vise à proposer un accompagnement méthodologique dans la mise en œuvre de consultations spécifiques, thématiques et/ ou territoriales, à un ensemble très large et diversifié d'acteurs, de manière à favoriser l'essor de la démocratie participative sur notre territoire réunionnais.

Sont ainsi visés les collectifs de citoyens engagés, les citoyens membres des instances, les élus et les services de la Collectivité régionale, en particulier sur les aspects suivants : identification du type de consultation à mettre en œuvre, animation, recueil et traitement des résultats.

E - Une mise en réseau au service de la Démocratie participative

Cette action vise spécifiquement à repérer les réseaux d'acteurs associatifs et institutionnels intervenant en faveur de la participation citoyenne ou de la citoyenneté, afin de les valoriser et de favoriser l'échange des pratiques, dans le cadre de l'animation de partenariats et d'une mise en réseau.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Une plateforme citoyenne pour tous	Nombre de contributions par plateformes	400 annuelles	96	400 annuelles
	Nombre de plateformes déployées	3	1	3
Le citoyen acteur des consultations publiques «obligatoires»	Nombre de consultations mises en œuvre sur saisine des services	5	4	5 à 10
	Nombre de contributions citoyennes	300	96	300
	Nombre de citoyens directement sensibilisés	2500	0	2500
Capitalisation de la parole Citoyenne	Nombre de propositions citoyennes retenues	5	Non réalisé	5
	Impact des propositions citoyennes	Non défini		À définir
Empouvoirement de la société Réunionnaise à la DP	Nombre d'acteurs accompagnés dont	-	3	5 à 10
	Nombre de présentations aux élus et aux services	5	0	5
Une mise en réseau au service de la DP	Nombre de réunions partenariales animées	10	Non réalisé	À définir
	Nombre d'actions partenariales	1		

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

4 RENDRE LE RÉUNIONNAIS ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT

DE SON TERRITOIRE

L'initiation de budgets participatifs sera étudiée. Ces budgets visent à favoriser à la fois l'émergence de projets propres aux citoyens et ceux relatifs à une « cause régionale » identifiée annuellement et dont le développement serait techniquement et financièrement accompagné par la Collectivité régionale sera étudiée.

Une déclinaison complètement dédiée aux lycéens permettant à ce public cible de la région de s'investir davantage sur son territoire en le rendant spécifiquement acteur, engagé dans un collectif sera initiée en 2023.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

5 PRENDRE DAVANTAGE EN COMPTE LES BESOINS

DE TOUTES LES COMPOSANTES DU TERRITOIRE : REPÉRAGE ET RECUEIL DES PRÉOCCUPATIONS CITOYENNES

La prise en compte des préoccupations citoyennes sera améliorée en amplifiant leur repérage et leur recueil, par voie numérique, de manière à contribuer à la mesure et à l'évaluation de la satisfaction des besoins des Réunionnais.

Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Repérage et recueil des préoccupations citoyennes	Nombre d'avis traités	500	96	200

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

LE PATRIMOINE & L'IMMOBILIER

Cette présentation concerne principalement le volet immobilier du patrimoine régional, bâti et non bâti (hors domaine public routier, biens mobiliers matériels et actifs financiers).

Le foncier non bâti, propriété de la Région, compte un peu plus de **2 500 parcelles identifiées** à ce jour. Il couvre une superficie d'environ **3 500 hectares** dont 1335 hectares de forêts et 1 000 hectares de terres agricoles exploitées.

Le foncier bâti s'étend sur une superficie de l'ordre de **93 hectares** dont près de 67 hectares pour les lycées (70 % du parc immobilier) et 12 hectares dédiés aux activités de formation (13,44 % du parc immobilier).

Selon l'état de l'actif figurant au compte de gestion 2021 **la valeur comptable** des terrains et constructions se chiffre à un peu **plus de 1 milliard d'euros.**

Les enjeux financiers qui s'attachent à la gestion patrimoniale impose une démarche ciblée prioritairement sur **trois axes stratégiques :**

- la fiabilisation de l'inventaire
- la régularisation de certaines situations illégales
- la valorisation du patrimoine et l'optimisation de sa gestion

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 LA FIABILISATION DE L'INVENTAIRE

En réponse à la recommandation de la Cour Des Comptes, figurant dans le Diagnostic Global d'Entrée (DGE) réalisé dans le cadre de l'expérimentation du dispositif expérimental de certification des comptes, la Collectivité s'est engagée en 2021 dans une démarche de connaissance de son patrimoine et de fiabilisation de l'inventaire.

A - Démarche de connaissance du patrimoine & de fiabilisation de l'inventaire physique et comptable

1 Poursuivre les opérations de rapprochement physico-comptable menées par la cellule inventaire

La Collectivité a créé en 2021 une cellule intitulée « Gestion Dynamique du Patrimoine » chargée de réaliser **l'inventaire physique.** Ses missions consistent à recenser les actifs de la Collectivité, en priorité le foncier, les bâtiments, les plus significatifs ainsi que les véhicules et les œuvres d'art et d'opérer un rapprochement entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable.

Les tâches principalement dévolues à cette équipe consistent à rassembler les actes de propriété, à identifier les références cadastrales qui sont parfois erronées, à renseigner les superficies, l'usage du bien, le montant des travaux réalisés…

Objectif opérationnel / Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Fiabilisation de l'inventaire physique et comptable	Nombre de rapprochements physico-comptables réalisés sur les 2 500 parcelles recensées	1315	1 467	2 254

À cela s'ajoute le travail de rapprochement physico-comptable des œuvres d'art (690 hors collections muséales) et des biens du parc automobile, à ce jour quasiment achevé.

Impacts attendus: disposer d'un inventaire physique exhaustif, condition indispensable pour la mise en œuvre d'une stratégie patrimoniale éclairée et performante.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-2397400012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 Procéder à la régularisation des écritures de reprise de subventions d'investissement de transferts de compétences, fiabilisation de l'activation des immobilisations

Activation des immobilisations :

la finalité est d'automatiser la transmission des pièces justificatives (PV de réception de travaux) en vue d'intégrer le montant des travaux réalisés dans les comptes définitifs et de les amortir.

Reprise des subventions reçues :

cette opération consiste à flécher les subventions reçues par opération afin de fiabiliser l'amortissement. Les procédures sont en cours d'élaboration pour être opérationnelles en 2023.

Transferts de compétences (CREPS, Lycées, Routes) :

les biens transférés devant être intégrés dans l'inventaire au fur et à mesure de la finalisation des procédures administratives de transfert de propriété.

Ces opérations de régularisation des écritures sont en cours.

Impacts attendus :

- fiabiliser la comptabilisation et les règles d'amortissement des biens corporels et incorporels de la Collectivité
- disposer d'une vision précise de la valeur comptable des actifs régionaux en vue de se conformer aux recommandations de la Cour des Comptes et à l'obligation constitutionnelle relative à la régularité et la sincérité des comptes des administrations publiques

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Constitution d'une base unique du patrimoine

Depuis l'année dernière, la DPI est accompagnée par un prestataire (le cabinet ARTIMON) à qui la Collectivité a confié une mission de conseil et d'expertise technique en organisation et ingénierie des process en vue :

- de réaliser un diagnostic sur la gestion patrimoniale
- d'identifier les potentialités d'amélioration
- de poser des scénarios organisationnels opérants

La première phase de la mission s'est achevée fin 2021.

La seconde qui a débuté en avril 2022 et qui produira ses effets en 2023, consiste à **déployer une fonction patrimoniale et immobilière performante** autour des trois unités fonctionnelles (DL/DBA/DPI) qui interagissent au quotidien en matière de gestion immobilière et en lien avec les différentes directions opérationnelles détentrices de données patrimoniales. L'objectif est de constituer, à partir de 2023, une base unique du patrimoine ; ce qui nécessite de :

1 Doter la Collectivité d' outils informatiques dédiés aux données patrimoniales (GED SI)

Il s'agit de constituer, en lien avec l'ensemble des directions thématiques, supports et opérationnelles, une base de données recensant l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers, corporels et incorporels.

2 Produire des procédures internes

L'objectif consiste à fluidifier et à systématiser le recueil, le suivi et l'actualisation en continu des données patrimoniales.

Impacts attendus 2023 :

- disposer d'une cartographie précise et actualisée du patrimoine immobilier et, en particulier du foncier bâti en intégrant les données physiques (surfaces et caractéristiques), l'état des bâtiments, l'occupation, les données financières etc.
- accroître la performance de la gestion immobilière (tableaux de bord de pilotage), maîtriser les coûts d'entretien courant et des grosses réparations et faciliter la gestion administrative des dossiers en termes d'indemnisation des sinistres, de gestion locative et de cession

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 RÉGULARISER CERTAINES SITUATION ILLÉGALES

A - Régularisation des Occupations Sans Titre (OST)

Un certain nombre d'occupations illégales ont été identifiées sur plusieurs propriétés régionales et au hasard de visites de terrains, de nouveaux cas apparaissent ici et là. Des occupants sans titre ont édifié ou fait édifier, des constructions à usage d'habitation, voire professionnel sur du foncier appartenant à la Région et ce, sans autorisation et sans s'acquitter d'une quelconque redevance.

Pour certaines d'entre elles, il s'agit d'OST isolés, pour d'autres il s'agit d'OST groupés.

C'est le cas notamment :

- à Saint-Denis, un occupant sur une parcelle de 506 m² en zone U
- à Petite Île, deux occupants sur des parcelles de 226 et 395 m² en zone U
- à Saint-Louis, Domaine de Maison Rouge en zone U et A (maison de 150 m²) occupation d'une maison individuelle située sur le domaine par un administré (installé sur le site avant acquisition du bien par la Région)
- à Saint-Leu Pointe des Châteaux, une habitation de 100 m² avec un jardin privatif de 860 m² en zone Aut (vocation touristique), situation qui pré existait au moment de l'acquisition par la Région
- à Saint-Leu Stella Matutina, 11 familles sur un espace de 17 365 m². La Région a acquis les parcelles concernées en toute connaissance de cause (terrains occupés)
- à Saint-Paul La Saline les Bains (Bellevue), une trentaine d'OST est installée sur environ 10 hectares en zone AU2h et N

1 Poursuivre les actions de régularisation pré contentieuses ou par la voie judiciaire si nécessaire

Des actions pré-contentieuses ont été engagées en 2022 à l'encontre des contrevenants mais compte tenu de la complexité des procédures et de la spécificité de chacune des situations, les solutions de régularisation ne peuvent s'appréhender qu'au cas par cas et le traitement de ces situations ne peut se concevoir que sur un temps relativement long.

2 Mettre en œuvre un accompagnement social en partenariat avec les communes

En partenariat avec les communes d'implantation, il s'agit de prévoir un accompagnement des familles concernées compte tenu de la situation sociale dans laquelle se trouve la plupart d'entre- elles.

Impacts attendus : prévenir les risques juridiques, voire y remédier, étant précisé que toute occupation privative du domaine public doit donner lieu au paiement d'une redevance, sauf lorsqu'un intérêt public le justifie, l'absence d'autorisation et de paiement d'une redevance pouvant constituer un délit sanctionné par la loi.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Régularisation des empiétements sur les délaissés routiers

Les délaissés de voirie constituent des parcelles qui faisaient préalablement partie du domaine public routier mais qui ne sont plus utilisées pour la circulation en raison d'une modification du tracé ou d'un alignement.

1 Identifier les délaissés faisant l'objet d'un empiétement par les riverains

Des surplus d'emprises sont ainsi parfois « captés», sans autorisation, par des riverains. Il s'agit, donc, de situations qui doivent faire l'objet de régularisation, d'autant que ces parcelles peuvent être « valorisées ». Des potentialités existent notamment dans le secteur de Saint-Gilles (Boucan et le long de la déviation de Saint-Gilles).

2 Mettre en œuvre les procédures de déclassement du domaine public

Il s'agit de déclasser vers le domaine privé de la Région en vue de leur cession aux riverains.

Impacts attendus : régulariser des situations irrégulières et générer des recettes de cession.

C - Modélisation des procédures de gestion du foncier bâti concernant tout particulièrement des logements de fonction

Les EPLE (Établissements Publics Locaux d'Enseignement) sont dotés d'un parc de logements de fonction attribués au personnel de l'État et aux ATTEE (Adjoints techniques Territoriaux des Établissements d'Enseignement) exerçant dans les lycées.

Pour assurer un meilleur suivi des modalités d'occupation et optimiser la gestion du parc des logements de fonction il y a lieu de :

- **Renforcer la collaboration entre les différents intervenants** dans ce domaine (Direction de l'Éducation/ Direction de la logistique/ DBA/DPI)
- **Formaliser dans les conventions d'occupation les responsabilités et obligations incombant aux bénéficiaires des logements de fonction**

Résultats attendus : clarifier la répartition des obligations entre propriétaires / occupants, réduire les charges supportées par la Région (notamment les taxes afférentes, le coût de certains travaux) et assurer un meilleur suivi dans la gestion et la maintenance des bâtiments.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 LA VALORISATION DU PATRIMOINE RÉGIONAL

ET L'OPTIMISATION DE SA GESTION

A - Rationalisation de l'occupation du parc immobilier affecté aux services régionaux et diminution des dépenses de loyers

1 Recenser les locaux disponibles appartenant à la Région susceptibles d'accueillir des agents

Il s'agit de procéder à des regroupements de services sur des sites déconcentrés tout en développant le co-working.

Une étude en ce sens, initiée par la DPI en début d'année 2022, a permis d'identifier des locaux vacants sur le site du CPOI (1 300 m^2) qui pourraient utilement être aménagés en bureaux. Ce site présente par ailleurs un potentiel de densification des surfaces à construire (3 500 m^2).
Un chargé de mission a été mandaté par la direction générale en 2022 en vue d'élargir cette première étude à l'ensemble des bâtiments régionaux.

Impact attendu : rationaliser et optimiser l'occupation des sites.

2 Diminuer le nombre de baux conclus auprès d'opérateurs privés en privilégiant l'acquisition d'actifs

Depuis 2021, la Collectivité a engagé une démarche vertueuse en vue de diminuer les dépenses de loyer. Elle a ainsi procédé à la résiliation d'une grande partie des baux conclus auprès d'opérateurs privés. Ce qui a permis de réaliser d'importantes économies au titre des dépenses de fonctionnement. En 2021 le montant annuel des loyers payés par la Région s'élevait à 2 949 128,74 € . En 2022 cette dépense est estimée à 2 285 475 € (soit une diminution de 29 %). Elle devrait être contenue à hauteur de 1 705 000 € en 2023.

Parallèlement à ces résiliations la Collectivité envisage de procéder à l'acquisition en VEFA d'un ensemble immobilier à Saint-Paul en vue, d'une part, d'accroître le patrimoine immobilier régional et, d'autre part, d'offrir aux agents de l'antenne Ouest de nouveaux espaces de travail, le but étant de mettre un terme aux 3 baux contractés auprès d'un opérateur privé sur la ville de Saint-Paul (montant du loyer annuel :123 638,48 € dont 9 000€ TEOM).

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

Impacts attendus :

- diminuer le volume des locaux pris à bail par la Région, rationaliser les dépenses afférentes,
- accroître le patrimoine régional.

Objectif opérationnel / Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Rationaliser l'occupation, du parc immobilier affecté aux services régionaux	Dépenses de fonctionnement au titre des locations de locaux pour les besoins des services	2,2 M€	**(projection annuelle)** 2 M€	1,7 M€

B - Optimisation des revenus patrimoniaux

1 Maximiser les recettes de concessions (Baux, AOT…)

- Adoption d'un nouveau règlement tarifaire modifiant la délibération du 12 novembre 2019 de manière à prendre en compte dans la détermination du montant de la redevance, outre la surface occupée, la situation des emplacements, la nature et la rentabilité de l'activité exercée, au regard du chiffre d'affaires réalisé par l'occupant. La réflexion a été lancée en 2022 et devrait être finalisée en 2023
- Généralisation de la mise en œuvre des procédures de mise en concurrence (AMI, AAP) avant attribution d'AOT ou de baux

L'ordonnance du 19 avril 2017 qui modifie le CG3P (code général de la propriété des personnes publiques) impose désormais aux Collectivités l'obligation d'organiser une procédure de mise en concurrence avant de délivrer un titre d'occupation privative sur le domaine public. Cette ordonnance ne vise que les dépendances du domaine public et non le domaine privé. L'étendre au domaine privé de manière volontariste permettrait d'accroître l'efficacité de la gestion domaniale et de garantir une plus grande transparence dans l'attribution des titres domaniaux aux opérateurs économiques.

Impacts attendus : optimisation des recettes d'occupation par la mise en œuvre de tarifs plus favorables à la Collectivité et reflétant la réalité des avantages procurés aux occupants et ce, en conformité avec l'esprit de l'article L.2125-3 du CG3P « ***La redevance due*** *pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public* ***tient compte des avantages de toute nature procurés au titulaire*** *de l'autorisation».*

Objectif opérationnel / Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Maximiser les recettes de concessions et loyers (AOT, Baux…)	Montant du produit perçu	300 000 €	11 534,52€	370 000 €

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 Définir une stratégie de cession de certains biens immobiliers sur la base de données objectivées

Un bien vacant et inutile ou qui ne présente que peu d'intérêt économique pour la Collectivité constitue un poste de dépenses important, sans aucun retour financier.
Leur cession est de nature à procurer des recettes exceptionnelles qui peuvent être investies dans d'autres champs de compétences de la Collectivité régionale ou servir à contribuer au financement des investissements (nouvelles acquisitions ou réhabilitation).

Ainsi un certain nombre d'actifs du parc immobilier de la Collectivité (bâtis et non bâtis) pourraient être soumis à arbitrage en vue de déterminer un plan de cessions.

Les délaissés routiers ou de voirie

Selon les conclusions d'une étude réalisée par un cabinet de géomètre pour le compte de la Région en 2019, le Conseil régional serait propriétaire de près de 2 600 « délaissés de voirie » potentiellement valorisables.

Ces parcelles recouvrent au total une superficie de :

- 415 000 m² (41,5 hectares) en zone U
- 144 000 m² (14,4 hectares) en zone AU
- 1 018 000 m² (101 hectares) en zone A
- 623 000 m² (62,3 hectares) en zone N

Ces parcelles faisant actuellement partie du domaine public, elles devront faire l'objet d'une procédure de déclassement/ délimitation, extraction du domaine public routier (DPR) avant toute opération de valorisation.

D'autres biens devenus inutiles ou vacants et ne présentant que peu d'intérêt

pour la Collectivité qui pourraient faire l'objet d'une cession après arbitrage. A titre d'exemples :

- Saint-Paul Chaussée Royale anciens locaux de l'AFPAR actuellement occupés en partie par le PRMA :
  Foncier 1 311 m²
  Bâti 470 m²
  Estimatif 1,2 M€.
- Saint-Denis parcelle ES 73 Boulevard Saint-François (sous réserve de la levée de l'emplacement réservé constitué par la mairie de Saint-Denis) :
  Foncier 2 300 m²
  Estimatif 1,2 M€

Impacts attendus :

- générer des produits de cession conséquents
- diminuer les dépenses de fonctionnement afférentes

Objectif opérationnel / Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Une stratégie de cession	Montant du produit de cessions	1,5 M€	329 120 €	1,5 M€

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

LES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le fonctionnement des collectivités territoriales s'articule de plus en plus autour de la circulation de l'information. Cette dernière se positionne comme la clef de voûte de la réussite de l'ensemble des projets que ces Collectivités mènent.

L'évolution de la Direction des Systèmes d'Information en Direction des Systèmes d'Information et Organisation lui ajoutera un rôle important en 2023 et une cellule spécifique devra être constituée afin de répondre à ce nouveau volet de compétences. Un schéma directeur informatique sera élaboré afin de cadrer le déploiement des actions pour répondre aux objectifs attendus.

L'ensemble des projets des Systèmes d'Information et Organisation pour l'année 2023 s'articule autour de deux axes primordiaux :

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE

L'efficacité de réponse aux demandes des citoyens passe par la modernisation de l'action publique, qui est un volet incontournable et omniprésent dans le fonctionnement des collectivités territoriales.

Cette modernisation vient impacter positivement la relation avec le citoyen, mais également la gestion des services internes, en permettant une sécurisation et une optimisation des échanges.

Plusieurs projets permettent de mettre en place cette **modernisation.**

A - Simplifier les moyens d'interactions avec le citoyen

La modernisation du service public permet de simplifier les démarches avec les citoyens.

1 Lancer un schéma directeur informatique

En 2023, la Collectivité élaborera un schéma directeur informatique afin que les actions menées soient en adéquation avec les objectifs visés.
Ce document stratégique, référentiel de l'évolution des SI dans la transformation digitale, devra conduire cette évolution en prenant en compte l'ensemble des ressources nécessaires au service gestionnaire, tant matérielles que humaines, en répondant aux enjeux principaux des solutions métiers, du volet technologique et des coûts.

2 La dématérialisation

En 2023, il s'agira de poursuivre le développement du volet dématérialisation.

Le portail des « Aides et subventions » en est un exemple et, l'année prochaine, la Collectivité pourra bénéficier d'une nouvelle solution de demandes et de traitement de ces demandes, faisant appel à un processus complet de dématérialisation.
Ce portail, qui regroupera l'ensemble des aides économiques, les dispositifs de bourses et les demandes pour les fonds européens gérés par la Région Réunion sur la programmation 2021-2027, proposera également la gestion dématérialisée de la Continuité Territoriale, que ce soit du côté de la demande, que de celui de l'instruction.
Dans cette démarche de dématérialisation, en 2023, nous finaliserons également, la réflexion d'une nouvelle gestion des courriers internes.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 La gestion électronique de documents

La gestion électronique de documents (GED) est un volet non négligeable de la dématérialisation.
Si la Collectivité s'est employée pour mettre en service une solution de GED fiable, sécurisée et unique pour l'ensemble des services de la Collectivité, il reste aujourd'hui à démocratiser l'utilisation de cet outil.

En 2023, l'objectif sera d'initier cette démocratisation en mettant en place des sessions de formation et toute action permettant l'accompagnement des agents de la Collectivité pour une bonne prise en main de cette GED. L'accès de qualité à l'information et à une base documentaire, sans cesse améliorée, restant une cible primordiale.

Enfin, devant l'obligation faite de transmettre numériquement les demandes dans le cadre de la programmation 2021-2027, une refonte totale de l'interface utilisateur de la plateforme de la « GED européenne » sera engagée. Elle permettra d'améliorer l'ergonomie de la solution, simplifiant tout autant son usage et optimisant la durée des traitements.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Lancer un schéma directeur informatique	Avoir une vue à 5 ans de l'évolution du SI de la Collectivité	-	-	Avoir un schéma directeur
Dématérialisation	Optimisation de la relation citoyen et fonctionnement interne	-	-	Nouveaux services en lignes
Gestion électronique de documents	Migration sur la nouvelle GED : - structuration - déplacement des documents	Utilisation par les agents	20 %	Formation Utilisation par les agents

B - Optimisation du fonctionnement interne

La modernisation du service public permet également d'améliorer le fonctionnement interne de la Collectivité.

1 La gestion des identités

En 2023, la Collectivité s'emploiera à finaliser la mise en œuvre de la gestion des identités et des accès (projet IAM) en étroite collaboration avec la Direction des Ressources Humaines (DRH). C'est un volet de sécurité incontournable, notamment dans le cadre de la certification des comptes.
Cette gestion d'identité s'appuie sur la solution déployée par la société « USERCUBE », dont les tests ont été effectués cette année.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 L'informatique décisionnelle

L'informatisation des processus métiers et la généralisation de la dématérialisation, induisent une forte augmentation du volume de données associées à une très grande diversité d'information traitée.
L'analyse de ces données peut offrir à la Collectivité une vision prospective stratégique de son fonctionnement. Aussi, il s'agira de développer en interne une cellule d'informatique décisionnelle dont le but est d'élaborer des états de suivis et des tableaux de bord associés à des indicateurs pertinents.

La montée en charge de cette cellule, commencée en 2022, s'amplifiera en 2023 suivant les grands axes suivants :

- modéliser et élargir le spectre de la base des données recueillies
- restituer les données sous forme d'indicateurs et de tableaux de bord
- maintenir en conditions opérationnelles le système
- fournir des données structurées permettant d'alimenter l'OpenData

3 L'aspect organisationnelle du service gestionnaire

Le domaine de compétences de ce service s'étend avec la prise en charge du volet « Organisation ».
De part l'importante transversalité de la circulation de l'information au sein de la Collectivité, elle bénéficie d'une vision du fonctionnement des services dans son ensemble.

Ce service se positionnera en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMOE) et assistera les services dans la mise en place de tous leurs processus de fonctionnement.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Gestion identités	Intégrer les agents dans la base RH	Choix de la solution	80 % réalisé	100 % des agents
Informatique décisionnelle	Présenter des tableaux de bord et rapports	Configurer les entrepôts de données	100 %	Ouvrir l'accès aux services

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 ASSURER L'ÉVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE TECHNIQUE

L'aspect technique est omniprésent dans le fonctionnement des SIO. Les évolutions technologiques, que ce soit dans l'équipement ou dans la sécurité des échanges font appel à des équipements de plus en plus performants.

Les projets 2023 permettent d'assurer cette évolution technologie, l'amélioration des performances et de la sécurité de l'infrastructure avec notamment le renouvellement du Marche Telecom pour les liaisons d'interconnexion et internet, mais aussi la mise en place de la nouvelle architecture Wifi et la consolidation de l'environnement Citrix.

A - Mise en œuvre nouveau MARCHE TELECOM : périmètre interconnexion des sites distants et internet métiers

Les lots interconnexion des sites distants et internet métier arrivent à échéance fin 2022. Ce renouvellement sera l'occasion d'optimiser techniquement et financièrement ces prestations essentielles au fonctionnement de la Collectivité.

1 Optimisation technologique

L'optimisation technologique supportera l'évolution vers les nouveaux usages : espaces de co-working, nomadisme,voix sur IP, visioconférence et web conférence.

2 Assurer une haute disponibilité

Assurer la haute disponibilité des liaisons internet permet aux agents et usagers d'accéder aux services en ligne offerts par la Collectivité.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Optimisation technologique	Optimisation de la répartition des flux et du dimensionnement	-	-	Amélioration de la qualité fournie
Assurer une haute disponibilité	Liaisons redondées avec continuité de service automatique sur 2 DataCenters	-	-	Haute disponibilité déployée et testée

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Harmoniser et renforcer la sécurité des connexions sans fil de la Région

Afin d'améliorer l'efficacité et la sécurité des accès au réseau sans fil de la Région, il est prévu pour l'année 2023 d'assurer la continuité du renouvellement wifi initié à la Pyramide.

Cette nouvelle architecture s'appuiera sur des technologies d'authentification permettant de fournir plusieurs types d'accès (surf internet ou professionnel) aux agents ou utilisateurs se connectant au réseau wifi de la Région.

1 Mise à jour des configurations des commutateurs sur les sites distants

Pour la première phase de mise en place, il est prévu de déployer une configuration réseau « standardisée » sur les différents commutateurs des sites distants. Cette première phase nous permettra de prévoir l'arrivée des bornes et les politiques sans fil à mettre en place.

Ce changement inclura des mises à jour des boîtiers sur les sites distants qui pourront parfois rendre indisponible le réseau filaire sur une courte période.

2 Déploiement du nouveau WiFi Région

À la suite de la configuration des commutateurs, la mise en place de nouvelles bornes WiFi se fera sur chaque site distant. La mise en place d'un WiFi semblable à celui de la pyramide sera déployée sur les différents sites, permettant à chaque agent de se déplacer de site en site sans avoir à reconfigurer leurs appareils mobiles et/ou ordinateurs portables.

La sécurité du nouveau WiFi se traduira par une nouvelle politique basée sur une authentification via un Contrôleur d'Accès Réseau (NAC) qui permettra de séparer les ordinateurs de la Région et les matériels personnels (outils de type BYOD).

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Mise à jour des configurations des commutateurs sur les sites distants	Commutateurs contenant les différents réseaux de la Région	Configuration unifiée	15% des commutateurs à jour	80% des commutateurs à jour
Déploiement du nouveau WiFi Région	Nouveau SSID de la région sur les sites distants	Fonctionnement optimal sur la pyramide	Commande des bornes effectuée	>50% des sites déployés

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

C - Consolidation de l'environnement Citrix

Afin d'accéder aux applications de la Collectivité de manière sécurisée et de favoriser la mobilité professionnelle, la Collectivité a mis en place la solution Citrix depuis de nombreuses années.

Dans le but d'améliorer l'expérience utilisateur, il conviendra de mettre en place des serveurs performants ainsi que des outils d'optimisation.

1 Remplacement des serveurs obsolètes

Les serveurs, acquis il y a une dizaine d'années, ne sont plus garantis par le constructeur et doivent donc être remplacés. Les nouveaux serveurs ayant plus de ressources et mémoire, permettront d'améliorer les performances des serveurs Citrix sur lesquels les utilisateurs se connectent.

Afin de mieux gérer les performances utilisateurs, il est prévu l'activation et le paramétrage des fonctionnalités avancées de ces serveurs.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Remplacement des serveurs obsolètes	- Remplacement des serveurs - Optimisation des outils de supervision des performances utilisateurs	-	-	- Remplacement 100 % des serveurs - Amélioration des performances pour les utilisateurs

D - Permettre aux utilisateurs d'être plus efficients

Les SIO est un acteur principal dans le rendement de travail des utilisateurs au travers de l'optimisation des équipements informatiques attribués, des outils fournis et d'une assistance adéquate, réactive et proactive.
Pour cela, la Collectivité s'assure que le matériel et les services fournis répondent aux critères de confidentialité, d'intégrité, de traçabilité et de disponibilité. Et que le matériel est en adéquation avec les tâches de l'agent en terme d'accessibilité et de mobilité.
Cela permettra un meilleur rendement des agents pour un service aux usagers plus efficace.

1 Renouvellement du matériel obsolète

Au fil des années, les évolutions logicielles et la vétusté rendent le matériel non opérationnel (lenteur, pannes...). La Collectivité s'assure que le matériel mis à disposition permette aux agents de travailler dans les conditions optimales. Les postes ayant plus de 6 ans nécessitent un renouvellement car ils présentent des risques de sécurité pour le système d'information.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 Répondre au besoin de nomadisme

Les différents évènements (gilets jaunes, crise transporteur, COVID...) ont démontré qu'il est indispensable de pouvoir s'adapter en étant capable de déplacer facilement son environnement de travail vers d'autres espaces (salles de réunion, espaces de co-working, télétravail...).

Afin de répondre à ce besoin de nomadisme pour certains postes clés qui nécessitent une continuité de service forte, la Collectivité prévoit le renouvellement du matériel obsolète par des postes mobiles.

3 Améliorer l'assistance aux utilisateurs

Le service gestionnaire apporte son assistance aux agents afin d'assurer la disponibilité du système d'information et permettre aux utilisateurs de répondre efficacement aux usagers. Cela nécessite un suivi de manière active les sollicitations faites par les agents de la Collectivité (au travers de son outil de tickets de suivi « GLPI ») mais également de manière proactive en supervisant son système d'information.

Afin de pouvoir répondre de manière efficiente aux demandes, il est nécessaire d'avoir un nombre de technicien en adéquation avec l'effectif de la Collectivité et également d'optimiser l'outil de suivi pour un meilleur rendement du service fourni.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Renouvellement du matériel obsolète	- Nombre d'équipements fixes renouvelés	-	-	Achat et remplacement du matériel : - 100 écrans ; - 50 imprimantes ; - 100 postes clients léger
Répondre au besoin de nomadisme	- Nombre d'équipements renouvelés par des postes mobiles	-	-	Achat et remplacement du matériel : - 100 ordinateurs portables ; - 200 portables clients légers en remplacement des postes fixes obsolètes
Améliorer l'assistance aux utilisateurs	- Tickets support (GLPI)	-	-	- Traiter les reliquats ; - Améliorer le pourcentage de délai de traitements des tickets (actuellement 81 % par semaine)

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

LA LOGISTIQUE

Différents projets ont été menés dans le but de réduire les dépenses des frais généraux en préservant une qualité des prestations et cela malgré l'augmentation du nombre des surfaces à entretenir et le nombre d'agents au sein de la Collectivité. Ces efforts seront reconduits sur l'exercice 2023.

La Collectivité intervient sur 58 sites (115 000 m2) pour l'Administration Générale, la DRR, les Conservatoires à Rayonnement Régionaux, les Gares, le CPOI, les Antennes de Région et le site du MoCA.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 UNE OPTIMISATION DES PRESTATIONS EXTERNES

ET DU PATRIMOINE DE LA Collectivité

A - La réduction des frais de gardiennage

1 Réduire le nombre d'APS et SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes) mobilisés par le biais de prestataires

Sur une grande majorité des sites sont positionnés des Agents de Prévention et de Sécurité (APS) afin d'assurer le gardiennage, le filtrage et l'accueil des usagers.

Depuis l'exercice 2021, la diminution du recours aux prestataires de sécurité et gardiennage sur les sites a permis de diminuer les crédits alloués à ces postes.

2 Mobiliser des agents en interne pour assurer une partie de ces prestations

Afin de renforcer l'impact de l'action précédente, l'objectif serait de mobiliser davantage d'agents internes pour réaliser les missions de SSIAP et d'APS sur certains sites. Ces déploiements permettront de réduire le nombre d'agents externes mobilisés.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Réduire le nombre d'APS et SSIAP mobilisés par le biais de prestataires	Économie réalisée N/N-1	-40 %	-37,2 %	-15 % de N-1
Mobiliser des agents en interne pour assurer une partie de ces prestations	Nombre d'agents mobilisés	3 agents en moins	6 agents présents	6 agents (effectif stabilisé)

Impacts attendus 2022: Maîtrise des dépenses des frais généraux.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Le développement des recettes générées par le domaine du MoCA

La Collectivité dispose dans son patrimoine d'espaces à fort potentiel. Il convient de les optimiser, afin de les occuper pleinement (travaux), ou générer des recettes (location ponctuelle ou à l'année).
Le domaine du MoCA est un site qui n'a pas d'équivalent sur l'île en terme d'espace et d'équipement et de positionnement géographique.
Ce dernier permet à la Collectivité de dégager du substantielles économies de fonctionnement en n'ayant pas le recours à la location de salles pour ses événements ou réunions.

Ces espaces sont mis à disposition de tiers extérieurs pour des événements privés dans le cadre d'une convention qui fixe des barèmes au m². Ces barèmes sont appliqués en fonction du type de demandeur (association, entreprise) mais également en fonction du type d'évènement envisagé.

Pour optimiser maîtriser le dépenses et optimiser les recettes, il pourrait être préconisé l'arrêt de la de la mise à disposition gratuite du site et la refonte totale de la grille tarifaire du Domaine du MoCA.

Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Optimisation des recettes générées par le domaine du MoCA	Augmentation des recettes par la Régie du MoCA	+30 %	En cours	+25 % de N-1

Impacts attendus 2022 : Augmentation des recettes locatives via la régie du MoCA

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 LA RÉALISATION D'INVESTISSEMENT

AFIN D'AMÉLIORER NOTRE FONCTIONNEMENT

A - Diminution des dépenses associées aux fournitures de bureaux et photocopieurs

Cet axe de dépense regroupe l'ensemble des fournitures bureautiques utilisées par la Collectivité au quotidien (livraison dans les services, service reprographie, imprimantes etc.) ainsi que les produits d'entretien et les petits outillages.

Le suivi de la consommation de consommables permettra de contenir les dépenses sur les années à venir.
Par ailleurs, La mise en place du logiciel de gestion d'impression « Paper Cut », permettra de veiller et de réduire la consommation de papier. Ce projet sera réaliser en lien avec la DSI.

Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Maîtrise des consommables	Dépenses fourniture de bureau (CP)	110 000 €	-	-5 % de N-1
Améliorer la gestion du parc copieur	Coût de maintenance	- 10 à – 25 %	-	-5 % de N-1
	Nombre de copie/an	- 15 à -25 %	-	- 10 % de N-1

Impacts attendus 2022 : Maîtrise des dépenses des frais généraux.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Maîtrise de la consommation du carburant

Le carburant est un poste de dépenses important pour la Collectivité, compte tenu du nombre de véhicules thermiques dont elle dispose et du nombre importants de déplacements des agents dans le cadre de leurs missions.

1 Renouvellement de la flotte automobile avec une plus grande proportion de véhicules propres

Afin de réduire la consommation de carburant, et les émissions de gaz polluants, la Collectivité procédera à un renouvellement « plus propre » de la flotte automobile. Ainsi, une plus grande proportion de véhicules électriques et hybrides viendront remplacer une partie des véhicules thermiques.
En lien avec ce projet, l'installation de bornes électriques permettra aux véhicules électriques de disposer d'une autonomie parfaite quel que soit le secteur géographique où ces derniers sont utilisés. Ce projet bénéficiera d'un remboursement partiel par le FEDER.

Cette transition engendrera une augmentation de l'énergie électrique consommée sur certains sites. Certains contrats devront être révisés auprès d'EDF pour pallier les besoins.
Pour limiter cette hausse, l'installation de panneaux solaires sur les toitures est une solution à l'étude, mais qui est limitée. En effet, très peu de sites de la Collectivité sont compatibles avec l'installation de ces dispositifs en toiture (type de toiture, orientation etc...).

Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Renouvellement de notre flotte automobile avec une plus grande proportion de véhicules propres	Nombre de litres consommés	443 500 L	221 824 L	310 000 L

Le déploiement de ce projet permettra de mieux maîtriser la consommation de carburant en **volume**. Les prix des carburants sont très fluctuants et sont sur une tendance haussière. Il est fort probable que cette tendance se poursuive en 2023.

Impacts attendus 2022 : Maîtriser la consommation de carburant.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

C - Maîtrise des consommations de fluides (eau-électricité)

Cette section regroupe les consommables (eau et électricité) consommés par la Collectivité sur l'intégralité de son patrimoine. Leur consommation résulte de l'exploitation courante des bâtiments.

1 Poursuivre le déploiement de dispositifs de télé relève sur les compteurs d'eau

Cette mesure permet de suivre la consommation en eau et détecter immédiatement les fuites afin de les réparer, notamment lorsque les fuites ne sont pas physiquement identifiables (fuites souterraines). Il s'agira donc de poursuivre le déploiement de ce dispositif sur les compteurs d'eau pas encore équipés.

Impacts attendus 2022 : Maîtriser la consommation en eau.

2 Réalisation de relamping avec ampoules basses consommation (LED) sur nos sites

Initiée depuis déjà quelques années, cette mesure permet de diminuer la consommation en électricité des bâtiments.

Impacts attendus 2022 : Maîtriser la consommation en électricité.

3 Installation de luminaires solaires sur les sites de la Collectivité

Cette mesure permet de diminuer la consommations en électricité. L'objectif en 2023 consistera à accentuer l'installation de luminaires solaires sur certains sites tel que le MOCA, où un renforcement de l'éclairage est nécessaire.

Impacts attendus 2022 : Maîtriser la consommation en électricité.

Actions	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Actions 1/2/3	Nombre de m³ consommé	138 843 m³	67 671 M3	125 000 m³
	Nombre de kWh consommés	4 670 000 kWh	2 429 318 kWh	4 500 000 kWh

Le déploiement de ces actions permettra de maîtriser la consommations de fluides en volume. Néanmoins, l'augmentation déjà annoncée des tarifs des énergies sur le plan national (électricité notamment) impactera forcément la consommation en valeur.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 UNE OPTIMISATION DE PRESTATIONS LOGISTIQUES SPÉCIFIQUES

A - Développement d'un service de traitement des déchets recyclables

Dans le cadre de ses activités, la Collectivité génère de nombreux déchets. Ces derniers sont catégorisés en deux groupes : les déchets valorisables et non-valorisables.

Afin de valoriser une plus grande proportion des déchets produits, la Collectivité disposera prochainement des bacs de collecte au niveau des étages de l'Hôtel de Région et de l'Annexe (Papier, plastiques, canettes aluminium, cartons et DIB), afin de trier à la source. Un prestataire sera ensuite chargé de leurs enlèvements et de la revalorisation.

Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Traitement des déchets	Économies réalisées N/N-1	En cours de mise en œuvre		- 10 % de N-1

B - Création d'un service 3D (Dératisation, désinsectisation, désinfection)

Le traitement 3D des bâtiments régionaux relève d'une importance cruciale, et fait partie de la « maintenance » au sens large du terme.

Dans le cadre du marché de maintenance nouvellement notifié, la Collectivité a mis en place un plan de traitement 3D sur l'ensemble de son patrimoine bâti afin de garantir cette obligation tout au long de l'année et selon les fréquences demandées par le cadre réglementaire.

De par la centralisation et la globalisation de cette prestation, des économies seront réalisées par rapport aux années antérieures.

Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
3D	Économies réalisées N/N-1	- 20 %	Nouvellement mis en place	- 10 % de N-1

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

C - Maîtrise des dépenses d'entretien et de maintenance bâtimentaire par l'internalisation de certaines prestations (nettoyage, espaces vert, dépannage…)

Les dépenses de maintenance et d'entretien ont fortement diminuées sur les 4 dernières années. Ceci a été rendu possible par la globalisation de nos marchés, le déploiement de techniciens compétents pour le suivi des maintenances, et des équipes, mais aussi par l'internalisation de davantage de prestations au fil des années (dépannage, travaux, entretiens …).

L'objectif en 2023 consistera à accentuer l'internalisation de certaines prestations afin de contenir les dépenses au regard du contexte actuel. L'augmentation des matières premières et des charges entraîneront probablement des surcoûts.

Impacts attendus 2022 : Maîtriser les dépenses en maintenance et en entretien par rapport à N-1.

Action	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Internalisation des prestations (nettoyage, espaces vert, dépannage...)	Coût nettoyage des locaux (CP)	- 5 %	-	- 5 % de N-1

** hors CPOI/DRR/CRR/lycées*

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

LES AFFAIRES JURIDIQUES & LA COMMANDE PUBLIQUE

Cette mission transversale recouvre trois volets :

- 1) Les affaires juridiques dont l'activité vise à sécuriser les actions politiques et à assurer la défense de la Collectivité régionale dans l'exercice de ses missions
- 2) Les marchés qui assure le support de la fonction achat de la Collectivité en conciliant des logiques de sécurité juridique et de performance économique, écologique et sociale des achats
- 3) La conformité qui travaille sur les questions de gouvernance de l'éthique que la nouvelle mandature a placé au cœur de son action

Notre priorité sur l'année 2022 s'est portée sur l'amélioration de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion de fonction commande publique, ceci dans l'objectif d'une meilleure performance de l'action publique et de réussite des projets de la mandature.

Ce travail s'articule autour de nombreux axes et se poursuivra avec autant d'efforts en 2023 : renforcement de la direction gestionnaire en moyens humains, simplification et clarification des procédures de passation, réorganisation du service, stabilisation du système d'information, fiabilisation du recensement et sécurisation de la computation des achats, etc.

Le chantier de la commande publique en 2023 consistera également à définir et formaliser une politique d'achat durable en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social, et favorisant le développement économique. Cette politique s'appuiera notamment sur les actions suivantes : Élaboration du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), des outils d'aide à l'intégration de dispositions environnementales dans les marchés (critères, condition d'exécution, transition du critère prix vers le critère « coût du cycle de vie ») et des objectifs de l'économie circulaire (part minimale de biens issus de l'EC), une vision plus stratégique de l'allotissement et mieux adaptée à la structuration du tissu économique, une programmation stratégique des achats permettant une mutualisation des achats courants à l'échelle de la Collectivité, un développement du sourcing tourné vers l'innovation…

Enfin, le champ des missions de la DAJCP s'étant enrichi de la gestion des assurances, un travail sera engagé en 2023 pour adapter la politique assurantielle de la Collectivité sur la base d'une cartographie des risques actualisée et de l'évolution de l'offre assurantielle sur le marché.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

1 GARANTIR LA LÉGALITÉ

DES ACTIONS DE LA RÉGION

L'efficience de l'action publique implique de garantir la légalité des actes de la région Réunion.

Cela passe par une sécurisation des montages opérationnels retenus et par une parfaite organisation et un contrôle des travaux des assemblées délibérantes.

La complexification croissante du droit et des responsabilités administratives des agents et élus de la Collectivité nécessite un accompagnement prégnant du service juridique et un recours ponctuel à des prestataires extérieurs sur des questions techniques ou dont les enjeux nécessitent un avis d'expert pour sécuriser les actions de la Collectivité.

Garantir la légalité des actions de la Région	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Gestion et suivi de dossiers sur le plan administratif et procédural	% de dossiers traités	100 % traités	100 % traités	100 % traités
Répondre aux demandes d'assistance juridique	% de demandes traitées	100 % traitées	117 (92 interne, 25 externe)	100 % traitées

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

2 ASSURER LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA RÉGION

A - Défendre les intérêts de la région Réunion en phase pré-contentieuse

La défense des intérêts de la Région est assurée au travers le traitement des réclamations et des recours pré-contentieux ou contentieux contre les décisions, les actions ou les inactions de la Collectivité. Des modes de règlement amiable peuvent être mobilisé telle que la médiation, la conciliation.

Défendre les intérêts de la Région en phase pré-contentieuse	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Traitement des recours gracieux	% de recours traités	100 % traités	113	100 % traités
Traitements des réclamations	% de réclamations traitées	100 % traitées	62	100 % traitées

B - Défendre les intérêts de la région Réunion aux contentieux

La défense est assurée soit par les services de la Collectivité soit par des avocats. La défense des intérêts nécessite parfois l'introduction des actions contentieuses.

Défendre les intérêts de la Région au contentieux	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Instruction des contentieux ouverts en 2022	% traités	100 % traités	168 (33, par la Région, 131 contre la Région)	100 % traités
Instruction des contentieux en cours			131	
Clôture des contentieux			37 (31dec. Favorables, 6 défavorables	

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

3 RÉTABLIR L'ÉTHIQUE

AU CENTRE DE L'ACTION PUBLIQUE ET AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DE LA RÉGION

Dès son arrivée, le nouvel exécutif a souhaité donner une impulsion forte en matière éthique, notamment par :

- l'adoption d'une charte éthique
- la mise en œuvre des dispositifs de prévention et de détection des atteintes à la probité au sens de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite « loi Sapin II » et des recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA)
- des dispositions concernant le non cumul de rémunération par les élus

Pour 2023, la Collectivité poursuit sa démarche de conformité au travers plusieurs objectifs :

A - La mise à jour de la cartographie des risques par processus opérationnels

(Commande publique, subvention etc.)

Mise à jour de la cartographie des risques par processus opérationnels	Indicateurs de la mise en œuvre du plan de conformité	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Actualiser la cartographie des risques d'atteinte à la probité suivant le nouvel organigramme	Cartographie à jour	Finaliser la cartographie pour le Cycle recrutement et commande publique	En attente du nouvel organigramme	Maintenir les cartographies des risques à jour

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - La poursuite de la politique de gestion et de prévention des conflits d'intérêts

(Diffusion de la procédure alerte, prévention des conflits d'intérêts des agents, prévention de conflits d'intérêts des élus représentants la Région dans des organismes extérieurs, etc.)

Politique de gestion et de prévention des conflits d'intérêts	Indicateurs de la mise en œuvre du plan de conformité	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Formaliser une procédure d'alerte interne	Approbation de la procédure d'alerte interne	Mise en place au 11/22 (avec externalisation du référent alerte)	Procédure finalisée à valider	Favoriser l'utilisation de la procédure (accessibilité, communication interne et externe)

C - Les mesures et procédures de maîtrise des risques

(Formations et sensibilisations en matière éthique ; procédure d'évaluation de la situation des tiers ; mise en place du contrôle interne anti-corruption etc.)

Mesures et procédures de maîtrise des risques	Indicateurs de la mise en œuvre du plan de conformité	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Élaborer une procédure d'évaluation de la fiabilité et de la conformité des tiers (fournisseurs, partenaires...)	Mise en place de la procédure	Finaliser la procédure	En cours	Déploiement de la procédure dans les services concernés et action de communication interne
Formaliser des procédures de contrôle comptable	Signature de la convention de convention de service comptable et financier avec la DRFIP et la paierie régionale	Signé	Proposition rédigée	Poursuivre la mise en œuvre
	Contrôle comptable lié à la cartographie des risques	Sur un cycle (recrutement)	En cours	Cycle commande publique
Renforcer le dispositif de formation au risque d'atteinte à la probité	Nombre d'agents formés	200	261	300

D - Les outils et certification

(Définition des indicateurs de détection de la fraude sur les processus) : Un accompagnement sur la mise en place d'un système de management anti-corruption selon la norme ISO 37001 est prévu afin d'obtenir la certification sur des cycles identifiés.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

4 DÉVELOPPER UNE POLITIQUE D'ACHAT

PERFORMANTE, DURABLE ET RESPONSABLE

Les objectifs opérationnels du service commande publique s'inscrivent dans une démarche d'achat plus performante, durable et responsable, au soutien du développement économique du territoire.

Il s'agit de favoriser l'accès des TPE/PME à la commande publique régionale. Cela passe notamment par une planification stratégique de ses achats, un approfondissement de la connaissance du potentiel économique et d'innovation du territoire et enfin le renforcement de l'information et de l'accompagnement des entreprises locales sur les opportunités à saisir.

A - Soutenir un développement économique territorial responsable

En 2023, la Collectivité poursuivra ses efforts dans la perspective de :

- faciliter et simplifier l'accès à la commande publique pour les entreprises notamment les TPE/ PME
- améliorer les conditions d'exécution des marchés afin d'alléger au maximum les problèmes de trésorerie des entreprises
- mettre en œuvre un Schéma de Promotion de l'Achat Socialement et Écologiquement Responsable
- sensibiliser/former l'ensemble des services de la Collectivité à l'Achat Socialement et Écologiquement Responsable

Soutenir un développement économique territorial responsable	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Favoriser l'accès à la commande publique aux TPE/PME	Nombre de PME/TPE Titulaires de marchés	90 %	90 %	90 %
Un achat plus responsable	Nombre de marchés réservés et ou avec une clause sociale	21	06	40

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

B - Améliorer le process achat de la Collectivité

Fin 2022, une campagne de recensement des besoins sur l'année 2023 sera lancée dans l'objectif d'établir une programmation stratégique des achats de façon à sécuriser les procédures (computation des seuils) et fiabiliser les délais.

Améliorer le process achat de la Collectivité	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Améliorer les délais de traitement	Taux de respect du délai de traitement des AOO (6 mois à compter du lancement)	60 %	60 %	80 %
	Taux de respect du délai de traitement des MAPA (4 mois à compter du lancement)	60 %	60 %	80 %

C - Programmer et sécuriser les «petits achats »

Le recensement et la gestion mutualisée des achats courants est à la fois gage de sécurité juridique et de réactivité de la réponse au besoin.

Programmer et sécuriser les « petits achats	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Sécuriser les « petits achats »	Nombre de lettres de commandes	2850	1033	1500
Mutualiser les achats au sein de la Collectivité	Nombre de nouveaux accord cadre passés pour couvrir des besoins courants transversaux	-	-	10

D - Garantir la sécurité juridique des marchés publics

En 2023, la sécurité juridique des procédures de marchés reste l'une des priorités de la Direction.

Dans ce but, il s'agit de favoriser la formation des gestionnaires et leur sensibilisation aux risques ainsi que de développer l'appui et le conseil apporté par le service juridique aux services des marchés (créer une nouvelle dynamique d'équipe, sortir du cloisonnement des services de la Direction).

Garantir la sécurité juridique des marchés publics	Indicateurs	Cibles 2022	Bilan au 30/06/22	Cibles 2023
Garantir la sécurité juridique des marchés publics	Nombre de procédures annulées	-	1	0
	Nombre de recommandations/ demande de régularisation du contrôle de légalité liées à des irrégularités de la procédure	-	3	0

Envoyé en préfecture le 18/11/2022
Reçu en préfecture le 18/11/2022
Publié le 22/11/2022
ID : 974-239740012-20221028-DAP2022_0029-DE

REGION REUNION